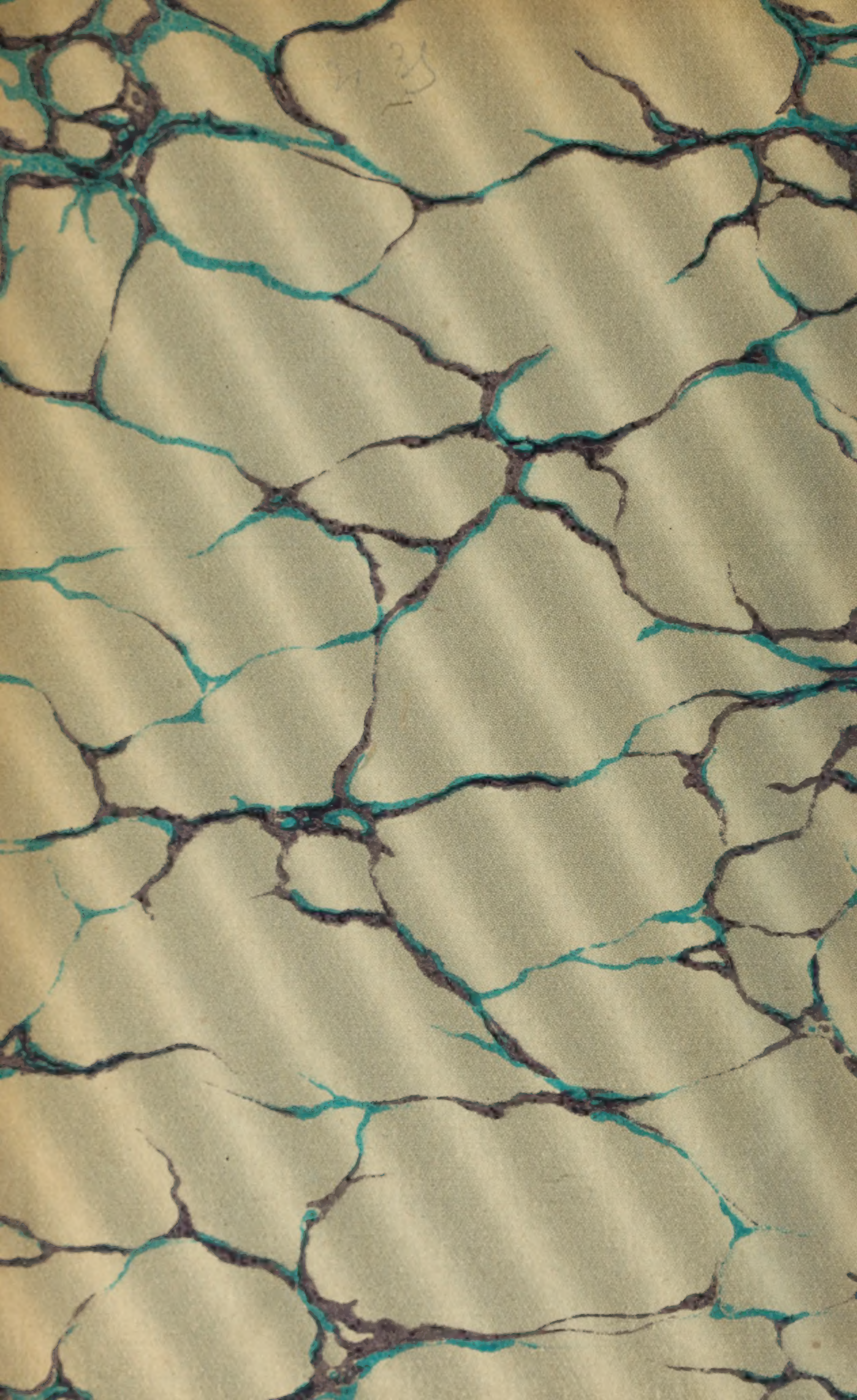
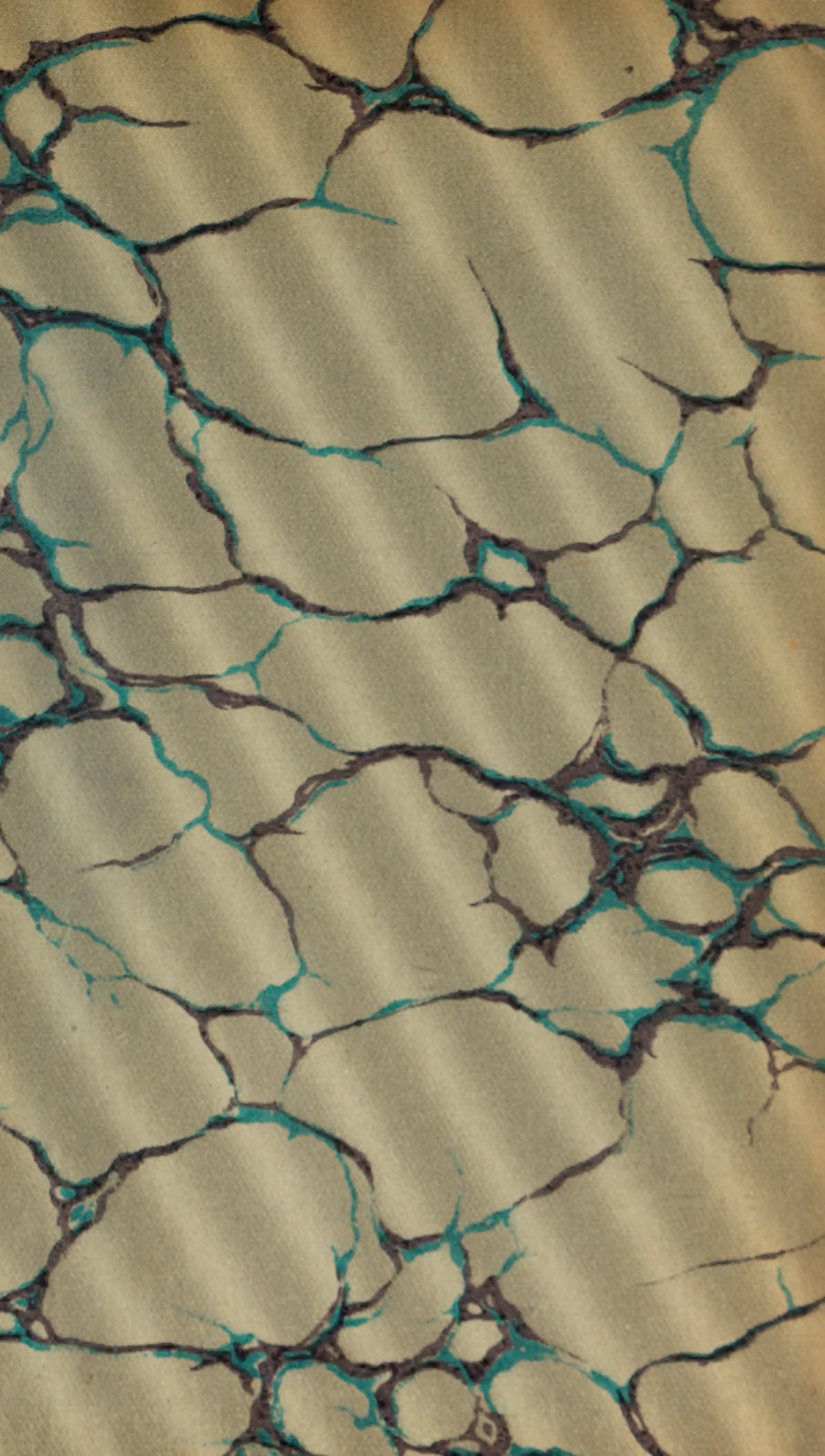




BOSSUET

ET LE

PROTESTANTISME

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

L. CROUSLÉ

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
9, QUAI VOLTAIRE, 9

1901

BOSSUET ET LE PROTESTANTISME

ÉTUDE HISTORIQUE



BOSSUET

ET LE

PROTESTANTISME

ÉTUDE HISTORIQUE

PAR

L. CROUSLÉ

PROFESSEUR HONORAIRE A LA FACULTÉ DES LETTRES DE L'UNIVERSITÉ DE PARIS

PARIS
HONORÉ CHAMPION, LIBRAIRE
9, QUAI VOLTAIRE, 9

1901

PRÉFACE

Ce livre n'est pas une œuvre de polémique. Éclairés par les écrits de Bossuet, nous ne souhaitons entre les catholiques et les protestants que la paix, la tolérance réciproque, et, s'il était possible, l'union. Les uns et les autres ont à conserver quelque chose de plus précieux que des préventions, des ressentiments et des passions des siècles précédents. De nos jours, c'est l'existence du christianisme, c'est la religion en général qui est en question ; c'est le nom même de Dieu que proscrivent des partis violents, en possession de la puissance publique, et qui se font obéir sans être obligés de se faire connaître.

On devrait penser que les haines pour cause de religion n'ont plus de lieu dans un siècle où la religion est assurément très affaiblie, et où la définition de la foi n'occupe que peu de personnes ; mais, comme pour réfuter ceux qui, après les philosophes du XVIII[e] siècle, veulent croire que la religion est la principale et presque l'unique cause des haines acharnées entre les hommes, il se trouve qu'avec des croyances très faibles, les antipathies sont demeurées très fortes ; et des hommes qui auraient bien de la peine à dire quelles sont

leurs croyances, n'en conçoivent pas moins des aversions presque furieuses contre ceux qui ne pensent pas comme eux, qui croient ce qu'ils ne croient pas, ou sont moins ardents qu'eux dans la négation. Tant il est vrai que les haines naissent des mauvais instincts du cœur humain bien plus que des opinions qui s'établissent dans les esprits. Ce qui blesse les hommes, c'est qu'on diffère d'eux, qu'on ne se soumette pas à leur ascendant, qu'on s'affranchisse de leur autorité, qu'on ait l'air de ne pas les écouter et les craindre, puisqu'on se permet d'être autrement qu'eux.

Ajoutons que ce n'est pas seulement en matière de religion qu'on se montre intolérant, et que l'on se fait en toutes choses un point d'honneur de haïr les dissidents. Les partis politiques se fondent sur des opinions qu'on adopte et qu'on professe comme des articles de foi : qui ne les épouse pas ne mérite aucune estime; qui les abandonne est un renégat, et encourt le mépris et une sorte d'horreur. Même dans la noble et innocente carrière des arts, on rencontre des doctrines intransigeantes et des croyants intolérants : dans tel cénacle d'artistes ou de poètes, nul ne peut impunément se dérober aux principes de l'école, laquelle se constitue insensiblement en une petite église. Faut-il parler des animosités des philosophes entre eux ; et les serviteurs de la raison sont-ils moins enclins à proscrire et à excommunier que les adorateurs d'une idole? Voyez enfin les gens du monde : certains salons ont comme leurs rites propres : qui s'en écarte est déclassé, et ne

peut être admis à l'honneur d'être reçu dans la maison. Tous les hommes aspirent à se séparer de la multitude, à former des sociétés particulières, et à n'admettre en quelque sorte dans leur communion que des adeptes fervents et dévoués de leur parti, de leur secte, de leurs maximes, quelles qu'elles soient. Tel repousse toute croyance religieuse, qui se fait de son incrédulité une doctrine, et s'attribue des droits illimités sur quiconque n'affiche pas la même horreur que lui pour les croyances d'autrui. Tout est sujet de division, et il semble qu'on ne saurait que faire ni que dire, si l'on ne s'alliait pas avec quelque parti plus ou moins nombreux, pour faire à d'autres une guerre acharnée. Pour le malheur du genre humain, les haines communes établissent des liens plus solides que les amitiés.

Ce penchant à la division est précisément ce que nous essayons de combattre par un grand exemple.

Peu de personnes regardent Bossuet comme un homme de paix. On s'est accoutumé à voir en lui un génie ardent, épris de domination, amoureux de la polémique, plus amoureux encore de l'empire, et qui n'écrivait guère que pour imposer sa foi, son opinion, son autorité à quiconque s'écartait tant soit peu de la voie étroite qu'il s'était tracée ; un homme qui aurait voulu réduire tous les esprits à une orthodoxie intolérante et immuable, dont il s'était fait le pontife, dont il fut le docteur et l'apôtre, avec tous les moyens que pouvait lui fournir, après son génie, la puissance royale, dont on s'imagine qu'il disposait.

Il est vrai qu'il a aimé profondément l'unité, qu'il a cru absolument à l'infaillibilité de l'Eglise et à la divinité de sa doctrine, qu'il a consacré toutes les ressources de son génie à défendre la foi qu'elle enseignait, et à ramener les dissidents à cette foi unique ; et par conséquent qu'il a combattu sans relâche le protestantisme, principe de division, mouvement de révolte et de haine, dont les suites allaient naturellement à la dissolution de la société religieuse et à l'éparpillement infini de ces croyances dont l'unité avait fait la grandeur et la puissance du christianisme et du monde nouveau qui avait pris naissance au Golgotha.

Mais comment a-t-il conçu la lutte contre cet esprit d'indépendance et de séparation dont il était alarmé ? Premièrement, ce n'est pas lui qui attaque : il est sur la défensive. Secondement, il ne s'agit pas pour lui de vaincre les protestants, mais de les regagner. Ce ne sont pas des ennemis, ou du moins Bossuet ne veut pas les considérer comme tels : ce sont des frères séparés et il doit être possible de les ramener. Quand, dans une bonne famille, il survient entre des frères des dissentiments et des ruptures, c'est aux plus sages et aux plus affectionnés de prendre les devants et de faire les premiers frais de la réconciliation. Ainsi Bossuet va au-devant des protestants : il leur demande les raisons de leur séparation, et leur montre qu'il n'y avait pas sujet de pousser les choses si loin. Il écoute leurs griefs et les discute avec une patience infatigable : ils se sont exaspérés sur des malentendus, qu'il s'applique à dissiper.

Sur presque tous les points où portait la censure des églises réformées contre la foi de l'Église catholique, il fait voir clairement que la différence de doctrine est beaucoup moins grave que les réformateurs ne le prétendent, et qu'avec des explications sincères et charitables on pourrait s'accorder. Il pousse si loin le zèle pour atténuer les dissentiments, que des esprits mal intentionnés pourraient prétendre ou qu'il fait trop de sacrifices, ou qu'il dissimule quelque chose ; et enfin qu'il reconnaît au fond de son cœur la foi luthérienne pour base de la vraie foi, et ne disculpe la foi catholique qu'en la présentant comme conforme dans son essence à ce modèle du vrai christianisme. Ce serait fausser les choses, car en réalité il ne désavoue rien de la croyance catholique ; mais un tel reproche, quoique injuste, ferait bien valoir son esprit de conciliation, et une telle conduite rendrait le retour aisé aux protestants que de vaines difficultés arrêteraient au moment où ils sont sur la voie pour revenir au catholicisme.

Par cette méthode, Bossuet a ramené beaucoup de particuliers. Quant aux ministres, il ne pouvait pas s'attendre à les gagner aussi aisément, non pas tant à cause de la supériorité de leurs lumières, que parce que leur profession même leur faisait une sorte de nécessité de se montrer inflexibles. Ils étaient d'ailleurs les agresseurs, et il n'a d'abord pris la plume que parce qu'il était obligé de justifier son Église. Mais il leur a disputé le terrain pied à pied, en prenant pour témoin le peuple des réformés, à qui il adresse toujours ses réponses, les

faisant juges entre leurs pasteurs et lui. Il faudrait bien de l'injustice pour traiter d'esprit de domination et d'intolérance le zèle d'un évêque qui ne fait que justifier la foi de son Église contre une nuée d'assaillants qui ne lui laissent jamais de relâche.

Ainsi, dans toute cette controverse (et il n'y eut jamais entre eux et lui qu'une guerre de plume), c'est Bossuet qui se défend, et ce sont les ministres protestants qui attaquent. A l'égard des peuples, s'il y a eu des persécutions, elles ne peuvent lui être imputées avec justice : car les calomnies de certains ministres ne peuvent compter comme des arguments sérieux. Pour lui, l'évêque de Meaux invoque le témoignage des protestants convertis de son diocèse, qui peuvent dire s'ils ont subi de sa part aucune contrainte; et il fait cela à la face du monde entier, tant il craint peu d'être démenti.

Ne jugeons donc pas d'après les opinions courantes, dont l'origine n'est pas très pure : voyons les faits et lisons les écrits; et si après cela Bossuet ne paraît pas le plus patient et le plus charitable des évêques, autant que le plus éloquent des orateurs et le plus vigoureux des controversistes, il en faudra chercher le modèle en dehors de l'espèce humaine; et nous conclurons que la paix ne peut guère résider parmi les hommes, puisque celui qui l'a le plus aimée et le mieux servie, n'a pu la faire prévaloir sur les passions contraires, et qu'il faudrait un nouveau Bossuet pour la faire subsister dans des générations où l'on voit encore des haines sous couleur de religion, sans foi religieuse.

10 octobre 1900.

INTRODUCTION

Si l'on avait demandé à Bossuet, dans sa vieillesse, quelle avait été, à son sentiment, l'œuvre capitale d'une vie si laborieuse et si glorieuse, il aurait pu répondre, ce nous semble, que son œuvre principale et presque unique avait été de défendre et de restaurer l'unité de l'Eglise contre le protestantisme.

Quoique vaincu depuis longtemps par la force des armes, contenu par la puissance royale, toujours combattu dans la doctrine par des hommes éminents en science, en éloquence et en zèle, qui sont légion dans le XVII[e] siècle, le protestantisme, servi aussi par des défenseurs ardents, éloquents et savants, n'a rien perdu, dans ce siècle-là, de sa foi, de son génie entreprenant, de son zèle de prosélytisme : il a renoncé par nécessité à l'usage des armes, il ne prétend plus à cette époque faire de conquêtes violentes, il se voit même menacé dans l'exercice de son culte par une sorte de persécution systématique et rarement interrompue, sous Louis XIII, sous Richelieu, sous Anne d'Autriche, sous Louis XIV :

néanmoins il n'a pas abandonné l'ambition et l'espérance de pousser plus loin l'entreprise de Luther et de Calvin, et de gagner à la Réforme une partie plus ou moins considérable de l'Eglise de Rome. Car il n'a point changé de principes ni de préjugés : à ses yeux, Rome est toujours le siège de l'idolâtrie; sa domination est toujours le règne de l'antichristianisme ; les peuples se perdent en suivant son autorité : il n'y a de salut pour les chrétiens que dans le sein des églises réformées. Si leurs pasteurs font de temps en temps quelques concessions, c'est toujours parce qu'ils croient apercevoir un achemi-nement pour l'abdication de la part de l'église romaine ; et que, sans l'avouer franchement, elle vient à eux, et non pas eux à elle. Il est vrai qu'elle fait tous ses efforts pour les ramener, elle cherche les moyens d'aplanir les difficultés, en montrant que, dans les sujets de dissentiments, il y a souvent plus d'apparence que de réalité ; elle voudrait leur ouvrir ses bras, et les recevoir comme l'enfant prodigue à son retour dans la maison paternelle ; mais ils n'y veulent rentrer qu'en maîtres légitimes, pour y établir le bon ordre tel qu'ils l'entendent. En un mot, ils espèrent, non pas faire rentrer les protestants dans le catholicisme, mais entraîner les catholiques dans le protestantisme, qui est, selon leur conviction, la véritable religion de Jésus-Christ. Donc, leurs désirs de propagande ne sont nullement amortis ; et si les moyens leur font défaut, le caractère de leurs

sentiments n'est point altéré. La question demeure pour eux la même qu'au XVI[e] siècle : l'union se fera-t-elle dans le papisme ou dans la Réforme ?

Pour des observateurs tout à fait impartiaux (s'il y en avait eu dans ce temps-là), la réponse n'était guère douteuse : la Réforme ne pouvait plus triompher. Mais elle pouvait poursuivre la lutte, ne laisser au catholicisme que des avantages stériles, une simple apparence de victoire, et entre temps, lui enlever quelques brebis égarées, comme, dans une grande guerre, des vaincus qui tiennent la campagne, peuvent quelquefois faire des prisonniers dans l'armée des vainqueurs.

Voilà ce que redoutait Bossuet, avec tous les défenseurs du catholicisme. Il craignait des défections et des captures d'âmes, si l'on peut ainsi parler. Mais il se défiait bien plus pour le catholicisme des victoires stériles. Son but n'était pas tant de mettre à couvert son troupeau que de gagner ses adversaires, c'est-à-dire, de faire rentrer cordialement dans son Église ceux qui entreprenaient encore sur elle, et en un mot de rétablir l'union fraternelle entre deux peuples plus profondément divisés que les Albains et les Romains de l'antiquité. En somme, ce que les Réformés pensaient de l'Église romaine, il le croyait de la leur, à savoir qu'elle était si éloignée du salut, que la charité obligeait à tout entreprendre, bien entendu avec l'aide de Dieu, et par des moyens chrétiens, pour la ramener dans la véri-

table voie. Tel est le combat qu'il soutint pendant toute sa vie.

Les partisans des protestants n'ont jamais manqué d'alléguer que Bossuet opérait bien à son aise, ayant de son côté le pouvoir royal. Ce reproche aurait beaucoup plus de portée qu'il n'en a, s'il s'agissait ici d'une passe d'armes entre des chevaliers, ou bien d'une joute académique, où l'on eût négligé de ménager entre les adversaires l'égalité des armes. Alors on pourrait dire de cette grande lutte : « Le résultat est nul. » Mais, ni d'un côté ni de l'autre, on ne combattait seulement pour la gloire. Ni Bossuet d'une part, ni de l'autre, je pense, Claude ou Jurieu ne se proposaient seulement de faire une belle apertise d'armes : c'était au salut des âmes qu'on s'intéressait, bien plus qu'à la renommée des combattants. Si quelqu'un s'avise aujourd'hui de chicaner sur le point d'honneur, il sera permis de demander aux protestants quel cas ils font donc des succès de la Réforme, au XVIe siècle, en Allemagne, en Angleterre, et dans tant d'autres États du Nord, où manifestement ce sont les princes plus que les pasteurs luthériens ou calvinistes qui l'ont implantée et consolidée.

Si vous voulez, dans cette partie si grave, décompter des points à Bossuet en considérant l'intervention de Louis XIV, combien en devrez-vous ôter à Luther en songeant à l'électeur de Saxe ou au landgrave de Hesse?

Mais en vérité, ce n'est pas de cela qu'il s'agit. Nous étudions autre chose que la balance de la politique dans deux communions; nous nous appliquons à peser des idées, des croyances, et non des forces temporelles; des moyens de persuasion, et non des avantages étrangers à la controverse. Nous conclurons seulement, en passant, que les protestants ont mauvaise grâce à reprocher aux catholiques l'emploi des auxiliaires séculiers. Leurs conquêtes ne sont pas dues exclusivement à l'excellence de leur doctrine et à leur aversion pour les moyens humains; tout n'est pas manifestement divin dans l'entraînement qui a porté les peuples vers la Réforme et les a éloignés de la religion établie. Ils ont accusé avec la dernière violence l'église romaine de superstition, d'impiété, d'idolâtrie, d'imposture; soit, mais Bossuet leur a répondu, a réfuté leurs accusations : il faudrait voir s'ils ont pu maintenir ce qu'ils avaient avancé, dès le début de la Réforme, en fait d'imputations haineuses et outrageantes : c'est là-dessus que porte le débat, et ici les princes ne sont pour rien ni d'un côté ni de l'autre.

On répliquera encore par la grande objection de la révocation de l'édit de Nantes, des dragonnades, et de toutes les violences exercées par le gouvernement de Louis XIV pour convertir les protestants malgré eux. Ce n'est pas nous qui justifierons jamais les persécutions ni les moyens coercitifs pour dompter les consciences. La polique religieuse de Louis XIV est jugée depuis

longtemps et nous n'avons pas besoin de répéter des airs de bravoure sur ce sujet. Mais il faudrait prouver que ces moyens d'action sont ceux de Bossuet : on a suffisamment tâché de l'établir ; mais il y a tant de témoignages contraires, qu'on ferait bien de renoncer à des accusations aussi banales que fausses, et de se borner à la vérité. Là encore, il ne serait que trop aisé de mettre la politique et les actes des puissances protestantes et leurs coalitions en regard de la conduite de Louis XIV : mais nous ne voulons pas récriminer perpétuellement, sans aboutir à aucune conclusion pratique, et sans faire aucun pas vers cette réconciliation et cette paix religieuse qui fut l'objet de la constante préoccupation de Bossuet.

L'évêque de Meaux ne perd jamais de vue l'époque du schisme de Luther. En ce temps-là, il voit une église établie depuis dix ou quinze siècles, et seule en possession des âmes dans l'Orient et dans l'Occident. Cette Église (nous nous bornons ici à résumer les croyances de notre auteur) a été fondée par Jésus-Christ : issue du Sauveur, elle s'est perpétuée, sans interruption et sans changement, par les Apôtres, par les Pères, par la tradition constante des églises particulières, par l'autorité du Saint-Siège, et par la foi générale des peuples. Un jour, un homme, un simple moine, sans titre, sans mission, par sa propre inspiration, se sépare de cette grande Église, dans laquelle il avait vécu pieusement jusqu'à

cette date ; il censure la foi de ses devanciers, de ses chefs, de ses confrères ; il élève chaire contre chaire, il dogmatise, il entraîne des nations, il fonde une église dissidente. Il prétend être rentré dans la véritable foi de Jésus-Christ, qu'il dit avoir été altérée par cette Église universelle, dont il fut d'abord un membre soumis. Son opinion doit-elle suffire pour abolir les titres de possession dont était revêtue l'Église qu'il a désertée ? Non, celle-ci est toujours la vraie église de Jésus-Christ ; et c'est la sienne qui doit être rejetée, comme fausse et usurpatrice. Mais pour entraîner les peuples dans son erreur, il a calomnié la vraie et pure Église, et c'est ainsi qu'une multitude de chrétiens se sont écartés de la bonne voie, et demeurent, sans bien savoir pourquoi, dans un état d'hostilité envers le corps dont ils se sont détachés. Cependant ils ont beau faire, ils ne sont toujours qu'un peuple d'égarés. Mais de même qu'ils ont pu être trompés, ils peuvent être désabusés. Ils ont écouté la voix de leurs ministres, faux pasteurs, sans vocation, qui les ont séduits. Qu'ils écoutent celle des vrais pasteurs, qui sont établis par l'autorité perpétuellement transmise des premiers apôtres : à cette transmission du ministère, ils reconnaîtront ceux qui ont droit de les enseigner ; de ces bouches autorisées ils recueilleront la vérité, leurs illusions se dissiperont, et ils reviendront à la véritable Église. Mais, pour avoir été égarés, ils n'ont pas perdu

leur primitive qualité d'enfants de l'Église; ils sont, aux yeux des vrais fidèles, toujours des frères, quoique séparés : qu'ils rentrent dans la maison de leur père, et ils y seront accueillis comme s'ils ne l'avaient jamais quittée, et même avec plus de joie.

Telle est, en abrégé, toute la doctrine de Bossuet sur ce sujet de la réunion des protestants : il n'en a pas d'autre que celle-là, et il y conforme toute sa conduite. Quant à voir en lui un persécuteur, qui veut ramener les dissidents par la contrainte ; il faut, pour l'y voir, lui prêter des paroles et des actes qui ne sont pas de lui. Ce n'est pas qu'il n'ait, en théorie, comme les protestants eux-mêmes, reconnu chez les princes le droit de contrainte, et qu'en pratique, il n'ait prêté son obéissance, jusqu'à un certain point, au pouvoir auquel il reconnaissait le droit de commander. Mais il faut voir comment il adoucit et modère ces lois qu'il est obligé de subir, et s'il n'a pas fait ce qui dépendait de lui pour corriger des ordres qu'il ne pouvait empêcher ou retrancher. Dans tous les cas, ce n'est pas lui qui a conseillé la rigueur ou qui l'a employée avec zèle. Ses moyens sont tout autres : c'est la parole et la science, avec la douceur; et telle est l'histoire que nous avons à exposer, en tenant compte des difficultés des temps et des luttes qu'il eut à soutenir pendant toute sa vie, même contre des puissances qu'il vénérait et dont il partageait au fond les convictions.

CHAPITRE I.

Paul Ferry.

Réfutation du Catéchisme de P. Ferry. — 1655. — Bossuet était âgé de vingt-sept ans, quand se présenta pour lui la première occasion d'entrer en controverse au sujet du protestantisme.

Il remplissait à Metz les fonctions de chanoine de la cathédrale, et déjà depuis plusieurs années entretenait de fréquentes relations avec les protestants, fort nombreux dans ce pays. Ils avaient à leur tête un ministre d'un très grand mérite, Paul Ferry, qui jouissait d'une haute considération dans la province par sa famille, par ses écrits et par son éloquence. C'était un esprit modéré et conciliant, et qui par sa droiture paraissait apte à ménager quelques rapprochements entre les deux communions. Cependant il publia, en 1654, un livre intitulé *Catéchisme général de la Réformation*, destiné à prouver qu'il avait été nécessaire de réformer l'église romaine (1). Cette thèse soutenue par un homme dont Bossuet estimait singulièrement les talents et le caractère, et dont l'autorité était considérable dans le pays messin, fut ce qui mit au jeune archidiacre la

(1) Voir Bayle, *Dictionnaire*, art. Paul Ferry, t. VI, p. 444-447, éd. de Beuchot, chez Desoer, 1820, in-8°.

plume à la main. Il sentit qu'il ne pouvait laisser passer cette doctrine sans abandonner en quelque sorte l'Église catholique dans le passé, et par conséquent sans la reconnaître dans le présent pour fautive devant la censure du ministre protestant, puisqu'elle se faisait gloire de n'avoir pas changé depuis ce temps-là. Il entreprit donc sur-le-champ une *Réfutation du Catéchisme du sieur Ferry*, qu'il fit paraître à Metz en 1655.

L'objet qu'il se proposait était de montrer que l'auteur du *Catéchisme* attribuait à l'Église catholique des opinions qu'elle ne reconnaissait pas pour siennes.

« Je me suis étonné, dit-il, qu'un homme qui paraît assez retenu, ait traité des matières de cette importance avec si peu de sincérité, ou si peu de connaissance de la doctrine qu'il entreprend de combattre. Quiconque sera un peu instruit de nos sentimens, verra d'abord qu'il nous attribue beaucoup d'erreurs que nous détestons : et si une personne que nos adversaires estiment si sage et si avisée s'emporte à de telles extrémités, qu'ils nous pardonnent si nous croyons que tel est sans doute l'esprit de la secte, qui ne pourroit subsister sans cet artifice. » (1)

C'était bien débuter, ainsi que nous l'avons dit, en *défenseur* du catholicisme, et entrer dans la controverse non pas en agresseur, mais en homme qui s'acquitte d'un devoir de conscience en repoussant la calomnie. Quelque jeune qu'il fût, Bossuet était si peu poussé par l'humeur guerroyante, qu'il choisit du premier coup la méthode qui ressemble le moins à la polémique. Redoutant pour la charité l'aigreur où la discussion peut entraîner les esprits, au lieu d'argumenter, il adopta la

(1) *Réfutation*. Entrée au discours. *Œuvres compl.* de Bossuet, éd. L. Vivès, t. XIII, p. 357.

forme de l'exposition, et encore eut-il soin de prévenir ses lecteurs contre toute tentation de mauvaise humeur :

« Je conjure nos adversaires, dit-il (1), de lire cet ouvrage en esprit de paix, et d'en peser les raisonnemens avec l'attention et le soin que méritent des matières de cette importance. J'espère que la lecture leur fera connaître que je parle contre leur doctrine sans aucune aigreur contre leurs personnes, et qu'outre la nature, qui nous est commune, je sais encore honorer en eux le baptême de Jésus-Christ, que leurs erreurs n'ont pas effacé. Que si j'accuse souvent leur ministre d'altérer visiblement le sens des auteurs, et de nous imposer des sentimens que nous détestons, mes plaintes sont très justes et très nécessaires, et nous le pouvons vérifier ensemble sans autre peine que d'ouvrir les livres. »

Peut-on voir une forme de répréhension plus fraternelle, et dans des matières où la conviction des uns et des autres est si fort intéressée ?

Mais Bossuet n'en débute pas moins par une remarque qui, aux yeux d'un lecteur impartial, incline déjà la balance du côté du défenseur du catholicisme, et rend fort suspecte la thèse de l'assaillant. C'est une affirmation qu'il extrait de l'ouvrage de ce censeur de la foi romaine.

« Nous ne faisons point de doute », (écrit Ferry au nom des ministres protestants, en parlant de la manière en laquelle l'Eglise catholique exhortait les mourans en l'an 1543, date capitale de la rupture, au dire des ministres); « nous ne faisons point de doute que ceux qui mouraient en cette foi et confiance ès seuls mérites de Jésus-Christ, laquelle on exigeoit d'eux et de laquelle on leur faisoit faire confession, n'aient pu être sauvés, puisqu'ils embrassoient le vrai et unique

(1) *Avertissement*, p. [illegible].

moyen de salut proposé en l'Evangile, qui avoit été appelé par les Conférans de la part de l'Eglise romaine au colloque de Ratisbonne « le plus grand article de tous, et le sommaire de la « doctrine chrétienne, et ce qui fait véritablement le chrétien. »

« Ce que les curés y ajoutoient de l'invocation a autres qu'à Dieu n'étant pas, ainsi que j'ai dit, requis comme chose nécessaire, et pouvant être interprété en un sens tolérable..., ne les empêchait pas d'être sauvés ».

La conséquence se présente d'elle-même. Ainsi, de l'aveu du ministre, avant l'année 1543, on pouvait être sauvé dans l'Eglise romaine. Pourquoi ne peut-on plus l'être aujourd'hui? Qu'y a-t-il donc de changé? Rien, du moins en ce qui regarde celle-ci. Le décret de damnation n'est donc que du bon plaisir des protestants : ôtez une imputation injuste, il ne reste plus rien. La prétendue nécessité d'une réforme repose donc sur un bien faible fondement, à en juger par cet exemple La réforme n'a été nécessaire que parce qu'il a plu aux réformateurs de l'entreprendre. Car les catholiques romains peuvent toujours leur répondre : Puisque nous étions irréprochables en ce temps-là, nous le sommes encore aujourd'hui, étant toujours les mêmes qu'à cette époque.

Voilà un point résolu sans longue discussion, et cette solution renferme un préjugé pour tout le reste. C'est ainsi que Bossuet sait raisonner, c'est-à-dire, poser les questions. Et nous ne souhaiterions pas de nous trouver à la place de ceux qui se sont chargés de lui répondre Voilà ce qu'on peut appeler ses malices ou ses coups d'escrime. Ce sont presque toujours ses adversaires qui lui fournissent ses répliques les plus décisives; et il ne manque jamais de les appeler à sa propre justification, sans leur laisser de faux-fuyants pour s'y dérober. Il

ne fait pourtant que leur objecter leurs textes. Après cela, qui peut douter de leur erreur ou de leur artifice ?

L'extrait du *Catéchisme* de Ferry qu'on a lu plus haut, et dont on peut déjà tirer des inductions si importantes, n'est pourtant qu'un prélude, qui donne à penser avant d'être développé. Mais le véritable discours préparatoire de Bossuet, l'ouverture de la Réfutation, est un grave développement sur la charité :

« De toutes les vertus chrétiennes, celle que Jésus-Christ a recommandée aux fidèles avec des paroles plus efficaces, c'est la paix et la charité fraternelle. »

« O hypocrisie ! » diront peut-être quelques lecteurs mal disposés pour Bossuet. Il commence une œuvre de polémique par des paroles de paix, pour déguiser son dessein. »

— Non ; c'est un juste rappel à la charité, sincèrement adressé à ceux qui, depuis plus d'un siècle, poursuivent contre le catholicisme une œuvre de haine, et l'attaquent par la calomnie. Ce système de dénigrement, il faut de toute nécessité le confondre, en opposant aux imputations gratuites des réformés la véritable et publique doctrine de l'Église, qu'ils défigurent dans le procès qu'ils lui intentent avec tant d'opiniâtreté. Si l'adversaire du *Catéchisme* parle ici de la charité, c'est pour la réclamer de la part de ceux qui l'ont toujours refusée à l'Église catholique ; il la leur demande dès l'ouverture de ce débat, et il la gardera envers eux comme il la leur demande. C'est donc bien une explication fraternelle qu'il leur présente, quoique les faits l'obligent souvent à les serrer de près, soit qu'il rapporte leurs allégations injustes, soit qu'il y réponde par des vérités qui ne manqueront pas de les froisser.

Tout cet ouvrage est donc placé, quoi qu'on en puisse dire, sous l'égide de l'affection fraternelle; et c'est l'avocat de la partie offensée qui l'apporte le premier dans le procès. Car voici en substance tout le système de défense de l'Eglise romaine contre les protestants :

« Ils cherchent de faux prétextes pour animer les amis contre les amis, et les frères contre les frères... Il est aisé de justifier que ç'a été principalement par ce moyen-là que les sectes de ces derniers siècles ont séduit les âmes, et que leur maxime la plus commune a été de n'oublier aucun article qui pût rendre notre doctrine odieuse aux peuples. (1) »

Quand donc Bossuet aura remis sous les yeux de tous les lecteurs la véritable doctrine de son Église ; quelle ressource restera-t-il à ses adversaires, si ce n'est de prouver, s'ils le peuvent, que les allégations de Bossuet sont fausses, et qu'il a déguisé les croyances de cette Église. Il lui suffit, pour lui, de les exposer ; c'est à eux de faire la preuve contre lui. Tactique où il n'y a rien, de sa part, qui sente l'esprit de contention et la préoccupation du dialecticien. Qu'on essaie encore de le présenter comme un homme possédé de la manie des controverses !

Au reste, dans les reproches que les ministres protestants adressent à l'Église romaine, il ne faut pas compter seulement les croyances qu'ils lui imputent faussement et qu'elle renie et même avec horreur ; il y a aussi celles qu'elle ne nie pas, mais qu'ils lui reprochent comme fausses et abominables, et qu'elle doit justifier, puisqu'elle est traduite devant eux comme accusée.

Car de toutes les controverses de Bossuet avec les

(1) *Ibid.*, p. 356.

ministres protestants il reste cette impression, que les Eglises réformées traitent l'Eglise romaine en criminelle, comme si elles possédaient une autorité supérieure pour la juger, la condamner et la flétrir, et que celle-ci fût réduite à plaider pour démontrer son innocence et obtenir des Réformateurs qu'ils veuillent bien tolérer sa croyance, ou comme moins abominable qu'ils ne la croient, ou comme digne de quelque indulgence. Bossuet assurément n'humilie pas sa foi devant celle des Luthériens ou des Calvinistes ; même il se redresse souvent avec énergie contre eux pour leur appliquer, comme conclusion de ses explications, des reproches durs à entendre ; mais il a eu soin de préparer ces ripostes par des développements de preuves irrésistibles, et en quelque sorte par des manœuvres victorieuses. A cela près, il semble que c'est toujours lui qui est le défendeur dans le procès, et qu'il n'a pas d'autre triomphe à prétendre que de faire absoudre sa cliente, l'Eglise romaine. Rien ne ressemble moins à la hauteur qu'on lui attribue communément ; on a dit mainte fois de lui qu'il voulait toujours foudroyer ; et cependant son ton, son argumentation, est si peu d'un homme qui lance la foudre du haut d'un trône, que les ministres ses adversaires auraient pu dire que son attitude était plutôt celle d'un accusé qui cherche à rentrer en grâce en cherchant à paraître d'accord avec ses accusateurs, comme les ayant prévenus ! D'où lui vient cette modestie ou cette humilité, si ce n'est du désir de faire sortir de ces polémiques la réconciliation et la paix entre les deux partis ? Certes il est bien convaincu des avantages de sa foi sur celle de ses adversaires, de son Eglise sur les leurs ; mais il ne cherche nullement les honneurs de la victoire ; il n'as-

pire qu'à un profit, qui serait de regagner les âmes que les réformés ont enlevées à la communion romaine ; et c'est pour y arriver par la douceur et par la force des raisons, qu'il s'efforce de diminuer la distance entre les deux partis, réservant les conclusions sévères et les appels pressants pour la fin de la discussion, qui peut toujours se résumer en ces paroles adressées, non aux pasteurs, mais au peuple des dissidents :

« Vous voyez, mes frères, comme vos ministres vous trompent et nous calomnient pour exciter vos haines contre nous et vous rendre irréconciliables. Maintenant que vous voyez pleinement leur erreur et leur injustice, que ne les laissez-vous là, pour revenir vers ceux dont vous sentez l'avantage dans cette querelle, et avec qui vous devez trouver la paix en ce monde et le salut dans l'autre ? »

C'est dans l'espoir d'obtenir cette heureuse défection qu'il évite de chagriner et de blesser les lecteurs protestants, et que manifestement il cherche par où l'on peut s'entendre, et non par où l'on peut arriver, selon le parti dont on est, à une victoire ou à une défaite éclatante. Bien dupes d'ailleurs seraient ceux qui s'imagineraient qu'il rend les armes à ses adversaires, parce qu'il leur montre que la foi de l'Église romaine n'est pas aussi éloignée de celle des églises protestantes qu'ils l'ont prétendu dans le dessein de rendre le schisme irrémédiable et le catholicisme odieux. Mais les apparences n'en sont pas moins favorables à ceux qui prétendraient que Bossuet reconnaît l'excellence de la foi protestante, puisqu'il la prend pour le modèle auquel il tâche d'accommoder celle de son Église, comme si c'étaient les Réformés qui eussent conservé la vraie foi de l'Évangile, et les catholiques qui s'en fussent éloignés.

Pour qu'on ait pu concevoir une telle illusion, il faut bien qu'il n'ait jamais affecté, dans la discussion, la hauteur et la raideur. Ces qualités sont du côté de ses adversaires, et non du sien. Si quelqu'un se donne, dans ces affaires, l'air d'un prophète d'Israël descendu de la montagne pour terrifier les infidèles, certes cet homme n'est pas lui.

C'est dans le *Catéchisme* de Paul Ferry que Bossuet rencontra pour la première fois, vraisemblablement, les principales machines de guerre dressées par les chefs des Églises réformées contre le catholicisme ; il les revit plus tard maintes fois, comme des monstres qu'il abattait à chaque rencontre et qui reparaissaient toujours. Il consuma sa vie à combattre ces dragons, sans pouvoir les anéantir.

Le grand cheval de bataille des ministres contre l'Église catholique, était l'accusation d'idolâtrie. Selon ces austères interprètes de la doctrine évangélique, Rome avait tellement altéré la foi chrétienne par des inventions humaines, qu'on n'y reconnaissait plus l'Évangile ; elle en avait fait un amas de superstitions ; bien mieux, ses enseignements et son culte étaient proprement l'antichristianisme. Par un goût particulier pour l'*Apocalypse*, qu'on peut bien sans injure qualifier du plus obscur de tous les livres, les réformateurs avaient voulu trouver dans cette *révélation*, où l'on trouve ce qu'on y veut voir, la condamnation de l'Église qu'ils avaient quittée. Pleins de ces paroles violentes, mais énigmatiques, ils reconnaissaient sans hésiter, dans la Babylone du livre, Rome et tout ce qui s'y rattache, et dans l'Antechrist le pape, quel qu'il fût de son nom et de sa personne. Selon cette belle interprétation,

c'est à Rome, c'est dans le pontife romain que se trouve la source de toute impiété. L'Église romaine donc, pour tout dire en un mot, avait abandonné la foi en Jésus-Christ, et mettait toute son espérance en des créatures. C'est ainsi que les protestants interprétaient le culte de la Vierge, celui des saints, et plusieurs autres choses que nous n'énumérons pas, mais que les ministres protestants ne nommaient qu'avec horreur, comme de véritables abominations, telles que la messe, la communion sous une seule espèce, les prières pour les morts, la suprématie du siège de Rome, et diverses pratiques par où les deux communions différaient entre elles (1).

Voilà donc, en abrégé, les abominations qui faisaient de l'église romaine la Babylone de l'Apocalypse, et qui avaient obligé les réformés d'en sortir, pour obéir à ce commandement : « Sors de Babylone, mon peuple. » Bossuet, de son côté, ne se croyait pas moins obligé de répondre à ces griefs, et de justifier sur ces différents points, ou du moins sur les principaux, la croyance de son Église. Il a mainte fois, contre différents adversaires, traité en détail chacun de ces articles ; mais à l'égard de Paul Ferry, il s'est attaché à peu près exclusivement à deux questions principales : 1° Est-il vrai que les chrétiens romains placent l'espoir de leur salut ailleurs qu'en Jésus-Christ seul ? 2° Est-il vrai que les réformateurs eussent des raisons pressantes de sortir de la communion de l'Église de Rome ?

A la première question, il répond en démontrant par les témoignages les plus incontestables, que l'Église catholique rend plus complètement gloire au Rédempteur que les protestants qui l'accusent.

(1) Voyez *Refut.*, p. 388.

A la seconde, il répond que rien ne justifiait le schisme accompli par les Réformateurs, et que rien ne peut jamais excuser le schisme.

Nous n'entrerons pas dans le détail de cette grave, éloquente et savante réfutation : nous ne nous y sommes arrêté que pour signaler le prélude de tant d'actes de ce genre, qu'il a dû accomplir dans la suite de sa carrière. Mais on ne sera pas fâché de lire un extrait de sa *Conclusion*, qui renferme aussi l'abrégé des exhortations qu'il a tant de fois adressées au peuple des protestants. Après avoir qualifié la témérité de son adversaire, qu'il se flatte d'avoir réduit au silence, il fait une concession et une distinction importante, accordant qu'il pouvait y avoir des abus dans la discipline, mais n'en reconnaissant pas dans la foi :

« S'il y a des abus en l'Église, (1) sachez que nous les déplorons tous les jours, mais nous détestons les mauvais desseins de ceux qui les ont voulu réformer par le sacrilège du schisme. C'est là le triomphe de la charité, d'aimer l'unité catholique malgré les troubles, malgré les scandales, malgré les dérèglements de la discipline qui paroissent quelquefois dans l'Église ; et celui-là entend véritablement ce que c'est que la fraternité chrétienne, qui croit qu'il n'y a aucune raison pour laquelle elle puisse être violée. Dieu saura bien, quand il lui plaira, susciter des pasteurs fidèles, qui réformeront les mœurs du troupeau, qui rétabliront l'Église en son ancien lustre, qui ne sortiront pas dehors pour la détruire, comme ont fait vos prédécesseurs, mais qui agiront au dedans pour l'édifier. C'est pourquoi nous vous conjurons que vous fassiez enfin pénitence de cette pernicieuse entreprise de nous réformer en nous divisant, et d'avoir ajouté le malheur du schisme à tous les autres maux de l'Église. Et ne vous persuadez pas (ce sont les paroles de saint Cyprien), que vous défendiez l'Évangile de Jésus-Christ, lorsque vous vous sépa-

(1) Page 497

rez de son troupeau et de sa paix et de sa concorde, étant plus convenable à de bons soldats de demeurer dans le camp de leur capitaine, et là de pourvoir d'un commun avis aux choses qui seront nécessaires. »

Quels furent les résultats de cette habile réfutation et de cet éloquent appel ? Bossuet ne s'attendait pas sans doute que des peuples passionnés pour leurs croyances en changeraient aisément ; mais sa parole pouvait gagner des particuliers. On dit en effet qu'il obtint de nombreuses conversions dans le protestantisme messin. Et, si l'on ne songe qu'à des succès de ce genre, on en voit des exemples dans toute sa vie. C'est à peu près tout ce qu'il est permis à des hommes, si grands qu'ils soient, d'espérer de leurs efforts. Les ministres protestants avaient en ce point un grand avantage. On réussit assez souvent en prêchant la révolte, et certainement la Réforme était un mouvement de révolte contre l'Église de Rome. Il est beaucoup plus difficile de ramener les hommes à la soumission et à la paix. Abandonner les églises dissidentes, c'était, selon les apparences, renoncer à la liberté qu'on croyait avoir conquise. La cause du catholicisme était évidemment moins populaire, et au premier aspect, moins généreuse que l'autre. Elle était donc beaucoup moins aisée à gagner, si ce n'est auprès de quelques juges capables de réviser, dans l'intimité de leur conscience, le procès des deux religions. Bossuet put donc gagner par ses arguments un Turenne et d'autres personnages illustres ; mais son éloquence se perdit, ou peu s'en faut, devant la multitude, qui sans doute n'en eut même pas connaissance.

Mais comment ses intentions charitables furent-elles cette fois appréciées par le principal intéressé, par

l'auteur du *Catéchisme*? C'est ici qu'on peut célébrer une victoire mémorable, je dis victoire des deux côtés. Bossuet et Paul Ferry, en dépit de leurs dissentiments, sachant se juger l'un l'autre pour ce qu'ils étaient, pour des hommes droits et désintéressés, demeurèrent amis (1). Nous les retrouverons plus tard associés dans un même dessein, qui est celui de la réunion des églises. On ne citerait pas beaucoup d'exemples d'une pareille manière d'agir entre deux hommes qui ont lutté la plume à la main, et surtout entre deux théologiens de communions différentes. C'est le plus beau témoignage qu'on puisse rendre des vertus de ces deux nobles adversaires.

(1) Voir leur correspondance, *Œuvres* de Bossuet, t. XVII, p. 207 et suiv.

CHAPITRE II.

Article premier.

L'Exposition de la Doctrine de l'Église catholique.

Article II.

Conférence avec le ministre Claude.

Il est assurément difficile d'évaluer les conquêtes que put faire Bossuet au moyen de la *Réfutation* du Catéchisme de Paul Ferry; mais soit par cet ouvrage, soit par la prédication et par ses entretiens, il attira certainement au catholicisme un nombre notable de personnes du pays messin, qui se détachèrent du protestantisme. Nous en avons la preuve dans l'établissement du *Séminaire des Filles de la Propagation de la Foi*, fondé dans la ville de Metz, sous l'autorité de l'évêque d'Auguste, P. Bedacier, suppléant de l'évêque de Metz ; séminaire dont le *Règlement* fut rédigé par Bossuet (1).

« Les personnes assemblées dans cette maison, porte l'article 1er de ce règlement, sont appelées par la Providence divine à coopérer au salut des âmes en travaillant selon leur pouvoir à ramener à l'unité de l'Église celles que l'erreur en a séparées, et en servant de refuge aux filles juives et hérétiques qui se jetteront entre leurs bras pour être instruites dans la doctrine de vérité et dans une piété vraiment chrétienne ».

(1) *Œuvres*, t. XVII, p. 286.

Art. VIII. « La maison étant établie pour les âmes converties à la foi, on y recevra autant de nouvelles catholiques qu'elle en pourra porter, lesquelles demeureront jusqu'à ce que, par les soins que l'on prendra d'elles, elles soient rendues capables d'entrer en quelque honnête condition, et qu'on les y ait placées. »

C'était donc une maison de refuge et d'éducation. Il était dit (*art. XII*) que cette maison ne pourrait « pour quelque considération que ce soit, être changée en monastère et religion » ; et de plus, « si quelque sœur le propose, après avoir été avertie, elle sera obligée de se retirer, en lui rendant les biens qu'elle pourroit avoir apportés, et payant de sa part pour le temps qu'elle aura demeuré dans la maison ».

Le régime était celui d'un pensionnat religieux, sans excès de pratiques dévotes, ni contrainte abusive d'aucune sorte.

On peut, si l'on veut, comparer cette institution fondée spontanément par Bossuet, avec celles de la Madeleine du Tresnel et des *Nouvelles catholiques*, dont Fénelon fut le directeur plusieurs années plus tard, direction qui a donné lieu aux amères censures de M. O. Douen (voir notre ouvrage de *Fénelon et Bossuet*, tome I, p. 24). C'était une des meilleures vues du gouvernement royal et du clergé, d'ouvrir ainsi des maisons de refuge et d'instruction aux jeunes filles ramenées au catholicisme. Si quelques abus s'y sont introduits, où n'en voit-on pas? Assurément le dessein en était charitable, plutôt que tyrannique. Mais nous ne trouvons pas que la maison de Metz, dirigée par Bossuet, ait donné lieu à des plaintes dignes d'être recueillies, quoiqu'on ait bien cherché tout ce qui pouvait être reproché, à tort ou à raison, à son fondateur en fait d'intolérance (voir l'ar-

ticle de M. Eug. Despois, *Revue politique et littéraire*, 9 janvier 1875 : *La légende de Fénelon*, etc).

On reconnaît, dans toutes les dispositions ci-dessus, l'esprit large et humain de Bossuet, qui ne se sépare pas en lui du goût de la règle et de l'amour de l'ordre, objet qu'il énonce hautement et à plusieurs reprises, puisqu'il en remplit la préface de ce règlement :

... « L'Esprit de Dieu est un esprit d'ordre, et les chrétiens étant enfans de lumière, doivent marcher honnêtement et selon la règle qui leur est donnée. Or cette honnêteté des mœurs chrétiennes consiste principalement dans l'ordre, selon ce que dit l'apôtre Saint-Paul : « Toutes choses se fassent parmi vous honnêtement et selon l'ordre. »

Nous avons saisi cette occasion de signaler en Bossuet ce profond et religieux amour de l'ordre, parce que c'est un des principes qui ont réglé toute sa vie, et que, de toutes les qualités qui composent ce grand personnage, il n'y en a pas peut-être une autre qui le caractérise mieux que l'attachement invariable et parfaitement éclairé à tout ce qui constitue l'ordre en quelque matière que ce soit. Mais l'ordre n'a rien de commun avec la tyrannie, et en est plutôt le contraire.

Maintenant reprenons le fil des événements de sa vie.

Art 1.

Exposition de la Doctrine de l'Église.

Après avoir réfuté le Catéchisme de Ferry, et sans abandonner d'abord ses fonctions de la cathédrale de Metz, où il s'éleva aux plus hautes dignités du chapitre,

il ouvrit sa magnifique carrière de prédicateur à Paris, en 1659; et depuis ce moment, il prêcha presque sans interruption, pendant environ dix ans, soit devant la cour, soit en de nombreuses paroisses ou communautés de la capitale, des stations d'Avent et de Carême, des sermons de vêture et autres, des panégyriques, des oraisons funèbres; si bien qu'il semble n'avoir dû jouir d'aucun loisir pour continuer l'œuvre de la conversion des protestants. Cependant il ne la perdit jamais de vue.

C'était, il faut le reconnaître, la première préoccupation de ses contemporains, soit dans le clergé, soit dans ceux qui gouvernaient le pays. Car l'entreprise de la réunion des Églises se poursuivait simultanément dans les desseins du pouvoir royal, et dans les travaux des hommes les plus éminents de la société catholique, prêtres et même séculiers. De leur côté, les ministres protestants, pour prévenir des effets qu'ils prévoyaient, ne négligeaient rien pour raffermir leurs troupeaux. Une controverse incessante, soutenue de part et d'autre avec autant de savoir que de zèle, tenait les esprits en haleine sur tous les points qui faisaient le différend entre les défenseurs de la Réforme et les fidèles de l'Église catholique. Les plus grands talents et les méthodes les plus ingénieuses étaient mis en usage. Jamais au seizième siècle la lutte n'avait été aussi vive ni aussi bien soutenue (1). C'était d'un côté les ministres Dumoulin, Daillé, Claude, Jurieu; de l'autre le bataillon de Port-Royal, Arnauld, Nicole et autres habiles polé-

(1) Il faut lire cette histoire supérieurement exposée, à tous les points de vue, par M. Alfred Rébelliau, *Bossuet historien du protestantisme*, Livre I, chapitre Ier, n. II et suivants.

mistes, auxquels Bossuet se joignit. Même dans la chaire, il faisait quelquefois des applications qui laissaient des traces. La confiance venait à lui, et des personnes du plus haut rang se sentaient entraînées du côté où les appelait un prédicateur si éloquent et un guide si persuasif.

Le Maréchal de Turenne.

Nous n'oserions pas affirmer que, dans certaines âmes, la faveur assurée du roi n'ait fort contribué à marquer où était la bonne voie. On n'a pas manqué de le dire au moins pour le maréchal de Turenne, dont la conversion au catholicisme fut un très rude coup pour tout le parti protestant. On n'a pas craint d'évaluer le prix auquel cette défection fut payée. Mais toutes les insinuations furent découragées par la haute renommée de probité de ce grand capitaine. Nous en avons le témoignage chez un écrivain qui n'est pas incapable de légèreté, et qui aurait été très capable de malice : c'est Saint-Evremond, lequel avait connu Turenne de fort près (1).

« Son changement de religion fut, dit-il, sensible à tous les protestants : ceux qui l'ont connu ne l'ont attribué ni à l'ambition ni à l'intérêt. Dans tous les temps il avoit aimé à parler de religion, particulièrement avec M. d'Aubigny, disant toujours que les Réformés avoient la doctrine plus saine, mais qu'ils ne devoient pas se séparer, pour la faire prendre insensiblement aux catholiques. »

On peut remarquer que ces dernières paroles rappel-

(1) *Eloge de M. de Turenne*, dans les *Œuvres de S.-Evremond*, 1705, t. IV, p. 385.

lent une phrase de Bossuet dans la fin d'un passage que nous avons cité contre les schismatiques, qu'il compare à des soldats qui abandonnent leur armée et lui font la guerre, sous couleur de la réformer (1).

« Dans l'une et dans l'autre religion, poursuit Saint-Evremond, il alloit toujours au bien : huguenot, il n'avoit rien d'opposé à l'intérêt des catholiques ; converti, il n'avoit point de zèle préjudiciable à la sûreté des huguenots. Dans la déférence qu'avoit le Roi pour son grand sens, il est à croire qu'il l'auroit suivi ; et que les ministres huguenots n'auroient pas à se plaindre de leur ruine, ni le clergé catholique à se repentir de son zèle. »

Quoi qu'il en soit, Turenne, comme chef de sa famille, entraînait après lui une partie de la maison de Bouillon, qui avait été l'une des gloires et des forces du protestantisme ; et c'était bien à Bossuet qu'on devait attribuer l'honneur de cette victoire. Car, s'étant fort occupé de la question de religion, le maréchal se mit à suivre assidûment les sermons de l'abbé Bossuet, qui faisaient alors grand bruit à la cour et dans tout Paris ; il voulut même s'entretenir avec lui ; et enfin il lui demanda des instructions par écrit ; et c'est là ce qui donna lieu au livre de l'*Exposition de la Doctrine de l'Église*, etc. Enfin le vicomte de Turenne s'étant résolu à faire son abjuration, qui eut lieu le 28 octobre 1668, Bossuet prêcha en quelque sorte exprès pour lui, aux Grandes Carmélites, le panégyrique de saint André, le 30 novembre 1668 (2).

Avec le maréchal de Turenne, Bossuet entraîna sa nièce, Mlle de Duras ; son neveu, plus tard duc de Lorges et maréchal de France (3) ; « et tant d'autres, connus et

(1) Voir plus haut, page 11.
(2) L'abbé Le Dieu, *Mémoires sur la vie de Bossuet*, t. I, p. [illegible]. *Panégyrique de saint André*, éd. de l'abbé Lebarq, t. V, p. [illegible].
(3) Sur la conversion du duc de Lorges, voir Saint-Simon, *Mémoires*, éd. Chéruel, t. II, p. [illegible].

inconnus, à la cour, à Paris, et dans les provinces. (1) » C'est pour ces personnes, inclinées au retour vers l'Eglise catholique, mais encore hésitantes, que Bossuet conçut le dessein de son *Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique.*

L'*Exposition de la Doctrine.* — Il s'agissait d'une méthode de persuasion nouvelle. On avait depuis longtemps suffisamment discuté tous les points sur lesquels les réformateurs avaient appuyé leur censure de la foi romaine et la prétendue nécessité de leur séparation. Les plus habiles défenseurs du catholicisme (2) n'avaient négligé aucun moyen de réfuter les docteurs du protestantisme, et ils n'avaient rien ou presque rien gagné sur eux. Les disciples de Luther et de Calvin, ministres, ou fidèles, conservaient toute leur arrogance à l'égard de la foi et des peuples de l'Eglise romaine, qu'ils ne cessaient d'accuser d'idolâtrie et d'impiété, et dont ils ne paraissaient nullement prêts à accueillir, tout en semblant les réclamer, comme si c'eût été chose due, les excuses et les marques de repentance. C'était toujours chez eux la même affectation de mépris et d'horreur à l'égard du papisme. Il n'était pas aisé de ramener des adversaires si hautains, et qui de plus se glorifiaient de souffrir oppression pour la vérité, quoiqu'ils fussent plus menaçants que persécutés, au moins jusqu'aux années qui précédèrent la révocation de l'édit de Nantes, où le gouvernement du roi changea de tactique, et inaugura l'emploi méthodique de la contrainte pour opérer des conversions. Mais les actes de ce genre ne sont pas de notre sujet. Nous ne nous occupons que de

(1) Le Dieu, *Mémoires*, t. I, p. 105.
(2) Voir Rebelliau, *Bossuet hist. du prot.*

l'usage de la parole et des écrits, qui est le seul qui convienne au génie et au caractère de Bossuet.

L'Assemblée générale du Clergé de France de 1682, dans un mémoire « contenant les différentes méthodes dont on peut se servir très utilement pour la conversion de ceux qui font profession de la religion prétendue réformée », donne sa pleine approbation à la méthode de l'évêque de Meaux dans son livre intitulé : *Exposition de la Doctrine de l'Eglise catholique* :

« Par laquelle en démêlant sur chaque article ce qui est de la foi de ce qui n'en est pas, il fait voir qu'il n'y a rien dans notre croyance qui puisse choquer un esprit raisonnable, à moins que de prendre pour notre croyance des abus de quelques particuliers que nous condamnons, ou des erreurs qu'on nous impute très-faussement, ou des explications de quelques docteurs, qui ne sont pas reçues ni autorisées de l'Eglise. »

Tel avait été en effet le dessein de l'auteur de l'*Exposition*, comme il l'explique en tête de son ouvrage (1).

« En effet, dit-il, j'ai remarqué en différentes occasions que l'aversion que ces messieurs (de la religion prétendue réformée) ont pour la plupart de nos sentiments, est attachée aux fausses idées qu'ils en ont conçues, et souvent à certains mots qui les choquent tellement, que s'y arrêtant d'abord, ils ne viennent jamais à considérer le fond des choses. C'est pourquoi j'ai cru que rien ne pourrait leur être plus utile que de leur expliquer ce que l'Eglise a défini dans le concile de Trente, touchant les matières qui les éloignent le plus de nous, sans m'arrêter à ce qu'ils ont accoutumé d'objecter aux docteurs particuliers, ou contre les choses qui ne sont ni nécessairement ni universellement reçues. »

Ainsi, prouver aux ministres qu'ils se trompent dans les imputations dont ils chargent l'Eglise catholique, et

(1) *Dessein de ce Traité*, p. 5).

le prouver en proposant simplement, et sur des autorités incontestables, la véritable foi de l'Église ; tel est le fond de cette apologie, puisque enfin les catholiques se voient obligés de se défendre comme des accusés. Bossuet compte ensuite que la bonne foi obligera les accusateurs à abandonner leurs querelles et à se désister de la guerre qu'ils font à l'Église depuis si longtemps. Il ne demande pas autre chose que leur renoncement à des hostilités dont il se flatte de leur faire sentir l'injustice. Cela fait, les peuples, de leur côté, comprendront qu'ils n'ont plus de raison pour demeurer éloignés de l'Église catholique, dont ils verront bien qu'on ne les a séparés qu'en les trompant par des calomnies.

Dans cette apologie des croyances catholiques, il y a bien des points où l'on peut s'étonner que Bossuet s'étende comme il l'a fait, quoique ses explications mêlent toujours la gravité à la condescendance ; nous mentionnons notamment les prières adressées aux saints et le culte des images ; car il lui aurait suffi de répondre à ces orgueilleux censeurs : « Vos reproches impliquent celui d'imbécillité, et vous nous traitez comme un peuple de gens absurdes, lorsque vous voyez dans ces actes pieux des marques d'idolâtrie : car peut-on s'imaginer que des hommes tant soit peu sensés attribuent réellement ou aux reliques des saints ou à leurs images la puissance divine ? Vous avez recueilli des exemples de bonnes femmes faibles d'esprit, et vous en avez fait la foi de l'Église romaine. Avec un peu de compassion pour les faiblesses des derniers du peuple, vous auriez bien pu trouver une explication charitable de ces exagérations de piété ; mais vous avez mieux aimé supposer que tout catholique est une sorte d'idiot ; et voilà

sur quoi vous avez fondé vos injures déclamatoires et vos accusations emphatiques. Votre dessein n'est que de vous relever aux dépens de vos frères, comme étant d'une essence bien supérieure à eux. Nous ne sommes pas dupes de cet orgueil, ni émus de ces mépris ; nous les laissons à ceux qui se sont érigés en correcteurs de toute l'Église et en dominateurs des âmes, comme s'ils étaient les seuls vrais organes de la religion de Jésus-Christ. »

Cependant Bossuet, toujours inspiré par la charité, se donne la peine d'exposer doucement des réponses tirées de saint Augustin ou du catéchisme du concile de Trente, pour prouver que les catholiques ne sont pas des idolâtres. Ses réponses sont péremptoires, mais n'étaient-elles pas un peu superflues ? Et pouvait-il espérer qu'il désarmerait la haine, la prévention et la bonne opinion de soi, où se complaisaient ses adversaires ?

L'un des points les plus importants de la controverse était la doctrine de la justification. Là, il fallait entrer dans les dernières finesses de la théologie, pour prouver que la croyance des catholiques n'altérait pas la foi en Jésus-Christ. Car c'était la grande forteresse des luthériens et de leurs confrères. Selon eux l'Église catholique ne connaissait pas les mérites du Sauveur et les bienfaits de la Rédemption : accusation aussi frivole que passionnée, mais à laquelle le génie subtil des théologiens pouvait bien, au moyen de certains tours, communiquer quelque apparence de fondement. Bossuet, par une exposition non moins déliée que leurs objections, leur montra clairement que l'enseignement de l'Église

catholique sur ce point ne différait du leur en rien d'essentiel, ou plutôt qu'il était précisément conforme à ce qu'ils réclamaient comme étant la véritable interprétation du sens et des conséquences du sacrifice du Fils de Dieu sur la croix, et par conséquent qu'il ne leur restait rien à désirer dans la foi catholique. On nous pardonnera de ne pas nous engager dans des questions si délicates, d'autant plus que cette partie de son ouvrage est très courte et très facile à lire (chap. VI-VIII).

Il y a encore moins de difficultés sur les Sacrements (ch. IX).

Nous n'osons pas en dire autant des articles qui concernent la matière de l'Eucharistie et de la présence réelle (chap. X et XVII). Là, nous avouons qu'une grande attention n'est pas toujours suffisante pour s'assurer qu'on entend à fond des raisonnements qui supposent une foi déjà formée chez le lecteur, et une habitude de méditer sur les plus étonnants mystères, et sur les interprétations où les fondateurs des églises protestantes ont épuisé toutes les ressources de leur esprit et de leur imagination. Bossuet lui-même est revenu tant de fois sur ces sujets et les a tant approfondis, qu'il peut s'être fait quelque illusion sur la lumière qu'il y avait apportée. Il est vrai que sa doctrine n'étant autre que celle que professent les simples fidèles, peut se résumer en peu de mots qui, récités avec une parfaite conviction, paraissent très simples à tous les croyants ; mais quand il s'agit de les expliquer en opposition avec les opinions de Luther et de Calvin, de saisir l'accord et les différences des doctrines, on craint de se tromper plus en se flattant trop de comprendre qu'en reconnaissant qu'on ne comprend qu'imparfaitement.

Au reste, comme ces discours sont adressés aux adeptes des croyances protestantes, ils devaient trouver dans ces esprits des ouvertures qui ne se rencontrent peut-être pas dans d'autres. Et ce qui le donne à penser est le nombre des protestants qui furent assez touchés de ces raisons pour préférer en définitive la foi catholique à la leur. Nous-mêmes nous pourrons sans doute ailleurs signaler des passages où la théologie de Bossuet nous paraît plus accessible que celle de ses adversaires, et où, sur les différentes manières d'entendre la présence réelle de Jésus-Christ dans le sacrement de l'autel, il nous semble que l'acquiescement pur et simple de Bossuet au sens le plus littéral des textes fondamentaux, est moins embarrassant pour la raison que le commentaire plus ingénieux, et en apparence plus philosophique des églises luthériennes ou calvinistes. Comme tout cela, en définitive, est mystère, on peut préférer un mystère donné entièrement pour tel à un mystère mélangé de clartés philosophiques qui n'éclairent pas beaucoup l'esprit.

Quoi qu'il en soit, même en ce point, Bossuet croit pouvoir tirer de différentes déclarations des plus habiles ministres protestants des témoignagnes involontaires d'une conformité implicite de sentiments, qui pourrait être ménagée de façon à faciliter un rapprochement entre les deux partis, si l'on y apportait des deux côtés une égale bonne volonté. Mais la condescendance est ce qu'on ne lui apportera guère.

Il paraît plus fort sur un autre point où cependant les antipathies sont des plus vives. C'est celui de l'autorité de l'Église. Il prouve péremptoirement aux réformés qu'après avoir rejeté toute autorité humaine, ils se sont

vus eux-mêmes obligés, pour éviter la dissémination extrême des croyances, de constituer une autorité souveraine, pour trancher les difficultés et imposer l'unité de doctrine à toutes leurs églises. Ils ont donc, à leur manière, rétabli pour leur usage cette suprématie doctrinale qu'ils avaient en horreur dans la papauté.

En dépit de son profond désir d'arriver à une entente, Bossuet n'avait pas cédé sur tous les points. Mais il avait fait assez de concessions pour que les plus modérés de ses adversaires entrevissent la possibilité, et même peut-être la facilité d'un rapprochement ; d'autant plus que les calvinistes français, en ce même temps, en ménageaient un avec les luthériens, qui n'était peut-être pas plus aisé, quoiqu'il fût davantage selon leur cœur et leurs intérêts. Mais ils demeuraient défiants : les plus irréconciables d'entre eux, en reconnaissant que la foi catholique, d'après l'*Exposition* de l'évêque de Meaux, n'était pas si éloignée de la leur qu'aucun accommodement ne fût possible, insinuaient que Bossuet avait bien pu déguiser les obstacles et accommoder à sa manière les pierres d'achoppement ; et que sans doute son exposition ne serait pas approuvée de ses collègues de l'épiscopat et des docteurs de Rome. C'est en quoi ils furent absolument déçus.

L'auteur de l'*Exposition* avait bien pris ses précautions. Non seulement, par lui-même, il était plus capable que personne de connaître exactement la doctrine de l'Église catholique. Mais il consulta tout ce qui était digne d'être écouté dans le clergé français et à Rome. Il soumit scrupuleusement son livre à qui pouvait l'éclairer et l'avertir, avant de le publier. Pas un désaveu ne s'éleva nulle part, pas une objection ; mais au contraire

des louanges éclatantes, et une approbation sans aucune restriction de onze évêques de France, d'un de Germanie, de plusieurs prélats romains ; et enfin deux brefs très élogieux du pape lui-même. Voilà ce que l'Église romaine répondit à la supposition des ministres, que peut-être les explications de l'évêque de Condom seraient désavouées par les théologiens catholiques, comme des adoucissements destinés à surprendre la bienveillance des protestants. L'auteur de l'*Exposition* était donc reconnu, sinon en titre, du moins en fait, comme la voix même de l'Église romaine ; et c'est le titre qu'il continua de mériter durant toute sa vie par son orthodoxie, autant que par son érudition et par son éloquence.

Quelle ressource pouvait rester à ses adversaires ? La dernière des dernières, l'accusation de supercherie. Ils feignirent que l'évêque de Condom avait donné deux éditions différentes de son livre ; et voici sur quel fondement. Pour pouvoir plus aisément recevoir les critiques des personnages qu'il consultait, l'auteur, avant de publier son ouvrage, en avait fait tirer un très petit nombre d'exemplaires, qu'il avait distribués à ces personnages choisis. Ces exemplaires, annotés par ceux qui les avaient reçus, lui revinrent tous, à l'exception d'un seul, qui, on ne sait comment, circula en Angleterre. C'est en le comparant avec l'édition définitive, que des ministres, qui l'eurent entre les mains, remarquèrent quelques légères différences de texte, parce que Bossuet, jusqu'à la dernière heure, se corrigeait toujours. Voilà ce qu'ils firent passer pour des artifices destinés à tromper les lecteurs au moyen de leçons différentes. Sur le même fond, les malveillants édifièrent quelques anec-

dotes propres à ébranler la réputation de l'évêque de Condom, qu'ils représentèrent faussement comme ayant subi la censure de la Sorbonne; et Bossuet dut confondre ces malignes inventions (1). Mais rien ne put diminuer l'autorité d'un livre où tout le catholicisme se reconnut, qui fut traduit en italien et en latin sous les yeux les plus vigilants, et imprimé officiellement à Rome, comme un manuel de la foi orthodoxe. Bossuet recevait donc la consécration d'un docteur et d'un chef de l'Eglise; et tout le monde catholique compta que son livre aurait pour effet inévitable de ramener beaucoup de schismatiques à l'unité que le pape et plusieurs princes aspiraient à rétablir.

Parmi les effets de ce genre les plus immédiats et les plus incontestables, on aperçoit d'abord la conversion de Turenne et de quelques membres de sa famille, puis celle de l'abbé de Dangeau, et d'autres qui marquent beaucoup moins dans l'histoire générale du siècle. Le livre avait été composé spécialement pour Turenne, et l'on a déjà vu quelles en furent les conséquences par rapport à ce grand homme.

La première édition de l'*Exposition* fut publiée en 1671. Le succès éclatant qu'elle obtint, si l'on peut parler ainsi, dans toute la chrétienté, obligea l'auteur à en donner plusieurs autres, qui demeurèrent littéralement conformes à la première. Mais un livre d'une telle importance devait avoir des conséquences inattendues.

(1) *Avertissement* des éditions postérieures à 1689, t. XIII, p. 30-31.

Article II.

Conférence avec M. Claude (1678) (1).

Pour conclure le livre de l'*Exposition*, l'auteur s'adressait en ces termes à tous les dissidents (2) :

« J'espère que ceux de leur communion qui examineront équitablement toutes les parties de ce traité, seront disposés par cette lecture à mieux recevoir les preuves sur lesquelles la foi de l'Eglise est établie ; et reconnaîtront, en attendant, que beaucoup de nos controverses se peuvent terminer par une sincère explication de nos sentimens ; que notre doctrine est sainte, et que selon leurs principes mêmes (de quelques ministres) aucun de ses articles ne renverse les fondemens du salut. »

Est-ce là le ton d'un homme animé de sentiments despotiques, et qui, comme on l'a dit de Bossuet, veut toujours foudroyer, et ne laisse aucune place à la discussion ? Il est au contraire si doux et si accommodant, qu'aux yeux de ces ministres arrogants avec lesquels il traite, c'est lui qui parait prêt à excuser sa foi et à se porter au devant de celle de ses adversaires. Ceux-ci se trompent assurément sur son attachement raisonné aux enseignements de l'Eglise ; mais il concilie à merveille la conviction avec la douceur : c'est le caractère de la vraie force.

« Si quelqu'un, ajoute-t-il, trouve à propos de répondre à ce traité, il est prié de considérer que, pour avancer quelque

(1) T. XIII, p. [illegible]

(2) T. XIII, p. 104.

chose, il ne faut pas qu'il entreprenne de réfuter la doctrine qu'il contient, puisque j'ai eu dessein de la proposer seulement, sans en faire la preuve, et que si en certains endroits j'ai touché quelques-unes des raisons qui l'établissent, c'est à cause que la connoissance des raisons principales d'une doctrine fait souvent une partie nécessaire de son exposition. »

De la condescendance de la part des ministres, il avait tort d'en attendre : tant qu'il vivra, il se verra obligé de disputer contre eux ; ils seront inépuisables en griefs, en arguments, en tous ces moyens de quereller qu'il aurait voulu éviter. C'est que leur charité n'était assurément pas égale à la sienne, et que leur doctrine, ayant pour premier fondement la révolte, ne pouvait se soutenir que par l'opposition et par la censure hautaine, pour ne pas dire fanatique, de tout ce qui appartenait à l'Eglise romaine. Il aura donc toujours, malgré son amour pour la paix, les armes à la main, et quoique sur la défensive, il paraîtra chercher la guerre, parce qu'il la fera merveilleusement bien. On a peine en effet à comprendre qu'un homme puisse combattre sans relâche, quoiqu'il ait en aversion les luttes incessantes et toujours ranimées par des antagonistes irréconciliables.

Le premier adversaire irréductible qu'il rencontra fut le pasteur Claude, ministre de Charenton, l'un des chefs les plus autorisés et les plus militants des églises calvinistes en France, au reste esprit supérieur, éloquent et savant, en même temps qu'homme de bonne compagnie.

M[lle] de Duras, nièce du vicomte de Turenne, avait lu l'*Exposition de la Doctrine* ; mais elle avait encore quelque doute sur les questions de religion (1). Elle fit

(1) Bossuet, *Œuvres*, t. XIII, p. 506 et suiv.

demander à Bossuet « par diverses personnes de qualité, » s'il voudrait bien conférer en sa présence avec M. Claude (1). Il répondit qu' « il le ferait de bon cœur, s'il voyait que cette conférence fût nécessaire à son salut. » Elle se servit de l'entremise du duc de Richelieu pour l'inviter à se rendre à Paris le mardi dernier jour de février 1678, et à entrer en conférence le lendemain avec le ministre sur la matière dont elle lui parlerait. Il se rendit en effet chez elle au jour marqué, et là elle lui fit connaitre « que le point sur lequel elle désiroit s'éclairer avec son ministre étoit celui de l'autorité de l'Église, qui lui sembloit renfermer toute la controverse. « Il lui parut qu'elle n'étoit pas en état de se résoudre sans cette conférence, si bien qu'il la jugea absolument nécessaire. »

C'était en effet un point que Bossuet considérait comme capital. Il en avait dit quelque chose dans l'*Exposition*, mais sans y développer le fond de sa doctrine. Deux idées composent ce fond, l'une relative à la garantie de l'orthodoxie ; l'autre au caractère des pasteurs. Quant à ceux-ci, quel titre ont les ministres protestants pour enseigner la foi ? Ce ne sont que des particuliers, qui se sont ingérés dans le ministère sans aucune consécration divine. Dans l'Église romaine, au contraire, tous les évêques sont, par une transmission ininterrompue, les successeurs des Apôtres et les héritiers de leur mission. Mais les successeurs de Luther ou de Calvin sont tous, comme les fondateurs de la Réforme, des particuliers qui sont obligés de confesser

(1) C'était ce même ministre qui avait déjà disputé, en quelque sorte, à Bossuet les [illegible] de [illegible] et du frère de Mlle de Duras, le vicomte de Turenne et le duc de Lorges. (Voir Saint-Simon, Mémoires, t. II, p. [illegible].)

qu'ils n'ont de titre qu'une vocation toute personnelle, qu'ils s'attribuent comme s'ils avaient reçu d'en haut un ordre secret de prêcher, sans qu'on puisse trouver de signes de cet ordre mystérieux. Ils ont par suite enseigné ce qu'il leur a paru bon, sans autre garantie que cette révélation personnelle dont ils se prévalent. Ils allèguent, il est vrai, l'autorité de l'Écriture Sainte, mais qui leur en a expliqué le sens ? Ce sont toujours des lumières humaines ; et eux qui chargent l'Église romaine du reproche d'avoir introduit des fantaisies humaines dans la vraie religion, montrent manifestement qu'il n'y a souvent rien que d'humain dans leurs dogmes. De quelle autorité donc peuvent-ils se prévaloir pour justifier leur séparation d'une Église qui avait, quand ils l'ont quittée, le privilège de la perpétuité dans le ministère et dans la croyance ? Ils se vantent de l'avoir réformée, ils n'ont fait que fonder une église nouvelle, qui n'a point d'autre autorité que celle qu'elle tient d'eux, c'est-à-dire une autorité purement humaine et contestable.

Les protestants alléguaient pour se justifier, que, quand ils parurent, l'état de l'Église se trouvait interrompu par les fausses doctrines et les mauvaises mœurs qui s'y étaient établies, et que c'était comme s'il n'y avait plus d'Église. A quoi Bossuet répondait que, par les promesses de Jésus-Christ, l'Église ne devait jamais finir, et que de l'aveu même des ministres, on pouvait encore s'y sauver jusqu'en l'an 1543, date précise. Or il n'était rien survenu depuis qui l'eût changée. Donc, s l'on pouvait y trouver, jusqu'en l'an 1543, tout ce qui était nécessaire pour constituer une Église, cela s'y trouvait encore depuis cette date. Selon les ministres,

ces conditions étaient la prédication de la vraie foi et l'administration droite et entière des sacrements. Pour ce qui regardait la pureté de la foi, les ministres étaient obligés d'accorder que les articles fondamentaux se trouvaient dans la prédication de l'Église romaine. Pour l'administration des sacrements, les ministres avaient beau contester, Bossuet leur prouvait qu'ils n'élevaient que des chicanes. La plus grosse question était celle de la communion sous une seule espèce. Bossuet démontrait que les exemples mêmes des protestants donnaient lieu de croire que le sacrement tout entier se trouvait sous la seule espèce du pain ou du vin. Des disputes interminables eurent lieu sur ce sujet; mais Bossuet savait tirer parti des inconséquences de ses adversaires ; et ils ne purent jamais prouver que la pratique de l'Eglise romaine anéantissait le sacrement, puisqu'une pratique analogue était admise par eux dans certains cas.

Enfin quelle était donc la nature de l'autorité de l'Église ? Fondée sur la propre parole de Jésus-Christ, avec la promesse d'une assistance perpétuelle et d'une durée sans bornes, l'Église avait toujours conservé sans interruption et sans changement la doctrine des Apôtres, et maintenu l'unité de la foi dans tout le monde chrétien, grâce à la suprématie du siège de Pierre, qui était d'institution divine. Toujours assistée du Saint-Esprit, elle n'avait jamais pu errer ; sa foi avait toujours été pure, en dépit de quelques troubles momentanés, mais annoncés d'avance, et toujours réprimés et terminés par des décisions infaillibles. Il n'y avait donc pas d'autre vraie foi que la sienne, et nul ne pouvait être admis à la contester, à plus forte raison à la renverser. Toutes les

querelles soulevées par les novateurs ne pouvaient donc être que des révoltes, et tous les schismes des crimes.

Cette doctrine, admirablement déduite et développée, fermait la porte à toute innovation, et il n'était possible d'y opposer qu'un prétendu droit laissé à chacun de constituer sa foi à sa convenance, c'est-à-dire l'anarchie absolue des croyances. C'était là qu'il fallait nécessairement aboutir ; mais les réformateurs s'en défendirent longtemps. Leur prétention n'était pas de proclamer la liberté absolue des consciences, mais de restaurer l'Église, qu'ils déclaraient corrompue. Ils auraient bien voulu maintenir l'unité parfaite de la foi, mais sous l'autorité de leur propre Église, qu'ils prétendaient être la seule vraie Église.

A cette prétention s'opposaient beaucoup de difficultés, premièrement la diversité de la croyance dans leurs diverses Églises, qui étaient nombreuses, et ne parvenaient jamais à s'accorder parfaitement, en dépit de tous leurs efforts et de toutes leurs confessions ; secondement et surtout le fait que leur religion était réellement nouvelle, et née d'un schisme, de sorte qu'ils ne pouvaient sérieusement prétendre qu'elle fût la continuation de l'Église unique subsistant depuis les Apôtres.

Mais là-dessus ils avaient aussi leur théorie. Il n'était pas trop malaisé de prononcer que l'Église romaine n'était pas une vraie Église, puisqu'elle était, à leur dire, infidèle : mais c'est ce qu'il aurait fallu prouver ; il était facile de se donner pour les seuls vrais successeurs des Apôtres ; mais que faire de tous les siècles où les églises protestantes n'avaient pas existé, puisqu'en somme ils ne pouvaient nier qu'on connût la date de leur com-

mencement, et qu'avant cette date, ils ne pouvaient montrer qu'ils eussent été compris dans l'Église, loin d'en être le cœur et la lumière souveraine?

C'est ici qu'ils s'ingénièrent. Ils imaginèrent une Église des vrais fidèles (la leur apparemment), qui n'avait jamais été connue dans le monde ; une Église invisible, qui avait entretenu, sans qu'il y parût, la vraie religion, et l'avait fait parvenir jusqu'à eux. C'était d'elle qu'ils se réclamaient : voilà la vraie Église indéfectible, qu'ils étaient venus continuer en la manifestant sur la terre ; et par là ils étaient les uniques héritiers des Apôtres, les seuls conservateurs de la foi chrétienne.

A cette brillante théorie il manquait encore quelque chose. Qui donc était obligé de croire à l'existence de cette Église invisible ? On ne pouvait pas leur demander de la montrer, puisqu'elle était invisible ; mais on avait droit de leur demander ce que c'était qu'une Église invisible.

C'est ce que fit tout d'abord Bossuet dans sa *Conférence* avec le ministre Claude, et c'est sur ce point que roula d'abord la controverse (1).

La rencontre eut lieu le 1er mars 1678, chez la comtesse de Roye, sœur de Mlle de Duras (2). Bossuet avait eu soin d'instruire dès la veille cette seconde dame, et le jour même, il rappela à M. Claude ce qu'il avait écrit dans son *Exposition*, et que celui-ci reconnut tout d'abord avoir lu. Ainsi l'on était assuré « qu'il n'y aurait pas de surprise. »

La conférence se soutint pendant plusieurs heures, en présence de plusieurs témoins, tous huguenots, avec

(1) Voir la *Préparation à la Conférence*, t. XIII, p. [illegible] et suiv.
(2) T. XIII, p. [illegible].

une courtoisie parfaite, quoique la discussion fût serrée et pressante. Bossuet et le ministre, qui l'ont rapportée chacun de leur côté, ne tombent pas parfaitement d'accord sur certains points ; mais le premier y insista au moyen de XIII *Réflexions*, qui lui servirent à corroborer son argumentation contre le ministre Claude. Il s'était présenté, dans le cours de l'entretien, quelques moments critiques, où Bossuet avoue qu'il éprouva une très forte émotion, dans la crainte que la verité, qu'il voyait très bien, ne fût mise en péril, et la foi de ses auditeurs exposée, par l'insuffisance de l'avocat de la cause. En effet, son adversaire lui opposa quelquefois des objections qui, à l'improviste, pouvaient l'embarrasser. Mais ce ne fut jamais qu'une hésitation d'un moment ; et en somme le résultat final fut tel qu'il l'avait espéré.

Bossuet eut encore à surmonter chez Mlle de Duras un scrupule purement d'honneur.

« Je vis qu'elle étoit peinée des reproches qu'on lui faisoit, d'avoir des desseins humains, et surtout d'avoir attendu à douter de la religion après une donation que madame sa mère lui avoit faite. Vous savez bien, lui dis-je, en votre conscience en quel état vous étiez quand cette donation vous a été faite ; si vous aviez quelque doute, et si vous l'avez supprimé dans la vue de vous procurer cet avantage. — Je n'y songeois pas seulement, répondit-elle. — Vous savez donc bien, lui dis-je, que ce motif n'a aucune part à ce que vous faites. Ainsi demeurez en paix ; pourvoyez à votre salut, et laissez dire les hommes : car cette appréhension qu'on ne vous impute des vues humaines, est une sorte de vue humaine des plus délicates et des plus à craindre. » (t. XIII, p. 562).

Mlle de Duras fit son abjuration. L'évêque de Condom retourna à Paris pour la recevoir le 22 mars.

Elle la fit (1) dans l'église des RR. PP. de la Doctrine chrétienne.

« L'exhortation que je lui fis, dit-il, ne tendoit qu'à lui représenter qu'elle rentroit dans l'Église que ses pères avaient quittée, qu'elle ne se croyoit pas dorénavant plus capable que l'Église, plus éclairée que l'Église, plus pleine du Saint-Esprit que l'Église ; qu'elle recevroit de l'Église, sans examiner, le vrai sens de l'Écriture, comme elle en recevoit l'Écriture même... Elle sentit la consolation du Saint Esprit, et l'assistance fut édifiée de son bon exemple. »

Le nœud de la question était en effet dans la faculté qu'ont ou peuvent avoir les particuliers de former leur foi eux-mêmes. M. Claude, pressé par son adversaire, s'était vu obligé de reconnaître qu'un particulier, une femme, un ignorant, quel qu'il soit, peut « croire et doit « croire qu'il lui peut arriver d'entendre mieux la parole « de Dieu que tout un concile, que tout le reste de l'Église « ensemble et que toutes ses assemblées, fussent-elles « composées de ce qu'il y a de plus saint et de plus « éclairé dans l'univers. » (2). Cette déclaration absolue coûtait bien un peu au ministre ; car le moyen après cela de condamner la secte des *indépendants*, qui chagrinait fort l'Église de Charenton en particulier, d'empêcher enfin « qu'il n'y ait autant de religions, je ne dis pas « qu'il y a de paroisses, mais qu'il y a de têtes ? » Le ministre ne put nier cette conséquence du droit de tout examiner, qu'il attribuait à tout chrétien, et qui était un des fondements des églises protestantes, en dépit des efforts qu'elles faisaient pour constituer une croyance fixe au moyen des décisions de leurs synodes.

(1) Bossuet, Œuvres, t. XIII, p. 561.
(2) P. 540.

A la vérité, Bossuet ne pouvait nier qu'en fait il y a des cas où une seule personne peut être mieux inspirée qu'une assemblée tout entière, et on offrait de lui en donner des exemples : « le premier dans le concile de Rimini, où le mot de consubstantiel fut rejeté, et l'arianisme établi. » (p. 535). Mais on compta l'embarrasser encore davantage en lui alléguant les exemples des premiers chrétiens, qui suivirent la discipline de Jésus-Christ, quoiqu'il eût été condamné par toute la Synagogue (P. 537).

On sent bien qu'il serait aisé d'étendre cet argument contre toute personne qui ne raisonnerait pas, comme Bossuet, sur la croyance en une autorité surnaturelle et infaillible. Car, au point de vue purement humain, n'est-il pas évident que, lorsqu'une erreur se trouve enracinée dans l'esprit de la plupart des hommes, le redressement ne peut venir que des lumières supérieures d'un seul ; et, au point de vue chrétien, que la mission de Jésus-Christ ne pouvait s'accomplir sans faire violence à une sentence autorisée par la conviction d'une Église entière, qui était la Synagogue ?

A cette objection, Bossuet est loin de demeurer sans réponse. Car ici, c'est le Verbe lui-même fait homme qui résout toute la difficulté : que peut-il y avoir à préférer à la révélation directe du Fils de Dieu ? Le même cas peut-il se représenter ailleurs ? Y a-t-il lieu d'examiner là où Dieu a parlé en personne ? Ajoutons, ce que Bossuet n'a pas négligé de faire, que la mission de Jésus-Christ se trouvait prédite, dans l'Église juive, par les prophètes, et annoncée par des paroles qu'on peut lire dans les Évangiles. (P. 536-538).

Ce que Bossuet n'a pas jugé nécessaire de dire expli-

citement, c'est que les auteurs de la Réforme, pour s'autoriser de cet exemple, auraient été obligés de s'assimiler eux-mêmes au Verbe divin, en même temps que de comparer l'Église catholique à la Synagogue.

Nous n'omettrons pas en passant un piège que Claude tendit habilement à son adversaire. Comme celui-ci disait que chacun reçoit l'Écriture de la main de son Église, et la reçoit ainsi comme divine, Claude lui répondit qu'il en était de même dans les autres Églises, grecque, éthiopienne, arménienne, etc., et que par conséquent le choix de la vraie Église dépendait uniquement de la naissance, si chacun n'examinait pas lui-même l'Écriture, afin de savoir où était la vérité (P. 546). C'est à cette objection que Bossuet dit qu'il éprouva un moment d'émotion, de peur que la faiblesse de sa réponse ne compromît le salut d'une âme. Mais il se ressaisit aussitôt et répondit en habile théologien, quoique la simple raison n'y trouve peut-être pas son compte. C'est en effet un argument théologique qu'il opposa au ministre.

Dieu, dit-il (1), met par son Saint-Esprit, dans le cœur de ceux qui sont baptisés dans ces églises, qu'il y a un Dieu et un Jésus-Christ, et un Saint-Esprit. Ils croient qu'il y a aussi une Église universelle. Mais ensuite « ce baptisé, séduit par ses parents et par ses pasteurs, croit que l'Église où il est, est la véritable, et il attribue en particulier à cette fausse église tout ce que Dieu lui fait croire en général de la vraie. » Mais Dieu leur enseigne plus tard (par des moyens que Bossuet ne développe pas tout d'abord) comment ils pourront démêler ces choses

(1) P. 547.

et sortir de la prévention qui leur fait confondre l'idée de la fausse église où ils sont, avec la foi de la vraie Église, que le Saint-Esprit leur a mise dans le cœur avec le Symbole. »

C'est donc toujours, selon Bossuet, une intervention divine du Saint-Esprit qui révèle aux chrétiens où est la vraie Église ; et la raison toute simple n'y a rien à faire.

On est ainsi embarrassé quelquefois dans les controverses qui s'élèvent entre Bossuet et les ministres. Ceux-ci, par leurs objections, paraissent quelquefois le pousser sur le terrain du raisonnement philosophique. Mais il leur échappe et se réfugie dans les raisons théologiques. Et comme ils sont eux-mêmes beaucoup plus théologiens que philosophes, le débat redevient bien vite beaucoup moins philosophique que théologique. La philosophie humaine n'a fait qu'apparaître, et la discussion se renferme aussitôt dans les nuages d'où l'on s'attendait à la voir sortir.

D'ailleurs la question était plus générale : il s'agissait de dire si, dans l'état actuel de l'Église, tout chrétien, ou qui aspire à le devenir, n'est pas en droit et obligé d'examiner avant tout les fondements de la foi, c'est-à-dire, d'abord l'autorité de l'Église, et ensuite la divinité de l'Écriture sainte ; ou bien de procéder dans l'ordre inverse, c'est-à-dire, d'apprendre de l'Église ce qu'il doit croire de l'Écriture, et de l'Écriture ce qu'il doit croire de l'Église. Voilà un champ d'examen, pour ainsi dire, sans limites, et par suite une cause de doutes sans issue. Aussi Bossuet veut-il que l'acte de foi commence par cet article du Symbole : « Je crois l'Église universelle », et que le reste ne vienne qu'après. Mais les protestants ne

le laissent pas en paix dans cette assiette. Selon eux, la croyance en l'Église n'est qu'un acte de foi humaine, inspiré par les parents et les maîtres, et il faut que l'Écriture lui enseigne la divinité de la religion, avant qu'il croie à ce que l'Église lui enseigne ; de sorte que le doute ne fait que changer de position, si l'on ne commence par croire en l'Écriture, ce qui oblige à l'examiner. Ils reviennent donc forcément à l'examen, comme Bossuet revient forcément à l'acte de foi dans l'Église. Il est indubitable que la voie de Bossuet est plus commode, plus courte et plus décisive. Mais aussi faut-il faire le sacrifice de la raison individuelle; et voilà pourquoi catholiques et protestants ne s'entendront jamais sur le point de départ, quelques concessions qu'ils puissent se faire réciproquement sur des points particuliers.

Dans la conférence, Bossuet assure qu'il mit Claude hors d'état de répondre, et qu'il en sera toujours de même : celui-ci n'en convient pas ; et cette différence ne tient pas aux talents des deux adversaires, mais à la position de la question. Chacun d'eux conserva sa confiance dans sa doctrine. Mais l'évêque de Condom eut l'avantage positif de ramener à lui des personnes qui n'étaient pas des théologiens, quoiqu'elles fussent très éclairées; et il en arrivera bien des fois de même. Dans la suite, les ministres ne désarmeront jamais à son égard; mais il leur enlèvera des âmes sincères, qui goûteront sa doctrine sans être capables de se démêler des filets des théologiens protestants. Ceux-ci se plaindront des *sophismes* de M. Bossuet, et il résoudra les leurs, sans qu'il puisse y avoir entre eux de tiers arbitre pour prononcer de quel côté est le sophisme. Mais il y

a naturellement des esprits qui désirent sortir au plus tôt des difficultés de raisonnement, et d'autres qui se plaisent à y demeurer. La simplicité et la clarté de la doctrine de Bossuet font plus de conquêtes que la subtilité de ses adversaires : ceux-ci peuvent émerveiller les esprits très déliés et très résistants ; tandis qu'il charme et satisfait les cœurs simples et les esprits humbles.

Que le ministre Claude ait été ou non touché des arguments de Bossuet, il est certain que les mêmes controverses sur l'autorité de l'Eglise se renouvelèrent fréquemment depuis par la plume de tous les défenseurs du protestantisme, et que Bossuet se vit plus d'une fois obligé de soutenir, contre les uns ou contre les autres, que les Églises luthériennes ou calvinistes ne peuvent, en dépit de leurs prétentions, faire partie de l'Église catholique, c'est-à-dire universelle, puisqu'elles s'en sont séparées, que celle-ci est la seule à laquelle sont attachées les promesses de Jésus-Christ : « Tu es Pierre, etc. » ; que ces promesses ne peuvent être vaines ; par conséquent c'est dans cette Église seule que se trouve l'assistance constante du Saint-Esprit ; qu'il est vain de prétendre, comme le font les réformés, qu'en la quittant, ils ont emporté avec eux la vraie Église ; mais celle-là, n'ayant jamais eu d'interruption ni dans la prédication, ni dans le ministère, demeure sainte, pure et infaillible ; et enfin tous les particuliers qui veulent revenir à la vérité, doivent sans hésiter retourner à elle, au lieu de s'opiniâtrer dans un schisme qui leur fait perdre tous les avantages de la foi chrétienne. Toutes ces propositions seront mainte et mainte fois discutées, débattues, anatomisées avec

une persévérance, une subtilité, une érudition qui rendront ce procès interminable. Et ce n'est point rabaisser, mais au contraire louer les adversaires de Bossuet, les Daillé, les Claude, les Jurieu, et nombre d'autres champions, que d'admirer comment, tous ensemble ou séparément, ils ont pu sans relâche se relever contre le seul athlète qui ait pu réellement les tenir en respect pendant un demi-siècle par la vigueur et la fécondité de la plume, par des merveilles de science et par une éloquence qui doit la plus grande partie de sa force à sa simplicité et à sa modestie. Le combat est toujours animé; et pourtant rien ne paraît plus calme que le héros qui reçoit et repousse tant d'assauts. Les lecteurs qui ne connaissent l'éloquence de Bossuet que par ses discours d'apparat, ne s'attendent certainement pas à une si prodigieuse continuité de modération, de naturel et de nudité dans la vigueur du discours. On croirait voir une de ces statues antiques d'athlètes, où la force apparaît surhumaine, sans qu'aucun muscle soit tendu.

On peut dire de cette puissante éloquence ce que lui même n'a pas craint d'affirmer de sa conduite dans de longues disputes avec des ministres protestants, « qu'il les avait toujours soutenues sans hausser la voix d'un demi-quart de ton seulement. »

Il est vrai pourtant qu'il lui arrive assez souvent de resserrer la conclusion d'un raisonnement en des termes sévères et durs pour des adversaires qui lui paraissent de mauvaise foi, ou au contraire de la réchauffer en des exhortations tendres et pathétiques à ceux qu'il appelle ses frères errants, pour les presser de rentrer dans son Église. C'est tout ce qu'il se permet de mouvements qu'on puisse qualifier d'oratoires.

Il terminait ainsi ses *Réflexions* sur un *Écrit de M. Claude* :

« Puis donc que l'unité ecclésiastique ne doit point être déchirée, et que d'ailleurs nous ne pouvons pas quitter l'Église pour aller à vous, revenez, revenez plutôt à l'Église votre mère et à notre fraternité : c'est à quoi nous vous exhortons avec tout l'effort d'un amour vraiment fraternel. Amen, amen (1) ».

Cet éloquent appel, emprunté de saint Cyprien (*ép.* XLIII, *Ad Confess.*) fut, comme on devait s'y attendre, perdu dans les vents. On peut ramener des particuliers ; on ne ramène pas les chefs d'un parti, surtout d'un parti religieux, et les ministres d'un culte établi, qui croient fermement être la véritable Église.

(1) T. III, p. 633.

CHAPITRE III.

Polémiques avec Jurieu.

Bossuet rencontra un adversaire plus intraitable, sinon plus redoutable, dans la personne de Jurieu, ministre à Sedan, puis en Hollande, le plus agressif, le plus aigre et le plus emporté des ministres protestants de son siècle. La plupart de ses confrères laissaient les querelles s'assoupir, lorsqu'il entra en scène avec l'ardeur d'un homme qui aurait été seul chargé de la cause de ses coréligionnaires, ou qui, dans une désertion générale, se serait vu obligé de relever seul le drapeau abandonné. C'était un homme de grands talents, de grande érudition, et surtout d'un zèle que rien ne pouvait modérer. Son caractère intempérant le poussa à s'engager dans de violentes querelles avec Pierre Bayle, Français protestant et réfugié comme lui, qu'il ne put laisser vivre en paix dans sa chaire de Rotterdam (1).

Au reste, il avait des premiers pris la plume contre l'*Exposition de la Doctrine* publiée par Bossuet. Comme s'il eût été le pasteur suprême et même unique des églises protestantes, il se hâta, quand ce livre parut, d'avertir ses coréligionnaires du danger qui les menaçait. Car il vit d'avance venir les persécutions contre la

(1) *Vie de M. Bayle*, par Desmaiseaux.

religion protestante, et démêla ou devina les desseins conçus pour la réunion des églises protestantes, avant qu'ils fussent formés. Il publia donc, en 1683, son *Préservatif contre le changement de religion* (1). Il se plaçait, en sentinelle vigilante, en travers de la voie des convertisseurs, pour couvrir son peuple et déconcerter les tentatives de l'ennemi.

L'ennemi, c'était quiconque entreprenait de ramener des protestants à l'Église catholique, et singulièrement Bossuet. Ennemi, Jurieu l'était bien à l'égard de l'évêque de Meaux : on ne voit plus en lui un simple défenseur de la religion protestante, comme les ministres d'un esprit plus conciliant, à qui Bossuet avait eu affaire jusque-là : c'était un homme possédé non seulement de la foi de son église, mais de la haine la plus âcre contre le catholicisme et contre son éloquent interprète. On le sent dès les premiers mots : les outrages abondent sous sa plume : il semble se piquer de dégrader Bossuet de la haute considération dont il jouit comme prélat et comme excellent apologiste de la religion catholique ; Jurieu le traite de téméraire, d'ignorant, de menteur, d'impie, de fripon, ou pis, s'il se peut. Apparemment il croit utile, aux yeux de ses coréligionnaires, de bien faire sentir que rien de ce qui vient du côté de l'Église romaine ne doit inspirer et recevoir que des marques de mépris. Sa haine a quelque chose de violent et de furieux, qui ne sent que trop le fanatisme ; et ses emportements gâtent fort ce qu'il peut y avoir d'intéressant dans une cause exposée à la persécution. Il n'échappe même pas au ridicule aux yeux de ses partisans :

(1) *Vie de M. Bayle*, par Desmaiseaux, p. 70, éd. Beuchot (Desoër).

il est visionnaire, il prophétise, et, s'il entraîne par ces moyens les têtes faibles de sa secte, il chagrine souvent les meilleurs esprits des églises protestantes, d'autant plus qu'il manque de bonheur dans ses prédictions. Ainsi, il trouve dans l'*Apocalypse*, dont il fait un étrange abus (1), et dans les événements politiques du temps, des indices certains d'une grande révolution qui doit assurer, en 1689, le triomphe de la religion protestante (2). La formation de la ligue d'Augsbourg (1686), la coalition des puissances protestantes contre Louis XIV, le changement de dynastie en Angleterre (1688), sont l'annonce, selon lui, de la prochaine ruine du papisme et de l'avènement en France de la religion de Luther et de Calvin. Cependant les événements politiques et militaires s'accomplissent, les années s'écoulent, et la seule réponse des faits aux prophéties de Jurieu, est l'expulsion des protestants de France après la révocation de l'Édit de Nantes. Il n'y a pas là, pour le prophète, sujet de triompher. D'autre part, ces événements étaient trop lamentables pour exciter personne à en rire. Mais on pouvait du moins trouver le ministre bien téméraire.

Cependant, il redouble de colère et d'invectives : il fait preuve d'une étonnante activité de plume et d'une très rare érudition. Mais ni sa science ni ses raisonnements ne sont infaillibles ; ses fautes sont relevées avec la sévérité qu'on est entraîné à porter dans une discussion engagée contre un adversaire qui ne se possède pas : la

(1) Il va jusqu'à déclarer que la croyance que le Pape est l'Antéchrist, est le [illegible] de la Réforme (Bossuet, *Œuvres*, t. XIV, p. [illegible]).

(2) Sur son ouvrage de l'*[illegible] des Prophéties*, [illegible], voir Bossuet, *Hist. des Var.*, t. XIV, p. [illegible].

guerre de plume devient acharnée et parfois cruelle. On a lieu à cette époque de regretter le temps où elle se passait entre des combattants d'un caractère plus tempéré. Les partisans de l'union fraternelle et de la paix, tels que Bossuet, ne pourraient-ils pas se décourager, dans le temps même où l'administration du roi Louis XIV se laisse entraîner à des mesures de plus en plus rigoureuses à l'égard des protestants ? Les chances de réconciliation s'éloignent de plus en plus.

Le zèle et les talents de Jurieu lui assuraient des admirateurs parmi les ardents de son parti : aujourd'hui encore, il n'en manque pas, car il s'agit de haines vivaces. Nous le voyons glorifié pour avoir, de toutes ses forces, travaillé à la ruine de la puissance de Louis XIV et de la religion catholique (1); et l'on ne peut nier que, par sa plume, il n'ait fortement contribué à la destruction de l'ordre politique et social qui régnait encore dans ce temps-là. Voilà ce qui rend inoubliable ce personnage d'ailleurs peu digne de sympathie. Il est l'aïeul de tous ceux qui détestent l'ancienne France.

Sa tête, en effet, était un arsenal de machines de guerre propres à bouleverser de fond en comble la société monarchique et religieuse dont il ne nous reste plus aujourd'hui que le souvenir ; et s'il s'est abusé en annonçant pour l'année 1689 l'avènement du protestantisme en France, il se pourrait faire que sa prédiction se trouvât en un sens aujourd'hui réalisée, par une suite de révolutions qui se trouvaient toutes en germe dans ses écrits brûlants de haine.

(1) Voir dans la *Grande Encyclopédie*, tome 21, l'article *Jurieu*, signé Franck Puaux.

Résumons les doctrines qu'il préconise ou qui ressortent de ses principes :

1° L'abolition de la royauté et l'établissement de la démocratie illimitée : voilà pour le régime politique ;

2° La liberté absolue de la critique des Écritures saintes, chacun se faisant sa foi à lui-même, et ne relevant que de soi pour le choix de ses articles de croyances et pour son adhésion à telle ou telle église ;

3° L'union des différentes confessions protestantes contre le catholicisme ; voilà pour la religion.

Bossuet a vu à peu de chose près où les doctrines de Jurieu conduisaient la société : il en a été saisi d'horreur. C'était le renversement de toutes les siennes. Il a même prévu l'anarchie où les esprits devaient arriver par cette voie ; et il a cru devoir faire les derniers efforts pour prévenir de si redoutables conséquences. C'est pourquoi il est l'antithèse de Jurieu, comme Jurieu est la sienne. Il s'agit donc là d'une lutte corps à corps non seulement de deux hommes, mais de deux sociétés, et l'on sait laquelle des deux est aujourd'hui vaincue et comme dissoute par l'esprit nouveau, après bien des révolutions.

CHAPITRE IV.

L'Histoire des Variations.

La lutte ne s'engagea entre Bossuet et Jurieu qu'après la publication de l'*Histoire des Variations des églises protestantes* (1688). Ce grand ouvrage est le centre de la polémique de Bossuet contre le protestantisme.

Avant de discuter la valeur théologique et les fondements de la croyance d'une église, Bossuet la soumet à cet examen : D'où vient-elle ? Car il n'y a pour lui qu'une seule origine qui puisse la consacrer. C'est celle qui communique son autorité à la foi de l'Église catholique. Celle-ci vient directement, par une transmission non interrompue, de Jésus-Christ et des Apôtres, qui ont eux-mêmes continué, en l'achevant, la révélation divine contenue dans l'Écriture sainte (1). Il y a donc une religion qui n'a pas eu, pour ainsi dire, de commencement, puisque l'Église chrétienne, toute nouvelle qu'elle est, fait suite à la Synagogue, qui possédait déjà, hormis les distinctions qu'il y a lieu de faire, la propre parole de Dieu. Bossuet lui-même s'appuie souvent sur des textes empruntés de David et des Prophètes, tant il est pénétré de cette idée, qu'il existe une foi qu'on trouve établie aussi haut qu'on peut remonter dans

(1) Ev. s. Matth., c. V, 17.

l'histoire du genre humain. De là cette conviction, que toute nouveauté est nécessairement une erreur. Il dit encore (c'est une de ses maximes familières), que la vraie doctrine est parfaite dès le commencement, car étant de Dieu, elle ne peut comprendre d'imperfection à aucun moment ; elle ne peut admettre ni hésitation, ni changement, ni diversité. Il se plaît à rappeler, comme marques de la vraie foi, ces paroles de Vincent de Lérins, *quod ubique, quod semper, quod ab omnibus creditum est.*

D'après ces idées, Bossuet appréciait, à son sens, très sûrement, et sans plus ample examen, toute doctrine qui pouvait se produire ; et il trouvait du premier regard, dans le protestantisme, les caractères qui trahissent l'erreur : nouveauté, singularité, variations. C'est d'après ces principes qu'il compta confondre entièrement et définitivement toutes les églises protestantes, depuis Luther jusqu'à ses contemporains. L'*Histoire des Variations des églises protestantes* fut donc sa grande machine de guerre, et le moyen qu'il jugea le plus sûr pour obliger tous les esprits attentifs et de bonne foi à se rallier à l'Église catholique, comme à la seule qui portât, sans contestation possible, toutes les enseignes de la vérité : antiquité sans limites, immutabilité, unanimité parfaite. Ses adversaires acceptèrent la discussion sur les mêmes points, et s'efforcèrent de prouver que la foi catholique n'était ni si ancienne, ni si invariable, ni si unanime. Voilà sur quoi roulèrent, pendant plusieurs années, toutes les opérations de la controverse, surtout avec Jurieu, mais aussi avec d'autres ministres protestants qui crurent devoir prendre part à la querelle.

Dès les premiers mots de la *Préface*, Bossuet pose franchement son sujet : (1)

« Si les protestans savoient à fond comment s'est formée leur religion ; avec combien de variations et avec quelle inconstance leurs confessions de foi ont été dressées ; comment ils se sont séparés premièrement de nous, et puis entre eux ; par combien de subtilités, de détours et d'équivoques ils ont tâché de réparer leurs divisions, et de rassembler les membres épars de leur Réforme désunie : cette Réforme dont ils se vantent, ne les contenteroit guère ; et pour dire franchement ce que je pense, elle ne leur inspireroit que du mépris. »

D'après ce début, plus d'un, dans ce temps-là, dut dire, comme nous l'avons entendu dire récemment : « Mais ce n'est pas là de l'histoire. Où est l'impartialité que doit observer l'historien ? »

Bossuet a répondu d'avance à cette objection dans cette même preface.

« Après cela d'aller faire le neutre et l'indifférent à cause que j'écris une histoire, ou de dissimuler ce que je suis quand tout le monde le sait et que j'en fais gloire, ce serait faire au lecteur une illusion trop grossière...

... « Mais avec cet aveu sincère, je maintiens aux protestans qu'ils ne peuvent me refuser leur croyance, et qu'ils ne liront jamais nulle histoire, quelle qu'elle soit, plus indubitable que celle-ci, puisque dans ce que j'ai à dire contre leurs églises et leurs auteurs, je n'en raconterai rien qui ne soit prouvé clairement par leurs propres témoignages (2). »

Il a tenu parole, et l'on n'a guère pu contester ni la solidité ni la variété de ses informations. Mais, dit-on, il a porté dans cette histoire un esprit prévenu, et n'a cherché qu'à décrier les chefs de la Réforme et les églises

(1) Tome XIV, p. 1.
(2) P. 11.

protestantes. Soutiendra-t-on qu'il en devait faire l'éloge et porter l'esprit des protestants dans un ouvrage destiné expressément à abattre le protestantisme ? Demande-t-on, dans une controverse, qu'un écrivain glorifie la cause de ses adversaires ; et Bossuet a-t-il promis de le faire ? S'il l'avait fait sans le vouloir, qui ne se serait moqué de lui ? Il suffit qu'il ait agi loyalement, et qu'on ne puisse nier sérieusement les faits qu'il affirme. Si cet ouvrage historique ne peut contenter les protestants, ils ont leurs historiens pour présenter les faits et les personnages sous le jour qui convient à leurs intérêts ; et ils n'y ont jamais manqué.

L'œuvre en elle-même offrait de grandes difficultés. Il fallait peindre au vrai les caractères et les temps, exposer clairement les doctrines et les vicissitudes des opinions, rendre sensibles les côtés faibles de la Réforme, détacher en somme, par toutes les bonnes raisons qu'on pouvait faire valoir, les adhérents des églises réformées de tout ce qui pouvait les tenir attachés soit à la mémoire de leurs fondateurs, soit à l'opinion de l'excellence de leurs croyances, soit à la conviction qu'ils ne pouvaient trouver dans l'Église catholique la voie du salut, qu'ils avaient cherchée en se séparant d'elle. Ce dessein comprenait nécessairement trois parties : le récit des événements, l'analyse historique de la constitution successive des articles de foi des réformés, avec la critique de ces articles ; enfin la comparaison de ces dogmes avec ceux du catholicisme. L'objet principal était de montrer combien l'enfantement de ces confessions de foi avait été laborieux, plein d'incertitudes et de contradictions, et de nature à inquiéter plutôt qu'à rassurer les esprits qui aspiraient à la possession de la vérité

religieuse pure et incontestable. Mais il fallait de plus que tous les lecteurs, amis ou ennemis, vissent pleinement la portée des doctrines que les réformateurs leur donnaient à épouser, et les embarras qu'elles avaient causés même à ceux qui les avaient émises à l'aide du temps et entre les dissentiments qui n'avaient cessé de les agiter. La vie et les humeurs de ces personnages étaient donc un élément essentiel de cette histoire ; et la théologie qui interprète les doctrines en était un autre. Il s'agissait de combiner ensemble ces deux éléments, l'histoire et la critique, sans que l'un des deux portât préjudice à l'autre ; il fallait que le récit des événements fût animé, comme dans un livre d'histoire, et que la discussion théologique fût approfondie et aisée, comme dans une œuvre dogmatique. Ajoutons-y encore le tableau des temps, les influences étrangères, c'est-à-dire politiques et autres ; et enfin l'état moral où la Réforme avait mis les peuples qui l'avaient embrassée. Tout cela constituait le procès du protestantisme : Bossuet ne dissimulait nullement son dessein : c'était au lecteur à voir s'il voulait s'éclairer, ou s'il était résolu à ne rien entendre et à demeurer aveuglément dans son opinion préconçue.

C'est ordinairement à ce dernier parti que la plupart des esprits s'arrêtent : et Bossuet ne pouvait se flatter qu'il ferait plus d'effet par son livre qu'il n'est habituellement donné à la parole et aux écrits humains d'en produire. Mais puisque enfin, au siècle précédent, les Réformateurs avaient fait tant de conquêtes par la parole et par la plume, il fallait faire voir ce qu'à son tour le catholicisme mieux servi pourrait regagner par les mêmes moyens. *L'Histoire des Variations* ne parut

qu'après la révocation de l'édit de Nantes ; mais elle avait été commencée plusieurs années auparavant, et elle faisait partie du plan de conversion de Bossuet, qui se soumettait aux volontés de la cour, mais ne les inspirait pas, lorsqu'il s'agissait de contrainte.

Il crut toujours à l'efficacité des moyens de persuasion ; et il avait des raisons personnelles d'y croire. La méthode qu'il entreprenait d'appliquer pour tout le peuple des protestants n'était autre que celle qui lui avait si bien réussi avec des particuliers tels que Turenne et les personnes de sa famille, avec Dangeau, et nombre d'autres religionnaires, dont on peut voir l'énumération dans les histoires détaillées de sa vie, et par exemple dans le *Journal* de l'abbé Le Dieu.

Il s'étendit d'abord sur les principaux points de doctrine où les Réformateurs accusaient l'Église catholique d'avoir altéré la vérité du christianisme.

Le premier était la *Justification*. Selon ces rigides docteurs, les catholiques, ne se rendant pas compte des mérites de Jésus-Christ, faisaient intervenir, pour la rémission du péché originel et des autres péchés, soit les mérites des saints, soit des mérites acquis par les bonnes œuvres des pécheurs eux-mêmes, comme si le salut n'était pas dû uniquement à la miséricorde de Dieu et au sacrifice de son Fils pour le rachat du genre humain ; ou que ce sacrifice ne fût pas réputé suffisant; ou que les mérites des pécheurs eussent un prix considérable devant Dieu ; ou qu'enfin les saints jouissent dans l'Église catholique de quelque prérogative qui les égalât au Fils de Dieu lui-même.

Bossuet démontrait aisément l'inanité des accusations dirigées contre son Église ; et les protestants ne pou-

vaient prouver que leurs églises eussent une doctrine bien mûrie, bien fixée, ni qu'elles s'accordassent entre elles. L'histoire de leurs confessions de foi était un témoignage contre lequel rien ne pouvait prévaloir.

On voit des églises différentes, puis opposées, mais toutes unies seulement par la haine du siège de Rome, se déclarer, se former en Saxe, en Suisse, à Strasbourg, dans diverses villes d'Allemagne, sous Luther, sous Zwingle, Bucer, Œcolampade, et professer des dogmes qui paraissent d'abord purement arbitraires, jusqu'à ce que des classements se fassent entre ces unités divergentes et amènent le désir d'une entente plus vaste pour une action commune. Mais quelles difficultés!

Les uns nient le libre arbitre de l'homme, et croient que Dieu seul fait tout en nous, le bien et même le mal; ils nient l'utilité des bonnes œuvres, et ne comptent d'autre mérite que celui de la foi. Ils laissent donc l'homme abandonné à lui-même, sous couleur d'abandon entier à Dieu et aux effets de la Rédemption. Ceux-là proclament que leur fidèle sera toujours sauvé, quoi qu'il fasse, pourvu qu'il le croie.

D'autres disputent le terrain pied à pied, et s'efforcent de conserver quelque chose des croyances antérieures, admises avant eux par l'Église universelle. On conteste, on s'injurie de part et d'autre; enfin on essaie de s'entendre, tandis qu'on damne ceux qui ne sont pas de l'avis qu'on professe.

La querelle est encore plus grave et plus embrouillée sur le sacrement de la Cène. Tous reconnaissent qu'à la sainte Table on reçoit le corps et le sang du Fils de Dieu fait homme et immolé sur la croix : car c'est par là qu'on est chrétien. Mais comment le reçoit-on ?

Réellement ou en figure ? Par la foi ou substantiellement ? Ce sont là les deux réponses entre lesquelles les églises se partagent, et qui peuvent servir à les classer en opposition les unes aux autres. En effet les unes, à l'exemple de Luther, croient que Jésus-Christ est présent réellement, c'est-à-dire, par sa chair et par son sang, dans le sacrement de l'Eucharistie, et que les fidèles y participent dans la Cène. Les autres, comme les zwingliens et les calvinistes, ne pouvant admettre un fait qui répugne si fort au sens humain, cherchent quelque moyen d'éluder la participation au corps et au sang du Christ, par quelque interprétation plus ou moins spécieuse, qui aboutit toujours à croire que cette communion ne se fait qu'en esprit, et retirent ainsi du mystère ce qu'il offre d'invraisemblable. Mais les premiers eux-mêmes introduisent ordinairement, dans leur acceptation des paroles de l'Évangile, quelque explication plus ou moins ingénieuse, qui en détruit la simplicité, pour soustraire autant que possible la raison à la nécessité d'admettre une doctrine qui est pour elle comme un défi.

Bossuet, après avoir consciencieusement exposé et analysé tant de théories plus subtiles et moins satisfaisantes les unes que les autres, conclut très justement, ce semble, que le seul moyen de sortir de tous ces embarras, est de prendre naïvement les paroles de l'Évangile dans leur sens littéral, comme fait l'Église catholique, sans ruser avec la parole du Christ, et de croire simplement que le fidèle, dans la Cène, mange la vraie chair et boit le vrai sang du Sauveur, en y ajoutant, pour toute interprétation, le dogme de la transsubstantiation, qui dit que le pain et le vin proposés

dans le Sacrement sont changés immédiatement, en vertu de la parole du consécrateur (qui est celle de Jésus-Christ lui-même), en la chair et le sang de l'Homme-Dieu, comme dans la Cène accomplie avec les apôtres. Ce miracle, en effet, quelque difficulté qu'il présente à notre esprit, choque moins la raison que les inventions subtiles des dissidents ; et puisqu'il faut de toutes façons accepter un mystère, que gagne-t-on à disputer sur le comment d'une chose qu'il faut toujours croire, quoique impossible, sur le témoignage et le commandement de l'Écriture Sainte, et que les plus réfractaires croient au fond, quoiqu'ils cherchent à la rendre spécieuse par des explications qui sont évidemment humaines et arbitraires? Ne vaut-il pas mieux soumettre aveuglément sa raison et s'humilier sans réserve, que de chicaner sur ce qui restera toujours inintelligible, et que cependant on se fait un devoir de croire à titre de chrétien? Si l'on ne peut rejeter l'autorité de l'Évangile, ne vaut-il pas mieux l'accepter de bonne grâce et tout entière, que de professer, en regimbant, qu'on la reçoit? Puisqu'il faut renoncer à l'usage de la raison, lequel renoncement est le moins raisonnable, de celui qui est disputé vainement, ou de celui qui est pleinement consenti?

Nous pouvons nous contenter de ces deux exemples des difficultés sur lesquelles les chefs de la Réformation épuisèrent la fertilité de leurs esprits : d'une part la question de la Cène, de l'autre celle de la justification, qui comprend celles de la prédestination, de la grâce et du libre-arbitre. Il y avait certes là-dedans matière à des discussions sans fin. Mais il ne s'agissait pas seulement de spéculations théologiques : il fallait offrir un

symbole de foi aux peuples qui s'étaient engagés dans la Réforme.

On se demande d'abord de quelle autorité ces docteurs prononçaient sur ce qu'on devait croire dans des matières si difficiles, et si fort éloignées de l'entendement ordinaire des hommes? Puisqu'ils s'étaient séparés de l'Église catholique, ils avaient donc des révélations personnelles; ou bien se croyaient-ils en droit d'imposer comme articles de foi ce qui leur venait à l'esprit? Non; ils ne prétendaient pas apporter autre chose que le vrai sens des Écritures saintes, qui s'était apparemment dérobé à l'Église universelle et à tout ce qui n'était pas eux-mêmes. Mais ce sens était-il si clair? S'il l'était, comment avaient ils tant de peine à s'accorder entre eux? Comment les uns admettaient-ils à quelque degré le libre arbitre, tandis que d'autres le niaient absolument? Pourquoi, d'une part, les uns affirmaient-ils le salut nécessaire et en quelque sorte inévitable des prédestinés, tandis que d'autres croyaient que les élus eux-mêmes peuvent perdre la grâce et tomber dans le péché? Enfin, pourquoi les uns admettaient-ils que dans la Cène, Jésus-Christ se donne aux fidèles dans sa propre chair et son propre sang, tandis que d'autres voulaient qu'il ne se donnât qu'en figure, sous le bénéfice de la foi?

Ce sont là des dissentiments inexplicables, si les Écritures saintes parlent d'une manière intelligible pour tous. Et s'il n'est donné qu'à peu d'esprits de les entendre, comment se flattaient-ils d'être de ces esprits-là? Et comment donnaient-ils à tous leurs adhérents le droit de les interpréter chacun à leur façon? Autant de questions qu'il n'était pas facile de résoudre. Mais enfin

il en fallait venir à fixer le sens des Écritures, puisque quelques-uns d'entre eux ne convenaient pas avec les autres, ou plutôt qu'ils différaient tous entre eux sur quelques points importants. Une église ne peut se former que par un consentement unanime de ses membres sur tous les articles principaux. Autrement on dira toujours : Ceci est l'opinion de Luther ; ceci de Zwingle, ou de tel ou tel ; mais jamais : Ceci est la foi de l'Eglise réformée.

Et pourquoi serait-on obligé de se ranger à ces opinions ? Ainsi, autant de têtes, autant de religions. Il fallait sortir de ce chaos, mais comment ?

D'abord Luther, qui avait mis la réformation en mouvement, en parut le seul docteur ; et il fut suivi avec tant de dévotion, qu'il prit l'habitude, qu'il a toujours conservée, de prononcer seul et en toute souveraineté. Mais peu à peu, il lui vint des compétiteurs, des auxiliaires, des contradicteurs. Mélanchthon se dévoua entièrement à lui et le seconda. Zwingle éleva église contre église. On vit paraître Œcolampade, Bucer et d'autres, chacun adopté par un prince, par une ville, par une confédération de villes ou de princes. L'Allemagne était remuée jusqu'au fond de ses entrailles. L'empereur Charles-Quint voulut rétablir la paix. Ne pouvant contraindre tous ces novateurs à subir le jugement de l'Eglise de Rome, qui promettait d'assembler un concile universel, et tardait toujours, il s'avisa d'obliger les nouveaux évangélistes à concerter entre eux une déclaration solennelle de leur foi, à laquelle tous ensuite se soumettraient.

Augsbourg fut le lieu où la grande confession de foi fut préparée avec de solennelles discussions, rédigée

avec le plus grand soin par Mélanchthon, et signée sous les yeux de l'empereur et des princes, consacrée en quelque sorte comme l'Évangile de la nouvelle église de l'empire d'Allemagne (1) (1530).

Cependant ce *credo* du luthéranisme, connu sous le nom de *Confession d'Augsbourg*, ne demeura pas invariable. D'abord, on en trouve des éditions diverses (2), où des articles de la plus haute importance, comme celui de la Cène, présentent des différences de rédaction ; ensuite il y fallut apporter des compléments, des retouches, des modifications de diverses sortes, pour s'accommoder à des besoins qui apparurent successivement, soit pour satisfaire des critiques, soit pour rallier des dissidents, soit pour ménager des intérêts religieux ou politiques. On vit donc Luther et ses disciples, en cherchant à définir de mieux en mieux leur foi, essayer de diverses expressions qui la rendaient, sur ces points si délicats, quelque peu incertaine. Il faut être théologien pour saisir toutes ces nuances et bien voir la portée de ces équivalences industrieusement trouvées, mais suspectes par les intentions qu'elles dissimulent et ne cachent pas entièrement. Il est visible que tant d'efforts pour atteindre à la clarté trahissent une sorte de désespoir d'y arriver, parce qu'en somme il n'était pas aisé d'exprimer avec la dernière précision des opinions contestées sur des mystères insondables. En pareille matière, on peut bien dire, en gros, à quelle doctrine on se rattache ; mais à vouloir tout expliquer l'esprit le mieux fait s'épuise et s'embarrasse. On adopte ou la présence réelle ou la croyance au sens figuré ;

(1) Bossuet, *Hist. des Var.*, l. III, c. XIV, p. 84.
(2) *Ibid.* p. [illegible].

on croit, sans plus de réflexion, une affirmation ou l'autre ; mais on n'arrive pas à expliquer par la raison ce qui, par nature, se dérobe à la raison. Les catholiques n'étaient pas fort empêchés pour déclarer que le pain et le vin étaient changés au corps et au sang de Jésus-Christ ; mais les protestants des différentes églises, ne voulant pas admettre le dogme de la transsubstantiation, ne savaient comment dire qu'ils recevaient ce corps et ce sang, bien que ce ne fût pas proprement cela qu'ils recevaient à la sainte Table. Rien de plus intéressant que la manière dont Bossuet se débrouille au milieu de tant d'embarras ; mais il est certain qu'on ne pouvait en sortir qu'en faisant, comme lui, un acte de foi pure et simple à la doctrine de l'Eglise catholique, sans en vouloir pénétrer davantage. Il aboutissait donc toujours sûrement à sa conclusion capitale, que, hors des enseignements de son Église, il ne pouvait y avoir qu'erreur, contradiction et incertitude ; et les faits lui donnaient toujours raison.

Les caractères des principaux personnages de la Réforme, et les événements politiques, intercalés dans l'exposition du progrès des doctrines, jetaient un intérêt plus sensible dans cette histoire si remplie d'idées austères et de discussions subtiles. Le lecteur médiocrement instruit se prend avec plaisir aux éléments physiques de ce grand drame, et l'on voit la Réforme marcher comme un poème ou une aventure historique, dont on suit le fil en recevant l'impression de l'éloquence sobre et grave, et néanmoins émue, que le narrateur y porte sans paraître soucieux d'autre chose que de l'exactitude, ni ambitieux d'un autre attrait que celui de la vérité.

Tous les grands acteurs, Luther, Zwingle, Mélanchthon, Bucer, Œcolampade, Calvin, sont peints chacun à leur place, avec une admirable précision, et un très remarquable amour de la justice, quoiqu'ils n'y soient pas en général flattés. Ce sont comme des portraits de famille qui, par cela même qu'ils sont consciencieux, ne plaisent guère à la famille.

Ainsi Luther est représenté loyalement avec ses grandes qualités et ses défauts que personne ne peut nier. Son prodigieux ascendant est merveilleusement expliqué, mais aussi son humeur dominatrice et la violence de son caractère, ses emportements, sa fougue, son imagination brillante, mais sans frein, et trop féconde en paroles outrageantes, la grossièreté même de ses mœurs, qui passent aisément de l'austérité monastique à la licence de l'auberge ; enfin ce composé déconcertant d'un grand homme et d'un reître, que Bossuet ne peut observer sans étonnement dans un réformateur religieux. Voilà quel fut le premier auteur de la Réforme, l'un des personnages les plus vivants que le monde ait vus, et de ceux qu'on peut assurément ne pas goûter, mais qu'on ne peut guère haïr, même quand on est opposé avec eux de sentiments : tant ce naturel est riche et propre à entraîner les hommes.

Bossuet est beaucoup moins favorable à Calvin, qu'il juge inférieur à Luther par le génie, et qui, selon lui, ne dut qu'à l'étude et à l'opiniâtreté le degré d'éloquence où il parvint. Encore n'a-t-il pas eu lieu de s'arrêter à son caractère, dont la dureté aurait pu donner matière à de sévères jugements.

Il ne fait qu'esquisser les portraits des personnages de second ordre, tels qu'Œcolampade, Bucer, Osiandre, etc.; toutefois, quand on l'a lu, on les connaît.

Bucer, beaucoup plus important, que ces deux autres, est achevé. On voit en lui le modèle de la souplesse dans l'indécision de la conscience. Écrivain très adroit, grand artiste en fait d'ambiguïtés, il est toujours prêt à concilier les doctrines et à rapprocher les hommes sans les unir, paraissant toujours trouver le joint pour satisfaire les uns et les autres, quoiqu'il ne contente personne et ne fasse que les abuser simultanément par des discours vagues et équivoques, qui ménagent un apaisement d'un moment, et renferment des causes déguisées de dissentiments qui éclateront plus tard Bucer a préparé une multitude de compromis entre les divers partis de la Réforme, et n'a guère réussi qu'à les brouiller un peu plus. C'est ce qu'autrefois, dans les affaires civiles, on appelait un appointeur de procès, c'est-à-dire, qui les suspendait sans jamais les terminer. Il parut cependant en mainte occasion un intermédiaire précieux entre des rivaux intraitables; mais ses accommodements ont beaucoup contribué à augmenter cette confusion où l'on se perd, quand on cherche le fil de tant d'expositions opposées de la foi des protestants.

Le portrait où Bossuet s'est appliqué avec le plus de complaisance est sans aucun doute celui de Mélanchthon. Il lui a consacré un chapitre tout entier, où il en fait à la fois le plus intéressant et le plus malheureux des auteurs de la Réforme. Il l'estime singulièrement pour la belle culture de son esprit, pour sa modération, pour sa douceur ; mais il en fait la grande victime de la dureté des temps et de l'erreur capitale qui a séparé tous ces hommes de la foi commune du monde chrétien. Il le montre partagé entre des habitudes de docilité conformes à sa douceur et à sa sagesse natu-

relles, d'une part, et d'autre part, l'ascendant de Luther, qui l'a, dans sa jeunesse, séduit et entraîné par son éloquence et son audace, puis subordonné au service de ses idées et de ses passions, puis tyrannisé sans pitié, soumis à tous ses caprices, à ses humeurs violentes et offensantes ; enfin privé de la liberté de dire tout ce qu'il pensait ; de telle sorte que le malheureux Mélanchthon se voit impuissant dans le temps où la Réforme lui paraît prendre une mauvaise voie, qu'il assiste avec douleur à des excès qu'il ne peut réprimer, passe beaucoup de temps dans les larmes, en vient à ne plus désirer que la mort : triste exemple dont Bossuet tire la moralité en des termes où la sympathie pour le malheur de ce touchant hérésiarque tempère quelque peu la sévérité de la conclusion sur les conséquences naturelles de l'hérésie (1).

C'est en effet un spectacle lamentable que celui des maux que la Réforme attira sur l'Allemagne : division des esprits, déchirement de l'État, ligues armées des princes et des villes, soulèvement des peuples, guerres impitoyables ; et au milieu de tant de troubles, abaissement des mœurs, corruptions jusqu'alors inconnues ; si bien qu'enfin cette réformation si pompeusement annoncée, et qui devait d'abord faire rougir l'Église catholique, lui donnait en spectacle des désordres qui dépassaient de beaucoup ceux que les réformateurs avaient repris avec tant d'aigreur et de hauteur (2).

(1) Livre V, tome XIV, p. [illegible].

(2) « Érasme disait souvent que de tant de gens qu'il voyait entrer dans la « nouvelle Réforme, et il avoit une grande familiarité avec les premiers et les « principaux, il n'en avoit vu aucun qu'elle n'eût rendu plus mauvais, loin de le « rendre meilleur. « Quelle face évangélique est ceci, disoit-il ? jamais on ne vit « rien de plus licencieux ni de plus séditieux tout ensemble, rien enfin de

Au moins ne trouve-t-on pas, chez les catholiques, des faiblesses comparables à celles de Luther, Mélanchthon, Bucer et autres docteurs de la Réforme, qui autorisèrent par une consultation expresse le Landgrave Philippe de Hesse à contracter un acte formel de bigamie (*Hist. des Var.*, l. VI, pièces justificatives, t. XIV, p. 236 suiv.). Après cette énormité, vaut-il la peine de remarquer le mariage de Luther avec une religieuse, et ceux de tant d'autres ministres protestants ? Puisque cela ne faisait plus de scandale, qu'y reprendrions-nous ? Cependant plusieurs princes qui avaient embrassé la réforme, voyaient encore ces mariages de mauvais œil. Mais nous ne mettrons pas au nombre de ces princes scandalisés le roi d'Angleterre Henri VIII, qui évitait si bravement la polygamie, en envoyant successivement ses femmes à l'échafaud, quand elles avaient cessé de lui plaire.

Ce ne sont pourtant là que les moindres maux, parmi ceux que multiplia cette réforme, qui se donna d'abord un si grand air de sainteté farouche. Le pire sans doute fut la guerre civile, qu'elle alluma partout. Les premiers réformateurs, Luther, Mélanchthon, etc., avaient proclamé hautement que les armes ne devaient pas être employées pour la cause de l'Evangile, et que les réfor-

« moins évangélique que ces évangéliques prétendus. » (Bossuet, *H. des Var.*, liv. V, nº XIII).

« Je ne prétends pas ici, continue Bossuet, reprocher à nos réformés leurs « mauvaises mœurs ; les nôtres, à les regarder dans la plupart des hommes, ne « paroissoient pas meilleures ; mais c'est qu'il ne faut pas leur laisser croire « que leur Réforme ait eu les fruits véritables qu'un si beau nom faisoit « attendre, ni que leur nouvelle justification ait produit aucun bon effet. »

Quand Erasme parlait simplement à ses amis protestants des fruits malheureux de leur Réforme... « J'aime mieux, leur disait-il, avoir affaire avec ces papistes que vous décriez tant. » (*Ibid.*, p. 183.)

més n'étaient que des agneaux prêts à se laisser conduire à la boucherie. Ils parlèrent ainsi tant qu'ils furent faibles : quand ils se virent forts, leurs docteurs eux-mêmes conseillèrent la guerre sans scrupule. Il y avait donc dans la Réforme deux morales, une pour les faibles, l'autre pour les forts.

Nous ne voulons pas dire qu'à notre point de vue profane et purement humain, les victimes de la persécution religieuse ne soient pas excusables d'avoir fait la guerre à leurs princes et magistrats pour se défendre ; mais Bossuet a bien raison de leur opposer la morale de Jésus-Christ, dont ils se prétendaient de si exemplaires disciples, et dont ils firent l'usage que bon leur sembla dès qu'il s'agit de leurs intérêts temporels. Plusieurs protestants illustres ont néanmoins soutenu que la religion n'avait jamais été pour leurs chefs et docteurs une cause de guerre contre leurs souverains légitimes ; mais Bossuet leur a pour toujours ôté cette défaite en publiant des pièces d'une authenticité incontestable, qui prouvent qu'après avoir beaucoup résisté, des hommes d'une autorité considérable dans leurs partis respectifs, tels que Luther dans son église, Calvin et de Bèze dans la leur, ont non seulement permis et approuvé, mais encouragé la rébellion de leurs partisans, et ainsi donné l'essor aux guerres civiles tant en Allemagne qu'en France ; et enfin que de moindres pasteurs ont échauffé le feu de la révolte et y ont même pris la part la plus active. Zwingle périt dans une bataille ; de nombreux pasteurs calvinistes se distinguèrent par leur ardeur dans les guerres de France : on a beau dissimuler de pareils faits, l'esprit séditieux des réformés est amplement démontré.

Cette vérité était de celles que l'auteur des *Variations* était obligé de prouver, puisqu'elle a été (et qu'elle est encore) contestée. On a mis assez habilement tous les torts de la guerre civile sur les princes, comme si un Condé, par exemple, avait pu former des armées sans qu'il y eût un peuple prêt à prendre les armes, et comme si tous les traités de paix des guerres civiles n'avaient pas pour objet principal et bien déclaré d'assurer aux réformés le libre exercice de leur religion. Bossuet a démontré les faits par des témoignages irrécusables.

Ajoutons que, dans le temps même où il écrivait, l'esprit belliqueux des protestants n'était pas encore entièrement amorti ; que des écrivains de cette religion justifiaient encore les prises d'armes du siècle précédent, et qu'entre tous un Jurieu faisait assez ouvertement appel à la révolte, bien que les hommes sensés et modérés du parti blâmassent ces excès de sa plume. Il suffisait en effet de jouir du bon sens commun pour sentir la folie de ces exhortations séditieuses après un siècle de gouvernement monarchique, qui les rendait évidemment aussi téméraires que peu patriotiques. Les protestants ne savaient pas tous renoncer à l'espoir de mettre la France sous leur domination, fût-ce avec le secours des puissances étrangères coalisées contre le catholicisme. C'est un point de vue qu'on néglige souvent de signaler, quand on parle de la politique religieuse de Louis XIV.

Quant aux déprédations d'églises et de monastères, on daigne à peine en parler : c'était presque une œuvre pie, à laquelle les soldats n'avaient même pas besoin d'être encouragés. On voit donc que les pays livrés aux

agitations de la Réforme retombaient rapidement dans un état voisin de la barbarie ; et tout cela pour rétablir la pureté du christianisme (1). Quoique Bossuet s'interdise de s'étendre sur tant d'atrocités, les faits parlent assez d'eux-mêmes : il suffit d'en faire mention incidemment.

Mais quel besoin avait-il, demandent ses adversaires, d'étaler aux yeux du monde ces temps de calamité ? Ignore-t-on que les grandes réformes ne s'accomplissent pas sans qu'il en coûte aux contemporains ? Soit ; mais encore faut-il qu'il en résulte de grands biens pour compenser de si grands maux. Quels sont les biens que la Réforme a produits ? Le rétablissement du christianisme dans sa pureté ? Or, quant à la doctrine, Bossuet ne voit, pour recommander les nouvelles églises, que de fausses imputations, de véritables calomnies dirigées contre la foi de l'Eglise romaine, qu'il justifie et venge de tant d'outrages, et de plus, des erreurs nouvelles, qui ajoutent une hérésie effrayante à tant d'anciennes hérésies successivement confondues par l'autorité infaillible de l'Eglise, fondée par Jésus-Christ et toujours maintenue en possession de la vérité par l'assistance du Saint Esprit. Quant aux mœurs ; des écrivains protestants en établissent, par leur témoignage, l'altération profonde, en dépit de l'austérité affectée par la plupart des adeptes des nouvelles doctrines. Quant à la paix publique, on sait ce qu'elle est devenue. Voyez donc, dit Bossuet aux protestants, particuliers ou ministres, ce qui peut vous retenir dans un schisme si funeste.

(1) Le véhément d'Aubigné, dans ses *Tragiques*, peint [illegible] les [illegible] en dépit de sa prévention calviniste. D'autre part, le poète catholique et royaliste Ronsard [illegible] dans ses *Discours politiques* [illegible] l'hypocrisie des réformateurs. Ce sont là des témoignages qu'aucun apologiste ne saurait [illegible].

Mais il semble qu'au dix-septième siècle les ministres aient découvert ou retrouvé une cause de séparation qu'ils avaient oubliée ou perdue de vue depuis le temps même de la Réforme.

C'est que « le pape était l'Antechrist. »

Selon moy, écrit Jurieu, c'est une vérité si capitale,que sans elle on ne sauroit estre vray chrétien. (1) »

Et encore :

« C'est un fondement de nostre séparation de l'Eglise romaine, fortement tiré de l'Ecriture, et scellé par le sang de tant de martyrs (2). »

Cependant Luther avait déjà publié, mais les docteurs du luthéranisme avaient omis d'insérer dans leurs confessions de foi, ce témoignage de l'horreur que leur inspirait la cour de Rome, et on avait fini par l'oublier (3). Heureusement, dans le synode de Gap, en 1603, on se souvint d'une vérité si essentielle, et on fit un nouveau décret pour déclarer le Pape Antechrist (4). Jurieu déploya tout son zèle et tout son génie pour répandre et fortifier une croyance qui lui semblait si importante et si salutaire à la vraie Église. Il se fit en quelque sorte le docteur de l'antichristianisme du pape (5).

« Je ne crois, dit-il, notre réformation bien fondée qu'à cause de cela, que l'Eglise que nous avons abandonnée est le véritable antichristianisme. »

(1) *H. des Var.*, t. XIV, p. 603.
(2) *Ibid.*, p. 607.
(3) *Ibid.*, p. 601.
(4) *Ibid.*, p. 598.
(5) Dans ses *Préjugés légitimes (H. des Var.*, t. XIV, p. 604).

Mais suffisait-il d'affirmer une vérité de ce caractère, et qui n'était assurément pas évidente pour tout le monde? C'est ici qu'il faut admirer le génie de Jurieu. Quel homme a jamais su lire comme lui dans l'*Apocalypse*? Il en serait l'auteur qu'elle ne lui serait pas plus familière. Ce fait seul suffirait pour mettre bien des gens en défiance sur son esprit. Il ne paraît pas bien sûr (nous osons à peine le dire), que saint Jean, ou quel que soit l'auteur de l'*Apocalypse*, ait écrit ce livre avec le dessein de le rendre intelligible à tout le monde.

De cette énigme des énigmes, dont apparemment il possède la clef, quoi qu'il ne dise pas de quelle main il l'a reçue, le ministre Jurieu tire ses qualifications et ses prophéties contre l'Église romaine et le Pape. C'est donc en vertu d'une science surnaturelle qu'il condamne et absout, qu'il maudit; et enfin qu'il voit tout l'avenir. Une petite difficulté cependant se présente non à lui, mais à ses lecteurs. D'autres que lui en différents temps ont également interprété et développé les oracles de l'Apocalypse. Sont-ils tous d'accord, et s'ils ne le sont pas, lesquels de ces interprètes faut-il croire de préférence? Bossuet, par exemple, a donné aussi son commentaire de l'Apocalypse; mais il n'a pas prétendu expliquer ces oracles par ses lumières propres. Si donc il reste là-dedans des obscurités, ce n'est pas lui qui en est responsable, mais l'Église qu'il a suivie. Jurieu au contraire se suffit à lui-même; mais il a eu des prédécesseurs dans sa communion. Qui devons-nous croire? Et comment devons-nous entendre ce langage étrange, où chaque mot, pour ainsi dire, renferme un mystère? Que devons-nous comprendre, par exemple, par la *Bête* et par le *signe de la Bête*? Jurieu applique au Pape tout

ce qu'il lui plait : système d'interprétation commode, mais peu persuasif. Il n'y a de bien clair dans tout cela que la haine dont Jurieu regorge ; et ce caractère ne suffit pas pour nous inspirer confiance. Si nous osions comparer l'Apocalypse avec certains symboles poétiques ou mythologiques, nous dirions que le ministre Jurieu, ayant mis la main sur une outre remplie des souffles les plus violents et les plus pestilents, s'en sert à sa guise pour envelopper ses adversaires dans des tourbillons où ils doivent nécessairement être engloutis.

Mais on nous répondrait que l'Apocalypse est une révélation divine, une inspiration de l'Esprit saint; et nous voilà réduits au silence, remarquant seulement que ses visions apocalyptiques n'ont pas été universellement approuvées de ses frères en religion. Il nous est donc permis de nous retrancher au moins derrière ceux-ci pour dire que Jurieu a bien pu rêver. Les faits d'ailleurs n'ont guère confirmé ni ses menaces ni ses raisonnements. Luther avait bien prédit que la papauté tomberait bientôt sous le souffle impétueux de sa parole : néanmoins il a pu, en mourant, voir le Saint-Siège encore debout, et beaucoup d'autres l'ont vu de même après Luther. Jurieu a prédit le triomphe du protestantisme pour l'an 1689 ; et il a vu en 1685 les protestants obligés de s'enfuir de France. Non seulement il a été déçu dans ses espérances ; mais il aurait pu s'avouer qu'il n'avait guère contribué par ses prédictions à persuader au gouvernement français que les protestants étaient gens inoffensifs, et qu'on avait bien tort de les serrer de si près. Il a reculé ensuite l'échéance de ses prophéties à l'an 1708, ou approchant ; conséquence : le gouvernement qui a succédé à

Louis XIV a beaucoup aggravé les lois de persécution contre les protestants. Si les protestants se louent d'avoir eu ce ministre pour défenseur, ils sont faciles à contenter.

Donc le pape était incontestablement l'Antechrist, c'était un article de foi. Mais quel pape? Car l'Antechrist, dans l'Apocalypse, parait bien une personne déterminée. Les ministres protestants ont changé tout cela. L'Antéchrist, c'est le pape en général, tout pape, quel qu'il soit, en un mot, la papauté. Quoi? un personnage abstrait, un être de raison? Mais alors l'antichristianisme est à peu près aussi ancien que le christianisme. Non pas tout à fait, répondent les ministres, dont Jurieu est le plus âpre : c'est depuis « que l'évêque de Rome prétend domination sur toutes les églises et pasteurs, et se nomme Dieu (1). » — Mais depuis quand en est-il ainsi? C'est depuis les papes que les catholiques romains appellent saint Innocent, saint Léon, saint Grégoire c'est à dire depuis ceux qu'ils vénèrent entre tous ; et ainsi la venue de l'Antechrist date des plus beaux temps du christianisme; tandis que, d'après l'*Apocalypse*, il ne doit venir qu'après une multitude de prodiges épouvantables (2), châtiments d'une corruption sans bornes, et qui bouleverseront l'univers.

Bossuet n'a que trop beau jeu pour se railler de fantaisies si extravagantes ; mais, hormis quelques courtes remarques, il se borne à les exposer : le bon sens du lecteur en fera justice.

Comme c'est aussi de l'*Apocalypse* que Jurieu a tiré les éléments de son calcul en faveur du prochain affran-

(1) *H. des Var.*, t. XIV, p. [illegible]
(2) Voir *Apocalypse*, ch. XIII.

chissement des protestants, on ne doit pas être surpris de ses mécomptes. Il a certainement beaucoup lu ce livre; mais il ne paraît pas qu'il en ait parfaitement possédé le secret, non plus d'ailleurs que tous ceux qui se sont mêlés de résoudre ces problèmes ardus, lesquels demeurent toujours très tentants pour certains genres d'esprits. Que si l'on en veut voir une explication digne du texte par sa sublimité, et sans doute aussi vraie au moins que toute autre, nous renvoyons à celle de Bossuet (1), sans nous permettre d'exprimer autre chose qu'un témoignage d'admiration pour la manière dont il se conduit dans ces difficultés qui nous semblent insurmontables. Ce commentaire était assurément de saison pour répondre à l'étrange abus que les protestants de son temps faisaient de l'*Apocalypse*. Quant à juger du fond des choses, ce serait une hardiesse ou plutôt une témérité dont nous sommes incapables. Il nous est du moins permis de remarquer que l'exaspération habituelle et très explicable du ministre Jurieu ne nous semble pas être une garantie de l'assistance d'une lumière surnaturelle dans l'interprétation de ces mystères. Ses coréligionnaires eux-mêmes ne lui ont pas prêté, paraît-il, sur ce point, un assentiment sans réserve. On est bien porté à croire que quelques-uns d'entre eux, et non pas des moins sages, ont jugé que leur cause avait trouvé en lui un organe plus compromettant encore que zélé.

Les conséquences à tirer des révélations de l'*Apocalypse* n'étaient pas le seul objet sur lequel Bossuet crût nécessaire de mettre les peuples protestants en garde

(1) Tome II des *Œuvres*, éd. Vivès.

contre la crédulité que leur inspiraient leurs ministres. Ceux-ci avaient émis une théorie de la vraie église qu'il crut bon et indispensable de réfuter. Selon eux, la vraie église, c'est-à-dire la leur, n'avait pas commencé, comme on le lui reprochait, à la rupture qui porte le nom de la Réforme. Étant la vraie, elle était aussi, à leur dire, la plus ancienne. On les mettait au défi de prouver qu'elle ne datait pas de Luther et de ses émules ou disciples. Cela ne paraissait pas aisé. Mais tout est possible aux génies hardis et munis d'une érudition ample et singulière. Ils soutenaient donc que l'Église de Jésus-Christ et des Apôtres n'avait pas duré longtemps dans son état primitif; mais qu'elle avait été corrompue de bonne heure dans sa foi par les additions et les erreurs de toute sorte que les hommes avaient introduites dans la doctrine révélée. Ils chargeaient l'Église romaine de tous ces crimes, et se faisaient un devoir de reconnaître en elle la Babylone de l'*Apocalypse*, tandis que le vrai christianisme s'était conservé, prétendaient-ils, chez un petit nombre de fidèles, dont eux-mêmes étaient la légitime postérité. Mais où donc pouvait-on retrouver la trace de cette prétendue église des vrais croyants, dont on n'avait jamais entendu parler ?

C'était, à leur dire, une église invisible, inconnue des hommes, mais connue de Dieu, qui lui avait fait la grâce de conserver intact le dépôt de la foi. Mais encore, ces mystérieux fidèles, en pouvaient-ils nommer quelques-uns, afin qu'on sût du moins à quels noms ils rattachaient un privilège si surprenant, et pour qu'on ne traitât pas leurs idées de pures imaginations ? Ils furent donc amenés à sortir du vague et à déclarer leurs ancêtres. C'est ainsi qu'ils articulèrent les noms de quel-

ques sectes auxquelles on ne songeait pas, et de quelques hérésiarques trop connus. Ils se mirent, faute de mieux, à la suite et dans la descendance des Albigeois, des Vaudois, des Frères de Bohême, d'un Wiclef et d'un Jean Hus. C'était bien perdre leur cause de gaieté de cœur. Car le redoutable historien ajouta à l'histoire des églises de Luther et de Calvin celle des Albigeois, des Vaudois, des Frères de Bohême et enfin celles de Wiclef et de Jean Hus, de ces deux audacieux novateurs qui avaient été condamnés avec tant d'éclat par l'église catholique d'Angleterre et par le concile de Constance. Et qu'y avait-il, soit dans la doctrine manichéenne de la détestable secte des Albigeois, soit dans l'austérité hypocrite de l'ignorant peuple des Vaudois, soit dans l'impiété provoquante d'un Wiclef ou d'un Hus, qui pût servir d'introduction ou d'exemple au luthéranisme ou au calvinisme ? Après avoir analysé au mieux, mais aussi très sévèrement, les enseignements et confessions de foi des uns et des autres, Bossuet concluait d'une manière très claire que tout ce que les docteurs de la Réforme avaient pu approuver ou emprunter de ces fâcheux précurseurs, c'était uniquement leur violente haine contre l'Eglise romaine et contre la papauté. Eux aussi, eux tous, peuples ou écrivains dogmatiques, avaient exhumé de l'Apocalypse quelque accusation d'antichristianisme pour l'appliquer au souverain pontife de Rome, et pour faite du pape la *Bête* qui apparaît si horrible dans la *Révélation* de Saint-Jean. Il n'y avait rien de commun entre ces sectaires et les protestants, que cette haine furieuse et fanatique pour le pape. Au reste ni articles de foi, ni mœurs, ni rien qui pût convenir aux protestants, et surtout dont ceux-ci se pussent prévaloir avec honneur.

Quelle malheureuse erreur donc, que de se donner des ancêtres imaginaires, qui n'ont jamais existé, ou qu'on serait amené à renier, s'ils étaient reconnus pour tels, et qu'on les connût pour ce qu'ils ont été ! Bossuet, en réalité, rendait service aux protestants en répandant la lumière sur cette fausse descendance qu'ils attribuaient imprudemment à leurs églises. Mais en même temps il ne faisait que trop voir la place que la haine tenait dans la Réforme ; et que si la charité est bien le fondement du christianisme, en ce point du moins ils ne pouvaient se vanter d'être les chrétiens par excellence, les seuls héritiers légitimes de l'esprit de Jésus-Christ et des Apôtres.

Et l'on ne voit pas non plus quelles raisons les protestants quelque peu chancelants pouvaient opposer à celles qu'il leur donnait pour se fier très peu à l'autorité de leurs pasteurs et de leurs guides. Plus d'un, sans doute, jugea qu'il était assez mal guidé. Car enfin haïr furieusement le pape ne constitue pas en soi une religion. Et d'autre part, il faut être bien crédule pour se persuader qu'en aucun temps le pape se soit fait adorer comme un Dieu, quoiqu'il ne soit pas certain que quelques dévots ne soient pas quelquefois tombés dans cet excès, surtout si l'on en juge par les satires de Rabelais dans l'*Ile sonnante*. De telles extravagances relevaient de la bouffonnerie, et non pas de la chaire évangélique. Un Rabelais suffisait bien pour en faire justice, sans mettre le monde en combustion et les consciences en désarroi. Bossuet y a répondu autant qu'il était permis de le faire sérieusement.

Un des points qui ont le plus fâché le parti protestant

est celui d'avoir soulevé, en France comme en Allemagne et ailleurs, les peuples contre leurs souverains. En Allemagne, ils ne pouvaient ni ne voulaient le nier. Puisqu'ils avaient des princes pour eux, il ne s'ensuivait pour leurs églises aucune responsabilité funeste. Mais en France, où leur situation ne se trouvait pas aussi bien assurée, il importait au parti de ne pas avoir à répondre à cette charge dans le passé, de peur qu'on ne l'étendît au présent et à l'avenir.

Aussi ne pardonnèrent-ils pas à l'évêque de Meaux de les avoir pressés sur ce point. Ce fut un des griefs qui leur firent prendre la plume contre l'*Histoire des Variations*. Ils ne voulaient pas passer pour des séditieux. Ennemis des papes, ils s'en vantaient; mais des rois, cela tirait bien autrement à conséquence. Il leur importait extrêmement qu'on n'en crût rien, quelle que pût être la vérité sur ce point. Il leur parut donc que l'évêque de Meaux faisait un acte abominable, et ils le lui reprochèrent amèrement, comme une dénonciation inexcusable. Ce qui peut, à nos yeux, la justifier, c'est le danger réel que la France courait à cette époque en présence de la formidable ligue des puissances protestantes coalisées contre elle. Bossuet n'était pas le seul à sentir que le péril intérieur n'était pas moindre que celui du dehors. Fénelon pensait comme lui, et s'exagérait même ce dernier danger (1). De nos jours même, un savant protestant (2) loue encore Jurieu

(1) « C'est un redoutable levain dans une nation », écrit Fénelon à Bossuet (*Œuv. compl.*, t. VII, p. 493). — On peut encore, s'il nous est permis de nous citer nous-même, lire les textes que nous avons réunis dans notre ouvrage sur *Fénelon et Bossuet* (1894), tome I, p. 79-82.

(2) M. Frank Puaux, art. *Jurieu* dans la *Grande Encyclopédie* : « Jurieu « poursuivait d'une haine violente Louis XIV, et, s'il eût été en son pouvoir « de provoquer une révolution semblable à celle qui rendit la liberté aux « Anglais, elle se fût produite ».

d'avoir fait ce qu'il pouvait pour renverser Louis XIV. Ce parti n'était donc pas un troupeau d'agneaux qui se laissait mener à la boucherie, non plus d'ailleurs que leurs devanciers du siècle précédent. Nous blâmons Louis XIV d'avoir révoqué l'édit de Nantes, et surtout d'avoir employé les moyens de violence à l'égard des protestants paisibles. Mais tous ne l'étaient pas, ou ne le seraient pas restés longtemps, s'ils avaient pu faire autrement. Cette vérité n'est peut-être pas encore bonne à dire aujourd'hui ; mais les hommes politiques de ce temps-là virent sans doute des choses que nous ne voyons plus à la distance où nous sommes ; de même qu'ils ne purent prévoir ce que deux siècles de révolutions nous ont fait voir depuis.

Poursuivant l'histoire des doctrines luthériennes et calvinistes jusqu'au temps où il écrit, Bossuet est ramené sur les questions primordiales de la prédestination et de la grâce (1), et nous fait assister, au XVIIe siècle, aux exagérations que reçut la théorie de la grâce dans les écoles hollandaises.

Luther et Calvin, et ensuite Bèze, successeur du dernier, avaient tant donné à la grâce, qu'ils en étaient venus à supprimer entièrement le libre arbitre. En effet, selon Calvin, les élus, prédestinés au salut, en sont assurés de telle sorte, qu'ils ne peuvent jamais tomber ; ou que leur salut leur est certain, même quand ils commettraient les plus grands crimes. Par une conséquence de la même doctrine, puisque l'homme ne possède pas le libre arbitre, c'est Dieu qui fait dans l'homme également le bien et le mal par une nécessité

(1) Livre XIV, tome XV.

absolue. Il peut donc y avoir, dans le juste même, une nécessité de pécher ; mais le péché, quel qu'il soit, est sans conséquence, puisque, en vertu de la prédestination, le salut lui est assuré. Assuré, dis-je, non seulement à ce juste, mais à toute sa postérité, selon Calvin : car les enfants des élus naissent aussi prédestinés (1). Quelle race de favoris de Dieu ; et que sont tous les autres hommes en comparaison d'eux ! De quels mépris ce peuple de privilégiés ne devait-il pas couvrir ses confrères en humanité, disgraciés de Dieu même ! Et chez ces derniers, s'ils en croyaient Calvin, quelles idées affreuses de la justice et de la bonté de Dieu ; et en définitive, quels mouvements d'indignation contre des fanatiques qui les dégradaient ainsi ! Que de haines introduites dans le monde par le seul orgueil des réformés ! Jamais, dans les cités antiques de Sparte ou de Rome, entre un peuple de maîtres et un peuple d'esclaves ; jamais, dans nos états modernes, entre une race de gentilshommes et une race de roturiers, il n'y eut d'aussi justes causes de divisions, de ressentiments et de haines qu'entre ce peuple élu de la Réforme et la pluralité catholique de la nation. Tout ce qui peut s'amasser de préjugés arrogants dans des têtes humaines s'amassa dans celles des vrais huguenots, supérieurs, à leur sens, aux catholiques, par la pureté de la foi, par celle des mœurs, par celle de l'intelligence, et enfin par une vocation divine : les catholiques dressés à la soumission, à l'humilité, à la pénitence, à la défiance des changements, se sentirent regardés comme un troupeau ridicule et méprisable par ces hautains seigneurs du monde terrestre et céleste ; et convaincus

(1) *H. des Var.*, l. IX, n. x ; t. XIV, p. 358.

qu'on leur faisait injure, virent avec délice abaisser la morgue de leurs superbes contempteurs. Voilà peut-être un point de vue qu'on n'a pas assez signalé dans l'histoire des affaires religieuses des deux derniers siècles.

Mais les protestants, aujourd'hui presque souverains de la société depuis un certain nombre d'années, ne manqueront pas sans doute de le faire réapparaître aux yeux et à l'esprit de leurs contemporains, et de faire comprendre à ceux-ci qu'ils ont été trop dupes lorsqu'ils ont, par esprit philosophique, par générosité et esprit de tolérance, laissé prendre le pouvoir à ceux qui ne s'en servent que pour humilier et domestiquer en l'insultant la majorité catholique de la nation, de compte à demi avec les ennemis acharnés de toute croyance religieuse. Quand les catholiques de France comprendront quel rôle on leur fait jouer depuis longtemps, ils verront aussi qu'ils n'ont jamais rendu justice à Bossuet, dont la clairvoyance les aurait préservés d'une telle humiliation, s'ils ne s'étaient pas laissé conduire, par des philosophes quelque peu chimériques, à répudier à peu près toutes les idées de ce génie aussi clairvoyant que sublime, et à se persuader que le progrès général de la société exigeait qu'on prît presque en tout le contrepied de ses doctrines. Cette sorte d'antipathie de tant d'esprits éclairés pour Bossuet est bien assurément la revanche prise par le parti protestant sur son puissant adversaire du dix-septième siècle. Mais quel aveuglement elle révèle chez ceux qui se sont imaginé que la domination du protestantisme dans l'État serait le triomphe de la tolérance religieuse !

En repassant sur les dogmes de Luther et de Calvin

relativement à la grâce et à la prédestination, Bossuet ne manque pas de faire remarquer combien ceux de Calvin l'emportaient en dureté sur ceux du premier auteur de la Réforme.

« Plusieurs calvinistes, dit-il, voyant parmi les luthériens une doctrine plus douce, ils s'y laissoient attirer. Une volonté générale en Dieu de sauver tous les hommes ; en Jésus-Christ une intention sincère de les racheter et des moyens suffisans offerts à tous : c'est ce qu'enseignoient les luthériens dans le livre de la *Concorde* (1). »

Cette doctrine plus clémente et moins offensante pour le bon sens que celle de Calvin, attirait donc au luthéranisme de nouveaux adhérents entre les calvinistes, principalement en Hollande.

Jacques Arminius, ministre d'Amsterdam et professeur en théologie dans l'académie de Leyde, fut de ce nombre. Il blâmait ouvertement Bèze, Calvin et les autres docteurs de cette église pour leurs opinions sur cette certitude du salut qu'ils accordaient aux prédestinés. Il n'admettait pas que la grâce fût inamissible pour eux, de quelques crimes qu'ils pussent se charger ni toutes ces assertions étonnantes qu'avaient toujours soutenues les disciples de Calvin. Arminius s'attira le ressentiment de François Gomar, professeur de théologie dans l'académie de Leyde, « rigoureux calviniste s'il en fut jamais, » dit Bossuet (2). Les académies se partagèrent entre ces deux professeurs, les ministres prirent parti ; les pouvoirs politiques firent de même ; le prince d'Orange Maurice contre Barneveldt : ce fut une conflagration générale dans les Provinces-Unies :

(1) *H. des Var.*, l. XIV, tome XV, p. 8.
(2) *Hist. des Var.*, l. XIV, n. XVII.

d'un côté les *remontrans* ou arminiens, de l'autre les *contre-remontrans* ou gomaristes, c'est-à-dire, le calvinisme rigide contre le calvinisme mitigé (1). On ne trouva d'autre moyen pour apaiser ces troubles que de convoquer une sorte de concile général de toutes les églises calvinistes d'Europe à Dordrecht (1618).

Bossuet a soigneusement analysé, selon son habitude, les débats et les décisions de ce synode, qui a obtenu un grand crédit chez les calvinistes ; mais malgré son exactitude et sa précision ordinaires, il n'a pas réussi, nous semble-t-il, à donner une clarté parfaite à ces querelles théologiques, aussi rebutantes qu'embarrassées par la nature des questions, par la subtilité des avis et par les contradictions des partis. En somme, les arminiens furent condamnés par la majorité, et ce qu'il y a de plus dur à supporter dans le calvinisme triompha (2). Il ne nous appartient pas d'en dire davantage, ni nous ne serions en état de le faire. Il nous suffit de remarquer que, suivant ce synode, tous les chrétiens se trouvaient astreints à croire à la certitude de leur salut.

Mais en 1620, au synode de Charenton, les décisions de Dordrecht furent adoptées comme la loi de toutes les églises calvinistes, et la souscription en fut ordonnée, comme cette doctrine étant « entièrement conforme à la parole de Dieu. » Heureux ceux qui réussirent à la bien entendre.

Voilà donc une nouvelle confession de foi des calvinistes, et la base de tous les traités qui survinrent entre eux et les luthériens. Ceux-ci étaient sur plusieurs points moins éloignés des catholiques, mais les autres

(1) Pour le détail des opinions des arminiens, voir page [illegible], n. XIV.
(2) Voir pages [illegible].

avaient pris l'ascendant dans la Réforme : en même temps ils proscrivaient absolument le socinianisme, comme n'étant qu'un demi-pélagianisme, et ils se félicitaient d'avoir établi une autorité à laquelle tout le monde devait se soumettre, « au préjudice de la liberté, qui a toujours esté, de disputer pour et contre entre les réformés. » C'était Jurieu qui s'exprimait ainsi : le calvinisme, devenu maître, imitait l'Église de Rome, tenait des conciles, et anathématisait des sectes entières : l'arminianisme et le socinianisme furent les premiers excommuniés.

En revanche, les calvinistes cherchent à attirer à eux les luthériens, et leur offrent des moyens de s'unir à eux, en déclarant que les dogmes sur lesquels les deux partis ne peuvent s'accorder ensemble, ne sont pas des articles fondamentaux du christianisme (1).

Là, commence la théorie des dogmes non fondamentaux, qui étonne aussi bien les luthériens que les catholiques. Mais on veut faire une alliance politique, et l'on devient coulant sur la foi elle-même. L'alliance est d'ailleurs dirigée contre le catholicisme, et c'est ce qui rend Jurieu si accommodant (2). Nous verrons plus loin les suites de ce dessein. Contentons-nous pour le moment de remarquer qu'à ce propos Bossuet crut devoir ajouter à son *Histoire des Variations* un livre destiné à expliquer et à critiquer les opinions successives des protestants sur ce qu'il appelle la *Question de l'Église*, à savoir sur les rapports des églises protestantes entre elles et avec l'Église universelle, question qui, pour Bossuet, est tout à fait capitale.

(1) Pages 44-45.
(2) P. 44 et suiv.

Les protestants, ne voulant pas reconnaître que leurs églises étaient nouvelles et ne relevaient que d'elles-mêmes, soit pour la foi, soit pour les autres parties constitutives d'une église, prétendant au contraire que ces églises étaient instituées par Jésus-Christ et héritières des promesses consignées dans l'Écriture Sainte, il fallait bien qu'ils soutinssent qu'ils faisaient partie de l'Église universelle, quoiqu'ils s'en fussent séparés. Mais en se séparant, c'était le reste de l'Église qu'ils avaient rejeté de l'unité, comme n'étant plus la vraie Église ; et ainsi c'était la majorité qui se trouvait excommuniée par la minorité. Mais cette majorité montrait sans peine qu'elle avait seule conservé la succession : par conséquent c'était à elle seule qu'était restée attachée la possession de la vérité avec la parole du Saint-Esprit : donc la prétention des autres était vaine, et il n'y avait pas d'autre église universelle que celle qui, sans interruption, avait toujours été l'église de Jésus-Christ. A cela, les réformateurs opposaient que, par des additions humaines et par d'autres causes, la foi s'était altérée dans cette église, qu'elle était tombée dans l'impiété et dans l'idolâtrie, et qu'elle avait cessé d'être la vraie église. Cependant, selon les calvinistes eux-mêmes, les promesses de Jésus-Christ étant formelles, et l'Église véritable ne devant jamais périr, il fallait la chercher ailleurs que dans ce corps qui se disait église et qui, selon eux, ne l'était pas. La séparation des vrais fidèles était donc devenue nécessaire ; mais les promesses de l'Écriture Sainte étaient restées attachées à ce qui avait demeuré de la vraie Église, et voilà pourquoi l'Église réformée était la véritable église universelle ou catholique, laquelle comprenait

tous les fidèles qui professaient la vraie foi et suivaient en tout l'institution première de Jésus-Christ : c'était elle aussi qui devait recevoir toujours l'assistance du Saint-Esprit. Quant à l'Église romaine, déchue du titre d'Eglise catholique, et réprouvée par eux, elle ne pouvait plus être, dans la vraie Église universelle, qu'un membre pourri et retranché. Voilà pourquoi ils la désignaient seulement sous le nom d'Église romaine : c'était là que régnait le pape et avec lui l'antichristianisme, c'est-à-dire l'abomination des abominations. Voilà qui va bien ; mais que faire des autres églises séparées, qui n'étaient pas comprises dans la Réforme, comme les églises grecque, éthiopienne, et autres, qui cependant se disaient chrétiennes ? Les réformés allaient-ils proscrire du christianisme tous les chrétiens, à l'exception d'eux-mêmes, en condamnant aussi tout ce qu'il y avait eu de chrétiens dans l'Église romaine avant qu'ils s'en séparassent ? La chose n'allait pas sans difficulté. Les ministres protestants s'avisèrent, au xviie siècle, d'un ingénieux expédient. Ne pouvant damner tout le monde, ils s'efforcèrent de sauver le plus de chrétiens qu'ils pourraient. Qu'on impute, si l'on veut, cette clémence à leur libéralité et à leur charité naturelle, soit, et qu'on en croie ce qu'on voudra. Tant il y a qu'ils inventèrent une nouvelle idée d'église universelle.

Dans les articles qui composaient, à leur avis, la foi chrétienne, ils opérèrent un triage : ils mirent d'une part les articles qu'ils appelèrent fondamentaux, c'est à dire ceux qu'on ne pouvait cesser de croire sans cesser d'être chrétien, et de l'autre ceux qui ne leur parurent pas fondamentaux. D'après quelle autorité pronon-

cèrent-ils ces qualifications ? C'est leur affaire : car ils disposent assez despotiquement de la foi, sans s'aviser que peut-être eux-mêmes, qui prononcent si résolument sur ce qui est divin ou humain dans les croyances des autres, ne sont aussi que des hommes. Quoi qu'il en soit, condescendant à reconnaître une église chrétienne universelle, dont la leur serait le centre et le foyer lumineux, des ministres tels que Claude et Jurieu y admettaient toutes les églises séparées qui faisaient profession de croire les points fondamentaux, c'est-à-dire, « la Trinité, l'incarnation, la satisfaction de Jésus-Christ, « et les autres articles semblables » (1) ; ou, plus sommairement, « pour connaître le corps de l'Église chrétienne et universelle en général, il ne faut qu'une marque ; c'est la confession du nom de Jésus-Christ le vray messie et le Rédempteur du genre humain (2) ».

Jurieu, racontant à sa façon l'histoire de l'Église universelle, dit qu'elle s'est divisée en deux grandes parties l'Église grecque et l'Église latine. Chacune de ces deux parties s'est divisée en plusieurs sectes ; et ainsi l'Église latine en papistes, vaudois, hussites, taborites, luthériens, calvinistes et anabaptistes ; » et il décide que « c'est une erreur de s'imaginer que toutes ces différentes parties aient absolument rompu avec Jésus-Christ, en rompant les unes avec les autres (3). » Il ajoute donc, en comprenant dans son énumération, « les Grecs, les Arméniens, les Cophtes, les Abyssins, les Russes, les *Papistes* et les protestants » que « Dieu y conserve ses vérités fondamentales. »

(1) Jurieu, apud Bossuet, *Hist. des Var.*, l. XV, n° LV, tome XV, p. 91.
(2) Id., *ibid.*, n° LVIII, p. [illegible]
(3) *Ibid.*, p. 91.

Il faut savoir gré à Jurieu de cette magnanimité, par laquelle il admet les *papistes* dans le sein de l'Eglise universelle, en dépit de l'antichristianisme signalé par lui-même dans l'Église de Rome. Il est vrai qu'il y admet aussi les mahométans (1).

Qui donc l'accuse d'intolérance et d'esprit de secte ? C'est lui au contraire dont les bras s'ouvrent à tout le monde. Il va jusqu'à dire (indirectement il est vrai, et comme malgré lui) (2), qu'on peut encore faire son salut dans l'Eglise de Rome, qu'il appelle Babylone ; mais c'est par exception, et pour l'honneur d'un système imaginé par Jurieu lui même.

Ce n'est pas un traité de paix que Jurieu offre aux catholiques, mais seulement une permission d'entrer dans l'église des calvinistes de pair avec les anabaptistes et une multitude d'autres dissidents. Il finira par accorder cette permission même aux sociniens (3), jusque-là regardés avec horreur par toutes les églises chrétiennes (4). Après cela, il n'y a plus d'exclusion possible, puisqu'on peut être chrétien en niant Jésus-Christ. A merveille : c'est la tolérance parfaite. Il ne reste plus qu'à donner une nouvelle définition du titre de chrétien, si l'on peut l'être en même temps que sectateur de l'Antechrist, ou en niant la divinité de Jésus-Christ.

Mais il est aisé de comprendre, en méditant les détours et les artifices de Jurieu, qu'il n'a pas cherché, comme on pourrait le supposer d'abord, à réconcilier entre elles toutes les diverses églises chrétiennes, qu'il

(1) Bossuet. *Hist. des Var.*, éd. Vivès, t. XV, p. 231
(2) L. XV, n. LV, page 91.
(3) Page 90-Cf. p. 107.
(4) Voir page 117, 120.

appelle des sectes de l'Église universelle, mais à les mettre sur un tel pied d'égalité, que l'Église romaine n'y ait plus aucune prérogative, ou bien à en faire un mélange si confus et si disparate, que les sociniens mêmes s'y trouvent compris ; auquel cas le calvinisme, plus ancien et moins condamnable que le socinianisme d'après les croyances générales des chrétiens, se trouverait à l'abri de tout reproche et donné comme un modèle d'orthodoxie et d'attachement aux plus vénérables traditions du christianisme.

Quant à supposer, ce qui pourrait bien venir à l'esprit de quelqu'un, que Jurieu ait conçu le dessein secret de conduire à l'indifférence des religions, c'est une conjecture qui nous paraît inadmissible : il est trop passionnément calviniste. S'il a eu effet conduit quelques esprits à cette indifférence, c'est involontairement et par une conséquence naturelle de son système, qui, à force de tolérer des sentiments tout à fait disparates et de ménager des accords impossibles, finit par faire conclure qu'il n'y a pas plus de vérité solide et nécessaire dans une communion que dans une autre ; et qu'en somme les articles fondamentaux sont ce qu'on veut. Ce pourrait être là un raisonnement de J.-J. Rousseau ou de Voltaire d'après Jurieu, mais non un raisonnement de Jurieu lui-même.

Il est aisé de deviner quel parti Bossuet tire des étonnantes contradictions du ministre Jurieu. Mais la lutte ne faisait que commencer entre ces deux infatigables champions, l'un du calvinisme, l'autre de l'orthodoxie romaine. Nous n'avons pas besoin de repasser ici toutes les assertions du premier et toutes les réfutations du second ; ces objets de dispute reparaîtront plus tard.

Car Jurieu n'abandonnera jamais rien de ses thèses, au moins ouvertement, quoiqu'il puisse lui arriver de céder du terrain sans le vouloir, quand il est fortement pressé par son adversaire. Ces vigoureuses argumentations de Bossuet ne sont, au dire des partisans de Jurieu, que des « sophismes » ; mais le lecteur sans prévention et qui lit de ses propres yeux, serait souvent étonné de l'entêtement du ministre, s'il ne savait que l'évidence change souvent de côté, selon la disposition qu'on apporte à la lecture des arguments. C'est donc une illusion de croire que la raison, dans les matières de controverse religieuse, jouit d'une force irrésistible, puisqu'il peut y avoir une raison protestante, comme une raison catholique ; que, de ces deux raisons, l'une est irréductible à l'autre ; qu'on ne se persuade pas mutuellement : de là vient que les caractères impatients s'irritent souvent jusqu'à en venir aux injures, comme aux dernières raisons, ce dont on doit soigneusement se garder, si l'on tient à ne pas gâter sa cause. Quant à une décision arbitrale en pareille matière, il est clair qu'elle ne peut appartenir qu'à un juge au-dessus de l'homme, à moins qu'elle ne soit le fait d'une certaine philosophie arrogante, qui s'attribue le droit de mépriser également les deux parties et de les renvoyer dos à dos. Mais ce mépris superbe, est-ce de la raison ? est-ce de l'équité ? ou bien n'est-ce que de la paresse ?

Pour conclure cette analyse de l'*Histoire des Variations*, Bossuet tient ferme sur son grand principe, que la vraie Église a toujours enseigné la vérité dès son commencement, que la doctrine y a été parfaite dès son début, puisqu'elle était la parole de Dieu même, qu'elle

n'a jamais varié ni fait défaut dans l'Église ; que, par conséquent, sans se tant démener, comme l'ont fait les protestants, pour arriver à une expression irréprochable, qui les fuit toujours, il faut s'en tenir à la voix unanime de l'Église catholique, qui résout toujours, comme elles les a toujours résolues, toutes les difficultés qui peuvent se présenter aux esprits qui cherchent de bonne foi la vérité ; et qu'enfin elles ne seront jamais résolues par les lumières ni des particuliers ni des groupes qui se détachent du centre de l'unité religieuse (1).

Si l'on veut maintenant lire à part ce qu'il y a de plus émouvant, disons même de plus tragique dans ce grand ouvrage historique, il faut s'attacher à l'histoire de la Réforme en Angleterre (livre VII). C'est là qu'on verra ce que c'est que la religion mise sous le pouvoir absolu du prince et qu'une église gouvernée en toute chose par un roi et un parlement : idéal qui a séduit cependant nos philosophes du XVIIIe siècle, surtout Voltaire, et beaucoup de ses disciples depuis ; comme si la liberté de conscience était mieux garantie par un pouvoir civil que par une autorité ecclésiastique, et que ceux qui portent l'épée fussent les meilleurs juges de ce qu'on doit croire, ajoutons les plus sûrs gardiens de l'unité religieuse dans un pays. Ce que l'Angleterre a souffert sous un Henri VIII et sous ses héritiers, Édouard VI, Marie, Élisabeth ; le degré d'abaissement où cette nation est tombée en matière de religion sous ce gouvernement qu'on suppose paternel et conduit par la raison, devrait à tout jamais dégoûter les gens de

(1) Voir le résumé de la doctrine de Bossuet au livre XV, n°s [illegible].

cœur et les esprits raisonnables de cette décevante utopie. Que l'Angleterre, si bon lui semble, se félicite d'avoir joui de ce régime, particulièrement sous Henri VIII, sous Olivier Cromwell, et encore dans les temps suivants, elle peut avoir pour cela ses raisons ; mais il nous semble que le plaisir de pouvoir insulter l'autorité du pape, et de se dire qu'on est membre d'une église enfermée dans les côtes de la Grande-Bretagne, compense mal le déplaisir d'être obligé de croire et d'agir selon qu'il plaît à un tyran politique ou à un personnage revêtu temporairement de la puissance civile. Qu'on déclame tant qu'on voudra contre le despotisme d'un Louis XIV, contre le pouvoir humiliant d'un clergé catholique ; jamais un Français n'a eu l'esprit suspendu aux volontés d'une puissance laïque pour apprendre d'elle ce qui est vrai et sain, ce qui est faux et impie. Nous pouvons avoir pour un temps des hommes d'État déplaisants et lourds à supporter ; mais ils n'ont pas le droit de nous demander, sous la surveillance de gens de robe ou de police : « Que croyez-vous de la présence réelle ? Vous êtes-vous acquittés de vos obligations religieuses ? Avez-vous communié et jeûné aux jours prescrits ? »

Les Anglais sont contents de leur organisation religieuse ; au moins je le suppose ; mais chacun cherche son contentement selon son caractère ; nous ne désirons pas que les hommes qui, par les effets de la balance politique, arrivent au gouvernement du pays, aient le droit de nous dicter nos croyances ; et nous trouvons qu'ils jouissent d'assez hautes prérogatives sans y joindre encore l'administration de nos consciences. Pour nous, la partie de l'esprit où résident les convictions est un sanctuaire dont nous gardons la clé.

L'ascendant du pouvoir civil dans les affaires de religion est un des points les plus surprenants du régime de la Réforme. Il est vrai que ce sont les princes qui ont donné à Luther et à ses successeurs les moyens d'accomplir leur révolution religieuse (1). Il fallut bien que les églises protestantes payassent les princes des services qu'ils leur avaient rendus. Le prix qu'elles payèrent fut l'asservissement des églises. Il ne s'agit pas seulement des complaisances peu édifiantes de Cranmer ou de Luther et de ses amis pour les convoitises sensuelles de Henri VIII ou du landgrave de Hesse ; nous ne parlons pas même du pillage des biens ecclésiastiques par les souverains d'Angleterre ou d'Allemagne ; les ministres de la Réforme furent sans doute trop accommodants envers leurs protecteurs sur la morale : mais cela peut encore s'excuser par la nécessité ; et l'on pourrait citer ailleurs que chez les protestants des ecclésiastiques qui ont fait preuve de faiblesse à l'égard de princes auxquels il était malaisé de rien refuser. Mais chez les réformés, c'est une sorte de prin-

(1) « Ce pieux ouvrage, dit Jurieu, ne se peut faire sans le secours des princes de l'un et de l'autre parti, parce que, poursuit-il, toute la Réforme s'est faite par leur autorité. » Ainsi on doit assembler pour le promouvoir, continue Bossuet, non des ecclésiastiques toujours trop attachés à leurs sentiments, mais des politiques, « qui apparemment feront meilleur marché de leur religion. Ceux-ci donc examineront « l'importance de chaque dogme, et jugeront avec équité si telle ou telle proposition, supposé que ce soit une erreur, n'est pas capable d'accord, ou ne peut pas être tolérée ; » c'est-à-dire qu'il s'agira dans cette assemblée de ce qu'il y a de plus essentiel à la religion, puisqu'il y faudra décider ce qui est fondamental ou non, ce qui peut être ou ne peut pas être toléré... Mais dans cette difficulté si essentielle à la religion, « les théologiens paraîtront comme des avocats, les politiques écouteront et seront les juges sous l'autorité des princes (Jurieu). » « Voilà donc manifestement les princes devenus souverains arbitres de la religion, et l'essentiel de la foi remis absolument entre « leurs mains. Si c'est là une religion ou un concert politique, je m'en rapporte au lecteur. »

Bossuet, *Hist. des Var.*, addition au livre XIV, n. [illegible], tome xv, p. 121. Cf. IIe *Avertiss. aux Protestants*, n. XXIII, t. xv, p. [illegible].

cipe avoue, que l'autorité du souverain peut faire et défaire des églises, et qu'il n'y a de société religieuse que par la volonté du souverain. Cela ne veut pas dire simplement que le prince est en droit de tolérer ou d'interdire dans ses états l'existence d'une communion particulière et l'exercice de son culte, mais qu'il la fait être ou la supprime par sa souveraine puissance.

« Si un royaume catholique se divisoit d'avec Rome, et qu'ensuite il se subdivisât en plusieurs souverainetés, chaque prince pourroit faire un patriarche, et établir dans son Etat un gouvernement absolument indépendant de celui des états voisins, sans appel, sans liaison, sans correspondance, car tout cela dépend du prince (1). »

Ce serait donc l'Église de ce prince, et rien autre chose. En conséquence, que manque-t-il aux sociniens pour être une légitime église ? Seulement d'être institués comme tels par quelque souverain (2). Après ce fait, ils constitueraient une secte de l'Église universelle, au même titre que l'Église romaine. Et Bossuet s'étonne qu'en tout cela on ne tienne aucun compte de Jésus-Christ, qui « a obligé ses fidèles à vivre dans une église, et à communier entre eux, non seulement dans la même foi et dans les mêmes sentiments, mais encore, quand on se rencontre, dans les mêmes sacremens et dans le même service, en sorte que les églises, en quelque distance qu'elles soient, ne soient que la même église distribuée en divers lieux (3) ».

Il s'étonne encore plus que ces mêmes ministres, au synode de Charenton, en 1644 (4), tandis qu'ils admet-

(1) Jurieu, *apud* Bossuet, *Hist. des Var.*, l. XV, n° LXIX.
(2) *Ibid.*, page 108.
(3) Liv. XV, n. LXX.
(4) N° LXVIII.

taient les luthériens à la communion avec eux, aient refusé d'y recevoir les *indépendants*, qui étaient une secte qui prétendait ne relever d'aucune église, et composer la leur à eux tout seuls. Apparemment ils les auraient admis, si les indépendants avaient consenti à se placer sous le patronage de quelque prince. Ce n'est que cela qui leur manquait, et non pas une autorité ecclésiastique.

Car Jurieu reconnaît d'ailleurs à tout groupe d'hommes le droit de se constituer en église quand il lui plaît (1), et d'ailleurs « toutes les églises sont naturellement libres et indépendantes les-unes des autres (2) ». Que faut-il en effet, selon lui, pour constituer une église ? Que quelques personnes s'assemblent, se donnent des ministres par la voie de l'élection, et consentent à écouter leur parole et à recevoir la discipline qu'ils leur donneront. C'est une institution purement humaine. L'idée d'une église qui prétend tenir son existence de Jésus-Christ et des Apôtres, lui paraît un reste de papisme et d'antichristianisme. Le peuple a, selon lui, des droits primitifs et inaliénables, en vertu desquels il peut, quand il lui plaît, se ranger sous une autorité ou civile ou religieuse, sans que personne ait sur lui aucun pouvoir autre que celui qu'il confère par sa volonté.

C'est le principe de la souveraineté absolue du peuple, reconnu aussi bien dans la religion que dans l'État civil. Quand nous verrons cette souveraineté populaire devenir le principe de toutes les institutions et la loi unique de toutes les sociétés, nous saurons qu'elle est sortie de

(1) P. 98.
(2) P. 99.

la tête de Jurieu, comme Minerve de celle de Jupiter. C'est ce qu'on ne sait pas peut-être assez généralement. Ceux qui croient que la source en est dans le *Contrat social* de Jean-Jacques Rousseau, n'ont pas observé combien le philosophe de Genève a emprunté d'idées à Jurieu, et combien les théories de ce ministre ont tenu de place dans toutes les doctrines révolutionnaires qui ont fait depuis deux siècles leur chemin dans le monde.

A ne considérer que les croyances religieuses, quel homme a plus que lui affranchi (en théorie) les esprits de toute autorité ! Il veut que la foi, pour chaque homme, naisse exclusivement des Écritures Saintes lues par chacun en pleine liberté. — Mais, lui objecte-t-on, si le particulier à qui l'on donne l'Écriture à lire, n'y apporte pas d'abord la foi, quel fruit en tirera-t-il ? Car, pour qu'il les lise comme divines, il faut qu'au préalable on les lui ait fait reconnaître pour telles. Autrement elles ne lui diront rien, et au lieu d'y voir la parole de Dieu, il y verra tout ce qui lui plaira. « A quoi, demande Bossuet (non pas malicieusement, mais fort sérieusement), un lecteur non instruit reconnaîtra-t-il, par exemple, le *Cantique des Cantiques* d'avec un livre profane, ou sentira-t-il la divinité des premiers chapitres de la *Genèse* (1) ? » Mais de telles questions ne sont pas pour embarrasser Jurieu. Selon lui, la conscience goûte naturellement la parole divine, et « on « sent la vérité comme on sent la lumière quand on la « voit, la chaleur quand on est auprès du feu, le doux « et l'amer quand on en mange (2) ». On peut donc s'en

(1) Livre XV, n° CXIV.
(2) Page 130, n° CXII.

rapporter à la nature, car il y a, si l'on en croit ce ministre, un sens des choses divines comme un sens des propriétés des corps. Malheureusement beaucoup de personnes ne se sont jamais aperçues qu'elles fussent douées de ce sens-là; et Bossuet ne s'y fie pas. Il est nécessaire, selon lui, que nous soyons avertis par l'Église du divin que nous devons trouver dans l'Écriture, après quoi l'Écriture pourra nous enseigner la parole de Dieu; et encore faudra-t-il que le sens que nous y devons trouver nous soit montré par l'autorité de l'Église : autrement, que d'erreurs possibles ! Mais le ministre prétend que l'Écriture par elle-même est parfaitement claire et suffisante pour tous, quoique ceci ne soit pas démontré par l'histoire des controverses religieuses, qui ne paraissent pas prouver que tous, ignorants et savants, aient toujours entendu l'Écriture d'une façon identique.

Bossuet et Jurieu ne sauraient donc s'accorder sur l'usage à faire de l'Écriture, puisque l'un veut qu'elle fasse à elle toute seule l'éducation des fidèles, tandis que l'autre croit indispensable qu'une autre éducation, celle de l'Église, apprenne aux fidèles l'usage qu'ils doivent faire de l'Écriture.

Le débat entre eux renaît toujours des mêmes principes. Jurieu fait toujours sortir l'ordre de la souveraineté absolue de chaque particulier; Bossuet, de l'autorité qui réside dans un grand corps éclairé d'en haut par la perpétuité d'une révélation divine. Jurieu affranchit l'homme jusqu'à faire de chacun une puissance qui se suffit à elle-même. Son adversaire introduit partout la discipline sous l'autorité suprême du Fils de Dieu et du

Saint-Esprit. Les caractères épris d'une indépendance illimitée vont naturellement du côté de Jurieu ; ceux qui sont plus timides ou plus persuadés de leur insuffisance, se rattachent avec confiance à Bossuet, qui est lui-même le plus docile des hommes, comme Jurieu en est le plus entreprenant et le plus audacieux. Le premier ne se pique, en matière religieuse, que de marcher toujours dans la voie tracée par le consentement général de l'Église ; le second écoute avant tout son inspiration personnelle, et ne craint pas même de se contredire, quand une idée nouvelle se présente à son esprit. En un mot, l'un a le génie de la division, l'autre celui de l'union. Si Jurieu travaille à des rapprochements entre les diverses communions, c'est pour autoriser simultanément des doctrines inconciliables, favoriser toutes les nouveautés, et les liguer contre l'Église romaine. Bossuet voudrait faire rentrer dans le sein de l'Église catholique toutes les églises dissidentes, afin d'en former, par l'union des esprits et des cœurs, une famille où tous, avec un parfait accord, soient, selon l'expression consacrée, les vrais membres de Jésus-Christ, et ne composent qu'un seul corps. Il n'aspire qu'à cette paix toute sainte, quoiqu'il se voie, selon les inspirations de sa conscience, obligé de se tenir sans cesse sur la brèche et de combattre sans relâche.

Il n'avait pas terminé son *Histoire des Variations*, qu'il était appelé à de nouvelles luttes par l'infatigable activité de Jurieu, qui se chargeait à lui tout seul de réveiller l'ardeur des protestants pour la querelle qui datait déjà d'un siècle et demi, et de laquelle plus d'un sans doute était fatigué.

CHAPITRE V

LES AVERTISSEMENTS AUX PROTESTANTS (1).

Ce fut sous la forme de *Lettres pastorales* que Jurieu entreprit une guerre à outrance contre l'évêque de Meaux, dont l'influence grandissante inquiétait son esprit alarmé par de nombreuses défections dans le parti protestant. Bossuet répond à ces *Lettres* par une suite d'*Avertissements aux protestants*, à partir de 1689.

« Le seul qui se fasse entendre parmi vous depuis tant d'années, écrit Bossuet au peuple des réformés (1), et à qui, par un si grand silence, tous les autres semblent laisser la défense de votre cause, c'est le ministre Jurieu, qui, outre qu'il est revêtu de toutes les qualités qui donnent de l'autorité dans un parti, ministre, professeur en théologie (2), écrivain fameux parmi les siens, qui seul par ses prétendues *Lettres pastorales*,

(1) *Premier Avertissement aux Protestants*, tome XV, p. 182.

(2) Ministre et professeur à Rotterdam, où il suscita une violente persécution contre son confrère Pierre Bayle. Voir la *Vie de M. Bayle* par Des Maizeaux, années 1688, 1689, 1690, 1693, 1694. Voir encore, dans le *Dict. hist.* de Bayle, à la suite de l'article *Jurieu*, une longue note (P) de l'auteur contre Jurieu, dont il ne ménage pas le caractère. Cette note, dit-on, est une vengeance : soit, mais elle est appuyée de témoignages et de preuves. D'autres que Bossuet sont encore plus sévères que lui pour ce grand querelleur, qui fut en même temps un redoutable controversiste. Un protestant qui le connaissait bien, de Bauval (*Censure*... *de M. Jurieu*) dit de lui : « M. Jurieu a porté en tous lieux le trouble et la division. Sa main a toujours été contre tous, et celle de tous contre lui. La discorde entra avec lui dans l'Académie de Sedan. Il la partagea en brigues et en cabales... » (apud Des Maizeaux, *Vie de M. Bayle*, édition Beuchot (Desoer, 1820) du *Dict. de Bayle*, t. XVI, p. 471.)

exerce la fonction de pasteur dans un troupeau dispersé, ajoute à tous ces titres celui de prophète par la témérité de ses prédictions : mais en même temps il n'avance que des erreurs manifestes : il favorise les sociniens ; il autorise le fanatisme, il n'inspire que la révolte, sous prétexte de flatter la liberté ; sa politique met la confusion dans tous les Etats... »

Jurieu, à partir de sa sixième *Lettre pastorale* (1689), attaqua résolument l'*Histoire des Variations* ; et d'abord il entreprit de ruiner le fondement de ce traité en niant que la doctrine de l'Eglise catholique fût aussi ancienne et aussi constante que Bossuet le prétendait en l'opposant aux variations des églises protestantes. L'argument eût été excellent, si Jurieu avait pu établir sa thèse, à savoir que la doctrine catholique se fût formée lentement et après beaucoup d'hésitations. Puisque, dans ce siècle-ci encore, les ennemis du catholicisme n'ont pas dédaigné d'emprunter à Jurieu ses accusations, il n'est peut-être pas hors de propos de remarquer que Bossuet y a répondu très diligemment et, ce nous semble, péremptoirement, dès son *premier Avertissement*. Qu'on appelle ses réfutations des *sophismes*, ce n'est pas assez faire : il faudrait les qualifier de *mensonges*, si l'on prétend les ruiner : car ce sont des faits et des textes, qui sont vrais ou faux ; et l'on n'en viendrait à bout qu'en prouvant que Bossuet est un imposteur : autrement il faut renoncer à soutenir la thèse de Jurieu.

Celui-ci a bien eu l'audace d'accuser l'évêque de Meaux d'ignorance grossière, de témérité prodigieuse, et même d'impiété : mots faciles à imprimer, et qui font de l'effet sur les gens crédules et prévenus ; mais encore faudrait-il les appuyer sur quelque chose de solide. Il est même plaisant que Bossuet soit qualifié d'*impie* pour

avoir dit que la doctrine chrétienne a eu d'abord sa perfection. Mais il faut tâcher de deviner ce que le ministre entendait ici par impiété. Apparemment c'était d'attribuer à Dieu des inventions purement humaines; c'est-à-dire de mettre au rang des révélations divines ce qui fut péniblement trouvé par les hommes les plus habiles de l'Église en deux ou trois siècles.

Car, aux premiers siècles du christianisme, on ne connaissait, selon Jurieu, ni la Trinité, ni l'Incarnation, ni la satisfaction de Jésus-Christ, ni le péché originel, ni même l'immutabilité de Dieu et son unité.

« Je voudrois bien, dit-il, que l'évesque de Meaux me prouvast cette maxime que la vérité arrive d'abord à sa perfection, seulement dans le dogme d'un Dieu unique, tout puissant, tout sage, tout bon, infini et infiniment parfait (1). »

Le ministre soutient que même les docteurs de l'Église du premier siècle n'ont pas pu s'élever à cette idée ; à plus forte raison le commun des chrétiens.

« O Dieu, s'écrie Bossuet (2), quelle patience faut-il avoir pour s'entendre dire des choses si fausses et si avantageuses, non seulement aux sociniens, mais encore à tout le reste des libertins et des impies ! »

Pour nous, dans notre incompétence, nous laissons ces assertions de Jurieu à discuter à ceux qui ont sondé tous les secrets de l'histoire ecclésiastique des premiers siècles : nous nous souvenons seulement d'avoir entendu répéter des choses semblables par certains critiques contemporains. Mais nous nous en tenons, jusqu'à meilleur avis, à ce que répond Bossuet, qui

(1) P. 104.
(2) P. 107.

n'était assurément pas moins capable que tel de nos savants d'aujourd'hui de lire les textes originaux ; qui au moins les cite avec un à propos accablant pour son adversaire.

Ainsi, quand le ministre allègue, au sujet des dogmes de la Trinité, de l'Incarnation, de la Grâce ou d'autres non moins importants, que ces dogmes étaient encore *informes* au premier siècle, et après jusque chez les plus instruits des Pères et docteurs de ces temps-là, lesquels, dit-il, ne lisaient guère l'Écriture sainte ; et qu'ils n'ont été achevés que dans tel concile, dans celui de Nicée, ou de Constantinople, ou d'Éphèse : Bossuet lui oppose non-seulement les noms des principaux oracles de l'Église dans ces premiers âges, « un saint Justin, un saint Irénée, un saint Clément d'Alexandrie, un saint Cyprien, tant d'autres qui passoient les jours et les nuits à méditer l'Écriture sainte, dont leurs écrits ne sont qu'un tissu (1) » ; mais encore, ce qui est plus décisif, les témoignages formels de ces conciles, lesquels ont déclaré qu'ils ne faisaient que répéter ce qui avait été enseigné auparavant par les anciens Pères et par les conciles précédents (2), sans y rien changer ; et s'il paraît, dans les décisions d'un concile, quelque chose de nouveau, ce n'est jamais qu'une définition plus précise ajoutée aux précédentes, par suite des objections ou difficultés nouvelles soulevées par de récents hérétiques, et auxquelles il faut mettre fin en ramenant d'une façon irrévocable les esprits à la solution déjà établie. Il n'y a donc, dans tout ce prétendu progrès des enseignements de l'Église, qu'une transmission de plus en plus

(1) Page 198.
(2) N. XXIX-XXX.

exacte de la vérité depuis longtemps reconnue. On dit les choses nouvellement, mais non des choses nouvelles, *non nova, sed novè* (1).

Telle est la thèse de Bossuet, en réponse à celle de Jurieu.

« Selon cette méthode si simple et si sûre, conclut le défenseur du catholicisme, toutes les fois qu'il paroît quelqu'un qui tient dans l'Église ce hardi langage : « Venez à nous, ô vous tous ignorans et malheureux, qu'on appelle vulgairement *Catholiques*, venez apprendre de nous la foi véritable, que personne n'entend que nous; qui a été cachée pendant plusieurs siècles, mais qui vient de nous être découverte ; » prêtez l'oreille, mes frères, reconnoissez qui sont ceux qui disoient au siècle passé qu'ils venoient de découvrir la vérité qui avoit été inconnue *durant plusieurs siècles* : toutes les fois que vous entendrez de pareils discours, toutes les fois que vous entendrez de ces docteurs qui se vantent de réformer la foi qu'ils trouvent reçue, prêchée et établie dans l'Église quand ils paroissent; revenez à ce dépôt de la foi dont l'Église catholique a toujours été une fidèle gardienne ; et dites à ces novateurs, dont le nombre est si petit quand ils commencent qu'on les peut compter par trois ou quatre ; dites-leur, avec tous les Pères, que ce petit nombre est la conviction manifeste de leur nouveauté, et la preuve aussi sensible que démonstrative, que la doctrine qu'ils viennent combattre étoit l'ancienne doctrine de l'Église (2). »

Combien de personnes, sur ce discours, concluront aussitôt : Il n'en faut pas plus pour prouver que Bossuet est l'adversaire résolu de tout progrès dans la doctrine ! Nous n'y contredisons pas, mais nous demandons si une doctrine religieuse est sujette à la loi du perfectionnement comme une science quelconque, et si la rendre théoriquement perfectible comme une doctrine philoso-

(1) Page 224.
(2) P. 225.

phique, ce n'est pas lui ôter toute son autorité, et lui enlever en définitive son caractère de religion. Pour Bossuet, la véritable religion ne peut venir que de Dieu: elle est par conséquent immuable, et voilà pourquoi il est si foncièrement religieux. D'autres esprits peuvent se faire une autre idée de la religion ; mais s'ils tiennent beaucoup à leur foi, tout en la regardant comme une œuvre humaine, ils sont en réalité bien complaisants ; et c'est eux qu'on peut justement accuser de superstition. Bossuet a très bien vu que la Réforme, par ses maximes et par sa conduite dans ses Confessions de foi, menait doucement les peuples, sans y prendre garde, à la négation de la religion, à moins de s'immobiliser dans une sorte d'entêtement qui n'est déjà plus de la religion.

Au moins il a bien vu que le protestantisme n'avait aucun moyen logique d'entraver le progrès du socinianisme, qui est bien près de l'abandon de tout dogme religieux ; et il a très bien prouvé à Jurieu qu'il ne pouvait empêcher l'extension de cette secte, et qu'en fait, il la recevait, tout en s'en indignant, dans le corps de l'Église chrétienne, au moins au même titre que le papisme et le mahométisme (1), qu'il ne trouve pas non plus moyen d'en exclure, quoique christianisme et mahométisme soient deux choses si différentes. Voilà où aboutit la tolérance telle que l'entend le pasteur Jurieu, quoiqu'il soit, dans son cœur, le moins tolérant des hommes et le plus ardent des calvinistes.

(1) Pages 230-234.

Suite des Avertissements.

Dans son *Premier Avertissement aux Protestants*, Bossuet se flatte d'avoir montré que le pasteur Jurieu flétrit le christianisme en l'accusant d'avoir oublié ou mal compris, dès les premiers siècles, la doctrine des apôtres ; et en même temps qu'il autorise le socinianisme.

Dans le *Second Avertissement*, il promet de prouver que ce même ministre, en ses *Lettres pastorales*, « convainc la Réforme d'erreur et d'impiété, » en reconnaissant formellement qu'elle nie le libre arbitre et fait de Dieu l'auteur du mal et du péché.

Jurieu avait lancé contre Bossuet les paroles les plus outrageantes à propos de son *Addition* au livre XIV de l'*Histoire des Variations* : il l'appelait « un déclamateur sans honneur et sans sincérité, » pour avoir dit que le ministre avouait des réformateurs en général, qu'ils ont enseigné que Dieu « poussoit les pécheurs aux crimes énormes. » Prenant les choses de très haut, Jurieu disait qu'il n'avait point avoué cela ; « et M. Bossuet, ajoutait-il, rendra compte quelque jour devant Dieu d'une imposition aussi fausse et aussi maligne. »

En présence de cette citation devant Dieu, Bossuet n'avait qu'à rapporter les paroles de Jurieu ; celui-ci aurait dû se souvenir qu'il les avait écrites et imprimées. La réplique n'était donc pas difficile ; quelle étourderie de s'y exposer !

En effet, le *Deuxième Avertissement* n'est guère autre chose qu'une exposition de passages où Jurieu dépose

contre lui-même, puisqu'en effet il a reproché en divers endroits à Luther et à Mélanchthon (1) d'avoir expressément déclaré que Dieu, par ses décrets éternels, a nécessité les hommes, depuis Adam, à pécher, et que, le libre arbitre n'existant pas, le pécheur a le droit de dire que ce n'est pas lui qui a commis le mal ; de plus, Jurieu rapporte que Calvin et Bèze (2), après quelque résistance, ont professé identiquement la même doctrine, de sorte qu'il est impossible au ministre ni de disculper les réformateurs sur ce point, ni de nier ce qu'il en a dit ; et ainsi, que son superbe appel devant le tribunal de Dieu se retourne enfin contre lui-même (3).

Quelques discussions incidentes se glissent bien dans cette formidable réfutation ; mais pour l'intérêt de ce discours, il suffit de se représenter avec quelle force Bossuet, se possédant toujours, a dû accabler un adversaire si imprudent ; et quel aurait dû être, après cette exécution, l'état de ce malheureux provocateur aux yeux de son peuple, si ce peuple n'avait été comme fasciné par son ministre, dont la bonne foi n'était cependant pas trop bien établie même dans son parti (4). On comprend, d'après cet exemple, quel intérêt avait Jurieu à se donner des airs de mépris envers l'évêque de

(1) Tome XV, p. 240-245.

(2) Page 247, n. VI et n. XI, « Dieu fait toutes choses selon son conseil défini, voire mesme celles qui sont méchantes et exécrables, etc. » (p. 247).

(3) P. 257, 276.

(4) On en peut juger par les faits rapportés dans la grande note de Pierre Bayle sur l'article *Zucrius*, dont nous avons déjà parlé (p. 99) ; et par exemple : « Un ministre vénérable par son âge, par la gravité de ses mœurs, par sa piété et par son savoir (M. Saurin) ; qui a vu cent fois M. Jurieu dans les synodes, assure que la présence de M. Jurieu gâte ordinairement ses affaires, parce qu'il a des emportements qu'il ne peut pas soutenir, et qu'il avance témérairement des choses de la fausseté desquelles il est convaincu sur-le-champ. »

(*Dict. hist.* de Bayle, 1820, t, XV, p. 118, g.)

Meaux : c'était un moyen, s'il est permis d'ainsi parler, de coller les yeux aux lecteurs. De là aussi sont venus jusqu'à nous, à travers deux siècles écoulés, les prétendus « sophismes » de Bossuet.

Troisième avertissement.

On serait bientôt fatigué et rebuté par toutes les querelles que Jurieu soulève, si l'on n'était pas ranimé par la manière dont Bossuet les repousse et les termine. Son intrépide adversaire, qui improvise, comme dans un tourbillon, des reproches et des théories d'une théologie aventureuse, trouve moyen de faire repasser sans cesse devant nos yeux des questions dont on est las et des accusations qui font hausser les épaules. Mais il s'expose si témérairement, il se met si mal d'accord avec lui-même, qu'il donne toujours des prises nouvelles au grave et calme évêque de Meaux. Celui-ci le saisit par ses parties faibles, le secoue, le retourne et le réduit à l'impuissance de se défendre, et enfin le rejette à terre meurtri et brisé, comme, dans Virgile, le vieil Entelle fait du présomptueux Darès : *pulsat versatque Dareta.* Il y a même le plus souvent, dans cette joute de raisonnement, un côté comique : c'est que Jurieu est ordinairement vaincu par son propre témoignage. Il a oublié, en entrant dans la discussion nouvelle, quelque chose qu'il a écrit ailleurs, et qui sert à le réduire au silence, sans qu'il puisse trouver d'argument pour sauver ses contradictions.

Ainsi le *troisième avertissement* roule sur cette question, si Jurieu a rendu témoignage à l'Église romaine

en disant que Dieu y peut conserver des saints, et que l'on peut s'y sauver. Il le nie, parce que c'est ouvrir une porte à ceux des protestants qui seraient tentés de quitter la Réforme pour rentrer dans l'Église romaine. C'est en même temps donner les plus cruels démentis aux accusations fondamentales des réformateurs contre cette même Église. Mais enfin il l'a écrit ou directement ou indirectement : Bossuet le fera repentir de cet aveu, fait d'ailleurs de mauvaise grâce et avec la haine dans le cœur.

Dans une de ses *Lettres pastorales*, la onzième, Jurieu s'exprime ainsi, répétant d'abord des paroles de Bossuet lui-même :

On accuse (1) M. Jurieu d'avoir franchi le pas, et d'avoir avoué rondement qu'on peut se sauver dans l'Église romaine : en quel endroit a-t-il donc franchi ce pas ? N'a-t-il pas dit partout que le papisme est un abominable paganisme, et que l'idolâtrie y est aussi grossière qu'elle estoit autrefois dans Athènes ? » — « Il l'a dit, répond Bossuet, je le confesse. »

En effet, Jurieu était intarissable en reproches furieux

(1) Bossuet ne s'était pas servi, on le devine bien, de l'expression d'*accuser* : elle est mise ici pour répondre au sentiment des protestants ; mais il avait fait le raisonnement suivant (*Hist. des Var.*, l. XV, n. XLIII) : « Si avec toutes ces doctrines et toutes ces pratiques (qu'il a énumérées, et dont les ministres reconnaissent l'existence dans l'Église romaine), on y a encore « tous les éléments nécessaires sans soustraction d'aucun, »... ; on y a encore les marques de vraie Église... ; la vraie Église y est donc encore, et on y peut encore faire son salut. »

« M. Claude n'en est pas voulu demeurer d'accord : les conséquences d'un si « grand aveu l'ont fait trembler pour la Réforme. Mais M. Jurieu a franchi le « pas, et il a vu que les différences qu'avait apportées M. Claude entre nos « pères et nous étoient trop vaines pour s'y arrêter. » (Tome XV, p. 82).

Et page 87 : « M. Jurieu a senti que...; et il a enfin ouvert la porte du ciel, « quoiqu'avec beaucoup de difficultés, à ceux qui vivoient dans la communion « de l'Eglise romaine. Mais afin qu'elle ne pût pas se glorifier de cet avantage, « il l'a communiqué en même temps aux autres églises partout où est répandu « le christianisme, quelque divisées qu'elles soient entre elles et encore « qu'elles s'excommunient impitoyablement les unes les autres. »

contre l'Église romaine, et « il a tenu sans doute à nous en donner ici un échantillon : personne ne peut lui contester ce mérite, quel qu'il soit. Mais enfin il a très clairement déclaré qu'on se pouvait sauver dans le papisme, comme ailleurs (car c'est là son artifice), chez les hussites, les taborites, les éthiopiens, et dans toutes les églises qui ont conservé le fondement du christianisme. »

S'il fait cette grâce à l'Église romaine, c'est en la confondant dans le groupe des communions qu'il condamne, mais qui n'ont pas renié entièrement la foi en Jésus-Christ, et parmi lesquelles il glisse encore les sociniens, quoique ceux-ci puissent difficilement être rangés parmi les chrétiens. Jurieu, qui affecte de les détester, a d'autant plus de plaisir à les égaler aux papistes. Mais Bossuet le tient et ne le lâchera pas : il le tient par les nombreuses déclarations dont Jurieu a semé ses théories nouvelles, sans en prévoir les conséquences.

« L'Église, dit le ministre, dans le cinq, le six, le sept et le huitième siècle, adopta des divinités d'un second ordre, en mettant les saints et les martyrs sur les autels destinés à Dieu seul ; elle adora des reliques, elle se fit des images qu'elle plaça dans les temples, et devant lesquelles elle se prosterna. C'estoit pourtant la même Église, mais devenue malade, infirme, ulcéreuse, *vivante pourtant*, parce que la lumière de l'Évangile et les vérités du christianisme demeuroient cachées, mais non étouffées sous cet amas de superstitions. »

Bossuet ici lui démontre que, dans son propre système, une église *vivante* est celle où sont « ceux qui vivent, c'est-à-dire les vrais fidèles », ceux qui possèdent « la foi et la charité : » et qui par conséquent peuvent être sauvés. Que répondre à cela ? Les textes de Jurieu sont là : on peut les lui rappeler de nouveau.

Cependant, pour le faire, il faut, selon celui-ci, « avoir un front semblable à celui du sieur Bossuet. »

« Il est en colère, répond tranquillement l'auteur de *l'avertissement* ; vous le voyez : mais cela n'est rien en comparaison de ce qui paraît dans la suite, lorsqu'il dit « que bien des gens mettent ce prélat au nombre des hypocrites qui connoissent la vérité, » et qui la trahissent, sans doute en parlant contre leur conscience ; ce qu'il répète encore en d'autres endroits (1). Que lui servent ces emportements et tous ces airs de dédain qui lui conviennent si peu ? Il voudrait bien avoir avec moi une dispute d'injures, ou que je perdisse le temps à répondre aux siennes, mais ce n'est pas de quoi il s'agit. Puisqu'il se vante de répondre à l'accusation que je lui fais de nous sauver malgré nos idolâtries prétendues, il faudrait répondre aux passages dont je la soutiens ; et c'est un aveu de sa faiblesse de ne mettre que des injures à la place d'une défense légitime (2). »

Allons, Monsieur Jurieu, les *sophismes* de M. de Meaux ne sont pas tortueux ; et son *hypocrisie* ressemble bien à de la franchise. Répondez-y donc nettement si vous le pouvez ; et particulièrement expliquez comment le pape saint Léon, dont vous faites le premier Antechrist, et quelques uns de ses successeurs, furent, selon vous « d'honnêtes gens autant que l'honnêteté et la piété sont compatibles avec une ambition excessive. » Vous aurez beau alléguer qu'en ce temps là, l'Antechrist *était encore petit*, il n'en est pas moins vrai que vous avez mis le chef de l'idolâtrie antichrétienne dans le nombre des élus, et que, selon vous, l'idolâtrie n'empêche pas le salut (3).

Qu'on voie si Bossuet a beau jeu pour se moquer d'un adversaire si inconsidéré ; et s'il n'a pas le droit, après

(1) Page 284.
(2) Page 284.
(3) Page 285.

lui avoir mis sous les yeux ses inconséquences, de lui reprocher que la haine est toujours sa principale conseillère, conseillère dangereuse, puisqu'elle lui dicte tant d'absurdités ?

Nous relèverons au passage, dans ce *troisième avertissement*, une réponse bien topique, que Bossuet oppose à un argument de Jurieu, dont J.J. Rousseau a depuis fait usage avec beaucoup d'éclat, et qui a paru triomphant à beaucoup de bonnes gens. On se rappelle en effet que Rousseau, dans la *Profession du Vicaire Savoyard* (1), afin d'encourager les esprits du commun (et le sien même) à demeurer dans l'indifférence à l'égard des religions positives, leur tient à peu près le discours suivant :

« Quel besoin avez-vous de tant vous tourmenter à démêler la vérité entre les différentes religions ? Ce sont des difficultés dont vous ne sortirez jamais. De quelle immense érudition j'ai besoin pour remonter dans les plus hautes antiquités, pour examiner, peser, confronter les prophéties, les révélations, les faits, tous les monuments de foi proposés dans tous les pays du monde, pour en assigner les temps, les lieux, les auteurs, les occasions ! Quelle justesse de critique m'est nécessaire pour distinguer les pièces authentiques des pièces supposées, pour comparer les objections aux réponses, les traductions aux originaux, etc. »

Et Rousseau continue sur ce ton, d'une manière d'ailleurs fort habile et éloquente, pour démontrer l'impossibilité de savoir tout ce qu'il faut pour se déterminer dans une recherche si vaste et si délicate, en supposant que celui qui cherche à fixer son choix a besoin de savoir tout ce que savent les plus savants ; d'où ressort cette conclusion plus ou moins nettement posée, qu'il vaut

(1) *Émile*, livre IV, p. [illegible] de la petite édition Didot.

mieux s'en tenir tout simplement à la religion naturelle, sans en choisir une positive.

Jurieu s'était plu à mettre dans le même embarras les gens simples qui ont besoin de connaître la vérité dans les matières controversées entre les protestants et les catholiques, et même en cherchant la solution dans l'Écriture Sainte. « On ne peut, dit-il, savoir le sentiment de l'Église universelle qu'avec beaucoup de recherches (1). »

« Quelle erreur ! s'écrie Bossuet. Pourquoi ainsi embrouiller les choses les plus faciles ? On fait imaginer à un lecteur ignorant que, pour savoir les sentimens de l'Église catholique, il faut envoyer des courriers par toute la terre habitable ; comme s'il n'y avoit pas dans les pays les plus éloignés des choses dont on peut s'assurer infailliblement, sans qu'il en coûte autre chose que la peine de les vouloir apprendre ; ou que tout particulier, dans quelque partie qu'il habitât du monde connu, ne pût pas aisément savoir ce qui, par exemple, avoit été décidé à Nicée ou à Constantinople sur la divinité de Jésus-Christ ou du Saint-Esprit ; ainsi du reste. Je ne sais comment on peut contester des choses si évidentes, ni comment on peut s'imaginer qu'il soit difficile d'apprendre des décisions que ceux qui les font sont soigneux de rendre publiques par tous les moyens possibles, de sorte qu'elles deviennent aussi éclatantes que le soleil... ; et pour venir à des exemples qui touchent de plus près les protestans, faut-il envoyer en Suède pour savoir qu'on y professe le luthéranisme, en Écosse pour savoir que le puritanisme y prévaut et que l'épiscopat y est haï, ou en Hollande pour savoir que les arminiens, qui y sont fort répandus, tendent fort à la croyance des sociniens ? Mais puisque le ministre est en humeur de constester tout, qu'il se souvienne du moins de ce qu'il a dit lui-même, que ce consentement de « l'Église universelle est la règle la plus seûre pour juger quels sont les points fondamentaux, et les distinguer de ceux qui ne le sont pas ; question, dit-il, si épineuse et si difficile à résoudre (2). »

(1) *Avert.* III, n. XX, p. 311.
(2) P. 311-312.

« Mais comment donc dites-vous, poursuit Bossuet, « que la règle la plus sûre » est le consentement des Églises ? Il y aurait donc une règle plus sûre que l'Écriture ? Mais si l'Écriture est claire, comme vous le soutenez, comment est-ce que la question des articles fondamentaux est « si épineuse et si difficile à résoudre ? » Ou bien est-ce qu'elle est difficile pour les savans seulement, sans l'être pour le simple peuple ; et que l'Écriture, qui la décide pour le peuple, ne la décide pas pour les savans ?... Mais s'il veulent entrer dans cet examen, leur unique règle sera *leur raison* et *l'Écriture sainte* ; par ces deux lumières ils jugeront aisément du poids et de l'importance d'une doctrine pour le salut »... Mais pourquoi vous met-on ici « votre raison » avec l'Écriture ? Est-ce qu'à ce coup l'Écriture n'est pas suffisante ? Ou bien est-ce qu'en cette occasion il faut avoir de la raison pour bien entendre l'Écriture, et que dans les autres questions la raison n'est pas nécessaire ? ».

Le lecteur voit bien (il en est d'ailleurs averti), où Bossuet veut en venir. C'est que l'Église, par son autorité, tranche toutes ces difficultés sans laisser subsister le moindre doute. C'est justement la conclusion à laquelle le ministre ne consent pas ; mais Bossuet le tient par les aveux qu'il a déjà faits, et quoiqu'il nie qu'on doive les prendre en ce sens, il ne lui est pas aisé d'échapper aux prises de son terrible antagoniste : car enfin qu'a-t-il voulu dire, si ce n'est pas ce qu'il a dit expressément ? Il a toujours des moyens de se dérober : car il est vrai que, par l'Église, il entend autre chose que Bossuet : son Église universelle est telle que personne ne pourrait dire où l'on peut la trouver pour l'interroger. Mais est-ce là une manière de raisonner propre à éclaircir les questions ? Il se plaint des « misérables chicaneries » de l'évêque de Meaux ; mais comment qualifierons-nous les équivoques du ministre ?

Au fond nous savons bien qu'il veut laisser à chacun

la liberté de se faire sa foi à sa guise. Mais nous savons aussi où aboutit cette liberté, et nous croyons qu'une multitude d'esprits aimeront mieux, avec Bossuet, prendre l'Eglise pour guide, que d'errer toujours dans des difficultés où ils sont incapables de se reconnaître. Les génies sublimes se conduiront eux-mêmes; les autres se mettront sous une tutelle qui leur paraît nécessaire; et peut-être que la modestie fera plus de chrétiens que l'orgueil.

Au moins a-t-on de la peine à goûter le christianisme à la façon de Jurieu. Mais on ne doit pas se dissimuler qu'il a des partisans, et que ces esprits-là ne haïssent rien tant que Bossuet, et se font même un devoir de dénigrer le grand évêque, qu'ils regardent comme la personnification de l'esclavage de la conscience. Félicitons ceux qui n'ont jamais trouvé leurs lumières insuffisantes dans ces hautes questions!

L'accusation *d'idolâtrie* est tant répétée, avec tant d'animosité et une si prodigieuse exagération, par le ministre Jurieu, que l'évêque de Meaux croit nécessaire de s'étendre spécialement sur ce point, à la suite de son *Troisième Avertissement*, dans un *Éclaircissement sur le Reproche de l'idolâtrie et sur l'Erreur des Païens*.

En vérité nous nous étonnons qu'il n'ait pas dédaigné davantage cet acharnement des réformés à traiter les catholiques d'idolâtres.

« Mais sans cette accusation d'idolâtrie, dit-il, ce ministre seroit muet. Sans cela, il n'auroit rien ou presque rien à nous dire (1). »

(1) P. 331-332.

Que ne l'abandonne-t-il donc à sa stérilité d'esprit, au lieu de lui suggérer des répliques en le réfutant ? Car quelle personne sensée, dans son état calme, peut croire qu'en effet les catholiques rendent à la créature, c'est-à-dire aux saints et aux martyrs, un culte divin ? Nous n'ignorons pas tout ce que la haine et la malice peuvent ramasser pour fonder en apparence cette accusation ; mais un savant comme Jurieu, et un théologien, peut-il de bonne foi défigurer ainsi des actes de piété, peut-être indiscrets, des bonnes gens, afin d'en faire un grief contre l'Église catholique assez grave pour justifier et rendre nécessaire un schisme ? Est-il donc si malaisé, pour les personnes scrupuleuses et délicates que ces choses choquent, de passer en détournant la tête, et de plaindre doucement la simplicité de ces prétendus idolâtres ? Non, mais on voit le parti que le ministre en tire, et que, s'il n'avait à son service ce texte inépuisable de déclamations, il ne saurait plus sur quoi déblatérer et invectiver. Il faut donc, pour la commodité de M. Jurieu, que les catholiques soient idolâtres : ils auront beau dire.

« Idolâtrer, répond Bossuet (1), c'est rendre les honneurs divins à la créature ; c'est, dis-je, transporter à la créature le culte qu'on doit à Dieu. Or est-il, qu'il est manifeste que nous ne le faisons pas, et ne le pouvons pas faire selon nos principes ».

Là-dessus, il entre gravement dans la démonstration de cette impossibilité, comme si les outrages de Jurieu exigeaient une réfutation méthodique. Mais Bossuet savait bien ce qu'il faisait : derrière le ministre violent

(1) P. 332.

et emporté, il entendait la foule de ses protestants, qui se trouvaient eux aussi trop heureux de recueillir de la bouche de leur ministre des accusations odieuses et commodes à lancer contre les catholiques. Il n'y a pas d'accusation ridicule qui paraisse déplacée dans les haines de partis, et surtout de sectes religieuses. C'est pour ce peuple prévenu et passionné, mais peut-être maniable, que le grand évêque entre dans ces discussions trop consciencieuses, au lieu de s'en tenir au mépris.

Tout d'abord, il leur apporte la définition du concile de Trente, sur lequel les ministres protestants ne raisonnaient guère avec calme. Or ce concile dit qu'invoquer les saints, c'est les « inviter à prier pour nous, *afin d'obtenir la grace de Dieu par Notre-Seigneur Jésus-Christ* ». Ce n'est donc pas attribuer aux saints une puissance divine, ce que Bossuet prouve très méthodiquement (1).

Il explique ensuite avec le même soin, que les saints ne sont puissants que par leurs prières ; et pourquoi leurs prières sont efficaces auprès de Dieu.

Ces explications suffiraient sans doute pour terminer le débat, si l'adversaire n'était pas de ceux qu'on ne peut jamais faire revenir. Bossuet croit donc nécessaire de traiter le sujet à fond. C'est un petit traité complet de la doctrine de l'Église catholique sur l'intercession des saints et sur la médiation de Jésus-Christ. Car il faut, à ce qu'il pense, rendre raison aux protestants des sentiments dans lesquels les catholiques invoquent les saints, du caractère des prières qu'ils leurs adressent, et de la manière dont ces actes de piété se concilient avec

(1) P. 333.

la foi en Dieu et en Jésus-Christ, afin que la rigide censure des réformés n'y puisse rien trouver qui la scandalise justement.

D'abord il prouve par les témoignages les plus vénérables, que les fidèles ne demandent aux saints que de prier Dieu pour eux et avec eux : et qu'on n'attribue à ces intermédiaires aucun pouvoir propre, si ce n'est qu'étant du nombre des amis de Dieu, ils ont lieu de compter sur un accueil favorable de sa bonté, puisqu'il s'est laissé fléchir par les prières de Moïse, au point de ne pouvoir lui refuser la grâce de son peuple, quoiqu'il eût déclaré le dessein de le punir (1).

« Mais Moïse l'emporte contre lui, et lui arrache, pour ainsi dire, des mains la grâce qu'il lui demande ; en un mot, la foi peut tout jusqu'à transporter les montagnes. »

Mais voici ce qui scandalise le plus les réformés :

« On présuppose, disent-ils, en priant les saints de tant d'endroits de la terre, qu'ils ont l'oreille partout et qu'ils connoissent le secret des cœurs : ce qui est leur attribuer une prérogative divine (2). »

Ici Bossuet oppose à Jurieu un autre ministre protestant : c'est Daillé, qui a célébré le ministère des anges :

« Ils voient, dit-il, le péril de chacun de nous, ce que chaque fidèle craint, ce qu'il désire, ce qu'il demande, parce qu'ils sont présens sur la terre et mêlés au milieu de nous. » « Daillé, demande Bossuet, en fait-il des dieux en leur donnant tant de connoissances et de nos besoins, et de nos désirs, et de tout ce qui nous touche en particulier ? Nous n'avons donc pas besoin d'égaler les saints à Dieu, pour leur faire entendre nos vœux : il ne faut que les égaler aux anges, qui savent nos prières,

(1) N. III, p. [illegible].
(2) N. XIV, p. [illegible].

qui les présentent à Dieu, qui les mettent sur l'autel céleste devant le trône de Dieu comme un présent agréable. »

Par cet échelon, que lui présente un ministre protestant, Bossuet rapproche les saints du trône de Dieu. Mais Jurieu l'attaque ici au sujet de Jésus-Christ, et lui reproche qu'il ne voit aucune différence entre le culte du Fils de Dieu et celui des saints, et le défie de lui en montrer aucune (1). C'est ce qui donne à Bossuet l'occasion de distinguer l'intercession des Saints de la médiation du Sauveur. Les saints prient, tandis que le Fils agit par lui-même. « Il est, dit encore Daillé, dispensateur et distributeur des grâces de Dieu ; mais il les donne avec autorité comme Seigneur, parce qu'il « les a méritées par son sang. » En se servant des propres paroles et des raisonnements de Daillé, qu'il fortifie de la doctrine de saint Thomas, Bossuet compose une belle et éloquente théorie de la médiation de Jésus-Christ, et laisse bien loin les chicanes de Jurieu au sujet des saints.

« Quoi qu'il puisse dire, conclut-il, il sait bien que le vrai Dieu que nous adorons n'est pas le Jupiter des païens (2). »

Certes Jurieu le sait bien, et Bossuet aurait pu se dispenser de lui développer à la face une comparaison de la théologie chrétienne avec la théogonie de Platon ; mais nous savons aussi pourquoi il se croit obligé de lui étendre à satiété la réfutation des calomnies que le ministre lui présente de même. Peut-être ces discussions, qui nous paraissent superflues, avaient-elles leur utilité, d'autant qu'il ne manque pas dans ce temps-là (et depuis), de personnes qui prétendent que Bossuet n'a

(1) N. XV, p. 316.
(2) N. XXII, p. 355.

rien pu répondre à Jurieu. Que diraient ces critiques, si en effet il avait dédaigné de lui répondre ? Mais quel travail que d'avoir toujours la plume à la main pour réfuter de pareilles attaques ? Jurieu imposait beaucoup à ses contemporains par son intarissable fécondité ; il était bon de dissiper ce prestige et de réduire au néant ces accusations si enflammées et si obstinément renouvelées.

Quatrième Avertissement.

Le ministre Jurieu, dans sa lettre VIII, avait voulu disculper Luther, Bucer et Mélanchthon, qui autorisèrent, comme on l'a vu plus haut, le landgrave de Hesse à prendre une seconde femme en gardant la première. Revenant à son principal objet, qui était de prouver contre Bossuet, que les croyances de l'Église catholique ne sont pas invariables, il reprochait à l'auteur de l'*Histoire des Variations* d'avoir donné place dans son livre à l'aventure du landgrave :

« Cela ne fait rien, dit-il, pour prouver que les vérités venues de Dieu obtiennent d'abord toute leur perfection ».

Bossuet ne se donne pas la peine de lui répliquer que l'intempérance du landgrave et la complaisance des trois grands chefs de la Réforme ne prouvent rien contre l'immutabilité des vérités divines ; et que Jurieu aura beau dire, le prince et les trois docteurs qui furent les colonnes de la Réforme, demeurent responsables d'une violation scandaleuse des lois du mariage.

Le ministre voudrait bien trouver des arguments

théologiques en leur faveur ; mais il se jette d'abord sur les récriminations. Dans un langage passablement cynique, et que Bossuet ne copie pas, dit-il, sans rougir (1), il accuse l'Eglise romaine de donner des « dispenses des crimes les plus affreux », et le Pape de « signer des indulgences pour tous les incestes et toutes « les infamies » (2).

Bossuet le met au défi de produire les sources et les témoinages de pareilles affirmations ; et il est vrai qu'on a de la peine à deviner à quoi il peut faire allusion, à moins que ce ne soit à des contes ramassés dans des recueils satiriques (3). Bossuet s'étonne de la confiance du ministre dans la crédulité de ses lecteurs; mais enfin il s'agit de trouver des raisons pour justifier les réformateurs qui ont autorisé la polygamie du landgrave. Les arguments plus ou moins captieux du ministre (nous ne disons pas ses *sophismes*, ce mot flétrissant étant réservé par les protestants pour Bossuet), ne nous intéresseraient guère, s'ils n'avaient donné au grand docteur l'occasion

(1) P. 367.

(2) Il parle spécialement de mères coupables d'inceste avec leurs fils, de frères avec leurs sœurs, etc. : comme si rien n'était plus commun dans l'Eglise romaine que les Œdipes et les Jocastes. Mais nous connaissons assez son caractère et ses sentiments pour savoir ce qu'il en faut penser.

(3) Si Jurieu était connu pour un grand lecteur d'ouvrages profanes et romanesques, j'oserais presque affirmer qu'il a pris sa fable de mères, de fils, de frères incestueux, absous par l'Église romaine, dans un des contes de la Reine de Navarre, tant ses expressions s'y ajustent bien (*Heptaméron*, IIIe J., *Nouv.* XXX). Peut-être encore a-t-il rencontré sa fable dans l'*Apologie pour Herodote* d'Henri Estienne, qui fourmille de contes graveleux ou scandaleux, ramassés partout pour diffamer les catholiques. Peut-être aussi dans quelque recueil italien composé contre les Borgia. Quoi qu'il en soit, c'est dans quelque amas méprisable d'anecdotes, que Jurieu a trouvé ce qu'il ose donner comme des faits ordinaires de la discipline de l'Église romaine. Il n'a pas désigné ses sources, et comment aurait-il eu le front de les nommer ? Il lui était plus avantageux et plus commode de profiter du crédit prodigieux dont il jouissait dans sa secte, où tout ce qu'il pouvait insinuer contre les catholiques passait sans examen pour vérité.

de rappeler avec sa gravité et sa science ordinaire les lois du mariage dans l'église chrétienne, et de montrer en quoi les églises réformées ont bravé l'esprit de Jésus-Christ en cette occasion et en d'autres, ce qui ne fait pas grand honneur à des sectaires qui se sont vantés de réformer l'Église. En effet, quand on se représente la morgue et le pédantisme de ces théologiens si rigides, on ne peut s'empêcher de penser qu'ils auraient mieux fait d'être un peu plus cléments et tout à fait irréprochables. C'est pourquoi l'on ne trouve pas Bossuet trop sévère à leur égard : on n'a pas un grand fonds d'indulgence pour les rigoristes qui se relâchent trop aisément par intérêt. On a souvent sur les lèvres les dénonciations outrageuses qu'ils appliquent si aisément aux casuistes d'une autre communion, et l'on admire que ces hommes si épineux et si hautains, en même temps que si retors, aient réussi à faire croire au commun des hommes que les épithètes d'Escobar et de Tartuffe n'aient jamais pu convenir qu'à leurs adversaires (1).

Quant à la facilité que les Provinces-Unies et tous les États protestants (2) ont imaginée pour rompre les mariages et favoriser les changements d'unions chez ceux qui en avaient envie, contrairement à la doctrine rigide de l'Église romaine, c'est une matière sur laquelle probablement on disputera toujours, et sur laquelle les théologiens ne se mettront pas aisément d'accord avec les politiques et les philosophes. Bossuet est en ce point, comme en tant d'autres, pour la discipline la plus aus-

(1) Bossuet revient à la question et aux lois du mariage chrétien à la fin de son Ve *Avertissement*, n. LVI, et suiv.
(2) P. 371-372.

tère, ayant pour objet constant la perfection religieuse, et non le plaisir dans le monde présent.

Jurieu ne fut pas approuvé de tous ses coreligionnaires; et l'un d'eux, et des plus illustres, Basnage s'étant permis de condamner son sentiment sur certain cas de rupture du mariage, fut par lui traité d'ignorant, d'homme « qui ne sçait rien, et critique tout (1). » Il ne faisait pas bon d'être jamais d'un autre avis que lui. Mais quel intérêt avait-il à rendre si facile la rupture du mariage, puisqu'il pensait que « le divorce est une espèce de polygamie, » de sorte qu'autoriser l'un, c'est s'acheminer à autoriser l'autre? Sont-ce là des sentiments vraiment ecclésiastiques, et bien ordonnés ; et quelle idée Jurieu se fait-il du lien conjugal ? Après cela, on doit trouver naturel qu'il n'ait pas trouvé grand'chose à reprendre dans l'exemple du landgrave, et qu'il n'ait pas jugé les docteurs qui l'avaient autorisé fort répréhensibles (2). « Ils se sont trompés, dit-il, beaucoup plus dans le fait que dans le droit. » Voilà une heureuse solution! En définitive, le landgrave avait obtenu ce qu'il désirait, et ses conseillers aussi pour leur part : n'en parlons plus.

Cinquième Avertissement.

Les protestants, en général, n'ont jamais voulu reconnaître que les guerres de religion avaient eu pour cause au moins principale la religion.

(1) IVe *Avertissement*, p. 373-379.
(2) P. 373.

Ce n'est pas en effet le plus beau titre de la Réforme, d'avoir couvert l'Allemagne et la France de meurtres et de ruines. Aussi a-t-on fait effort en différents temps pour démontrer que la guerre était née d'autres causes.

Les principaux réformateurs, dès le début, ont affecté de proclamer qu'ils n'entendaient pas que l'Evangile fût établi par la violence. S'ils étaient persécutés, c'était comme les premiers chrétiens. Ils n'étaient que des agneaux offerts à la boucherie. Luther, Mélanchthon, Calvin tiennent le même langage au commencement. Mais ces agneaux, dès qu'ils se sentent suffisamment forts, deviennent des loups. Bossuet avait exposé toute cette histoire dans ses *Variations*. Mais Jurieu ne voulut pas laisser passer ces reproches : il obligea ainsi Bossuet à renouveler et à redoubler ses preuves : ce fut l'affaire du *Cinquième Avertissement*.

Il est bien vrai que, dans le temps où Jurieu écrivait ses *Lettres pastorales*, les protestants n'avaient en France que trop de sujets de se plaindre de la violence exercée sur eux par le pouvoir royal : les terribles exécutions vulgairement connues sous le nom de *dragonnades* paraissaient à leurs yeux plus que compenser les violences que les huguenots avaient accomplies au siècle précédent. Bossuet ne paraît pourtant pas fortement touché de leurs plaintes : il n'avait pas été témoin de ces actes cruels dont le Midi surtout fut le théâtre ; et son diocèse en fut exempt : c'est là ce qui explique son insensibilité sur ce point, que nous ne voulons pas excuser davantage : car cette insensibilité ne paraît ni vraisemblable ni humaine. Seulement il faut ajouter que nous ne nous représentons guère les excès dont les huguenots se rendirent coupables en France au XVIe

siècle et encore au XVIIe : les survivants s'en souvenaient bien, et toute la France porte encore la trace de tant de dévastations dans ses vieilles églises et ailleurs. Les chefs des protestants avaient hautement annoncé le dessein de réduire les catholiques à la Réforme par la force, et ils exécutaient leurs menaces partout où ils le pouvaient. Bossuet rassemble à ce sujet des renseignements qui ne sont que trop instructifs.

Après avoir résumé avec éloquence les maux que la France avait endurés au siècle précédent par le fait des soulèvement des réformés, il poursuit ainsi :

« Ceux qui n'ont que les dragons à la bouche, et qui pensent avoir tout dit pour la défense de leur cause quand ils les ont seulement nommés, doivent souffrir à leur tour qu'on leur représente ce que le royaume a souffert de leurs violences, et encore presque de nos jours: ils sont convaincus par actes et par leurs propres délibérations, qu'on a en original, d'avoir alors exécuté en effet, par une puissance usurpée, plus qu'ils ne se plaignent à présent d'avoir souffert de la puissance légitime (1) ».

Ces paroles sembleront à beaucoup de personnes atroces, parce que la vérité est qu'en général nous connaissons fort mal le détail de l'histoire de ces temps-là ; que cette histoire n'a pour ainsi dire jamais été écrite ou enseignée chez nous que par les protestants et en leur faveur ; et qu'enfin, là où il y a des victimes de la force, l'opinion publique, chez nous, se prononce habituellement pour elles, à moins que les violences ne soient le fait de peuples en insurrection, à qui nous avons la faiblesse de passer tout, comme si les massacres, les incendies, les ruines d'édifices n'étaient plus

(1) P. 385. — Lire les renseignements précis qui suivent dans les pages 386, etc.

des crimes dès que c'est la multitude égarée qui les commet. Sans oublier ce qu'on peut dire pour atténuer la responsabilité d'une foule en délire, il est juste de songer aussi que cette foule a toujours des chefs, par qui elle est ameutée, excitée, inspirée ; que, d'autre part, les actes en eux-mêmes demeurent toujours ce qu'ils sont, bien qu'on fasse valoir les causes atténuantes ; et qu'enfin les nier ou les déguiser, ce n'est pas non plus faire justice. Nous ne voulons pas d'ailleurs reprendre ce procès, qui ne sera probablement jamais jugé avec impartialité ; il nous suffit d'avertir les personnes désireuses de s'instruire, que, dans ce *Cinquième Avertissement*, où Bossuet a confirmé et corroboré ce qu'il avait exposé au Xe livre des *Variations*, on peut lire une histoire plus vraie des troubles religieux du XVIe siècle, que dans la plupart des ouvrages d'histoire; et qu'un critique récent, M. Alfred Rébelliau, en a parlé fort savamment aussi dans son excellent ouvrage de *Bossuet historien du protestantisme* (l. II, ch. II, s. III).

Quant aux prises d'armes des calvinistes en France au XVIe siècle, il n'appartient pas à un laïque de reprocher amèrement à des communions persécutées de s'être armées pour la défense de leur foi et de leurs personnes. Nous pourrions donc souscrire à la thèse de Jurieu, lorsqu'il prétend que, l'Évangile mis à part, la révolte des réformés « n'est pas du tout criminelle par les règles de la morale du monde. (1) »

Mais il faut mettre l'Évangile à part. N'est-ce rien pour un chrétien si austère, pour un si grand zélateur de l'Évangile ?

(1) Voir page 387.

Voilà pourquoi Bossuet a le droit de lui répliquer que sa Réforme n'est pas chrétienne; (1) ce qu'il prouve en opposant aux principes de Jurieu et des chefs de la Réforme les maximes et la conduite perpétuelles des chrétiens des premiers âges et des temps de persécutions.

Jurieu ne nie pas la patience des premiers chretiens, mais il ne veut pas qu'on leur en fasse une vertu. Ce n'était chez eux, selon lui, qu'impuissance ou erreur.

« Il y en avoit plusieurs qui ne croyoient pas qu'il fût permis de se servir du glaive en aucune manière, ni à la guerre, ni en justice pour la punition des criminels : c'estoit une vérité outrée, et une maxime généralement reconnue pour fausse aujourd'hui: tellement que leur patience ne venoit que d'une erreur et d'une morale mal entendue (2). »

Ainsi, selon Jurieu, la révolte est légitime et louable, et il fait l'application de ses principes au temps présent ; il menace positivement :

« Dans peu d'années, on verra un grand éclat de ce feu que l'on renferme sans l'étouffer. (3) » Les réformés « ont la fureur et la rage dans le cœur : et c'est ce qui fortifie la haine qu'ils avaient pour l'idolâtrie : les passions humaines sont de grand secours aux vertus chrétiennes. » Sur de tels propos, Bossuet a bien le droit de lui demander si ce n'est pas là souffler la rébellion. Mais Jurieu s'emporte et maintient ses principes, quoique son adversaire lui oppose ce que saint Paul écrit sur la charité, qui est la source de toutes les vertus chrétiennes. On n'obtient rien d'un furieux par la raison : plus il a tort, plus il s'entête. Jurieu conclut plus qu'on ne lui demande :

(1) Page 331.
(2) P. 392.
(3) P. 390.

« Nous ne nous faisons pas une honte des décisions de nos synodes, qui ont soutenu qu'on est en droit, pour défendre la religion, de faire la guerre à son roi et à sa patrie (1). »

Voilà le grand aveu lâché. Quel besoin a-t-on maintenant de preuves contre le protestantisme ; et à quoi lui sert d'avoir épilogué sur une question de fait, quand il proclame enfin fièrement les maximes qu'il s'indignait qu'on osât lui reprocher ? Ici du moins on n'accusera pas Jurieu de dissimulation. Il reste à savoir si un gouvernement avisé ne doit pas prendre ses précautions contre des sujets de ce caractère. Le mieux sans doute serait de ne pas les irriter, mais après cela, de les désarmer. Car, dans le seul Jurieu, il y a plusieurs insurrections et plusieurs révolutions en germe. Nous ne parlons plus des intérêts de la vraie religion : car il faudrait savoir si les catholiques n'avaient pas droit d'être protégés contre des réformateurs si agressifs.

Quant au droit politique, Jurieu avait aussi ses maximes, qu'il exposait avec non moins d'assurance et de hauteur que ses principes religieux.

A quoi bon l'interroger sur les droits des catholiques ? Ne savons-nous pas que le papisme est l'idolâtrie, et que le pape est l'Antechrist ? C'est tout dire, et quels sentiments peut-on attendre de Jurieu à l'égard d'objets et de personnes si abominables ? Qu'on le laisse faire seulement, et il n'en restera bientôt plus rien. Il nous a mis dans la confidence de sa fureur et de sa rage. Les destructions du seizième siècle ne paraîtront qu'un jeu en comparaison de ce qu'il nous réserve. Son zèle religieux, accru par la vengeance, nous fait entrevoir

(1) P. 300.

de terribles exécutions, quand son pouvoir égalera ses haines.

Et le pouvoir ne lui manquera pas, s'il parvient à réaliser ses théories. Car à son service, il aura la multitude qui est, selon lui, le souverain, et dont il sait échauffer les passions.

La doctrine de la souveraineté du peuple, qui, dans les écrits de Jurieu, a scandalisé Bossuet, n'était pas, à cette époque, une nouveauté. Le seizième siècle, par la plume hardie de ses publicistes, avait manié en différents sens la question des droits respectifs et réciproques des rois et des peuples. Languet (ou *Junius Brutus*), dans son traité intitulé *Vindiciæ contra tyrannos* (1581), avait soutenu que les rapports entre un roi et son peuple reposent tous sur un pacte fait entre le prince et ses sujets, qui est tel que si le prince viole le contrat, il cesse par cela même de régner, et que le peuple rentre dans son droit primitif de disposer du pouvoir à sa volonté. En définitive, la souveraineté appartient de droit naturel au peuple.

Grotius, dans son livre de *Jure Belli et Pacis* (1625), qui est un grand traité fondamental sur le droit naturel, admet en principe que le gouvernement dérive d'un contrat social, et que c'est dans le peuple que réside la souveraineté, mais une fois qu'il l'a aliénée expressément ou tacitement, il n'en peut plus réclamer l'exercice.

Jurieu reconnaît et le pacte fondamental et la souveraineté du peuple ; mais il ne croit pas que celle-ci soit jamais détruite. Il appartient donc au peuple de faire et de déposer à son gré ceux à qui il doit obéir. Et (conséquence énorme de sa souveraineté) il n'a jamais

besoin de soumettre ses actes à l'autorité de la raison. Il faut bien, dit Jurieu, qu'il y ait un pouvoir qui n'ait pas à rendre compte de ses résolutions.

En métaphysique, cette opinion est incontestable, bien qu'il soit raisonnable de protester au nom du bon sens contre tout pouvoir irresponsable et contre l'éviction de la raison dans les choses humaines. Mais d'autre part, il faut que toutes les affaires se terminent, et elles ne peuvent avoir de fin que si elles sont tranchées en dernier lieu par un pouvoir après lequel il n'y ait plus d'appel. C'est en ce sens que la souveraineté du peuple est la dernière loi, et que le dernier mot doit lui appartenir. Cependant il ne s'ensuit pas qu'elle puisse tout faire légitimement : car la justice et la raison conservent toujours leurs droits.

Bossuet ne se résigne pas à cette politique tranchante, qui fait de la volonté d'une multitude toujours imparfaitement éclairée la loi suprême des états, de la religion, de tout ce qui intéresse la société. Il place plus haut que le peuple l'origine de la puissance, comme celle de toutes les vérités. Il n'existe qu'un maître souverain et qu'une lumière infaillible. C'est Dieu qui fait les souverains, à qui « il communique sa puissance, pour en user, comme il fait lui-même, pour le bien du monde ». Si Jurieu prétend que, chez les Israélites, c'est le peuple qui a établi des rois, Bossuet, l'histoire sainte à la main, lui montre que c'est par l'ordre de Dieu que Samuel a consacré Saul, le premier roi ; que le second, David, a reçu son titre de la même autorité ; qu'il n'y a eu aucun pacte pour établir la royauté, mais que le droit du règne a été défini par une sorte d'ordonnance divine, et qu'il n'a jamais été dit que le roi perdait son

titre en contrevenant à la convention ; en un mot, que la royauté est donnée sans condition et sans retour ; que Dieu seul se réserve de la retirer lorsqu'un roi est réprouvé par lui. Bossuet n'a jamais varié au sujet de cette royauté théocratique, et non pas plus dans sa *Politique tirée de l'Écriture sainte* que dans ses *Avertissements aux protestants*, ou dans ses discours historiques. Ce n'est toujours qu'une même doctrine conçue tout d'une pièce, et appliquée selon les circonstances et en raison des dispositions des Etats qu'il considère. Car Bossuet n'est pas un philosophe, un Platon ou un Aristote, qui organise dans son esprit et dans son cabinet, une société et un gouvernement idéal : il tient compte de la réalité, de l'expérience, et ne raisonne d'une manière absolue que par rapport à Dieu, qui est toujours le même, quoiqu'il supporte des variétés infinies dans les choses humaines. Mais un principe demeure : c'est la toute-puissance, la sagesse infinie, la volonté insurmontable de Celui qui gouverne tout.

Que ces idées sont éloignées de la politique de Jurieu et des autres philosophes protestants, dont il se trouve l'organe en son temps et sera souvent l'inspirateur dans les siècles suivants ! La politique que nous appellerons provisoirement protestante, puisqu'elle est née au XVIe siècle dans le sein du protestantisme, et qu'elle a régné avec lui en Angleterre sous Cromwell, est purement humaine et philosophique, en dépit des liens accidentels qui la rattachent aux souvenirs bibliques : elle pouvait naître dans les esprits des philosophes sans aucune notion de Dieu ; elle ne tient de la religion qu'un certain langage figuré, enthousiaste, parfois fanatique : on y invoque des noms tirés de l'Écriture sainte ; on y pro-

fère des paroles terrifiantes, par imitation des écrivains hébraïques; mais on y raisonne habituellement sur des théories et axiomes d'école ; et tout le droit est simplement profane : souveraineté du peuple, pacte social, droit à l'insurrection, magistrats subordonnés à la volonté populaire, etc. L'athéisme parfait s'accommoderait sans peine avec toutes ces doctrines et ces pratiques ; elles ont été professées et le sont encore par des esprits pour qui la religion n'est qu'un mot, et un mot malsonnant.

Bossuet ne pouvait s'y méprendre : le triomphe des doctrines politiques de Jurieu devait être la ruine de tout ce qu'il vénérait, croyait, aimait ; c'était l'avènement d'un ordre de choses nouveau, où il ne voyait plus rien qui pût satisfaire sa conscience : c'était l'abolition de l'autorité de l'Église, de la royauté, de l'ordre public, de la morale même : c'était l'homme avec ses passions substitué à Dieu partout, et un retour de la société au paganisme antique, qu'il ne concevait qu'avec horreur.

Ce ne fut donc pas sans une profonde émotion qu'il dut écrire ce *Cinquième Avertissement*, où il sonda jusqu'au fond l'abîme où les théories de Jurieu entraînaient la société chrétienne, et cette exposition sans déguisement des doctrines les plus opposées aux siennes : car le ministre emportait, dans les plis de son éloquence révoltée, l'obéissance des sujets, la constitution de l'État, certains devoirs de la vie privée, et jusqu'à la loi fondamentale du mariage. Si les conséquences légitimes, nécessaires du protestantisme étaient telles que le ministre les montrait, de quelles forces fallait-il s'armer pour combattre sans retard les progrès d'un si redoutable fléau ! Bossuet avait entrevu depuis long-

temps le danger : maintenant ce danger éblouissait, il crevait les yeux. Et Jurieu demeurait glorieux et menaçant du fond de sa retraite en Hollande.

Défense de l'Histoire des Variations contre Basnage.

« Un nouveau personnage va paroître, écrit Bossuet, s'adressant toujours aux « prétendus réformés » ; on est las de M. Jurieu et de ses discours emportés ; la réponse que M. Burnet avoit annoncée en ces termes : *Dure réponse qu'on prépare à M. de Meaux*, est venue avec toutes les duretés qu'il nous a promises ; et s'il ne faut que des malhonnêtetés pour le satisfaire, il a sujet d'être content : M. Basnage a bien répondu à son attente. Mais savoir si sa réponse est solide et ses raisons soutenables, cet essai le fera connoître. Nous reviendrons, s'il le faut, à M. Jurieu : les écrits où l'on m'avertit qu'il répand sur moi tout ce qu'il a de venin, ne sont pas encore venus à ma connoissance : je les attends avec joie, non seulement parce que les injures et les calomnies sont des couronnes à un chrétien et à un évêque, mais encore comme un témoignage de la faiblesse de sa cause (1). »

Le nouvel athlète qui entrait en scène, Basnage, était aussi un Français réfugié en Hollande. Né à Rouen, où il exerça les fonctions de ministre, il avait fait ses études à Saumur, sous le savant Tanneguy du Châtel ; il avait vécu à Sedan en familiarité avec Jurieu, à qui l'unissaient des rapports de famille : car celui-ci était petit-fils du fameux Pierre Dumoulin, dont Basnage épousa la petite-fille. Ce fut à partir des persécutions de 1685, que Basnage quitta sa patrie et se retira en

(1) Tome XV, p. 189.

Hollande, où il devint pasteur de l'église wallonne de Rotterdam. Son grand savoir et les mérites de son caractère le firent apprécier du grand pensionnaire Heinsius, qui lui confia des négociations difficiles. En somme c'était un homme avec qui l'on pouvait discuter, soit de vive voix, soit par écrit. Quoique son zèle et son érudition l'égalassent à Jurieu, sa controverse était d'un autre genre et d'un autre ton; il était plus digne que lui de se mesurer avec un adversaire tel que Bossuet, et il a laissé une mémoire moins fâcheuse que celle de Jurieu, sans être moins recommandable par l'importance de ses travaux, dont plusieurs sont toujours en honneur, comme son *Histoire des Juifs*. Mais n'est-ce pas dans ce livre que Voltaire a puisé une partie de son érudition contre les Juifs ; érudition si fortement réfutée par l'abbé Guénée dans ses *Lettres de quelques Juifs* ?

L'ardeur de son protestantisme l'entraîna à réfuter avec violence l'*Histoire des Variations* ; et c'est ainsi qu'il s'attira une réponse qui ne peut pas compter parmi ses titres de gloire. D'abord c'était une malheureuse cause à plaider que celle de l'innocence des protestants dans les guerres de religion. La sagesse aurait conseillé à leurs défenseurs de garder le silence, après le formidable acte d'accusation que l'auteur de l'*Histoire des Variations* avait développé contre les chefs de la Réforme, les ministres et tout le parti. Plus cet écrit était accablant pour eux, plus ils s'obstinaient à en vouloir détruire l'effet. Mais il aurait fallu pouvoir effacer les preuves, que Bossuet avait amassées de manière à rendre leur thèse insoutenable. Leur persévérance au moins a fait des prodiges : on entend encore des hommes

de poids maintenir cette assertion plus que paradoxale, que Bossuet a calomnié en ce point les chefs et les ministres de la Réforme. Mais autant ils ont fait d'efforts pour ébranler son autorité, autant de fois il a confirmé ses accusations par une argumentation à laquelle il semble qu'on ne peut rien répondre, à moins de prouver que toutes les pièces qu'il cite sont fausses, tous les témoins et tous les historiens menteurs. Il a fini, dans la controverse, par réduire les Jurieu et les Basnage, non pas à nier l'intervention de la religion comme cause principale dans les actes sanglants du XVIe siècle, guerres civiles et assassinats ; mais à justifier ces actes par des maximes qui n'ont rien de commun avec l'Évangile, et à en prendre la responsabilité pour leur parti. Qu'ils répliquent tant qu'ils voudront par des accusations de même nature contre le parti catholique (et les exemples ne manqueront pas dans ce siècle tragique), il restera toujours cette différence entre les deux partis, que l'Église catholique, dans son ensemble, n'a jamais approuvé par des principes de religion ce que les ministres et des synodes entiers ont loué comme des œuvres saintes, la guerre civile et les meurtres particuliers. S'il s'est trouvé, parmi les catholiques, des esprits pervers, qui ont glorifié des actes abominables, ce n'est point en vertu de délibérations officielles revêtues de l'autorité de l'Église ; et Bossuet avait le droit de montrer l'esprit de révolte et de violence comme hautement consacré par des assemblées ecclésiastiques dans le sein de la Réforme. Ce n'est pas à dire qu'en d'autres temps les protestants aient manifesté le même esprit là où ils ont été les maîtres ; et l'on ne prétend pas que, dans les États où ils ont tenu le pouvoir politi-

que entre leurs mains, ils aient été des sujets plus rebelles que les autres, ni qu'ils se soient soulevés contre leur propre domination : mais la question n'est pas là : il s'agit de savoir s'ils se sont attribué le droit d'imposer, partout où ils l'ont pu, leur Réforme par la force, et c'est ce dont on ne peut douter. Après cela, qu'ils proclament tant qu'il leur plaira leur respect pour la liberté de conscience des autres.

En effet, Basnage oppose fièrement à l'intolérance des états catholiques la liberté dont on jouit dans les pays protestants : « L'hérétique, dit-il, n'a pas besoin d'édits pour vivre en repos dans les États réformés... On est tranquille quand on vit sous la domination des protestans (1) ; » ajoutons, et qu'on est soi-même en révolte contre l'Église romaine.

Il est bien vrai qu'on allègue « l'exemple de Servet et des autres, que Calvin fit bannir ou brûler par la république de Genève, avec l'approbation expresse de tous les partis (2) ». Mais Basnage a réponse à cet exemple :

« On ne peut reprocher à Calvin que la mort d'un seul homme, qui estoit un impie blasphémateur ; et au lieu de le justifier, on avoue que c'estoit là un reste de papisme. »

C'est Jurieu qui avait imaginé cette belle réponse, que Basnage lui a empruntée :

« C'est une invention admirable, réplique Bossuet, d'attribuer au papisme tout ce qu'on voudra blâmer dans Calvin. Car cet hérétique était si plein de complaisance pour la Papauté, qu'à quelque prix que ce fût il en voulût tenir quelque chose ! »

Mais en abandonnant ces étranges défaites, il fau-

(1) *Déf. de l'Histoire des variations*, nº III, tome XV, page 4[illegible].
(2) Tome XV, p. 421.

drait savoir si, en effet, dans les Etats protestants, non infectés de restes de papisme, les hérétiques jouissaient d'une si parfaite liberté. Et quand tous les hérétiques, quels qu'ils fussent, se toléreraient mutuellement en haine du papisme, encore serait-il vrai que cette tolérance ne s'étend pas jusqu'aux catholiques. Le catholicisme n'est pas du nombre des hérésies que l'on supporte.

« Quoi ? demande Bossuet (1), la Suède s'est-elle relâchée de la peine de mort qu'elle a décernée contre les catholiques ? Le bannissement, la confiscation et les autres peines ont-elles cessé en Suisse ou en Allemagne, et dans les autres pays protestants? Les luthériens du moins ou les calvinistes ont-il résolu de s'accorder mutuellement le libre exercice de leur religion partout où ils sont les maîtres ? L'Angleterre est-elle bien résolue de renoncer à ses lois pénales envers tous les non-conformistes ? Mais la Hollande même, d'où nous viennent tous ces écrits, s'est-elle bien déclarée en faveur de la liberté de toutes les sectes et même de la socinienne ? »

Nous qui écrivons à la fin du dix-neuvième siècle, n'aurions-nous rien à ajouter sur la rigueur avec laquelle, tout récemment encore, plusieurs grands états protestants proscrivaient le catholicisme ? Que veulent donc dire ces fières déclarations sur la liberté religieuse dont les dissidents pouvaient jouir dans les pays protestants, sinon qu'en effet le protestantisme supportait le protestantisme, et rien autre chose ? Il n'y a pas lieu de tant vanter cette tolérance.

Mais sur quel principe donc cette tolérance imaginaire était-elle fondée ?

« Les réformés, dit Bossuet (2), prononcent sans restriction que le prince n'a aucun droit sur les consciences, et ne peut

(1) T. XV, p. 493.
(2) T. XV, p. 192.

faire des lois pénales sur la religion : ce n'est rien de l'exhorter à la clémence : on le flatte, si on ne lui dit que Dieu lui a entièrement lié les mains contre toutes sortes d'hérésies ; et que loin de le servir, il entreprend sur ses droits, dès qu'il ordonne les moindres peines pour les réprimer. La Réforme inonde toute la terre d'écrits où l'on établit cette maxime, comme un des articles les plus essentiels de la piété ; c'est où allait naturellement M. Jurieu, après avoir souvent varié sur cette matière. Pour M. Basnage, il se déclare ouvertement, non-seulement en cet endroit, mais par tout son livre : telle est la règle qu'il prétend donner à tous les Etats protestants... »

Voilà au moins une doctrine de tolérance aussi hautement affirmée qu'elle est importante et magnanime ; il ne reste plus qu'une remarque à faire ; c'est qu'on ne prononce cette interdiction de sévir que pour la France et les États catholiques : quant aux protestants, ils feront fléchir la règle autant qu'il leur plaira, et contre qui bon leur semblera.

Bossuet, plus sincère, ne l'admet aucunement en théorie : c'est un des reproches les plus graves qu'on ne cesse de lui adresser. Il se tient fermement à la doctrine consacrée par les Écritures saintes : les opinions et les pratiques de tolérance absolue, établies par la philosophie moderne, sont contraires à sa conviction ; et peut-être convient-il médiocrement aux protestants de le lui reprocher, puisqu'ils se sont tenus si peu, dans la pratique, à leurs propres principes.

Non ; il ne croit nullement les princes désarmés à l'égard des hérésies ; il ne leur permet même pas de s'en désintéresser.

« On disait dans l'ancienne loi : Chasse le blasphémateur du camp, et que tout Israël l'accable à coups de pierre. — Nabuchodonosor est loué pour avoir prononcé dans un édit solen-

nel : *Que toute langue qui blasphèmera contre le dieu de Sidrac, Misac et Abdenago, périsse, et que la maison des blasphémateurs soit renversée.* »

Après avoir cité ces textes de l'*ancienne loi*, abolie par les ministres protestants, il ajoute avec ironie que, selon eux, Jésus-Christ a retranché de la puissance publique la partie de cette puissance qui faisait craindre aux blasphémateurs la peine de leur impiété... « Que le blasphème, dit-il, est privilégié ! Que l'impiété est heureuse (1) ! » Il se croit donc obligé de remettre sous les yeux des princes leurs droits et leurs devoirs contre toute atteinte à l'orthodoxie et à la piété. C'est ce qu'il fera en maint endroit, et notamment dans le sermon sur *l'Unité de l'Eglise* et dans la *Politique tirée de l'Ecriture Sainte*. Telles sont les opinions qui font attribuer à Bossuet par les protestants le caractère de persécuteur, et qui le mettent en opposition flagrante avec l'esprit philosophique de la société moderne. Nous ne le donnons pas pour plus philosophe qu'il n'est ; mais on doit considérer aussi contre qui il raisonnait, et si ses adversaires se montraient, dans la pratique, plus philosophes que lui. C'est particulièrement devant la cour d'Angleterre et devant celle de Prusse qu'il faudrait débattre à fond ces questions.

Bossuet a sans aucun doute approuvé les mesures tyranniques prises contre les réformés en France ; mais qui les a combattues, hormis les intéressés eux-mêmes ?

Une lutte gigantesque était engagée en ce temps-là dans toute l'Europe entre le catholicisme et le protes-

(1) T. XV, p. 492.

tantisme. La révocation de l'édit de Nantes avait semé l'Europe, et surtout les États du Nord, d'ennemis furieux de la France et du catholicisme. Le parti protestant, grâce à l'Angleterre et à Guillaume III, obtint l'avantage ; mais tout ce qu'on en peut dire, est qu'il gagna l'avantage des armes, et plus encore de la politique, au moins par les résultats : quant à la bonté de la cause, elle est au moins douteuse.

Le catholicisme, abattu dans la personne de Louis XIV, était-il moins digne d'estime que le parti vainqueur, c'est-à-dire que Guillaume III détrônant son oncle et son beau-père ?

Quant à Bossuet, les circonstances et les événements ne pouvaient le faire varier : il prenait plus haut ses inspirations ; et sa prudence ne consistait qu'à faire toujours ce qui lui paraissait conforme à la volonté de Dieu, et à la foi de l'Église romaine, qui formait le fond de sa conscience, avec son zèle pour la monarchie.

Donc il ne douta jamais ni que le roi n'eût le droit de révoquer un édit émané de la puissance royale ; ni qu'il ne dût chercher à ramener les hérétiques à l'orthodoxie, et même par la contrainte ; ni que le devoir des protestants du royaume ne fût de se soumettre ; et que toute résistance armée de leur part ne fût un crime contre le droit divin et humain.

De telles maximes ne sont certes pas en faveur dans l'esprit moderne ; mais nous devons les avouer en son nom, puisqu'il n'aurait pas hésité, même sans être pressé, à les proclamer et à les développer hautement. Nous ne parlons en ce moment que de la théorie ; quand nous parlerons de la pratique, nous verrons ce qu'il en faut penser.

Le *cinquième Avertissement* n'est guère qu'une énergique réfutation de tous les arguments par lesquels les ministres Jurieu et Basnage, et autres encore, s'efforçaient de légitimer la résistance contre l'autorité du roi.

Ils prétendaient même trouver dans l'histoire ecclésiastique des exemples qui prouvaient que l'Église catholique n'avait pas toujours été ennemie de la résistance, et que les protestants pouvaient s'autoriser d'exemples empruntés au catholicisme. C'est ce que Bossuet se donne la peine de réfuter à fond.

Ces exemples invoqués par Basnage sont au nombre de trois (1). C'est celui de l'empereur Julien, surnommé par les chrétiens l'*Apostat*, et qui fut tué, a-t-on dit, par un soldat chrétien, en haine des maux qu'il faisait souffrir à l'Église ; celui de l'empereur Anastase, contraint de se renfermer dans son palais contre les fureurs d'un peuple soulevé ; et celui des Arméniens, qui, tourmentés par Chosroès, se donnèrent aux Romains. Sur chacun de ces exemples, Bossuet développe une argumentation très forte, appuyée des plus solides témoignages, et qui réduit à néant la thèse protestante, à savoir que l'Eglise catholique n'a pas eu plus de scrupule que les églises réformées pour se soulever contre les princes hostiles à sa foi.

D'abord il nie que ces soulèvements, quels qu'ils soient, aient jamais reçu l'approbation de l'Église en tant qu'Église, et ainsi l'on n'y pourrait voir que des actes de particuliers sans aucune consécration dogmatique. Ensuite il démontre que ces exemples en eux-mêmes sont faussement allégués.

(1) Tome XV, page 494.

Pour la mort de Julien, il n'existe aucun témoignage digne de foi qui autorise l'imputation du meurtre de ce prince à un soldat chrétien (1). La tradition qui a répandu cette allégation n'est qu'une fable, ce que Bossuet prouve par une discussion très savante des origines de ce bruit calomnieux.

Pour la révolte contre Anastase, il explique parfaitement que, si elle a été attribuée au patriarche Macedonius et au clergé de Constantinople, c'est par un ennemi déclaré du patriarche, qui voulait le faire chasser de son siège, à quoi il a réussi (2).

Enfin en ce qui regarde les Arméniens (3), il expose les raisons politiques en vertu desquelles les *Pers-Arméniens*, sujets du royaume de Perse, avaient pleinement le droit de se donner à l'empereur Justin, si la domination romaine leur convenait mieux que celle du roi de Perse.

Il n'y a donc rien de commun entre ces faits et ceux que l'*Histoire des Variations* a mis justement à la charge, non seulement de l'esprit de la Réforme, mais des ministres délibérant en synode et prescrivant la prise des armes comme légitime et sainte contre le roi de France et les représentants de son autorité ; doctrine qui se trouvait encore, au moment où Bossuet écrivait, confirmée par les meilleures plumes du parti ; et il nomme Bayle, Burnet, Jurieu et Basnage (4).

Il profite de cette controverse pour rappeler, sur la matière de l'obéissance et de la fidélité due par les

(1) Tome XV, p. 497-50[illegible].
(2) T. XV, p. 19[illegible].
(3) Page 507-508.
(4) Page 510 et suiv.

sujets, en dépit de leurs mécontentements religieux, la doctrine constante de l'Eglise, exprimée dans les termes les plus formels par saint Augustin, qui invoque l'exemple même de Jésus-Christ (1) : « Ne voulez-vous pas, dit le Sauveur à ceux qui l'engagent à résister aux ordres des magistrats, que je boive le calice que mon Père m'a préparé ? »

« Il leur présente, dit saint Augustin, le calice qu'il a pris; et sans leur permettre autre chose, il les oblige à la patience par ses préceptes et par ses exemples.

« C'est pourquoi « dit le même père », quoique le nombre de ses martyrs fût si grand, que s'il avait voulu en faire des armées, et les protéger dans les combats, nulle nation et nul royaume n'eût été capable de leur résister », il a voulu qu'ils souffrissent, parce qu'il ne convenoit pas à ses enfants humbles et pacifiques de troubler l'ordre naturel des choses humaines, ni de renverser, avec l'autorité des princes, le fondement des empires et de la tranquillité publique ».

Basnage n'était pas, avec Jurieu, le seul ministre protestant qui se fût promis de faire expier à l'auteur de l'*Histoire des Variations* ses attaques contre l'esprit de mutinerie des réformés. Le ministre anglican Burnet, à qui Bossuet avait emprunté le fond de l'histoire de la Réforme en Angleterre, ajouta ses invectives à celles de ses confrères, et s'attira également une réplique qui dut lui faire regretter d'avoir pris la plume (2). Il eut l'imprudence surprenante de vouloir donner à l'évêque de Meaux une leçon sur les institutions monarchiques de la France, et se fit redresser avec une sévérité bien méritée.

(1) P. 506.
(2) T. XV, p. 543-suiv.

Mais ce ne fut pas tout. Les violences commises par les puritains en Écosse, et que Burnet essaya de pallier ou de justifier, donnèrent lieu à une sorte d'appendice ou de complément, qui ne mit que trop en lumière la fureur des passions anarchiques, décorées de prétextes religieux, dans le royaume de l'infortunée Marie Stuart ; et d'exemple en exemple, on vit encore la conduite à la fois barbare et hypocrite des chefs de la Réforme en Allemagne (1).

Ainsi les apologistes des guerres de religion ne gagnèrent rien à la controverse qu'ils avaient soulevée ; et tout ce que Bossuet n'avait pas dit dans son *Histoire des Variations*, fut mis sous les yeux du public dans la *Défense* de ce livre. Si tout ce qui porte le nom de protestant a conservé, de siècle en siècle, un ressentiment ineffaçable contre l'évêque de Meaux, il faut avouer que l'oubli de leur part dépasserait de beaucoup ce qu'on peut attendre de vertus chez les partis religieux, et que leur haine, si elle n'est pas absolument fondée en équité, n'est du moins pas sans sujet. Ils pourraient cependant s'apaiser, en songeant qu'ils ont largement pris leur revanche sur la renommée de leur grand accusateur, et qu'aujourd'hui la plupart des esprits qui se piquent de libéralisme, sont devenus autant qu'eux-mêmes les ennemis de Bossuet, qu'ils se gardent bien de lire, comme si ce grand homme n'avait été qu'un calomniateur acharné, lorsqu'il a mis en lumière des vérités auxquelles ne peuvent résister les juges de bonne foi. La cause qu'il défendait, et qui était celle de son Église, n'était pas moins sacrée pour lui que pour eux

(1) T. XV, p. [illegible] et suiv.

celle de leur parti, et valait bien qu'il s'exposât pour elle à des haines que sa conscience l'obligeait de braver. Les outrages dont ils l'ont chargé, de son vivant, dans leurs écrits, devaient lui faire prévoir ce que sa mémoire pouvait attendre d'eux, quand il ne serait plus préeent pour leur répondre.

Sixième Avertissement aux Protestants.

La controverse sur les faits historiques avait un moment interrompu le combat singulier entre Bossuet et Jurieu. Celui-ci n'avait cependant pas perdu son temps. L'évêque de Meaux, comme il l'avait promis, répondit par un *sixième* et *dernier Avertissement* aux sixième, septième et huitième lettres du ministre, dès qu'elles furent parvenues à sa connaissance (1690) (1).

« J'ai vu, écrit-il, le *Tableau du Socinianisme* de M. Jurieu; et la sixième lettre, où ce ministre attaque ma personne, est tombée depuis peu de jours entre mes mains. Par la divine miséricorde, je ne me sens aucun besoin de répondre à des calomnies qu'il ne peut croire lui-même....»

Recueillons au moins un échantillon de ces injures.

« Déjà on ne trouve, dans sa *sixième lettre*, que les « ignorances de ce prélat, ses vaines déclamations avec les comédies qu'il donne au public; et quand le style s'élève, ses fourberies, ses friponneries, son mauvais cœur, son esprit mal fait, baissé et affaibli par son grand âge qui passe soixante-dix ans, ses violences qui lui font mener les gens à la messe à coups de barre, sa vie qu'il passe à la cour dans la mollesse et dans le crime;

(1) *Œuvres*, t. XVI, p. 1.

car on pousse la calomnie à tous ces excès) : et tout cela est couronné par son hypocrisie, c'est-à-dire, comme on l'explique, par un faux semblant de révérer des mystères qu'il ne croit pas dans son cœur (1). »

Quel dut être le sentiment de Bossuet en transcrivant ces prodigieux outrages? Mais on sent bien qu'il n'en fut guère ému. Son cœur était au-dessus de ces choses-là, ce qui n'empêche pas que ceux qui connaissent Bossuet en sont stupéfaits. Mais laissons à Jurieu la honte d'avoir publié de pareilles énormités : c'est une lourde charge pour son caractère et pour sa mémoire. Bossuet n'a certainement pas songé à se venger d'insultes si indignes : mais Jurieu les a payées par la lumière que la controverse a répandue sur les vices de ses raisonnements, sur la frivolité de ses théories théologiques, sur l'impertinence de ses attaques, enfin sur le mauvais sens dont il a fait preuve dans toute cette guerre de plume, qu'il a entreprise avec plus de présomption que de capacité, quoiqu'il eût toutes les apparences de la science et de la pénétration. C'est en effet un homme qui a remué beaucoup de grandes questions, mais avec plus d'audace que de maturité.

Il se vantait d'avoir porté un coup foudroyant à la doctrine de Bossuet, en révélant les variations de l'Église catholique, plus étonnantes que celles des églises protestantes. Selon lui, dans les trois premiers siècles du christianisme, personne n'avait su ce qu'il fallait croire, par exemple, de la Trinité et de la grâce.

(1) [illegible] *[illegible]*. Au reste, dans le même endroit [illegible], le ministre n'est pas plus clément pour le P. Petau et pour le savant Huet que pour Bossuet lui-même. Voir p. [illegible] Huet.

et c'est là-dessus que porte le *sixième Avertissement*. Est-il vrai, comme Jurieu le prétend, qu'avant le concile de Nicée, le dogme de la Trinité soit demeuré, selon son expression, *informe*, de telle façon que ni les docteurs de l'Église de ces temps-là, ni les fidèles n'aient eu une idée nette des rapports des trois personnes divines, ni de la génération du Verbe, ni de son essence? S'il en était ainsi, ce ne serait pas seulement le dogme de la Trinité qui serait demeuré informe pendant trois siècles, mais le christianisme même.

Le but de Jurieu, en soulevant ces questions, n'est pas seulement de mettre dans l'embarras l'auteur de l'*Histoire des Variations*, mais de favoriser le socinianisme. Car si ces dogmes ne sont pas, dès les premiers siècles, bien définis dans l'Église, ils ne sont donc pas fondamentaux, et l'erreur sur ce point n'est pas si grave qu'on doive rejeter de l'Église ceux qui, comme les disciples de Socin, professent des opinions opposées à l'orthodoxie.

N'eût-il pas été personnellement intéressé, comme il l'était, dans les attaques du ministre Jurieu, le grand défenseur de la foi romaine ne pouvait laisser passer impunément un système qui ébranlait dans ses fondements la religion tout entière, et tendait à faire croire que, comme toute doctrine humaine, elle avait eu au début des incertitudes, des tâtonnements, des progrès contrariés, et ne s'était constituée qu'à l'aide du temps, après avoir beaucoup varié dans ce qu'elle avait d'essentiel? Jurieu affirme que les premiers docteurs de l'Eglise n'étaient que de pauvres théologiens, ne lisaient guère l'Ecriture, et ne pouvaient se faire une doctrine raisonnée, ni sur les attributs de Dieu, ni sur la

génération du Verbe, ni sur les liens qui unissaient le Père au Fils, ni sur la procession du Saint-Esprit. Ils ne connaissaient même pas bien l'immutabilité de Dieu ; et enfin c'est la philosophie contemporaine de Jurieu qui a définitivement éclairé les esprits sur les notions de corporalité, de divisibilité, de changement, qu'il faut absolument bannir de l'idée de la divinité. En rencontrant ces étranges théories chez son adversaire, Bossuet n'hésita pas à y appliquer les qualifications d'impiété, de blasphème et de crime, et se crut obligé, pour l'édification des lecteurs, à reprendre par la base tout le système du ministre protestant, et à développer sur ce sujet tous les principes non seulement de la théologie chrétienne, mais d'une saine métaphysique.

La discussion n'est pas seulement sévère, elle est didactique, et au besoin sèche et même scolastique. On ne saurait nier qu'en dépit du génie de Bossuet, elle paraît souvent assez dure à lire, et qu'on croit assister non seulement aux argumentations de l'École, mais à tout ce que la métaphysique peut présenter de plus subtil et de plus abstrait. Mais aussi comment expliquer avec éloquence le dogme de la Trinité ; la distinction des personnes divines, avec l'unité ; la manière dont le Père engendre le Fils de toute éternité ; la consubstantialité et l'égalité du Père et du Fils, avec les rapports de celui qui engendre à celui qui est engendré, et de tous deux avec la troisième personne, le Saint-Esprit qui procède de l'un et de l'autre ; en un mot toutes ces difficultés d'un mystère où la raison humaine s'est toujours révoltée ? Si un homme était capable de répandre une apparence de lumière dans ces obscurités impénétrables, c'était absolument Bossuet, c'est-à-dire celui

qui a écrit, dans les *Élévations sur les Mystères*, les merveilleux chapitres de la *seconde semaine*, où nous pouvons nous imaginer que nous entendons au moins sommairement ce que l'auteur lui-même déclare *incompréhensible*. Mais cette prodigieuse invention d'expressions par laquelle Bossuet se joue, pour ainsi dire, dans les *Élévations*, entre les difficultés de l'éclaircissement d'un mystère, il n'a pas jugé à propos de la déployer dans sa discussion contre Jurieu; il s'est borné à démontrer l'absurdité de la doctrine de son imprudent adversaire par des raisons tirées de la métaphysique et de la théologie. En effet, Jurieu n'a pas craint de se perdre dans ces abîmes, pour montrer combien les docteurs des premiers siècles avaient été incapables de s'en tirer honorablement. Mais à l'exposition plus ou moins fidèle de leurs sentiments il a ajouté du sien : c'est eux qui, selon lui, ne savent ce qu'ils disent, mais le sait-il bien lui-même, quand il leur attribue certaines opinions?

Ainsi, rien n'est plus choquant que la manière dont il discourt sur la génération du Verbe, auquel il attribue une double nativité, premièrement avant tous les temps, et secondement un peu avant la création du monde. Car c'est seulement par celle-ci que le Verbe devient parfait. Jusque-là, il était demeuré enfermé dans le sein de son père, comme un enfant l'est dans celui de sa mère, où il existe de toutes ses parties, sans que celles-ci soient développées. Le Verbe est donc d'abord resté enveloppé comme une sorte de fœtus (si nous osons reproduire ces étonnantes images) ; et c'est seulement par une seconde nativité qu'il est sorti, qu'il s'est développé, et qu'il est devenu une seconde personne, distincte de son père. On tremble de se rendre

ridicule quand on répète de pareilles fictions ; mais on se relève avec Bossuet pour demander si ce Verbe, qui d'abord était imparfait, était Dieu, semblable à Dieu, *Deum verum de Deo vero ;* s'il est par conséquent une personne de la Trinité, égale à son père, et telle qu'on doit concevoir le Fils ; ou bien s'il n'est qu'un fragment de substance divine, arraché des entrailles de son père; si par conséquent le Père et le Fils sont quelque chose de corporel, de divisible, de muable, c'est-à-dire quelque chose qui n'a rien de la nature divine. Telles sont les questions où l'on est entraîné par les éclaircissements du ministre Jurieu sur le mystère de la Trinité.

Mais quel avantage voyait-il donc à s'engager en de pareilles discussions ? C'était de prouver que les premiers Pères de l'Église n'avaient rien vu dans le mystère de la Trinité ; que par conséquent on ne pouvait condamner les Anti-Trinitaires (les Sociniens), qui profitaient de toutes ces obscurités pour nier ce qu'il leur plaisait dans le dogme de la Trinité. On devait donc, selon Jurieu, les tolérer, puisque l'Église, pendant trois siècles, n'avait pas su mieux qu'eux ce qu'il fallait croire de tous ces mystères.

Mais sur la question de fait, Bossuet ne convenait pas de cette prétendue ignorance. Il rapportait des textes soit des Écritures Saintes, soit des Pères, qui avaient bien su exprimer et la génération éternelle du Verbe, et la distinction des personnes dans la Trinité, et leur unité et leur parfaite égalité dans la possession des attributs divins, en dépit des défaillances du langage humain. Il en prenait l'occasion d'expliquer la méthode dont il faut se servir pour traduire dans ce langage les

idées de la plus haute théologie, et il en donnait lui-même l'exemple.

« Le langage humain, dit-il (1), commence par les sens. Lorsque l'homme s'élève à l'esprit comme à la seconde région, il y transporte quelque chose de son premier langage : ainsi l'attention de l'esprit est tirée d'un arc tendu ; ainsi la compréhension est tirée d'une main qui serre et qui embrasse ce qu'elle tient. Quand de cette seconde région nous passons à la suprême, qui est celle des choses divines, d'autant plus qu'elle est épurée et que notre esprit est embarrassé à y trouver prise, d'autant plus est-il contraint d'y porter le foible langage des sens pour se soutenir, et c'est pourquoi les expressions tirées des choses sensibles y sont plus fréquentes. »

A ce sujet il commente éloquemment quelques-unes des comparaisons dont les Pères se sont servis pour exprimer ces rapports des personnes divines, dont la définition est si difficile, pour ne pas dire impossible à traduire en termes intelligibles, expressions qui ne dérogent pas pourtant à la sublimité du mystère ; et c'est là qu'il excelle :

« Mais après tout si vous attendez à parler de Dieu que vous ayez trouvé des paroles dignes de lui, vous n'en parlerez jamais. Parlez-en donc en attendant comme vous pourrez, et résolvez-vous à dire toujours quelque chose qui ne porte pas où vous tendez, c'est-à-dire au plus parfait. Dans cette faiblesse de votre discours, vous vous sauvez, en songeant que vous aurez toujours à vous élever au-dessus des termes où vous sentirez de l'imperfection, puisque dans l'extrême pauvreté de notre langage, il faudra même s'élever au-dessus de ceux que vous trouverez les plus parfaits (2). »

C'est ainsi qu'il conclut tout ce discours, en opposant

(1) T. XVI, p. 44.
(2) Cf., p. 92.

aux malheureuses expressions de Jurieu sur la prétendue inégalité du Fils à l'égard du Père, celles des Pères : « Loin de le faire inégal, ils le faisoient en tout et par-« tout un avec lui aussi bien que le Saint-Esprit : » et afin qu'on prît l'unité dans sa perfection, comme on doit prendre tout ce qui est attribué à Dieu, ils déclaroient que « Dieu étoit une seule et même chose, une « chose parfaitement une, au delà de tout ce qui est un « et au-dessus de l'unité même. »

C'est ainsi qu'il faisait la leçon au sévère Jurieu, qui trouvait toujours à blâmer dans les Pères et dans tout le monde, mais qui ne trouvait pas pour lui-même moyen de se mettre à l'abri des reproches d'impertinence et d'inconséquence. Si le sujet n'était pas si grave et si difficile, on pourrait quelquefois se divertir à voir reprendre ainsi un homme si présomptueux et si prodigue d'injures. On peut lire en particulier les articles VI, VII et VIII (1), où l'auteur examine le reproche que le ministre fait au concile de Nicée d'avoir consacré l'inégalité dans les Personnes divines, ce qui lui sert à soutenir que les siècles précédents n'ont pas connu l'égalité entre ces mêmes personnes. Il y a là une réfutation des arguments du ministre qui serait passablement humiliante pour un jeune homme sans expérience.

« Le ministre, dit-il (2), est donc convaincu d'avoir calomnié, non pas des docteurs particuliers, mais tout un concile œcuménique ; et encore quel concile ? Celui que les chrétiens ont toujours le plus révéré, et celui qu'on reçoit expressément dans la profession de foi des prétendus réformés... »

Après une telle réfutation, et tant d'autres d'égale conséquence, nous serions étonné que le ministre Ju-

(1) Page 48, et pages 86-89.
(2) P. 61.

rieu eût pu conserver quelque considération dans son Église, si nous ne nous convainquions, par les discours de quelques-uns de nos contemporains, qu'ils ont pour ses arguments la plus parfaite estime, et que c'est Bossuet qu'ils accusent de *sophismes*. Où donc se trouvera, dans le genre humain, la raison qui peut servir d'arbitre entre les partis, s'il est toujours possible d'opposer un *non* à un *oui*, et réciproquement, selon la communion qu'on a épousée dès le début ? Pour nous, il nous semble que, quand Bossuet a poussé jusqu'au bout une de ses grandes réfutations, la cause est entendue, et qu'il faut plaindre celui qui ne se rend pas. Mais tandis que nous écrivons ces paroles, nous croyons entendre derrière nous quelqu'un que nous devinons, qui les retourne contre nous, et dit de nous en ricanant : « Quelle imbécillité ! quel stupide aveuglement ! » Laissons donc dire, et poursuivons notre analyse sans nous laisser intimider.

Donc le ministre Jurieu, d'après le raisonnement de Bossuet, trouve des partisans de l'arianisme et dans les Docteurs des trois premiers siècles, et jusque dans ceux qui ont rédigé les canons du concile de Nicée ; d'où il s'ensuit évidemment que l'arianisme n'est pas contraire aux fondements du christianisme, et que les ariens peuvent être reçus dans l'Église (1).

Notre conscience nous a fait entendre depuis longtemps qu'il ne convient pas à un profane tel que nous de débattre à fond de pareilles questions. Mais puisque Bossuet adresse ses *Avertissements* à tout le peuple des protestants, il ne dédaignerait sans doute pas des lec-

(1) Voir Art. IX, p. 62.

teurs de notre sorte ; et selon sa doctrine générale, les vérités religieuses sont faites pour être entendues de tous les gens de bonne volonté. Aussi ne néglige-t-il aucune des ressources de son admirable plume pour les leur rendre intelligibles ; et sa gloire est d'avoir su persuader bien d'autres que des docteurs. C'est là ce qui nous encourage à nous approcher des lumières qu'il nous présente si libéralement, et à nous défier de ceux de ses adversaires qui n'ont pas les mêmes dons pour éclairer les esprits du commun, et surtout de ceux qui croient trancher les questions par des insultes adressées à un tel personnage. D'ailleurs nous ne prétendons rien imposer à personne : nous indiquons les endroits à lire : qu'on les lise comme nous, et sans doute on y trouvera le même intérêt et les mêmes lumières. Bossuet n'est pas clair seulement pour quelques lecteurs, mais pour tous.

Enfin le résumé suivant du *Sixième Avertissement* est-il assez-clair (1) ?

« M. Jurieu est l'unique et l'incomparable qui, non content de faire enseigner en termes formels à tous les Pères des trois premiers siècles « sans en excepter aucun, » la divisibilité et la mutabilité de la nature divine avec l'imperfection et l'inégalité des personnes, ose dire encore dans sa sixième lettre de 1689, que ce n'est pas là « une variation essentielle » ; et en 1690, « que l'erreur des anciens est une méchante philosophie qui ne ruine pas les fondemens ; que cette théologie, pour estre un peu trop platonicienne, ne passera jamais pour hérétique, ni mesme pour dangereuse dans un esprit sage ; qu'elle n'a jamais été condamnée dans aucun concile ; que le concile de Nicée avoit expressément marqué dans son symbole « qu'il ne vouloit pas condamner l'inégalité que les anciens Docteurs avoient mise »

(1) Page 188-191. Cf. t. IV, p. 101, à propos de Richard Simon.

entre le Père et le Fils, et que loin de condamner la seconde nativité qu'ils attribuoient au Verbe, « ils la confirment par leur anathème » : enfin non-seulement que cette doctrine n'avoit point été condamnée, mais encore qu'elle n'étoit pas condamnable, puisqu'elle ne pouvoit même estre réfutée par les Écritures. »

Enfin, les démonstrations développées dans ce *Sixième Avertissement* aboutissent à cette conclusion :

« On voit maintenant ce que c'est que « ces insignes friponneries » que le ministre ne rougit pas de m'imputer ; et on voit sur qui je pourrois faire retomber ce reproche, si je n'avois honte de répéter des expressions si brutales, qu'au défaut de l'équité et de la raison une bonne éducation auroit supprimées (1). »

Et nous, lecteur incompétent, mais attentif aux discours tenus de part et d'autre, nous nous demandons ce que Jurieu a fait pour démontrer que le dogme de la Trinité n'avait point été connu ou avait été mal entendu des docteurs de l'Église des trois premiers siècles, et qu'en somme l'Église catholique avait autant varié dans ses dogmes que les églises réformées. Nous voyons de la part du ministre des assertions audacieuses, mais aucune preuve qui n'ai été péremptoirement réfutée. Il faut donc que les partisans de Jurieu apportent à ses discours une foi aussi aveugle que celle qu'il reproche aux catholiques de porter aux décisions de l'Église, et le considèrent à lui seul comme une Église tout entière. Il y a déjà longtemps que nous avons observé chez eux cette condescendance.

« Ce qu'il y a de plus rare dans le sentiment de M. Jurieu, (poursuit Bossuet) (2), « c'est que cette bizarre théologie qu'on

(1) P. 101.
(2) *Sixième Avertissement*, 2ᵉ *Partie*, p. 102 et suiv.

ne peut (ce sont les expressions mêmes du ministre) ni réfuter ni condamner, ni proscrire, et qu'aucun homme de bon sens ne peut juger ni hérétique ni même dangereuse, tout d'un coup (je ne sais comment) devient entièrement intolérable : « A Dieu ne plaise, dit-il, que je voulusse porter ma complaisance pour cette théologie des anciens jusqu'à l'adopter ni mesme à la tolérer *aujourd'huy*. »

Ainsi, au jugement de Jurieu, les docteurs des trois premiers siècles n'ont pas été seulement de pauvres théologiens, ils n'ont pas même été chrétiens, quoiqu'on ne puisse pas les condamner. Nous voilà en effet bien loin de la doctrine de Bossuet, qui soutient que, dans l'Église, la vérité se trouve tout d'abord parfaite.

« Qui comprendra ce mystère, (demande l'auteur des *Avertissements*) ?... « C'est ici que le ministre se rend le chef des tolérans ses capitaux ennemis, et ils se vantent eux-mêmes que jamais homme ne les a plus favorisés que ce ministre qui s'échauffe tant contre leur doctrine (1). »

« Le ministre propose la difficulté dans la septième *Lettre* de son *Tableau*, et pour y répondre dans les formes, il dit trois choses. La première qu'il ne s'ensuit pas, pour avoir toléré des erreurs en un temps et avant que les matières soient éclaircies, qu'on les doive tolérer dans un autre et après l'éclaircissement. La seconde, que les anciens docteurs n'ont été ni ariens, ni sociniens, et qu'ainsi la tolérance qu'on a eue pour eux ne donnera aucun avantage à ces hérétiques. La troisième, qu'ils n'ont erré que par ignorance et par surprise, et plutôt comme philosophes qu'autrement. »

Il ne serait peut-être pas bien malaisé, même à un profane, de mettre en pleine lumière la légèreté qui se trahit dans ce discours.

Mais nous n'entreprenons pas de le faire après Bossuet. Si l'on veut savoir, d'autre part, comment l'évêque de Meaux répond aux accusations que le ministre ose

(1) Page 102.

lui adresser sur ses mœurs et sur la sincérité de sa foi. On trouvera, dans cette *seconde partie* (1), l'indication et la discussion des sources où le ministre a puisé ses calomnies : des prêtres chassés du diocèse de Meaux pour leur indignité, et qui se sont vengés par des impostures, que Jurieu a recueillies avec empressement, pour les répandre dans le monde entier, qui n'est jamais ni lent ni las, en pareille occasion, lorsqu'il s'agit de noircir la réputation d'un prélat inattaquable. Mais en ce genre de méfaits, Jurieu n'est pas de ceux dont on est obligé de ménager la renommée, non plus que celle des ennemis de Bossuet qui ont trouvé chez lui la pâture de leur méchant esprit. On est bien aise au moins de savoir où sont nés ces bruits calomnieux qui ont si bien fait leur chemin dans un monde sans scrupules (2).

Le prélat était bien en droit de rompre là tout commerce d'écrits avec un adversaire de ce caractère.

« Ceux qui ont de la peine à me voir si longtemps aux mains avec un homme aussi décrié, même parmi les honnêtes gens de son parti, que le ministre à qui j'ai affaire, peuvent s'assurer qu'après avoir ajouté ce dernier éclaircissement aux matières très essentielles qu'il m'a donné lieu de traiter, je ne reprendrai plus la plume contre un tel adversaire, et je lui laisserai *multiplier ses paroles*, et *répandre* à son aise *ses confusions* (3) ».

Ces dernières paroles annonçaient une troisième partie du *sixième Avertissement*, qui a paru sous le titre d'*État présent des Controverses et de la Religion protestante* (4).

(1) Pages 112-116.

(2) C'est vraisemblablement à la même source, c'est-à-dire dans les impudentes calomnies répandues par de mauvais prêtres chassés du diocèse de l'évêque de Meaux, calomnies publiées en Hollande, que Voltaire a recueilli la fable ridicule du mariage de Bossuet avec Mlle de Mauléon.

(3) P. 116.

(4) T. XVI, p. 116.

Ce dernier discours, le plus éloquent peut-être de toute la série des *Avertissements aux Protestants*, a pour objet principal de démontrer que le protestantisme conduit naturellement à l'indifférence sur la religion. Ce qu'il a de plus piquant est qu'on y prouve que Jurieu, qui détestait cette indifférence comme un monstre, est un des auteurs qui ont le plus contribué à la répandre et à l'autoriser.

On a peine à comprendre l'horreur que cette idée inspire à un homme tel que Jurieu, qui ne vit que de querelles théologiques. Si ces discussions envenimées n'avaient pas rempli le fond de son cœur, se serait-il tant indigné de voir les passions religieuses s'apaiser et les esprits se lasser de tant de disputes stériles? Mais les divisions étaient son élément, et dans le désintéressement des consciences rebutées par des querelles de plus d'un siècle, il ne voyait que l'abandon de la vérité, dont il se croyait en possession plus que personne. C'est ainsi que les esprits trop ardents finissent par détester ceux qui se détachent de leurs opinions intolérantes, plus même que ceux qui les combattent.

Il se formait en ce temps-là, dans le parti protestant lui-même, une sorte de parti qui, soit par réflexion, soit par lassitude, adoptait le sentiment de la tolérance, et se donnait des raisons pour laisser passer toutes les idées, quelles qu'elles fussent, avec indifférence. Le socinianisme avait trouvé dans ce parti, sinon un accueil cordial, au moins une grande complaisance. Comme l'explique supérieurement Bossuet, la Réforme n'avait pas, dans sa constitution, de moyen efficace pour arrêter des doctrines nouvelles qui en étaient une suite, mais qui tendaient à la destruction fondamentale du christianisme.

« La Réforme, dit-il (1), a été bâtie sur ce fondement, qu'on pouvoit retoucher toutes les décisions de l'Église et les rappeler à l'examen de l'Écriture, parce que l'Église se pouvoit tromper dans sa doctrine et n'avoit aucune promesse de l'assistance infaillible du Saint-Esprit ; de sorte que ses sentimens étoient des sentimens humains, sans qu'il restât sur la terre aucune autorité vivante et parlante, capable de déterminer le vrai sens de l'Écriture, ni de fixer les esprits sur les dogmes qui composent le christianisme. »

Les confessions de foi que les églises réformées firent paraître les unes après les autres, n'arrêtèrent pas ce mouvement d'examen, puisqu'on se crut obligé de les remanier à maintes reprises.

« Par ce moyen il était visible que les articles de foi s'en iroient les uns après les autres : que les esprits une fois émus et abandonnés à eux-mêmes ne pourroient plus se donner de bornes : ainsi, que l'indifférence des religions seroit le malheureux fruit des disputes qu'on excitoit dans toute la chrétienté, et enfin le terme fatal où aboutiroit la Réforme (2). »

Mélanchthon, le plus sage des réformés, prévoyait bien ce mal.

« Les disputes sociniennes avoient déjà commencé de son temps : mais il connut bien, au mouvement qu'il remarquoit dans les esprits, qu'elles seroient un jour poussées beaucoup plus loin : « Bon Dieu, disoit-il, quelle tragédie verra la postérité, si on vient un jour à remuer ces questions, si le Verbe, si le Saint-Esprit est une personne ! » Il s'en est bien remué d'autres, presque tout le christianisme a été mis en question : les sociniens inondent toute la Réforme, qui n'a point de barrière à leur opposer ; et l'indifférence des religions s'y établit invinciblement par ce moyen. »

« Pour en être persuadé, poursuit Bossuet, il ne faut qu'en-

(1) T. XVI, p. 117.
(2) P. 118.

tendre M. Jurieu, et écouter les raisons qui l'obligent à entreprendre ce parti. C'est premièrement le nombre infini de ceux dont il est formé. Car il y range les tolérans, peuple immense dans la Réforme, qu'il appelle les indifférens ; parce qu'ils vont à la tolérance universelle des religions sous la conduite d'Episcopius et de Socin. »

Tout le monde savait que les sociniens et les indifférents étaient très nombreux en Angleterre et en Hollande. Mais c'est Jurieu qui a révélé qu'ils ne l'étaient pas moins parmi les réformés de France (1).

« Ce n'était donc plus seulement contre l'Eglise romaine ; c'étoit contre le christianisme en général que la Réforme s'armoit secrètement. » « Cependant la crainte des catholiques, dit Bossuet, les tenoit dans le silence » ; mais après la dispersion amenée par la révocation de l'édit de Nantes, ils ont éclaté quand ils se sont trouvés dans des pays où, comme dit M. Jurieu, « ils ont eu la liberté de parler » ; c'est-à-dire dans les pays où la Réforme dominoit ».

Jurieu est sincèrement alarmé du progrès des opinions des indifférents et des sociniens dans ces pays *depuis la dispersion* (2) :

« La terre, dit-il, est couverte de livres françois qui établissent ces hérésies... On voit passer dans les mains de tout le monde des pièces qui établissent cette tolérance universelle, laquelle enferme la tolérance du socinianisme.... Il est temps de s'opposer à ce *torrent impur*, et de découvrir les pernicieux desseins des disciples d'Episcopius et de Socin : il seroit à craindre que nos jeunes gens ne se laissassent corrompre ; et il se trouveroit que notre dispersion auroit servi à nous faire ramasser la *crasse* et la *lie* des autres religions. »

Jurieu se plaint surtout du progrès du mal en Angle-

(1) P. 119.
(2) Page 121.

terre et en Hollande. Mais Bossuet fait remarquer, non sans raison, que ses discours font bien voir à la France « ce qu'elle cachoit dans son sein, pendant qu'elle y portoit tant de ministres. » Car ce sont des ministres que Jurieu accuse d'avoir répandu le poison, quoiqu'il ait soin de protester en faveur de « tant de bons pasteurs qui sont sortis de France(1) ». Donnons-lui donc acte de cette protestation, mais n'oublions pas qu'il avoue que l poison est passé « aux parties nobles » et qu'il « est temps d'aller aux remèdes. »

D'après ces plaintes véhémentes, qui croira que Jurieu puisse être accusé lui-même de favoriser, (à son insu sans doute) les indifférens et les sociniens ? C'est là une de ces inconséquences qui se cachent trop souvent dans ses écrits, et que Bossuet a si habilement démêlées.

Mais d'abord l'évêque de Meaux réfute vigoureusement une étrange assertion de Jurieu, qui prétend que si l'indifférence et l'hérésie se sont facilement répandues en Angleterre, c'est par une tactique des « princes papistes » (Charles II et Jacques II ?), qui étoient bien aises de voir ces vices s'introduire parmi les protestants, « afin de les ramener plus aisément à l'Eglise romaine ».

— « C'est bien fait, répond ironiquement Bossuet (2), de charger de tout les princes *papistes*; car l'indifférence des religions étoit sans doute le meilleur moyen pour induire les esprits à la religion catholique, c'est-à-dire à la plus sévère et la moins tolérante de toutes les religions ! (3) »

(1) Page 121.
(2) Page 122.
(3) Cf. (p. 129) une exposition explicite des raisons pour lesquelles l'Eglise romaine ne veut ni ne peut être tolérante.

Cependant il n'est pas impossible (quoique ce machiavélisme soit un peu invraisemblable), que quelque profond politique ait compté que les conséquences extrêmes de la liberté d'examen provoqueraient un retour vers la communion la plus propre à les prévenir. Quoi qu'il en soit, l'indifférence des religions, dit Bossuet, « avoit déjà la vogue en Angleterre quand les dispersés y sont arrivés », et cela « dès la tyrannie de Cromwell, lorsque le puritanisme et le calvinisme y ont été le plus dominants. »

Mais que dira Jurieu de la Hollande ? Lui et son confrère Basnage se félicitent que, dans ces heureuses contrées, *l'hérétique n'a rien à craindre.* Ne serait-ce pas l'explication de la diffusion de l'hérésie dans ces provinces ? Pourtant Jurieu affirme qu'il ne s'agit là que d'une tolérance *politique*, et non d'une tolérance *ecclésiastique* : mais il ajoute que « par là on ouvre la porte au libertinage, et qu'on veut se frayer le chemin à l'indifférence des religions. » Enfin il ne nie pas que la tolérance civile est « le voile sous lequel se cachent les indifférents, et le masque dont ils se déguisent (1) ». En somme, c'est la tolérance écclésiastique qui justifie l'autre ; et le magistrat ne peut poursuivre que ceux que les synodes condamnent, c'est-à dire « ceux qui ont des églises, des chaires ou des pensions ecclésiastiques » ; pour les autres, ils jouissent tranquillement de la liberté qu'ils se donnent de penser tout ce qu'il leur plait.

« L'indifférence n'est donc proscrite que chez les ecclésiastiques. Quant aux autres personnes, qui peut les empêcher d'appliquer à elles-même les maximes de la Réforme, et d'aban-

(1) P. 121.

tir, d'examen en examen, au socinianisme, qui est, dit Jurieu, *une religion de plain-pied*, et où l'on peut se sauver, sans être obligé de croire tant de choses qui incommodent l'esprit et le cœur (1) ? »

En effet, les règles qu'invoquent les sociniens sont celles que Jurieu et les siens ne peuvent réprouver :

« 1° Il ne faut connoître nulle autorité que celle de l'Écriture ; 2° L'Écriture pour obliger doit être claire ; 3° Où l'Écriture paroît enseigner des choses inintelligibles, et où la raison ne peut atteindre, comme une Trinité, une Incarnation et le reste ; il faut la tourner au sens dont la raison peut s'accommoder, quoiqu'on semble faire violence au texte (2). »

En vertu de ces principes, il est clair qu'il appartient à chacun de se faire à soi-même sa religion : voilà ce que Jurieu ne saurait contester, à moins de renier les maximes fondamentales de la Réforme.

Cependant les inconvénients de ces règles, dans la pratique, sautent aux yeux ; mais l'esprit fertile de Jurieu se flatte de remédier à tout ; et ce sont ses remèdes dont Bossuet démontre l'inanité ou les inconséquences.

Premièrement, la maxime fondamentale de ne reconnaître aucune autorité que celle de l'Écriture, abolit toutes les confessions de foi de la Réforme, puisqu'enfin, quoi qu'on en puisse dire, ce sont des œuvres humaines, auxquelles on n'est nullement obligé de donner son assentiment : le principe général de l'examen prévaut à tout, et si quelques ministres protestans, effrayés du désarroi des consciences, demandent que les proposants et les ministres soient astreints à se soumettre au moins

(1) P. 128.
(2) P. 130.

aux articles capitaux de tel ou tel synode, comme celui de Dordrecht, dont on veut faire une sorte de *concile œcuménique* du protestantisme ; on leur répond que c'est retourner aux voies du papisme, et renier les principes de la Réforme.

Jurieu croit sauver la liberté essentielle des protestants, en déclarant que ces confessions de foi n'obligent pas en conscience, mais à titre de *confédération volontaire et arbitraire*, dont on peut se retirer quand on veut et ne prendre que ce qu'on y trouve bon. Voilà donc la liberté d'examen sauvée ; mais aussi, du même coup, toutes les opinions particulières et l'indifférence même autorisées (1).

Quant au *second principe*, à savoir que *l'Écriture pour obliger doit être claire*, les protestants ont souvent répété que l'Écriture était claire, et qu'il n'y avait personne, pour occupé ou pour ignorant qu'il fût, qui n'y pût trouver les vérités nécessaires. A quoi Bossuet objecte que :

« L'expérience a fait sentir aux simples fidèles, et même aux plus présomptueux, aux plus entêtés, qu'en effet ils n'entendoient pas ce qu'ils s'imaginoient entendre. Ils se sont trouvés si embarrassés entre les raisonnements des vieux réformés et ceux des arminiens, des sociniens, des pajonistes, pour ne point ici parler des catholiques et des luthériens, qu'on a été obligé de leur avouer qu'au milieu de tant d'ignorances, de tant de distractions et d'occupations nécessaires, l'examen de discussion leur étoit aussi peu possible que d'ailleurs il leur étoit peu nécessaire (2) ».

Cet aveu est fait en propres termes par le ministre Jurieu, qui ajoute que :

(1) P. [illegible].
(2) P. [illegible].

« La voie de trouver la vérité n'est pas celle de l'examen ; car je suppose, dit-il, avec M. Nicole, qu'elle est absurde, impossible, ridicule, et qu'elle surpasse entièrement la portée des simples. »

Mais il affirme que : « ce qui fait proprement le grand « effet pour la production de la foy, c'est la vérité « mesme qui frappe l'entendement comme la lumière « frappe les yeux. » Et selon lui « cet examen » qui n'est pas de discussion, mais *d'application*, « n'est rien « que le goust de l'âme qui distingue le bon du mauvais, « le vray du faux, comme le palais distingue l'amer du « doux. » Ainsi, même « indépendamment du livre où « la doctrine de l'Evangile et de la véritable religion « est contenue, » la vérité est claire pour les réformés ; « on la sent comme on sent la lumière quand on la « voit, la chaleur quand on est auprès du feu, le doux « et l'amer quand on en mange. »

C'est ce qu'avait dit Claude avant Jurieu, qui l'a répété (1). Voilà donc chez les réformés un sens particulier, aussi infaillible, aussi naturel que la vue et l'ouïe : c'est le goût de la vérité religieuse. Bossuet objecte encore l'expérience.

« Rien, dit-il, ne pourra empêcher ce qu'il y a de gens sensés et de bonne foi dans la Réforme de s'apercevoir de l'illusion qu'on leur fait ; que ce qu'on appelle goût et sentiment n'est au fond que leur prévention et la soumission qu'on leur inspire par les sentiments qu'ils ont reçus de leur église et de leurs ministres ; qu'on les mène en aveugles..., et qu'on les

(1) Page 131. — On peut remarquer, sur ce point, que le système du *sentiment* a été très aprement réfuté même par le protestant Bayle, d'ailleurs fort ennemi de Jurieu. (*Dict. hist.*, art. *Nicolle*. Ed. Desoer, 1820, t. 11, p. 142. (dr.) Toute cette argumentation de Bayle se rapproche bien fort de celle de Bossuet.

remet par un autre tour sous l'autorité dont on leur fait secouer le joug. (1) »

Sur le *troisième point*, il suppose qu'un socinien, s'adressant à Jurieu lui-même, tient le discours suivant :

« Où l'Écriture paroist enseigner des choses que la raison ne peut atteindre par aucun endroit, il la faut tourner au sens dont la raison s'accommode, quoy qu'on semble faire violence au texte » .., et qu'un réformé continue : « La Trinité et l'Incarnation sont mystères impénétrables à ma raison : l'Écriture, qu'on me propose pour me les faire recevoir, fait le sujet de la dispute : la discussion m'est impossible et mes ministres l'avouent : l'évidence de sentiment dont ils me flattent n'est qu'illusion : ils ne me laissent sur la terre nulle autorité qui puisse me déterminer dans cet embarras : que reste-t-il à un homme dans cet état, que de se laisser doucement aller *à cette religion de plain-pied qui aplanit toutes les hauteurs*, comme disoit M. Jurieu ? » « On y tombe naturellement, et il ne faut pas s'étonner si la pente vers ce parti est si violente et le concours si fréquent de ce côté-là (2) ».

Le rusé socinien ne s'en tient pas là, et il soutient au calviniste qu'il ne peut nier son principe.

« Pourquoi, dit-il, ne croyons-nous pas que Dieu ait des mains et des yeux, ce que l'Écriture dit si expressément ? C'est parce que ce sens est contraire à la raison. Il en est de même de ces paroles : *Cecy est mon corps ; si vous ne mangez ma chair et ne buvez mon sang*, etc. »

Et ainsi le socinien se trouve autorisé, quoi que dise le ministre Jurieu, à rejeter le sens littéral de ces paroles, à les interpreter comme des figures, ainsi d'ailleurs que font les calvinistes, et à leur attribuer le sens qui convient à sa raison.

(1) P. 13[illegible].
(2) P. [illegible].

Voilà donc le ministre calviniste réduit au silence devant le socinien (1). Mais Jurieu s'y résignera-t-il? Non. Mais il ne fait que retomber dans son système, qui a déjà été réfuté.

Il ne fait pas mieux lorsqu'il s'agit de définir les vérités qu'il appelle *fondamentales*, et qu'on est obligé de croire pour être sauvé. Bossuet va le pressant toujours, et le réduit à ne pouvoir donner un signe auquel on reconnaisse sûrement celles qu'on peut abandonner sans être damné (2).

Jurieu se rejette sur la pluralité des voix (3). — Mais quoi? lui dit Bossuet :

« Si les sociniens prévalent enfin dans la Réforme; si ce torrent, dont on ne peut arrêter le cours, s'enfle tellement qu'il prévale, et qu'ils en viennent à être sur tous les articles mille contre un, comme ils s'en vantent déjà sur la tolérance, qui renferme tout le venin de la secte, sans qu'on ose les contredire, le socinianisme sera véritable ou du moins indifférent? — Mais cela, direz-vous, n'arrivera pas : la Réforme est devenue infaillible contre les tolérans. »

Assertion que Bossuet réduit encore en poussière par les principes mêmes du ministre.

Un adversaire de Jurieu, que Bossuet cite souvent, l'auteur des *Avis* (4), conclut ainsi un long débat sur ces matières : « Plus j'y pense, plus je me persuade que les préjugez tirez des catéchismes, plutôt qu'une connoissance puisée dans la parole de Dieu, sont aujourd'huy

(1) P. 136-137.
(2) P. 141 et suiv.
(3) P. 146.
(4) Probablement Saurin, ministre à Utrecht, qui combattit le système de Jurieu (Voir Bayle, *Dict. hist.*, art. Nicolle).

presque l'unique fondement de la foy des peuples (1) ». A quoi Bossuet ajoute : « Ce n'est donc pas l'évidence de la révélation, mais les *catéchismes* et les préjugés de la secte, c'est-à-dire une autorité humaine qui les persuade. » Cette remarque est bien forte contre la prétention des réformés de ne mêler aucune opinion humaine à la parole divine immédiatement puisée dans l'Ecriture, et de pouvoir par ce moyen confondre l'Eglise romaine, qui se soumet servilement aux décisions des conciles et d'autres interprètes humains de la vérité révélée.

La nécessité conduit si bien les réformés à imiter la conduite de l'Eglise romaine, que Jurieu voudrait même introduire dans ses églises les enquêtes et inquisitions contre les suspects (2).

Au milieu de tant d'efforts pour la conservation de ce qui est pour lui l'orthodoxie, Jurieu se sent apparemment mal établi sur son terrain, car voici quels doutes il en vient à énoncer :

« Je suis bien persuadé qu'il y a mille bonnes gens dans les communions de nos sectaires, qui unissent fort bien ces deux propositions : *Jésus-Christ est fils éternel de Dieu ; mais il n'est pas nécessaire de le croire pour être sauvé*. Car de quoi ne sont pas capables *les peuples* et les gens qui ne sont pas de profession à s'appliquer, ni *de capacité à pénétrer* ? Et même entre ceux qui sont appelés *à enseigner les autres, combien peu y en a-t-il* qui soient capables de voir le fond d'un sujet ? (3) »

On serait bien tenté de demander au ministre Jurieu : Et les autres, qu'en faites-vous ? Quel secours offrez-

(1) P. 149.
(2) Voir p. 127 un passage très piquant sur ces propositions d'inquisitions.
(3) P. 155.

vous à cette multitude incapable de s'appliquer, et qui doit cependant se faire sa foi en lisant l'Écriture et en la soumettant à la critique de sa raison ? (1)

Jurieu a cependant encore une ressource, et ce sont les magistrats. En effet, « Dieu ne sauroit permettre « que de grandes sociétés chrétiennes se trouvent enga- « gées dans des erreurs mortelles, et qu'elles y persé- « vèrent longtemps (2). »

Par conséquent, à défaut d'une autorité religieuse, telle que celle qui existe dans l'Église catholique (3), il faut bien remettre le dépôt de la foi à la puissance civile ; et ainsi Jurieu est amené, après plusieurs variations, à poser le magistrat comme gardien suprême de la religion (4). Mais il fait une distinction relativement à l'exercice du pouvoir de répression et de contrainte :

« Le prince, selon lui, a l'épée en main contre les hérétiques; mais pour les *géner* seulement, pour les *bannir*, et non pas pour leur donner la mort (5). Cependant il permet qu'on procède jusqu'à la peine de mort, lorsqu'il y a des preuves suffisantes de malignité, de mauvaise foi, de dessein de troubler l'Église et l'État, et enfin d'impiété et de blasphème conjoint avec audace, impudence et mépris des lois (6). »

Il ne trouve pas mauvais que, dans certaines provinces des Pays-Bas, on n'ait pas de connivence pour les papistes.

« Quand on les découvre, dit-il, on ne les protège pas contre la violence des peuples. » « On entend bien ce langage,

(1) P. 157.
(2) P. 163.
(3) P. 167, 171, 173, 183.
(4) P. 185 et suiv.
(5) P. 190.
(6) P. 191. Cf., p. 197.

remarque Bossuet ; mais vaut-il mieux abandonner à la violence ceux qu'on prétend hérétiques, et les laisser déchirer à une aveugle fureur, que de les soumettre aux jugements réguliers du magistrat ? »

Nous croyons, nous aussi, entendre le langage de Jurieu : la vie des hérétiques est sacrée ; mais les papistes sont hors la loi. Tels sont les principes d'humanité du ministre.

Il ne s'agit donc que de savoir quelle est la religion dominante dans un pays. Ne sera-t-il pas juste, en France, de livrer les protestants à la fureur du peuple, comme les papistes aux Pays-Bas ? Que les Jurieu et les Basnage vantent ensuite la tolérance des pays protestants ! Cela veut dire seulement qu'on y tolère des dissidents du calvinisme, et que le fait de ne point adhérer à la communion de Calvin, pourvu qu'on ne soit pas papiste, n'y entraîne pas la peine de mort (pourvu encore que la fureur du peuple ne s'en mêle pas.)

Jurieu allègue encore des proscriptions atroces prononcées dans l'*Apocalypse*, dont Bossuet, d'après lui, résume très exactement la teneur :

« Voilà, dit celui-ci, ce me semble, assez de carnage, assez de sang répandu, assez de chairs dévorées, assez de feux allumés : mais selon M. Jurieu, tout cela sera l'ouvrage des rois réformés ; c'est par là que s'accomplira la réformation, jusqu'ici trop foiblement commencée ; la Réforme fera subir tous ces maux à des chrétiens, sans doute, puisque ce sera à des papistes ; ce ne sera pas seulement sur des particuliers, mais sur toute l'Église romaine qu'on exercera ces cruautés. Il ne reste plus qu'à dire qu'il n'appartient qu'aux rois de la Réforme d'user de l'épée contre les sectes qu'ils trouvent mauvaises, et que tout leur est permis contre la *prostituée* (1). »

(1) P. 193.

Concluons, avec Bossuet, que Jurieu ne sait ce qu'il dit; mais que, dans ses extravagances, sa haine toujours furieuse ne sommeille pas. Au reste, Bossuet ne néglige pas de mettre en lumière les dissentimens des protestans sur ce sujet de l'usage du glaive (1), et montre les contradictions que Jurieu lui-même éprouve dans son parti; mais il en conclut légitimement que la Réforme ne peut s'unir sur ce point, pas plus que sur d'autres, puisqu'elle n'a aucune doctrine qui soit fixe et universellement reconnue. Et tout cela forme contre Jurieu un grand acte d'accusation, où l'on ne lui laisse pas même l'appui de ses coréligionnaires, puisqu'enfin, de quelque façon qu'il se retourne, ou il autorise l'indifférence, ou il va jusqu'aux « excès de rigueur, les plus odieux et les plus décriés dans la Réforme (2), » où Bossuet s'étonne qu'on tolère ce ministre lui-même.

Cette tolérance ne nous paraît pas étonnante, en dépit des reproches trop fondés que Bossuet lui adresse et résume en quelques pages accablantes. C'est qu'au fond, malgré ses emportements et ses inconséquences, Jurieu représente assez exactement l'état d'esprit général des protestants : d'abord la haine implacable contre le catholicisme, qui est le lien de toutes les églises réformées; ensuite la profession de l'indépendance individuelle des consciences, et sur ce second point Bossuet ne pourra jamais tomber d'accord avec les protestants. Ceux-ci tiennent avant tout à la liberté de dogmatiser ou de s'affranchir des dogmes chacun à leur façon ; l'esprit de la Réforme est un esprit d'isolement et de division : celui au contraire des catholiques

(1) P. 193-197.
(2) P. 198.

est un esprit d'union et de sacrifice des opinions individuelles. Bossuet est le plus catholique des catholiques : aucun bien ne lui paraît égal à celui de l'unité, aucun sacrifice trop dur pour y parvenir : faire de toutes les âmes une seule âme, et, s'il est possible, de tous les chrétiens un seul cœur; tel est selon lui, le propre objet de la religion; c'est à cet objet qu'il consacre toutes ses forces. Le christianisme est une loi d'amour; la voie pour atteindre à la charité parfaite est l'accord dans la foi enseignée de Jésus-Christ et conservée invariablement par l'Eglise toujours remplie de l'esprit du Rédempteur. Les protestants cherchent aussi l'esprit de Jésus-Christ; mais ils le cherchent chacun avec ses propres lumières; ils tiennent donc plus à leurs propres opinions qu'à l'accord avec celles d'autrui; ils recommandent la charité, mais avec l'indépendance de la pensée et du sentiment personnel ; s'ils souhaitent l'union, c'est un compromis entre des esprits discordants, où chacun veut d'abord rester soi-même, ce qui ne peut jamais former qu'un concert d'un moment. L'orgueil de l'esprit humain est le fond dont on ne se détache jamais : au contraire l'humilité, le renoncement à soi, est la vertu fondamentale du catholique. De là vient que les protestants reprochent aux catholiques de n'être qu'un peuple d'esclaves, qui se trouve à l'aise dans la servitude. La fierté du protestant lui fait prendre en horreur une église où tout est soumission, en mépris ces hommes qui ne se font gloire que d'être soumis. Entre deux caractères si opposés jamais la paix ne saurait être durable : le catholique pourra bien offrir au protestant la charité, celui-ci lui proposera en échange la lutte des opinions. On ne peut pas faire courir

ensemble des coureurs dont les uns demandent à être attachés sous un même joug, et les autres à courir tout seuls.

Ces deux esprits opposés s'étaient rencontrés et mesurés dans une lutte à outrance, d'où l'on peut douter qu'il pût rien sortir d'utile. Si Jurieu n'eût pas désiré l'empire dans une église qui était la sienne, il y aurait eu peut-être entre eux quelques moyens de s'entendre; mais il cherchait l'unité dans des conditions incompatibles avec elle. Bossuet se trouvait donc en droit de lui reprocher des inconséquences; mais c'était la seule prise qu'il eût sur lui : au reste sur aucun point ils n'étaient d'accord. Jurieu fut donc accablé dans la lutte des raisons; mais il ne pouvait s'en ressentir : ses défaites étaient pour lui des victoires : elles ne prouvaient pour lui que l'attachement de son adversaire à ce qu'il avait en horreur, à la tradition inflexible de l'Église catholique. Bossuet, surpris par l'opiniâtreté et la fécondité d'idées de son adversaire, se lassait d'une discussion sans fruit, et abandonnait cette lutte stérile :

« Qu'il dogmatise donc, et qu'il prophétise tant qu'il lui plaira; je laisserai réfuter ses prophéties au temps, et sa doctrine à lui-même, et il ne me restera qu'à prier Dieu qu'il ouvre les yeux aux protestans, pour voir ce signe d'erreur qu'il élève au milieu d'eux, dans l'instabilité de leur doctrine (1). »

C'était l'abrégé du livre des *Variations*, fortement confirmé par tant de controverses qui en étaient nées; mais la question n'avait pas fait un pas, quoique en passant Bossuet eût porté au protestantisme bien des coups pénétrants. Il n'en pouvait guère arriver autrement.

(1) P. 238.

Les protestants demeurèrent avec leur esprit d'indépendance et les catholiques avec leur docilité ; les uns toujours portés à l'union, et les autres à la division ; et si l'on dit que la division des protestants était plus féconde pour l'avenir de l'esprit humain que l'union des catholiques, on oublie qu'aussi l'une entretient la société, tandis que l'autre la réduit en poudre. Si l'on dit que le genre humain est aujourd'hui plus libre qu'il y a deux cents ans, il faut reconnaître aussi qu'il ne sait plus où il va ; et que, parmi tant de progrès, la morale même est devenue problématique. Les ennemis du catholicisme, qui accusent les catholiques de servilité, méconnaissent la tendance naturelle des hommes à l'union, qui est un effet de la sympathie et du grand instinct de l'amour de nos semblables. Qui aime, se plaît à sacrifier quelque chose de sa farouche indépendance, pour se mettre en harmonie avec ce qu'il aime. L'homme qui prétend ne relever en rien que de lui-même, est en opposition instinctive avec tous les autres, et ne vit en paix avec eux que par nécessité et par calcul. Il prend l'habitude de ne se confier qu'en soi, dans ses forces physiques, dans son jugement, dans son génie ; la raison même ne lui paraît la raison qu'autant qu'elle est de son goût. C'est pourquoi les réformés ont proclamé tout d'abord chez tous leurs adhérents le droit et le devoir de s'instruire directement par l'Écriture, et par l'examen personnel : principe excellent en philosophie, mais qui mettait virtuellement en dehors de leur église tous les esprits incapables d'une si haute discipline, comme ils l'ont reconnu eux-mêmes. Quant aux esprits ou plus faibles ou plus modestes, ils se sont toujours empressés vers les enseignements qui leur présentaient la vérité

toute faite dans des matières où la plupart des esprits, s'ils sont sincères, reconnaissent bientôt que par eux-mêmes ils ne voient à peu près rien. Ils se trouvent donc heureux de recevoir à la fois la certitude et la charité. C'est là ce que Bossuet aurait voulu répandre partout, et ce que Jurieu aurait voulu réserver exclusivement pour son parti. Il était affligé de voir ce parti décroître au lieu de gagner (1), et il n'en pouvait comprendre la raison : c'est que la Réforme, en réalité, était un mouvement contre nature. Mais ce ministre était, selon sa propre expression, plein de « fureur et de rage » contre l'Église romaine, à laquelle beaucoup d'esprits revenaient par leur pente naturelle, aidée de l'éloquence de tant de héros du catholicisme, les Arnauld, les Nicole, etc., parmi lesquels Bossuet, sans aucun doute, tenait le premier rang par le zèle, par la charité et par le génie. Jurieu l'appelait ironiquement le *convertisseur*, titre que Bossuet n'acceptait qu'avec une joie modeste, quand son adversaire le lui lançait avec colère. Il ne pouvait recevoir d'éloge ni plus flatteur ni mieux mérité, que cette épithète qui trahissait le dépit du véritable chef du protestantisme. En effet, si Jurieu ne cédait rien, beaucoup de ses adhérents se détachaient de lui peu à peu.

Voici un exemple rencontré par hasard, qui prouve bien que les arguments de Bossuet pouvaient détacher des particuliers du protestantisme sans bruit et sans que le public en eût connaissance. On sait quel parti il tirait contre la Réforme de sa nouveauté, et pour l'Église romaine, de l'antiquité de ses croyances. Or

(1) « La Réformation dans ce siècle n'est point avancée, elle est plutôt diminuée qu'augmentée. » Jurieu, *apud* Bossuet, *sixième avertissement*, n. LXXXI, p. 188.

Saint-Simon raconte l'aventure suivante (*Mémoires*, éd. Chéruel, t. III, p. 112), à l'année 1704 :

« Un fameux avocat qui s'appeloit Chardon, et qui l'a été de mon père et le mien, avoit été huguenot et sa femme aussi : ils étoient de ceux qui avoient fait semblant d'abjurer, mais qui ne faisoient aucun acte de catholiques, qu'on connoissoit parfaitement pour tels, qui même ne s'en cachoient pas, mais que la grande réputation de Chardon soutenoit, et le nombre des protecteurs considérables qu'elle lui avoit acquis. Ceux-là même avoient fait ce qu'ils avoient pu pour leur persuader au moins d'écouter ; ils n'en purent venir à bout ; le moment de Dieu n'étoit pas venu. Il arriva enfin ; ils étoient tous deux vertueux, exacts à tout, et d'une piété dans leur religion qui auroit fait honneur à la véritable. Étant un matin dans leur carrosse tous deux arrêtés, auprès de l'Hôtel-Dieu, attendant une réponse que leur laquais fut un très long temps à rapporter, Mme Chardon porta les yeux vis-à-vis d'elle au hasard sur le grand portail de Notre-Dame, et peu à peu tomba dans une profonde rêverie, qui se doit mieux appeler réflexion. Son mari, qui à la fin s'en aperçut, lui demanda à quoi elle rêvoit si fort, et la poussa même du coude pour l'engager à lui répondre. Elle lui montra ce qu'elle considéroit, et lui dit qu'il y avoit bien des siècles avant Luther et Calvin que toutes ces figures de saints avoient été faites à ce portail, que cela prouvoit qu'on invoquoit donc alors les saints, que l'opposition de leurs réformateurs à cette opinion ancienne étoit une nouveauté, que cette nouveauté lui rendoit suspects les autres dogmes qu'ils leur enseignoient contraires à l'antiquité catholique ; que ces réflexions qu'elle n'avoit jamais faites lui donnoient beaucoup d'inquiétude et lui faisoient prendre la résolution de chercher à s'éclaircir. Chardon trouva qu'elle avoit raison, et dès ce jour ils se mirent à chercher la vérité, puis à consulter, enfin à se faire instruire. Cela dura plus d'un an. Enfin secrètement instruits et pleinement persuadés, ils se déclarèrent tous deux, ils firent une abjuration nouvelle, et tous deux ont passé depuis une longue vie dans la piété et les bonnes œuvres, surtout dans un zèle ardent de procurer à leurs anciens frères de religion la même grâce qu'ils avoient reçue. Mme Chardon s'instruisit fort dans la controverse, elle convertit beaucoup de huguenots ».

CHAPITRE VI.

DES CONVERSIONS ET DES NOUVEAUX CATHOLIQUES.

On ne cessera jamais de reprocher amèrement à Louis XIV la conversion forcée des protestants, et à Bossuet la part qu'on prétend plus ou moins justement qu'il y a prise. Assurément le cœur se révolte au spectacle de la tyrannie qui contraint un peuple à changer de religion. Mais pour apprécier équitablement cet acte malheureux du gouvernement de Louis XIV, il faudrait appliquer le même jugement à d'autres Etats qui ont agi de même en ce siècle-là, mais en faveur d'autres croyances. Comment la Réforme fut-elle établie en Angleterre par Henri VIII et ses successeurs ; en Allemagne et dans les Etats Scandinaves par différents princes ; et même dans les Républiques des Pays-Bas et de Suisse par des gouvernements électifs ? On ne voit partout que des articles de foi imposés par la puissance dominante, par application de ce principe, qu'il faut que le peuple entier croie ce que croient ceux qui le gouvernent. Le grand protestant Jurieu ne proteste jamais contre cette tyrannie, quand elle est exercée au profit de sa communion. Il ne fait qu'une réserve, c'est que :

« Dieu veut qu'on use de clémence avec les idolâtres et les hérétiques, et qu'on épargne leur vie autant qu'il se peut (1) ».

(1) VIe *Avertissement*, n. LXXXIII. p. 191.

« Mais, lui demande Bossuet ; quelqu'un a-t-il jamais
« dit que la clémence fût interdite aux souverains, ou
« qu'ils ne soient pas obligés à épargner autant qu'il se
« peut la vie humaine (1) ? »

A cela près, Jurieu est d'accord avec Bossuet, et reconnaît aux souverains le droit de contrainte en matière de religion. Ceci est bien important à remarquer : il est permis de conjecturer que ce chef des protestants, placé sur le trône de Louis XIV, n'eût pas trouvé mauvais d'agir à l'égard des papistes comme ce roi à l'égard des réformés. Il aurait certainement vu, dans la présence des catholiques en France, au moins autant d'inconvénients que Louis XIV dans celle de ces intraitables protestants qui, même sous son règne, se montraient encore menaçants, à l'abri des villes de sûreté et des autres garanties que leur avait concédées l'édit de Nantes. Le roi n'était assurément pas dépourvu de sens, s'il craignait que, dans un affaiblissement possible du pouvoir monarchique, un parti si ardent réveillât encore des troubles qu'il ne souffrait pourtant pas qu'on lui reprochât dans le passé, et qu'aurait favorisés la ligue des puissances protestantes coalisées contre la France. En un mot, la politique de Louis XIV à l'égard des réformés n'est peut-être pas aussi inexcusable qu'on a pris l'habitude de le répéter.

Mais quelle fut à ce sujet l'attitude de l'évêque de Meaux ? D'abord il faut remarquer qu'on ne trouve nulle part de traces de son ingérence dans les conseils qui préparèrent ce qu'on appelle sommairement la Révocation de l'édit de Nantes. Ce n'était pas qu'il doutât le

(1) Ibid., p. 194.

moins du monde du droit qu'avait le roi de réprimer et de réduire les dissidents. Ses principes sont développés avec force dans la dernière discussion qu'il eut avec Jurieu en ce *Sixième Avertissement*, où nous avons vu que le ministre lui-même ne lui contestait pas en principe le droit des souverains (1). Il les a même reconnus nettement en diverses occasions.

On ne s'attend pas sans doute que, seul entre les évêques, et bravant la volonté du roi, Bossuet proteste contre les conversions forcées :

« Combien devons-nous chérir un prince qui unit tous ses intérêts à ceux de l'Église ? N'est-il pas notre consolation et notre joie, lui qui réjouit tous les jours le ciel et la terre par tant de conversions ? Pouvons-nous n'être pas touchés, pendant que par son secours nous ramenons tous les jours un si grand nombre de nos enfans dévoyés ? etc. »

Voilà ce qu'il disait à l'assemblée des évêques réunis en 1681, dans son célèbre sermon sur l'*Unité de l'Église* (2). A cette date la fameuse révocation de l'Edit n'avait pas encore eu lieu, et il ne pouvait être question que de réunions opérées par l'ensemble des mesures qui précédèrent cet acte. Mais quand il est amené à parler de l'Édit de révocation en lui-même, quels accents de joie, quel enthousiasme ! (3)

(1) Notamment pages 190-191, tome XVI. Et page 201 : (ceci est une réplique de Jurieu à certains protestants) : « Vous voulez dire que les princes en matière de religion ne peuvent user de contrainte : et sur quoi subsiste donc notre Réforme ? » En même temps, ajoute Bossuet, il leur fait voir plus clair que le jour, et par les actes les plus authentiques de leur religion, « qu'en effet Genève, les Suisses, les républiques et villes libres, les électeurs et les princes de l'Empire, l'Angleterre et l'Ecosse, la Suède et le Danemark », (voilà, ce me semble, un dénombrement assez exact de tous les pays qui se vantent d'être réformés), « ont employé l'autorité du souverain magistrat pour abolir le papisme, et pour établir la réformation. »

(2) Second Point.

(3) *Or. fun.* de Michel Le Tellier.

« Ne laissons pas de publier ce miracle de nos jours : faisons-en passer le récit aux siècles futurs. Prenez vos plumes sacrées, vous qui composez les annales de l'Église : agiles instruments « d'un prompt écrivain et d'une main diligente (Psaume XLIV, 1) », hâtez-vous de mettre Louis avec les Constantins et les Théodoses... »... « Nos pères n'avoient pas vu, comme nous, une hérésie invétérée tomber tout-à-coup ; les troupeaux égarés revenir en foule, et nos églises trop étroites pour les recevoir ; leurs faux pasteurs les abandonner sans même en attendre l'ordre, et heureux d'avoir à leur alléguer leur bannissement pour excuse ; tout calme dans un si grand mouvement ; l'univers étonné de voir dans un événement si nouveau la marque la plus assurée comme le plus bel usage de l'autorité... »

Certes l'auteur de ces éloges lyriques ne concevait point de scrupules sur l'usage que le roi avait fait et continuait de faire de sa puissance ; il n'avait pas besoin de se déguiser pour entrer dans les vues de la puissance royale ; et nous n'avons pas non plus besoin de plaider pour lui les circonstances atténuantes ; il entre à plein cœur dans les principes des conversions par force (1). Il reste cependant un mot à dire à ceux qui veulent voir dans Bossuet un persécuteur enthousiaste, un *convertisseur* dévoré de zèle, enfin un bourreau

(1) Voici ce que Bossuet écrit à *un réfugié*, dont nous ne possédons pas le nom :

« J'ai vu dans une lettre que vous écrivez à Mlle de V..., que la vraie Église ne persécute pas. Qu'entendez-vous par là, monsieur ? Entendez-vous que l'Église par elle-même ne se sert jamais de la force ? Cela est très vrai, puisque l'Église n'a que des armes spirituelles. Entendez-vous que les princes, qui sont enfants de l'Église, ne se doivent jamais servir du glaive que Dieu leur a mis en main pour abattre ses ennemis ? L'oserez-vous dire contre le sentiment de vos docteurs mêmes, qui ont soutenu, par tant d'écrits, que la république de Genève avoit pu et dû condamner Servet au feu, pour avoir nié la divinité du Fils de Dieu ? Et sans me servir des exemples et de l'autorité de vos docteurs, dites-moi en quel endroit de l'Écriture les hérétiques et les schismatiques sont exceptés du nombre de ces malfaiteurs, contre lesquels saint Paul a dit que Dieu même a armé les princes ? Et quand vous ne

qui poussait les gens à la messe *à coups de barre*, comme Jurieu n'hésitait pas à l'écrire, d'après les dires des calomniateurs du grand évêque. Loin de là ; si Bossuet appelle du fond du cœur la réunion des dissidents, comme un homme qui croit la vie éternelle inséparable de l'orthodoxie, et cela conformément à la croyance absolue de l'Eglise ; d'autre part, il ne veut pas assurer leur salut par la violence ; et s'il approuve et conseille même quelques rigueurs pour ramener les opiniâtres, il songe toujours à les restreindre autant que possible. Nous possédons des témoignages exprès, qui nous font connaître à fond tous ses sentiments. C'est une correspondance (1) de l'évêque de Meaux tant avec Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, qu'avec plusieurs évêques de cette partie de la France, sur la méthode qu'il convenait d'employer pour obtenir la conversion sincère de ceux qu'on appelait les *réunis*, c'est-à-dire, de ces nombreux protestants qui avaient été forcés de renoncer à l'exercice de leur culte, qui avaient abjuré la Réforme, et qui s'étaient rangés en apparence dans l'Eglise catholique, mais qui d'ailleurs se dérobaient autant qu'ils pouvaient à la pratique de la religion qu'ils avaient été contraints d'adopter. M. de Basville, à qui l'on a fait une réputation abominable de persécuteur,

voudriez pas permettre aux princes chrétiens de venger de si grands crimes, en tant qu'ils sont injurieux à Dieu..., etc.

(*Œuvres*, éd. Vivès, t. XXVI, p. 369).

Lettre à M. de Basville, 21 nov. 1700 (t. XXVI, p. 141) :

« Je déclare que je suis et que j'ai toujours été du sentiment, premièrement, « que les princes peuvent contraindre, par des lois pénales, tous les hérétiques « à se conformer à la profession et aux pratiques de l'Eglise catholique ; « deuxièmement, que cette doctrine doit passer pour constante dans l'Eglise, « qui non seulement a suivi, mais encore demandé de semblables ordonnances « des princes. »

(1) *Œuvres*, éd. Vivès, tome XXVII, de la page 92 à la page 182.

parce qu'en effet il contribua plus que personne à faire rentrer dans l'Église catholique la plus grande partie des deux cent mille protestants que renfermait la province de Languedoc, professe pourtant dans une lettre écrite à l'évêque de Meaux (1) « que les voies douces sont les meilleures : qui peut dire le contraire, ajoute-t-il, en matière de religion ? » Et son frère, le président de Lamoignon, écrit de son côté à Bossuet (2) :

« On me donne ici (à Paris), et à mon frère le caractère d'un homme qui veut être le persécuteur des huguenots. Il s'est répandu des bruits partout qu'on leur faisoit en Languedoc des violences extrêmes. Cependant je puis vous vous assurer qu'il n'y a point de province dans le royaume, où ils aient été traités plus doucement. Quand vous aurez examiné le mémoire que je vous envoie, vous jugerez vous-même si on peut agir avec plus de douceur, puisqu'on ne demande autre chose que de pouvoir dire : Il faut aller à la messe, sans qu'on use d'aucune violence contre ceux qui n'iront pas. Il n'est pas question de savoir si on entreprendra d'éteindre entièrement la religion protestante en France : l'entreprise est faite ; on s'est engagé. Mais il s'agit de savoir si on abandonnera l'ouvrage entièrement. Car si on condamne ce qu'on a fait, et si on n'avance pas l'ouvrage, il est plus court de tout abandonner. Je vas même plus loin ; il faut relever les temples : il ne convient point que dans le royaume, il y ait un peuple entier qui soit répandu dans toutes les provinces sans aucun culte de religion ; et il faudra que le Roi entretienne une armée dans le cœur de son royaume pour se pouvoir défendre contre ses propres sujets. »

Nous donnons ces dernières paroles à méditer à ceux qui s'indignent contre Louis XIV et contre Bossuet sans en dire autant contre Henri VIII et contre les lois

(1) Juin 1700, éd. Vivès, t. XXVII, p. 110.
(2) Ibid., p. 121.

anglaises relatives à l'observation de la religion anglicane. Ou bien y a-t-il deux mesures, et ce qui est abominable de la part des puissances catholiques, est-il louable de la part des puissances protestantes? Nous savons déjà que Jurieu dirait oui ; mais ce n'est pas lui que nous interrogeons.

Quoi qu'il en soit sur ce point, l'intendant du Languedoc demandait à l'évêque de Meaux de lui faire part de ses lumières sur la conduite à tenir à l'égard des prétendus convertis, en supposant d'abord que le roi avait le droit de réduire ses sujets à l'unité de la foi, et d'autre part qu'il fallait prendre des mesures efficaces pour achever l'ouvrage commencé.

Il n'est d'ailleurs pas inutile de remarquer que les bonnes ou mauvaises dispositions des *réunis* dépendaient en partie des chances de la guerre que le roi soutenait contre les puissances protestantes. Ainsi l'évêque de Mirepoix écrivait à son confrère de Meaux : « Depuis que la paix est confirmée, et que les délais dont on les amusoit ont été passés, plusieurs se sont déterminés à venir à l'Église, et à assister à tous les exercices » (1). Il est donc visible que ces malheureux étaient encouragés du dehors à prolonger leur résistance, dans l'espoir d'une victoire des alliés sur le roi de France; et que l'œuvre de la conversion dépendait beaucoup des effets de la guerre. Bossuet ne se trompait donc pas (non plus d'ailleurs que Fénelon), quand il estimait que la plupart des protestants opiniâtres demeuraient au fond du cœur enclins à la révolte contre le roi. On en eut bien la preuve dans la guerre des Cévennes, où

(1) 1er avril 1700, tome XXVII, p. 95.

l'on vit que les prophéties de Jurieu, quoique toujours démenties par les événements, avaient suscité des disciples, car les prophètes de tout âge et de toute condition se multiplièrent. Pour les révoltés, c'était une guerre sainte; pour tous les Français qui avaient rêvé une prompte extinction du protestantisme, ce fut une tragique déception.

Pourtant on s'était efforcé depuis quelques années d'adoucir les peines dont on se servait pour contraindre les réunis à l'accomplissement des pratiques du catholicisme; et Bossuet avait contribué de tout son pouvoir à ces adoucissements. Il ne faut pas oublier en effet que les traitements qui devaient leur être appliqués étaient réglés minutieusement par des ordonnances du roi; si bien que ces traitements pouvaient varier de province à province, suivant que les ordres étaient transmis par tel ou tel ministre d'État qui était chargé de la province en question. Ainsi des lieux très voisins, compris dans le même diocèse, mais qui appartenaient les uns à la province du Dauphiné et les autres à celle du Languedoc, subissaient des régimes différents, parce qu'ils étaient dans le département de deux différents ministres. L'évêque avait beau être le même, il se voyait obligé de ne pas tenir une conduite semblable dans les uns et dans les autres, parce qu'il avait reçu des instructions qui ne s'accordaient pas. C'étaient les intendants qui devaient exécuter les ordres du roi; mais les évêques ne pouvaient se désintéresser d'affaires qui regardaient la religion; et l'on avait bien de la peine à mettre les deux pouvoirs en parfaite harmonie, quoique la bonne volonté fût grande de part et d'autre, et les principes beaucoup plus semblables qu'on ne le supposerait

Mais il fallait toujours compter avec les ordres de la cour, qui seule pouvait tout régler. En effet, il s'agissait de l'exercice du pouvoir souverain, puisque l'on devait ordonner de la condition des personnes, de leurs biens et de leur liberté.

Les peines établies par le gouvernement du roi pour contraindre les nouveaux convertis à la pratique des exercices de la religion catholique furent dès l'abord très rigoureuses. Les réfractaires étaient frappés d'après les anciens édits des empereurs romains contre les hérétiques, renouvelés par Charlemagne et, ne l'oublions pas, par d'anciens rois de France. Exclus de tous les offices royaux et de la jouissance de beaucoup de droits civils, incapables de tester, ils ne pouvaient contracter de mariage légitime, ils étaient séparés de leurs enfants, et ne pouvaient même transmettre leurs biens en mourant à leurs héritiers naturels. En somme, ils étaient mis hors la loi. Et dans le cas de rébellion ou d'outrage, ils se voyaient traités comme les pires malfaiteurs. Telle était la règle; mais la question était dans quelle mesure il convenait d'appliquer ce code draconien; car la plupart des évêques et même des intendants croyaient de leur devoir d'user, dans la pratique, de discernement, et ne considéraient pas comme une obligation d'exécuter à la rigueur ces lois terribles.

Dix ans après l'édit de révocation, la question se posait encore, s'il fallait contraindre ces catholiques par force à suivre entièrement les anciens catholiques dans tous les exercices de la religion, c'est-à-dire à recevoir les sacrements aux époques régulières; car c'était là seulement qu'on voyait la preuve d'une conversion sans réserve. D'autre part, on avait horreur de l'idée de les

pousser à des communions sacriléges et à d'autres scandales, que les évêques et les laïques pieux (tels qu'étaient les intendants eux-mêmes), voulaient éviter à tout prix. On proposa donc de n'exiger d'eux tout d'abord que l'assistance à la messe, qui répugnait assez à des gens qui considéraient cette partie du culte comme une idolâtrie, et parmi lesquels beacoup ne connaissaient guère le protestantisme que comme une protestation contre la messe, résumé à leurs yeux des abominations du papisme.

M. de Basville consulta l'évêque de Meaux sur la conduite à tenir. Il avait lui-même une grande expérience de ces affaires, puisque la province seule du Languedoc renfermait deux cent mille réunis. Mais l'autorité personnelle de Bossuet était si considérable, que l'intendant tenait très justement à son approbation, outre que le prélat avait plus que lui l'occasion de parler au roi ou à ses ministres. M. de Basville fit donc parvenir, par le président son frère, à M. de Meaux un mémoire parfaitement conçu et rédigé sur la question de la messe et sur toutes celles qui s'y trouvaient jointes. Bossuet, avec la rectitude et la vigoureuse logique de son génie, jugea que, si l'on avait scrupule à contraindre les réunis aux exercices de la confession, de la communion pascale, et autres, de peur de provoquer des sacriléges : on ne devait pas non plus les forcer d'assister à la messe, quand ils marquaient une répugnance qui prouvait qu'au fond ils n'étaient pas du tout catholiques. Mais M. de Basville et les évêques du Languedoc lui démontrèrent uniformément que ses scrupules étaient mal fondés ; que beaucoup de réunis, qui témoignaient tant d'aversion pour la messe, y assistaient cependant sans

murmurer, quand on leur déclarait que telle était la volonté du roi ; qu'ils recevaient ainsi dans les églises des instructions qui peu à peu modifiaient leurs préjugés sur tout ce qui regardait le culte catholique ; et qu'enfin, à force de vivre avec les anciens fidèles, ils s'accoutumaient à faire comme eux, à s'approcher des sacrements, et même à se féliciter de la contrainte qui avait surmonté en eux le respect humain et l'influence de quelques ministres toujours cachés au milieu d'eux ; qu'en un mot ils devenaient de bons catholiques, sans qu'on eût été obligé d'employer la violence. Ces résultats avaient été observés dans plusieurs diocèses ; on voyait les églises remplies ; il fallait seulement avoir de la patience : on pouvait espérer qu'avec le temps on arriverait au point où l'on désirait que les choses fussent conduites ; car c'était des villes et des peuples tout entiers qui revenaient successivement. On se sentait si fort encouragé par ces succès, et si rempli d'espérance, qu'on allait jusqu'à insinuer que la conduite des affaires devrait être abandonnée à ceux qui en avaient la responsabilité et l'expérience. Tels étaient les sentiments non seulement de l'intendant, mais des évêques de Montauban, de Mirepoix, de Rieux et de Nîmes.

En présence de cette unanimité, Bossuet ne pouvait tenir longtemps dans son avis, non-seulement de ne pas obliger les réunis à la messe, mais encore de la leur interdire. Les actes de rigueur n'avaient d'ailleurs son approbation qu'autant qu'ils étaient rendus nécessaires par des marques de rébellion. Pour sa conduite personnelle, on ne saurait voir chez personne dans ce temps-là plus de douceur qu'il en montra dans son diocèse. On en a un témoignage bien frappant, et qui n'est guère discutable.

C'est la *Lettre pastorale* adressée *aux nouveaux catholiques* de son diocèse pour les exhorter à faire leurs Pâques (24 mars 1686) (1), où il les prend eux-mêmes à témoin que « loin d'avoir souffert des tourments, ils n'en ont pas seulement entendu parler ». Peut-on supposer qu'il eût ainsi affirmé un tel fait publiquement en présence de ceux qui l'auraient pu démentir, surtout quand il s'agissait de les mettre en garde expressément contre les *accusations* contenues dans les *Lettres pastorales* (de Jurieu) *aux protestants de France qui sont tombés par la force des tourmens* ? Et il poursuit en ces termes :

« J'entends dire la même chose aux autres évêques ; mais pour vous, mes Frères, je ne dis rien que vous ne disiez tous aussi bien que moi. Vous êtes revenus paisiblement à nous, vous le savez. Quand j'ai prêché la sainte parole, le Saint-Esprit vous a fait sentir que j'étais votre pasteur. Je vous ai vus autour de la chaire avec le même empressement que le reste du troupeau, la sainte doctrine entroit dans votre cœur à mesure qu'on vous l'exposoit telle qu'elle est ; et les doutes que l'habitude plus que la raison élevoit encore dans vos esprits, cédoient peu à peu à la vérité. »

Voilà ce que l'évêque de Meaux ne craignait pas de faire entendre dans un discours qu'il fit imprimer et distribuer. Qui osera le soupçonner d'imposture ?

Est-ce à dire qu'il se permettait de tenir pour non avenus, ou de combattre ouvertement les ordres généraux qui venaient du roi ? Nous demandons encore qui aurait eu cette audace ou cette témérité sous le règne de Louis XIV ? Et d'ailleurs nous avons déjà montré qu'il n'en désapprouvait pas le principe, tant s'en faut ; mais il voulait, dans la pratique, de la clémence et du

(1) Tome XVII, p. 245.

discernement. C'est pourquoi l'on peut observer, dans sa conduite, tantôt de la rigueur et tantôt de la patience et des adoucissements.

Ainsi, rendant compte, comme il y était tenu, au ministre Pontchartrain (1) de l'état de son diocèse par rapport aux réunis, qu'il évalue au nombre de deux mille quatre cents, et exposant les besoins spirituels de son peuple tant en prédicateurs qu'en maîtres et maitresses d'école, il désigne en même temps des personnes qu'il serait bon, selon lui, d'enfermer aux Nouvelles-Catholiques de Paris, c'est-à-dire dans cette maison de correction et de conversion forcée que Fénelon dirigeait (2) : ce sont notamment deux demoiselles de Chalendos et deux demoiselles de Maulien.

Voilà les mesures de persécution dont l'évêque de Meaux est responsable : encore ne savons-nous pas pour quelles raisons particulières il croyait nécessaire de *renfermer* ces demoiselles « de condition ».

En revanche, nous savons, par les *Mémoires* de l'abbé Le Dieu (3), combien il s'appliquait à modérer les peines portées par les édits ; qu'il demandait souvent pour les délinquants des grâces que l'intendant ne lui refusait jamais, tout en se plaignant de sa « douceur » ; que, par les représentations qu'il soumit à la cour sur la consultation de M. de Basville et des évêques de Languedoc, il obtint de grands adoucissements au régime auquel les réunis étaient soumis ; enfin, qu'il apportait toutes les facilités possibles sur l'article des mariages, qui

(1) Tome XXVII, p. 99.
(2) Nous nous permettons de signaler notre ouvrage de *Fénelon et Bossuet*, tome I, livre I, chap. II, où nous avons développé ce sujet.
(3) Edit. Guettée, p. 190, 192.

était l'un des plus cruels, pour ne pas dire des plus barbares et des plus funestes, de tout ce système de persécution.

Après cela, que le ministre Jurieu lance toutes les accusations les plus odieuses et les plus outrageantes contre ce *convertisseur* et ce *persécuteur* ; qu'elles soient même répétées et amassées par des écrivains ordinairement plus équitables (1) ; il demeurera toujours vrai que la conduite de Bossuet ne doit pas être jugée d'après les règles de la tolérance indifférente de notre temps ; et qu'un prélat moins respecté que Bossuet n'eût jamais pu impunément se montrer aussi indulgent que lui.

Surtout ne prenons pas pour juges de sa conduite des hommes qui n'ont jamais fait preuve d'aucun courage au profit des persécutés de leur temps.

Enfin, pour sortir de ce triste sujet, rappelons ce que tout le monde sait, que sa méthode de conversion à lui, c'était la parole et la plume ; et qu'on serait moins animé contre lui, s'il avait fait moins de conquêtes par la voie de l'érudition et de l'éloquence. Cela ne lui sera jamais pardonné par certains ennemis, qui sont, beaucoup plus qu'ils ne s'en doutent peut-être, la postérité et les échos de Jurieu.

Nous ne terminerons pas ce chapitre sans mentionner une des plus brillantes conquêtes de Bossuet. Nous parlons du grand chancelier d'Écosse, le lord Perth, qui, avant de déclarer sa conversion au catholicisme, crut devoir se démettre de cette haute dignité, afin que ses

(1) Voir un article de M. [illegible] Drapeyron dans la *Revue politique et littéraire* du 9 janvier 18[illegible], qui est un véritable procès criminel intenté à la mémoire de Bossuet, sous le titre de la *Légende de Fénelon*.

motifs ne puissent être suspects. Il faisait tenir à Bossuet (sans doute en 1685) une lettre où on lit ceci (1) :

« L'excellent livre de l'évêque de Meaux, de l'explication de la doctrine de l'Eglise, m'a été d'un si grand secours, que je voudrois en reconnaissance de ce que je dois à ce digne prélat lui baiser les pieds tous les jours ».

Ce seigneur devint un des correspondants habituels de l'évêque de Meaux ; il demeura attaché au roi Jacques II dans sa disgrâce et dans son exil.

C'était sans doute un des noms que Jurieu ne pouvait guère prononcer sans grincement de dents.

Tout portait Bossuet à poursuivre son héroïque controverse contre le principal écrivain du parti des réformés ; et en effet, pour répondre à un écrit de Jurieu, il écrivit son traité de la *Communion sous les deux espèces*, qui est comme une partie accessoire des *Avertissements aux Protestants*.

De la Communion sous les deux espèces.

Si, dans les querelles de religion, tout n'était pas important, en raison même de la passion des partis, on aurait peine à comprendre quelle utilité il y avait à justifier la coutume de la communion sous une seule espèce. C'était un des points sur lesquels les protestants zelés s'indignaient le plus contre l'Église romaine ; cet usage paraissait un obstacle insurmontable à des personnes qui se montraient d'ailleurs inclinées à revenir au catholicisme.

(1) Tome XXVI, p. 357.

Recevoir l'Eucharistie sous les deux espèces du pain et du vin, comme les calvinistes, ou sous la seule espèce du pain, comme les catholiques, voilà un sujet de division qui rendait les premiers irréconciliables. Mais au fond de cette question était toujours celle de l'autorité de l'Église. Ceux qui réclamaient les deux espèces s'autorisaient des textes de l'Écriture pour prétendre que les catholiques ne donnaient qu'un sacrement imparfait, et que s'appuyer seulement sur la pratique de l'Église, c'était substituer des institutions humaines aux institutions divines. L'Église de Rome était donc vouée au malheur de se voir toujours déclarée par les protestants impie, idolâtre ou hérétique. Le crime n'était pas nouveau ; mais il y avait quelqu'un qui mettait sa conscience à réchauffer toujours les querelles.

Jurieu exerça donc sa plume enflammée, dans un *Examen de l'Eucharistie* : Bossuet, de son côté, crut devoir prendre la sienne pour apaiser le bruit. Telle fut l'origine du *Traité de la Communion sous les deux espèces* (1682).

Les protestants étaient forts des textes de l'Évangile, et c'est ainsi qu'ils soutenaient que, pour recevoir le sacrement de l'Eucharistie, il faut nécessairement participer au pain et au vin, comme Jésus-Christ l'a ordonné : « Mangez »…. « Buvez…. ».

Les catholiques croyaient que, puisqu'en recevant le pain les fidèles reçoivent la chair même de Jésus-Christ, en recevant le vin ils reçoivent son sang : dans les deux cas ils reçoivent toute la grâce attachée au sacrifice du Fils de Dieu ; qu'ainsi la seconde espèce ne fait qu'ajouter à ce que la première avait déjà complètement donné ; et que par conséquent on peut, selon les cir-

constances, prendre ou les deux ou une seule, sans que le sacrement change pour cela de nature et d'effet. Ainsi l'avait entendu l'Église dès les temps les plus anciens :

Bossuet résume parfaitement le débat en ces termes :

« Je ne m'étonne pas que nos réformés, qui ne reconnoissent que de simples signes dans le pain et dans le vin de leur cène, s'attachent à les avoir tous deux ; mais je m'étonne qu'ils ne veuillent pas entendre qu'en mettant, comme nous faisons, Jésus-Christ entier sous chacun des sacrés symboles, nous pouvons nous contenter de l'un des deux (1). »

Qu'importaient à Jurieu les raisons des catholiques ? Il ne songeait nullement à se réunir à eux : il n'avait donc cure des conséquences que pourrait avoir une telle réunion : il voulait seulement poursuivre le procès contre l'Église romaine, et entretenir l'horreur que ses coréligionnaires éprouvaient pour elle. On voit donc que le plaidoyer de Bossuet s'adressait à d'autres qu'à ce ministre. Il dit en effet :

« J'écris ceci pour un juge éclairé, qui sait que, pour entendre l'ordonnance et en bien prendre l'esprit, il faut savoir comment elle a toujours été prise et pratiquée : autrement, comme chacun raisonne à sa mode, la loi devient arbitraire (2). »

En effet, pour lui, la question n'est que de savoir comment l'Église universelle (latine et grecque) a toujours entendu la communion. Et il démontre abondamment, avec force témoignages et discussions d'auteurs, que l'Église a, de temps immémorial, en Orient comme en Occident, jusqu'à la réforme de Luther, admis, comme

(1) *Traité de la Communion*, Part. II, n° x, tome XVI, p. 319.
(2) P. 308.

chose indifférente, que la communion pouvait être administrée sous deux espèces ou sous une seule, et que le choix était déterminé par des circonstances de temps, de lieux, de commodité ou de convenance. Il entre même scrupuleusement dans l'analyse historique de ces circonstances, savoir, des moyens que l'on avait pour administrer le sacrement, et même des qualités physiques de la matière dont les espèces étaient formées : quels inconvénients firent renoncer habituellement à l'usage du vin ; comment il fallait s'y prendre pour faire avaler à des malades du pain consacré déjà depuis un certain temps et durci, etc. ; comment enfin ce fut par prudence et par des raisons de bienséance que l'on se relâcha peu à peu de l'administration du vin, trop difficile à conserver sans altération, et trop facile à répandre ; comment on finit par le supprimer entièrement pour les fidèles. Tout cet historique paraît fort intéressant à ceux qui aiment à connaître toutes les raisons des choses, et met en lumière la prudence de l'Église et sa sagesse pour s'accommoder aux nécessités extérieures, sans préjudice de l'essentiel.

Mais tout cela ne suffit pas à Jurieu et à ses collègues : ils reviennent infatigablement à ce reproche, que ce sont là des raisons purement humaines, et que la tradition de l'Église n'est pas une autorité pour eux, bien au contraire :

« Ils nous disent que l'autorité que nous donnons à la tradition soumet l'Écriture aux pensées des hommes, et la déclare imparfaite. »

« Ils se trompent visiblement, reprend Bossuet. L'Écriture et la tradition ne font ensemble qu'un même corps de doctrine révélée de Dieu ; et bien loin que l'obligation d'interpréter l'Écri-

ture par la tradition soumette l'Écriture aux pensées des hommes, il n'y a rien qui la mette plus au-dessus (1). »

Mais sur ce point, les protestants sont irréductibles. Ils prétendent puiser la vérité à sa source même, sans aucune intervention humaine. Fort bien ; mais ils ne s'aperçoivent pas de l'intervention, apparemment humaine, du Réformateur ou du pasteur qui leur lit et leur explique les textes de l'Écriture.

» Quand on permet aux particuliers, dit Bossuet (2), comme font nos prétendus réformés, d'interpréter chacun à part soi l'Écriture sainte, on donne lieu nécessairement aux interprétations arbitraires ; et en effet on la soumet aux pensées des hommes, qui la prennent chacun à leur mode : mais quand chaque particulier se sent obligé à la prendre comme la prend et l'a toujours prise toute l'Église, il n'y a rien qui élève plus l'autorité de l'Écriture, ni qui la rende plus indépendante de tous les sentimens particuliers. »

Quand Bossuet écrivait ainsi, il devait s'attendre à être rudement démenti par tous les protestants, autant qu'il y en avait et qu'il y en aura jamais dans le monde. Cependant les faits lui donnaient raison, et ce débat n'est pas près de finir.

Mais que pouvaient-ils répondre à un argument *ad hominem* comme celui-ci ? Vous prétendez que l'Église romaine altère la vérité de la religion en substituant des pensées humaines aux oracles de l'Écriture Sainte. Mais que faites-vous vous-mêmes, et ne vous écartez-vous pas en certaines choses, dans votre discipline, des

(1) Page 3 9.
(2) Page 309.

prescriptions de l'Ecriture? Et il leur montre qu'en un certain nombre de points essentiels, tels que le baptême et la Cène, ils ont adopté des pratiques qui ne sont pas conformes à la lettre de l'Ecriture, tant il est nécessaire quelquefois de l'interpréter par des décisions humaines (1); et en cela ils ont suivi l'exemple de la Synagogue elle-même, qui a souvent fait fléchir la loi de Moïse, pourtant si minutieuse et si rigoureuse.

Cette partie du traité de la Communion forme une réplique bien piquante et bien forte aux prétentions de ces rigoristes protestants, qui traitaient de si haut l'Eglise catholique.

Bossuet semble presque se divertir, quand il discute contre les ministres l'usage qu'ils font, dans leur théologie, de certaines figures de rhétorique, telles que la *synecdoque* (2), comme si l'intelligence de l'Ecriture sainte tenait à une synecdoque.

Encore était-il obligé de traiter sérieusement ces sujets épisodiques. Quel plaisir c'eût été pour les nombreux adversaires ameutés contre l'évêque de Meaux, s'ils avaient pu surprendre ce grand homme en train de badiner ! Ils trouvaient bien sans cela moyen de l'injurier.

Il ne tenait cependant qu'à lui, s'il l'eût jugé convenable, d'ajouter quelques grains de sel à l'énumération des inconséquences qui se dissimulaient sous leurs âcres censures. Ils ne pouvaient passer, par exemple, à l'Eglise catholique de ne pas imiter de tout point, dans la communion, les circonstances de la Cène des

(1) De la *Communion*, Part., II, n° v-vii, pages 311-330.
(2) P. 291.

Apôtres ; mais le faisaient-ils eux-mêmes ? La célébraient-ils le soir, et après un repas ? Ils s'en seraient bien gardés, et avec raison. Mais où avaient-ils pris le droit de changer ainsi les circonstances de l'institution du festin eucharistique ? Ils substituaient donc des raisons humaines à la volonté divine ?

Et que dire du baptême ? Le conféraient-ils comme saint Jean l'avait donné au Christ ; c'est-à-dire en plongeant le corps tout entier du catéchumène dans l'eau d'un fleuve, afin que le *vieil homme* fût lavé des pieds à la tête et entièrement noyé dans l'eau baptismale ? On sait pourtant que, durant plusieurs siècles, cette coutume fut conservée dans l'Eglise, qu'on plongeait le nouveau chrétien dans une cuve pleine d'eau, et qu'il en était levé par le parrain et la marraine. Voltaire, qui n'avait pas les mêmes scrupules que Bossuet, s'est souvenu de cette forme de baptême pour en tirer une scène burlesque dans son roman de l'*Ingénu* (1). En effet, le Huron qu'il s'agit de baptiser, et qui ne connaît en fait de religion que le Nouveau Testament, et non la tradition, veut être plongé dans la rivière, conformément à ce qu'il a lu. C'est un catéchumène entêté, qui raisonne d'après les principes des ministres protestants, rigides observateurs de la lettre de l'Écriture sainte. On ne voit pas au juste qui Voltaire a voulu tourner en ridicule ici ; mais on entrevoit bien quels inconvénients ont pu faire abandonner le baptême par immersion, pour y substituer peu à peu la simple aspersion. Cependant, par ce fait encore, les protestants dérogeaient à la forme primitive du

(1) *L'Ingénu*, chap. IV.

sacrement ; et l'on aurait pu en sourire, si l'on avait eu le mauvais goût d'un Jurieu, qui se complait en une description fort laide et ridicule de certains communiants plongeant une longue barbe sale dans la coupe sacrée de la Cène (1). Mais Bossuet, quoiqu'il se permette quelquefois de fortes ironies et des appréciations sévères des fautes de ses adversaires, jusqu'à mettre en question leur bonne foi, ne fait en cela que tirer des conséquences de l'argumentation ; cependant il ménage leurs personnes, et il respecte son sujet assez pour garder toujours la gravité dont personne n'aurait jamais dû sortir, même dans de telles discussions, qui sentent plus la chicane que le souci de la vérité religieuse. Au reste ce sage écrivain n'oublie jamais son dessein capital, qui est, en réfutant les ministres, d'attirer les peuples protestants au catholicisme, et non pas de les divertir par des mouvements de gaîté qui seraient déplacés dans un tel sujet. On devine chez lui quelquefois comme une ébauche de sourire en présence de certaines erreurs énormes, mais il ne va pas jusqu'à la raillerie insultante. Le protestantisme n'y perd rien en fait de réfutation, puisqu'il est bien et dûment convaincu de se dispenser quand il lui plait des règles qu'il prétend imposer au catholicisme avec tant d'arrogance.

Son *traité sur la Communion* ayant amené deux réponses, qui parurent simultanément en 1683, il crut devoir, pour terminer la controverse sur la question des *deux espèces*, à laquelle les protestants, selon son avis, attribuaient une importance exagérée, joindre à

(1) *De la Communion*, etc., t. XVI, p. 301.

ce traité une exposition décisive, intitulée : la *Tradition défendue sur la matière de la Communion sous une espèce* : car cette question était le point où les défenseurs de la religion réformée paraissaient concentrer leurs dernières difficultés, disant « qu'on pourrait s'accommoder sur tout le reste ». Des deux réponses ci-dessus mentionnées, l'une avait paru sans nom d'auteur : Bossuet désigne cet écrit sous le titre de l'*Anonyme;* l'autre était, selon toutes les apparences, de M. de la Roque, « fameux ministre de Rouen », auteur d'une *Histoire de l'Eucharistie.*

« Au surplus, dit Bossuet, « j'avouerai que ces Réponses sont toutes deux de bonne main, toutes deux vives, toutes deux savantes... Ils ont recherché l'un et l'autre tout ce qui servoit à leur cause; ils ont déterré toutes les antiquités, et je puis dire que la matière est épuisée. Ainsi leur travail et leur diligence a épargné à ceux qui cherchent de bonne foi la vérité, toute la peine qu'ils auroient à remuer tant de livres (1). »

« Il s'agit donc de savoir si, pour faire une communion parfaite selon l'institution de Jésus-Christ, il suffit de recevoir l'une des deux espèces, ou s'il est nécessaire et essentiel de recevoir toutes les deux. Voilà l'état de la question. »

Et il pose la thèse suivante, comme étant celle des catholiques :

« Nous croyons que la communion sous l'une des deux espèces, quelle qu'elle soit, n'est en substance qu'une même chose avec la communion reçue sous les deux ; de sorte que communier de l'une ou de l'autre manière est une chose indifférente (2). »

Il est fort éloigné de blâmer la communion sous les

(1) Tome XVI, p. 367.
(2) P. 368.

deux espèces ; il soutient seulement qu'il n'y a pas de « commandement de Notre Seigneur qui oblige tous les fidèles à recevoir l'une et l'autre espèce. » Et là-dessus il rapproche les propres paroles de Jésus-Christ dans saint Mathieu et dans saint Marc, et en tire les conséquences (1). Le Sauveur ayant dit *faites ceci*, il faut savoir ce qu'on doit comprendre dans ce commandement ; et l'on ne peut « savoir déterminément sa volonté que par le secours de la tradition. » C'est toujours ramener la détermination à l'autorité de l'Eglise, que les protestants n'admettent pas, ou n'acceptent que sous bénéfice d'inventaire. Quoi qu'il en soit, Bossuet se flatte de montrer que « la tradition de tous les siècles, dès « l'origine du christianisme, établit constamment la « liberté d'user indifféremment d'une seule espèce ou « des deux ensemble (2). »

Après une prière à « Celui qui sait tourner les cœurs comme il lui plaît ; » prière émise dans l'intérêt de ses adversaires, dont le salut « nous est, dit-il, plus cher qu'à eux-mêmes ; » il entre en matière.

Ce nouvel ouvrage n'est, dans son fond, qu'une ample confirmation du *Traité de la Communion sous les deux espèces* ; l'auteur démontre ici, par l'historique, la faiblesse des deux réponses de l'Anonyme et de M. de la Roque ; il se voit donc obligé de réfuter toutes les objections qu'ils ont opposées à son *Traité de la Communion*. Il nous suffirait de mentionner cet écrit dans la suite des ouvrages de Bossuet, s'il n'y avait lieu d'y admirer un nouvel exemple de son génie pour la controverse.

(1) P. [illegible]
(2) P. [illegible]

Il avait affaire à deux adversaires aussi habiles que savants. Tous deux avaient déployé toutes les ressources d'une critique également ingénieuse et passionnée, pour le prendre en défaut dans une discussion sur des points extrêmement délicats, et où le plus souvent les opinions n'étaient appuyées que d'indices et de conjectures qu'il fallait tirer d'une multitude de documents dispersés dans l'immense littérature de l'Église depuis les temps les plus reculés. C'était dans les bibliothèques peu fréquentées des vieilles églises et des cloîtres qu'il fallait déterrer de ci de là des livres antiques, où l'on pouvait lire quelque témoignage enfermé par aventure dans un débat théologique, dans un rituel, dans une anecdote pieuse. Encore ce document était-il souvent quelque peu énigmatique : la science et la sagacité d'un bénédictin n'étaient pas de trop pour le découvrir et pour en tirer parti. Comment les ministres protestants avaient-ils été mis sur la voie de ces découvertes ? Quant à Bossuet, nous savons qu'aux ressources de son immense érudition personnelle il joignait au besoin le secours des bénédictins et des grands érudits ecclésiastiques de son temps, tels que l'abbé Renaudot, le P. Mabillon, et autres : il faisait faire toutes les recherches nécessaires sur un texte, sur une leçon, sur une édition d'un livre, sur toutes les matières qu'il avait à traiter ; il ne négligeait pas le moindre détail.

Il n'a jamais, dit-il, recherché la réputation d'homme érudit : cependant, pour qu'on ne le soupçonne pas de traiter légèrement des questions qui peuvent avoir leur importance, il fait quelquefois assister son lecteur à des comparaisons d'éditions et de leçons ; et c'est dans une

de ces occasions qu'après avoir examiné deux éditions différentes de saint Ambroise (1), il ajoute :

« Ce que je suis bien aise de remarquer, parce qu'encore que le changement qu'on voit dans les éditions moins soignées n'ait rien de fort considérable, ni qui donne atteinte à ma preuve, il m'importe que le lecteur voie le soin que je prends, dans les moindres choses, de lui donner tout bien digéré et poussé jusqu'au dernier éclaircissement. Il ne faut pas plaindre ses peines, quand il s'agit de soulager des infirmes et de combattre des chicaneurs. C'est pourquoi je ne veux rien oublier, dussé-je en devenir ennuyeux.... »

Ainsi les ministres protestants, avec toute leur érudition, avaient en tête un adversaire digne d'eux ; et s'ils se réunissaient plusieurs contre lui, ce n'était pas trop pour combattre un pareil athlète : ils le sentaient bien aux coups qu'ils recevaient chacun pour leur part. Mais le succès qu'il attendait de cet ample et minutieux travail n'était pas tant de les convaincre personnellement, (chose évidemment impossible), que de rassurer les esprits timorés qui, accablés du poids de l'érudition fastueuse et agressive des ministres, craignaient toujours de manquer leur salut, s'ils pratiquaient le sacrement de l'Eucharistie à la mode de l'Église catholique. Ceux-là, pouvaient voir, en lisant Bossuet, que les scrupules des ministres protestants n'étaient pas assez bien fondés pour l'emporter sur l'accord des églises latine et grecque, affermi par l'usage de tant de grands docteurs, de tant d'églises particulières et de tant de siècles, et fondé sur des raisons physiques aussi bien que sur des arguments théologiques. Après cela, on pouvait, tant qu'on voulait, subtiliser sur des points difficiles et obscurs

(1) P. 48.

de certains témoignages : mais il devait paraître monstrueux de prétendre damner l'immense multitude des chrétiens de tous les temps et de tous les lieux sur des interprétations de textes souvent conjecturales. Quant à espérer de réduire toutes les intelligences aiguës et disputeuses, c'eût été une étrange illusion : il suffisait bien que leur domination fût profondément ébranlée : et en effet elle ne pouvait plus se soutenir que par la prévention et l'habitude, et aussi par le goût qu'ont tant de personnes pour la résistance contre l'autorité, quelle qu'elle soit.

Explication des Prières de la Messe.

Le livre de la *Tradition défendue* constituait donc une réfutation très approfondie de toutes les *Histoires de l'Eucharistie*, composées par divers ministres protestants, tels que La Roque ou Jurieu, sous des titres variés. Mais Bossuet ne se croyait pas quitte envers les particuliers qui, embarrassés des scrupules des réformés, souhaitaient encore de nouveaux éclaircissements avant d'embrasser résolument le catholicisme. Il était bien l'évêque qui croit devoir se faire *tout à tous*. On n'avait qu'à s'adresser à lui pour le trouver tout prêt à se communiquer.

C'est ainsi qu'un seigneur anglais, revenu en principe du protestantisme au catholicisme, mais toujours inquiet des reproches qu'il avait tant de fois entendu développer contre la messe, ayant demandé à l'évêque de Meaux de le tirer de ces embarras, celui-ci écrivit pour lui

l'*Explication de quelques difficultés sur les Prières de la Messe* (1).

Il s'agit encore ici de ces interprétations malignes par lesquelles les ministres de la Réforme s'appliquaient à rendre odieuses les pratiques de l'Église catholique, et à y trouver matière à ces accusations d'idolâtrie et d'impiété dont ils étaient prodigues envers l'Église, comme si elle était vraiment abominable dans son culte.

Il est clair que la plupart de leurs adeptes éprouvaient de l'horreur pour la messe sans trop savoir pourquoi, bien qu'ils répétassent les termes injurieux sous lesquels leurs pasteurs désignaient les objets particuliers de leurs accusations. Nous avons d'autant plus de peine à entrer dans leurs sentiments, que nous ne saisissons pas toujours ce qu'ils veulent dire. Aussi ne saurions-nous bien entendre, dans ces matières, ce qui a jamais pu justifier chez eux ces mouvements d'indignation et cette haine amère que rien n'a pu dissiper. Qu'ils n'aient guère cessé pour de telles raisons de regarder les catholiques à peu près comme les Israélites regardaient les Égyptiens et les Moabites, c'est ce qui nous échappe entièrement ; à moins qu'on ne suppose que, comme le peuple de Jéhovah, ils ont été dotés en naissant d'un instinct de haine que rien ne saurait assouvir, et dont ils ont fait leur gloire et le caractère distinctif de leur peuple.

Nous ne mettons donc pas notre esprit à la torture pour nous rapprocher de leurs sentiments : il nous suffit de voir l'énumération de leurs griefs contre la messe.

(1) *Œuvres*, éd. Lachat, tome XVII, p. 1[illegible].

telle que Bossuet la donne d'après les plaignants qui s'adressaient à lui de bonne foi et dans le désir d'être éclairés (1). Assurément il n'y oublie rien, puisque son désir profond est de ne rien laisser sans réponse, et de satisfaire entièrement celui qui le consulte personnellement, et par suite tous ceux qui pourront chercher dans ses explications la résolution des difficultés qui les arrêtent.

« Vos difficultés, dites-vous, ne regardent pas le commencement de la messe, qui ne contient autre chose que des psaumes, de pieux cantiques, de saintes lectures de l'Ancien et du Nouveau Testament. »

On comprend très aisément que les protestants ne soient pas arrêtés par des actes qui ressemblent à la plus grande partie de leurs offices, et qui n'ont évidemment pas le caractère d'un culte propre à une confession particulière : car des musulmans pourraient s'y joindre aussi bien peut-être que des chrétiens.

« Vos difficultés, dites-vous, commencent à l'endroit qui s'appelle proprement le sacrifice, la liturgie et la messe, c'est-à-dire à l'endroit de l'Oblation ou de l'Offerte et à la prière qui s'appelle Secrète. »

Nous y sommes : les objections contre la messe commencent avec la messe même, et « elles se continuent dans toute la suite, c'est-à-dire dans le Canon et dans tout le reste qui regarde la célébration de l'Eucharistie... » c'est-à-dire dans tout ce qui est en effet l'essentiel de la messe. Voilà ce que l'on entend aisément. Mais ce sont les raisons de cette aversion que l'on a

(1) Voir tome XVII, page 1-5.

bien de la peine à deviner, sinon que tout cela constitue précisément la profession de la foi romaine, et que les ennemis pourraient bien répéter à l'égard des catholiques ce que dit Esther dans Racine en parlant des Persans :

> ... Je mets au rang des profanations
> Leurs tables, leurs festins et leurs libations ;

en un mot que ces chrétiens raffinés ont pour tout ce qui est catholique l'horreur la plus profonde qu'il soit possible à des hommes de concevoir pour quelque chose d'abominable, de hideux et de sacrilège. Voilà ce que nous ne sentons que trop bien ; mais les raisons théologiques qui inspirent à des chrétiens une telle horreur pour d'autres chrétiens, c'est ce que nous ne saisissons pas aussi aisément.

Laissons-donc Bossuet discuter avec patience les reproches qu'ils adressent au sacrifice de la messe, et faire a ce propos une exposition de ce sacrifice, telle que lui seul peut-être était capable de la faire. Que les protestants pensent de cette explication tout ce qu'il leur plaira : sans doute elle n'aura sur eux aucune influence, mais sans doute aussi elle instruira les catholiques qui prendront la peine de la lire, et qui ne savent pas tous parfaitement la signification de ces cérémonies. Peut-être comprendront-ils aussi un certain malentendu qui est depuis l'origine entre les protestants et les catholiques.

En général les protestants ont eu un double souci : ils ont voulu ramener le christianisme à la pureté de sa première institution, et en même temps en interpréter la doctrine dans le sens qui leur paraissait le plus

satisfaisant pour la raison humaine ; c'est-à-dire qu'ils ont appelé la philosophie naturelle à commenter la religion révélée, et à rendre la foi plus facile aux intelligences raisonneuses.

C'est ainsi qu'au sujet de la présence de Jésus-Christ dans le sacrement de l'Eucharistie, leurs docteurs ont imaginé diverses explications pour reconnaître que le Fils de Dieu est dans ce sacrement sans y être réellement ; pour les uns, il y est en figure, pour d'autres il y est sensible par la foi ; mais en somme ce n'est pas son vrai corps et son vrai sang que les fidèles y reçoivent, y consomment physiquement et s'y incorporent. Ces actes physiques, pris en leur sens propre, répugnent par différentes raisons à la philosophie naturelle. Au contraire, les parfaits catholiques acceptent simplement cette croyance, qu'ils mangent la chair et boivent le sang du Fils de l'Homme crucifié, et que c'est toujours la même chair et le même sang qui leur est donné chaque fois et en quelque lieu que la communion se renouvelle. Ainsi les uns acceptent au sens littéral, sans aucune réserve, le mystère que les autres n'entendent que d'une manière plus ou moins arbitraire et toujours symbolique : les premiers sont des croyants absolus ; les autres sont des philosophes qui mêlent plus ou moins la croyance avec la défiance.

Comme le sacrifice de la messe est tout entier conçu, ordonné, accompli en raison de la croyance catholique, il choque en différents points la doctrine des protestants ; il en est la réfutation en acte et en paroles, bien qu'il n'y soit fait aucune allusion à cette doctrine ; il renouvelle à tout moment l'opposition à leurs idées ; il ne peut donc que leur être importun et odieux. Aussi ont-

ils amassé contre toutes les parties caractéristiques de cet office des critiques qui semblent d'abord n'être que des reproches de détail et de forme, mais qui, au fond, viennent de l'incompatibilité absolue des deux croyances. Par exemple, pourquoi disputent-ils tant sur *l'adoration* dans la messe (1) ? Si le Fils de Dieu est réellement présent sous les espèces comment peut-on trouver mauvais qu'il y soit adoré ? Comment même pourrait-on se dispenser de l'y adorer ? Leur opposition en ce point est une preuve incontestable de leur prévention, du désaccord fondamental de leur doctrine avec les prières et cérémonies de la messe. Il est superflu d'y en ajouter d'autres. La messe n'est donc pas une simple manifestation religieuse, où des croyants de diverses religions puissent indifféremment prendre part : c'est le sacrifice catholique par excellence, qui est reproche, et pour ainsi dire offense aux autres religions.

Voilà, ce semble, l'insurmontable antipathie des protestants pour la messe suffisamment expliquee. Mais il reste leurs critiques de détail, qui ne sont pas aussi étroitement unies à l'acte de foi en lui-même ; et ce sont ces critiques qui arrêtaient, comme on le voit, des protestants déjà convertis en principe, et qui n'etaient empêchés que par là de rentrer purement et simplement dans la famille catholique. De là des difficultés que Bossuet a jugées assez sérieuses pour y répondre avec le plus grand soin et avec cette éloquence faite de science positive et de conviction, qui n'appartient qu'à lui.

(1) Voir Nos XXVI XXXV.

Pour donner, par un exemple, une légère idée de l'attention qu'il portait à tout, il commence, à la demande de son correspondant, par l'explication du mot même de *Messe*, et cette explication est décisive.

L'origine du mot est-elle hébraïque, « comme plusieurs docteurs catholiques l'ont prétendu, » ou purement latine ? Bossuet la croit latine, et en rend parfaitement compte (1), en historien, en théologien et en philologue, aussi bien qu'aurait pu le faire le savant Ducange auquel nous pouvons renvoyer le lecteur :

« Le mot de *missa* est une autre inflexion du mot *missio*. On a dit *missa*, congé, renvoi, pour *missio*, comme on a dit *remissa* pour *remissio*, rémission, pardon ; *oblata* pour *oblatio*, oblation, etc. »

Au point de vue grammatical et historique, Bossuet n'omet qu'une remarque : à savoir, la propension des gens du premier moyen-âge à transformer en féminins singuliers des mots terminés en *a*, qui étaient des pluriels neutres, comme *hordea* (orge), *fulgura* (foudre), etc. C'est ainsi qu'*oblata* (choses offertes) est devenu un féminin signifiant l'offrande ou l'*Oblation* (2).

Il serait aisé de relever de nombreuses preuves de l'exacte et consciencieuse érudition de Bossuet ; mais ce n'est pas notre objet : nous n'en parlons que pour montrer par un exemple quelle confiance il mérite.

Mais enfin comment ce mot, qui signifiait *renvoi* ou *congé*, est-il devenu le nom du sacrifice ? Cela s'explique très bien par les usages de l'Église des premiers temps, qui congédiait à différents moments diverses

(1) Pages 3-5.

(2) Voir Ducange : OBLATA, panis ad sacrificium oblatus, hostia nondum consecrata.

catégories d'assistants ; mais nous ne suivrons pas notre auteur dans ce détail, non plus que dans les savantes discussions de ce petit traité, où rien n'est omis. C'est affaire aux ecclésiastiques de s'instruire de tant de choses qui font partie de la science de leur ministère.

En passant, Bossuet saisit une occasion d'appuyer sa théorie relative à l'autorité des choses qui sont établies par la tradition, sans qu'il y ait de textes précis de l'Écriture sainte. Nous savons combien les ministres protestants fondaient de reproches sur ce genre de griefs. C'est à saint Basile que Bossuet emprunte ici les termes de sa réponse :

« Il y a des dogmes non écrits, qu'il faut recevoir comme venus des apôtres, avec autant de vénération que ceux qui sont écrits... Nous ne nous contentons pas des paroles qui sont rapportées par l'Apôtre et les Évangiles... mais nous y en ajoutons d'autres devant et après, comme ayant beaucoup de force pour les mystères, lesquelles nous n'avons apprises que de cette doctrine non écrite (1) ».

Habemus confitentem reum, crieront les ministres ; l'Église romaine avoue elle-même qu'elle a des croyances purement humaines. — Mais, leur répondra-t-on, qu'est-ce que vos interprétations philosophiques des mystères enseignés par l'Écriture ? Ne sont-ce pas des idées humaines ? Vous auriez honte de la foi simple des catholiques. Vous avez peur des railleries des philosophes ! Mais pensez-vous que vous ne conservez pas, dans vos croyances, assez de mystères pour vous exposer à la moquerie des J.-J. Rousseau et des Voltaire ? Jusqu'à quel degré faudrait-il détruire la religion pour satisfaire ces implacables censeurs ? Avez-

(1) N. XLIV, p. 73.

vous découvert la limite qui, à leurs yeux, sépare la foi chrétienne de l'imbécillité ? Nous avons bien peur pour vous, si vous vous soumettez au tribunal des juges de ce caractère. Vous penchez trop de notre côté pour être véritablement du leur. Votre haine pour nous est bien une haine de frères. Nous sommes les aînés, et vous les puînés : la différence ne va pas plus loin, et les antipathies n'ont guère d'autre fondement que les rivalités et les ambitions nées de cette différence d'âge.

Cependant ces divergences sont allées si loin, que Bossuet résume en ces termes l'opposition des deux communions :

« Il n'y a point de salut pour eux (c'est-à-dire à leur avis) qu'en condamnant tous nos Pères, et démentant toutes les prières qu'on fait à Dieu depuis tant de siècles, en Orient comme en Occident, et par toute la terre habitable (1) ».

Ce n'est pas Bossuet qui les écarte ainsi, c'est eux qui rejettent la communion de l'Église catholique par cette sorte d'excommunication.

CHAPITRE VII

Instructions pastorales sur les promesses de l'Église (2).

L'évêque de Meaux tente toutes les voies pour ramener les dissidents à la foi de l'Église catholique. Il ne se contente pas de leur adresser lui-même des appels ou des traités particuliers sur tous les points par lesquels

(1) T. XVII, p. 82.
(2) Tome XVII, p. 83.

il se trouvent arrêtés. Il instruit encore son clergé et ses diocésains sur les moyens d'éclairer les esprits rebelles et de fléchir la résistance des cœurs ; il entend que tout le monde contribue à cette tâche sacrée.

« Le saint travail de l'Église pour enfanter de nouveau en Notre-Seigneur ceux qu'elle a perdus dans le schisme du dernier siècle, est l'effort commun de tout le corps mystique de Jésus-Christ ; tous les fidèles y ont part selon leur état et leur vocation ; et nous nous sentons obligé à vous exposer, mes chers Frères, comment chacun de nous y doit contribuer.

« Vous donc avant toutes choses, vous qui êtes obligés à les instruire, ne vous jetez point dans les contentions où se mêle l'esprit d'aigreur ; avertissez-les, avec saint Paul, « de ne se point attacher à des disputes de paroles qui ne sont bonnes qu'à pervertir ceux qui écoutent ». Exposez-leur la sainteté de notre doctrine, si irréprochable en elle-même qu'on n'a pu l'attaquer qu'en la déguisant, et faites-leur aimer l'Église en leur proposant les immortelles promesses qui lui servent de fondement ».

Tel est le programme tracé sommairement, aussi bien aux simples fidèles qu'au clergé du diocèse, pour gagner ceux qui résistent à l'appel de la charité, que le prélat leur fait entendre de tant de manières différentes, tout en discutant les objections opiniâtres de leurs ministres.

Voici d'abord (avril 1700) une exposition pathétique des promesses de Jésus-Christ, sur lesquelles repose la foi de l'Église catholique. Ce sont ces promesses qui, selon la doctrine du prélat, ne s'adressent qu'à elle seule, qui la soutiennent dans toutes ses épreuves, et qui lui confèrent le titre le plus certain pour réclamer l'autorité dans tous les cas où des hérésies s'élèvent contre elle. En vain des esprits audacieux, peut-être brillants de lumières autant que de zèle, s'érigent en réformateurs de la foi des peuples, et prétendent oppo-

ser une doctrine plus pure à celle qui est consacrée par l'adoption et la pratique de la multitude des chrétiens. Ce n'est pas à eux qu'il a été promis par la parole divine qu'ils ne pourraient faillir ; c'est au corps même de l'Église ; et ainsi, par cela même qu'ils se séparent d'elle, ils sont dans l'erreur ; et l'Église a toutes les qualités nécessaires pour les reprendre et les remettre dans la bonne voie.

« Il y a deux sortes de promesses : les unes s'accomplissent visiblement sur la terre ; les autres sont invisibles, et le parfait accomplissement en est réservé à la vie future. « L'Église sera glorieuse, sans tache et sans rides » (*Ephés.*, V, 27), éternellement heureuse avec son Époux, dans ses chastes embrassements, « où Dieu sera tout en tous » (I Cor., XV, 28) : c'est ce que nous ne verrons qu'au siècle futur ; mais en attendant, l'Église sera sur la terre « établie sur le fondement des apôtres et des prophètes, et sur la pierre angulaire qui est Jésus-Christ ». (*Ephés.*, II, 19). Les vents souffleront, les tempêtes ne cesseront de s'élever, l'enfer frémira par toutes sortes de tentations, de persécutions, d'impiétés, d'hérésies, sans qu'elle puisse être ébranlée, ni sa succession visible interrompue d'un moment : c'est ce qu'on verra toujours de ses yeux, et un objet si merveilleux ne manquera jamais aux fidèles. »

En peu de mots, l'auteur de l'*Instruction pastorale* a donné un démenti formel aux allégations des réformateurs, qui ont prétendu que la vraie Église était interrompue lorsqu'ils sont venus pour redresser la foi chrétienne ; et que leur réforme était nécessaire. Or, c'est ce qui ne pouvait arriver, selon la foi de Bossuet, puisque Jésus-Christ n'a jamais cessé d'être avec son Église et de la remplir de la vérité qui vient de lui ; et qu'il ne cessera jamais d'y être selon sa promesse formelle. Donc ils ont usurpé un rôle qui ne leur appartenait nul-

lement : ils se sont élevés contre Jésus-Christ en s'élevant contre l'Église ; et en s'ingérant d'être ses interprètes, ils n'ont fait que parler contre lui, et substituer des doctrines humaines à la parole de Dieu, laquelle se trouvait dans l'Église, et ne pouvait se trouver ailleurs.

Le point de doctrine à établir était précisément ce privilège de l'Église, que les protestants ne pouvaient à aucun prix admettre, puisque le reconnaître c'était avouer l'illégitimité de la Réforme et se réduire à la nécessité logique de rentrer dans l'Église, dont ils s'étaient résolument séparés. Bossuet emploie donc toutes les forces de son génie à rendre manifestes les conséquences des paroles du Sauveur, qui déclare qu'il sera toujours avec les successeurs légitimes des apôtres. Il n'y a en réalité, dans toute la controverse contre le protestantisme, que ce point qui soit décisif : on le sent bien des deux côtés, et c'est pourquoi les protestants traitent de *sophismes* tous les arguments de Bossuet : car s'il a raison, leur cause est condamnée sans ressource. Ils auront beau prétendre qu'ils entendent mieux que l'Église la doctrine de Jésus-Christ, ils n'en pourront jamais donner aucune marque ; et l'Église leur répliquant qu'elle n'enseigne rien qui ne lui vienne du Saint-Esprit toujours présent au milieu d'elle, ils n'auront rien de solide à opposer à une telle autorité. Il ne s'agit plus pour eux d'argumenter sur tel ou tel texte de l'Écriture, mais de se révolter ouvertement contre la parole vivante de Dieu parlant par la voix de l'Église.

Or, on le sait, les promesses, quelles qu'elles soient, faites à l'Église, ils se les appliquent à eux-mêmes : car c'est eux qui sont, à leur dire, la véritable Église : celle de Rome, qui se proclame catholique, n'est qu'une

fausse église. Ainsi, selon eux, quand on parle d'hérésie dans le camp catholique, on oublie que c'est là même qu'est l'hérésie, c'est-à-dire l'erreur et l'antichristianisme ; et que loin d'avoir le droit de condamner les réformés comme hérétiques, les papistes demeurent condamnés par la vraie Église, qui est la leur. La conviction étant égale des deux côtés, comment mettre fin à ce débat ? Les catholiques font un acte de foi, en s'appliquant les promesses de Jésus-Christ ; mais leur foi ne saurait s'imposer aux protestants. Comment Bossuet réussira-t-il à faire perdre à ces derniers leur confiance ?

Il les ramènera d'abord aux textes de l'Écriture, qui sont, selon leur prétention, l'unique autorité, qu'ils ne peuvent par conséquent récuser. Ensuite, il leur montrera par le raisonnement que ces textes ne peuvent s'appliquer qu'à l'Église qui possède la succession des apôtres : c'est là toute la substance de son argumentation.

« Considérez, mes chers Frères, (dit-il aux fidèles de son diocèse), et faites considérer aux errans non seulement les promesses de Jésus-Christ, mais encore la clarté des paroles qu'il a choisies pour les exprimer ; en sorte qu'il ne peut rester aucun doute sur sa pensée... (1).

« Revenons à ce dernier jour, où en formant son Église par la commission qu'il donnait à ses apôtres, ...il continua ainsi son discours : « Toute puissance m'est donnée dans le ciel et sur la terre : allez donc, enseignez les nations, les baptisant au nom du Père, et du Fils et du Saint-Esprit, leur apprenant à garder toutes les choses que je vous ai commandées. Et voilà, je suis avec vous tous les jours jusqu'à la consommation des siècles (*Matth*. XXVIII, 18-20) (2) ».

(1) P. 84.
(2) P. 86.

Le prélat commente ensuite la parole qu'il vient de citer :

« Cette Église, dit-il (1), clairement rangée sous le même gouvernement, c'est-à-dire sous l'autorité des mêmes pasteurs, sous la prédication et sous la profession de la même foi, et sous l'administration des mêmes sacremens, reçoit par ces trois moyens les caractères les plus sensibles dont on la pût revêtir. Mais pour en concevoir le dernier fruit, voyons comment Jésus-Christ en marque la durée, et s'il ne l'explique pas aussi clairement qu'il a fait tout le reste. Il s'agit de l'avenir : mais cette phrase : *Et voilà*, le rend présent par la certitude de l'effet : *Je suis avec vous*, c'est une autre façon de paroles, consacrée en cent endroits de l'Écriture pour marquer une protection assurée et invincible de Dieu. »

« Mais peut-être que cette promesse : *Je suis avec vous* souffrira de l'interruption ? Non : Jésus-Christ n'oublie rien : « Je suis avec vous tous les jours ». Quelle discontinuation y a-t-il à craindre avec des paroles si claires ? Enfin, de peur qu'on ne croie qu'un secours si présent et si efficace ne soit promis que pour un temps : « Je suis, dit-il, avec vous tous les jours jusqu'à la fin des siècles. » Ce n'est pas seulement avec ceux à qui je parlois alors que je dois être, c'est-à-dire avec mes apôtres. Le cours de leur vie est borné ; mais aussi ma promesse va plus loin, et je les vois dans leurs successeurs. C'est dans leurs successeurs que je leur ai dit :

« Je suis avec vous : des enfants naîtront au lieu des pères... Ils laisseront après eux des héritiers; ils ne cesseront de se substituer des successeurs les uns aux autres, et cette race ne finira jamais (2). »

Voilà le plus formel démenti qui puisse être opposé aux réformateurs, qui ont prétendu qu'à l'époque où ils ont paru, l'état de l'Église était interrompu ; et qu'il y avait nécessité de la redresser, puisque de fait elle n'existait plus. C'était nier la vérité ou l'effet des pro-

(1) P. 87.
(2) P. 88.

messes faites si clairement à l'Église par Jésus-Christ lui-même ; mais les plus déterminés réformateurs pouvaient-ils s'inscrire en faux contre l'Écriture? Et pour prendre la question au point de vue historique, comment pourraient-ils établir ce qu'ils alléguaient, que l'etat de l'Eglise était interrompu lorsque Luther et ses émules parurent? N'avaient-ils pas eux-mêmes été élevés dans le sein de l'Église? Ne l'avaient-ils pas reconnue jusqu'au moment de leur séparation?

Ils allèguent les vices qui régnaient dans l'Église. Mais là encore les paroles de Jésus-Christ leur répondent :

« Loin de promettre qu'il n'y auroit que des saints dans son Église, il a prédit au contraire « qu'il y auroit des scandales dans son royaume et de l'ivraie dans son champ, et même qu'elle y croîtroit mêlée avec le bon grain jusqu'à la moisson. » (*Matth.*, XIII, 27, 30, 41). On sait les autres paraboles, et « les poissons de toutes les sortes pris dans les filets » avec une telle multitude, que la nacelle où il pêchoit en « étoit presque submergée (*ibid.*, XIII, 47 ; *Luc*, V, 67) », mais sans empêcher néanmoins qu'elle n'arrivât heureusement au rivage. C'est là une des merveilles de la durée de l'Église, que le grand nombre de ceux qui la chargent n'empêchera pas qu'elle ne subsiste toujours. Ainsi on verra toujours des scandales dans le sein même de l'Église, et le soin de les réprimer fera éternellement une partie de son travail : mais pour ce qui est des erreurs et des hérésies, elles en seront exterminées. Jésus-Christ ne parle que de la durée de sa prédication et des sacrements : *Allez, enseignez, baptisez* ; et *je suis toujours avec vous, enseignants et baptisans*, comme on a vu : cependant la prédication produira son fruit : l'Eglise aura toujours des saints, et la charité n'y mourra jamais... »

« De là suivent ces deux vérités, qui sont deux dogmes certains de notre foi : l'une, qu'il ne faut pas craindre que la succession des apôtres, tant que Jésus-Christ sera avec elle (et il y sera toujours sans la moindre interruption, comme on a vu), enseigne jamais l'erreur, ou perde les sacremens... La se-

conde, qu'il n'est permis en aucun instant de se retirer d'avec cette succession apostolique, puisque ce seroit se séparer de Jésus-Christ, qui nous assure qu'il est toujours avec elle (1). »

« De là est venu aux hérétiques et aux schismatiques, jusqu'à la fin du monde, ce mauvois et malheureux caractère marqué par saint Jude : « Ce sont ceux qui se séparent eux-mêmes. » ... Mais de qui se sépareront-ils, sinon d'un corps déjà établi et dont l'unité est inviolable, puisqu'on donne pour marque sensible de leur imposture la hardiesse de s'en séparer ? Ils seront éternellement connus par leur désertion ; et il est clair, dit saint Jude, que c'est par ce caractère que les apôtres les ont voulu désigner. (2) »

« De là suit avec la même évidence un autre caractère, marqué par saint Paul de *l'homme hérétique* : « C'est qu'il se condame lui-même par son propre jugement : *Proprio judicio sit condemnatus* (*Tit.* III, 10, 11), » puisque dès lors qu'il paroît en tête, comme le premier de sa secte, sans pouvoir nommer son prédécesseur dans le temps qu'il commence à s'élever, il se condame en effet lui-même comme novateur manifeste, et il porte sa condamnation sur son front. »

« Or, cela arrive en deux façons, qui ont paru l'une et l'autre dans le dernier schisme. Premièrement lorsque les évêques qui succèdent aux apôtres, sans quitter leurs sièges, renoncent à la foi de ceux qui les y ont établis et qui les ont consacrés : secondement et d'une manière encore plus sensible, lorsque les peuples se font un nouvel ordre de pasteurs qui viennent d'eux-mêmes, et qu'en s'ingérant dans le ministère sacré sans pouvoir nommer leurs prédécesseurs, ils se voient contraints, pour sauver leur entreprise, de se dire suscités de Dieu d'une façon extraordinaire pour dresser de nouveau l'Eglise qui étoit en ruine et désolation. (*Conf. de foi des Prét. réformés*) ».

Bossuet s'arrête d'abord sur les évêques (principalement d'Allemagne et d'Angleterre) qui ont rompu avec l'Eglise au commencement du siècle dernier, « en de-

(1) P. 89.
(2) P. 90.

meurant dans les sièges où ils se trouvaient établis évêques. »

... « Que leur servoit donc de garder leurs sièges, si publiquement et par expresse déclaration ils cessoient de persister dans la foi qu'on y professoit immédiatement avant eux, et qu'ils professoient si bien eux-mêmes lorsqu'on les a installés et consacrés, que leur changement aux yeux du soleil, et par un fait positif, est demeuré pour constant? Il n'est pas besoin de remonter plus haut : dès ce moment la chaîne est rompue : le caractère de séparation est ineffaçable, il n'y a qu'à se souvenir en quelle foi on étoit lorsqu'ils sont entrés dans leurs sièges, et dans quelle foi ils étoient eux-mêmes (1). »

Ici, il se rappelle ce mot de saint Paul, ce mot « terrible », qu'on ne lit point sans un grand étonnement : « Il faut qu'il y ait non seulement des schismes, mais même des hérésies : « *Oportet et hæreses esse* »; sans les schismes, sans les hérésies (ajoute Bossuet), il manqueroit quelque chose à l'épreuve où Jésus-Christ veut mettre les âmes qui lui sont soumises, pour les rendre dignes de lui... »

« Qu'on ne s'étonne donc pas, continue-t-il (2), de voir sortir du sein de l'Eglise des esprits contentieux, qui sauront lui faire des procès sur rien : ou des curieux, qui pour paroître plus sages qu'il ne convient à des hommes, voudront tout entendre, tout mesurer à leur sens, hardis scrutateurs des mystères dont la hauteur les accablera : ou des hypocrites qui avec l'extérieur de la piété séduiront les simples, et sous la peau de brebis couvriront des cœurs de loups ravissans : ou de ces murmurateurs chagrins et plaintifs ou querelleux : *murmuratores querulosi*, comme les appelle saint Jude, qui en criant sans mesure contre les abus, pour s'ériger en réformateurs du genre humain, se rendront, dit saint Augustin, plus insupportables que ceux

(1) P. 92.
(2) *Ibid.*

qu'ils ne voudront pas supporter ; ou enfin des hommes vains qui inventeront des doctrines étrangères pour se faire un nom dans l'Église, « et emmener des disciples après eux. » C'est de tels esprits que se forment les schismes et les hérésies, et il faut qu'il y en ait pour éprouver les vrais fidèles. Mais Jésus-Christ, qui les a prévus et prédits, nous a préparé un moyen universel pour les connoître : c'est qu'ils seront tous du nombre de « ceux qui se séparent eux-mêmes, qui se condamnent eux-mêmes, » de ceux enfin qui ne croient pas aux promesses de Jésus-Christ à l'Église, ni à la parole qu'il lui a donnée d'être toujours sans interruption et sans fin avec ses pasteurs. »

Une si mordante énumération n'était pas pour adoucir les adversaires de Bossuet : elle ne pouvait être utile qu'à ranimer le cœur des humbles catholiques, peut-être intimidés par l'assurance et la hauteur des partisans de la Réforme, qui traitaient les papistes d'une façon habituellement si injurieuse, comme des gens asservis à une autorité qu'on ne pouvait trop détester. A ces apologistes timides de leurs propres croyances, Bossuet offre un moyen bien commode de répliquer aux accusateurs de leur foi et de leur caractère :

« Comme le sceau de la vraie Église (1) est qu'on ne peut lui marquer son commencement par aucun fait positif qu'en revenant aux apôtres, à saint Pierre et à Jésus-Christ, ni faire sur ce sujet que des discours en l'air ; ainsi le caractère infaillible et ineffaçable de toutes les sectes, sans en excepter une seule, depuis que l'Église est Église, c'est qu'on leur marquera toujours leur commencement et le point d'interruption par une date si précise, qu'elles ne pourront elles-mêmes le désavouer. Ainsi elles se flatteront en vain d'une durée éternelle : nulle secte, quelle qu'elle soit, n'aura cette perpétuelle continuité, ni ne pourra remonter sans interruption jusqu'à Jésus-Christ. Mais ce qui ne commence point par cet endroit

(1) P. 95.

ne se peut rien promettre de durable. Les hérésies ne seront jamais de ces fleuves continus, dont l'origine féconde et inépuisable leur fournira toujours des eaux : elles ne sont, dit saint Augustin, que des torrens qui passent, qui viennent comme d'eux-mêmes, et se dessèchent comme ils sont venus. La seule Église catholique, dont l'état remonte jusqu'à Jésus-Christ, recevra le caractère d'immortalité que lui seul peut donner »

Paroles magnifiques, dont les réformés se plaisent à se moquer, comme s'ils n'avaient pas aussi de leur part leurs prétentions, mais moins fondées. Car ils ont beau se prévaloir de la diffusion de leurs églises chez un grand nombre de peuples, ils ne peuvent faire qu'elles remontent plus haut que le siècle de Luther, ni qu'elles s'accordent partout entre elles.

Il n'y a, dit Bossuet (1), qu'à ramener toutes les sectes séparées à leur origine : on trouvera toujours aisément et sans aucun doute le temps précis de l'interruption : le point de la rupture demeurera pour ainsi dire toujours sanglant ; et ce caractère de nouveauté, que toutes les sectes séparées porteront éternellement sur le front sans que cette empreinte se puisse effacer, les rendra toujours reconnoissables. Quelques progrès que fasse l'arianisme, on ne cessera de le ramener au temps du prêtre Arius, où l'on comptait par leurs noms le petit nombre de ses sectateurs, c'est-à-dire huit ou neuf diacres, trois ou quatre évêques; en tout treize ou quatorze personnes, à qui leur évêque et avec lui cent évêques de Libye dénonçoient un anathème éternel, qu'ils adressoient à tous les évêques du monde, et de qui il étoit reçu.. ».

On en peut dire autant des schismes d'Eusèbe de Nicomédie, de Nestorius, de Dioscore ; et l'on en pourra toujours dire autant de toutes les autres sectes, quelles

(1) P. 94.

qu'elles soient. Si les protestants objectent le schisme de l'église grecque (1) :

« Ce n'est pas, répond Bossuet, à l'église de Constantinople, ni aux autres sièges schismatiques d'Orient, que nos réformés ont songé à s'unir en se divisant de l'Église romaine avec tant d'éclat et de scandale. Avouez, nos chers Frères, une vérité qui est trop constante pour être niée. Rien ne vous accommodoit dans tout l'univers... Il demeure pour constant que les protestants ont construit leur église prétendue par une formelle et inévitable désunion d'avec tout ce qu'il y avoit de chrétiens dans l'univers.

« Aussi se sont-ils vus dès leur origine irrémédiablement désunis entre eux-mêmes : luthériens, calvinistes, sociniens, ont été des noms malheureux, qui ont formé autant de sectes. Les catholiques savent se soumettre et se ranger sous l'étendard : on en a dans tous les siècles d'illustres exemples. Il n'en est pas de la même sorte de ceux qui ont rompu avec l'Église... Les protestans se sont ôté toute autorité, tout ordre, toute soumission : et aujourd'hui, s'ils se font justice, ils reconnoîtront qu'ils n'ont aucun moyen de réprimer ou de condamner les erreurs : en sorte qu'il ne leur reste aucun remède pour s'unir entre eux, que celui de trouver tout bon, et d'introduire parmi eux la confusion de Babel et l'indifférence des religions sous le nom de tolérance (2).

« Il n'en faut pas davantage aux cœurs simples et de bonne foi. Les promesses dont il s'agit sont conçues, comme on a vu, en termes simples et très clairs... Si une fois il est constant que la vérité domine toujours dans l'Église, tous les doutes sont résolus : il n'y a qu'à croire, et tout est certain »

Bossuet se donne ensuite la peine de prouver par les témoignages les plus décisifs que les anciens docteurs de l'Église ont entendu comme lui les promesses de Jésus-

(1) P. 77.
(2) P. 80.

Christ dont il parle (1), et par conséquent que rien n'est plus indubitable que la présence perpétuelle de Jésus-Christ dans l'Église, ce qui réduit à néant les affirmations des réformateurs sur l'interruption de l'état de l'Église. Saint Augustin leur répond d'avance, en s'adressant aux donatistes qui prétendaient la même chose :

« L'Église a péri, dites-vous, elle n'est plus sur la terre ». — « Voilà ce que disent ceux qui n'y sont point ; parole imprudente. Elle n'est pas, parce que vous n'êtes pas en elle ?... C'est une parole abominable, détestable, pleine de présomption et de fausseté, destituée de toute raison, etc. ». Pourquoi, reprend Bossuet, tous ces titres à cette erreur? C'est qu'elle dément Jésus-Christ, qui a promis à l'Église... des jours qui dureront jusqu'à la fin du monde ».

Il est inutile de prolonger ces citations. Personne ne persuadera jamais à ceux qui détestent l'Église catholique plus que quoi que ce soit, que ce qu'elle enseigne en sa propre faveur puisse être la vérité. Sans espérer donc de les toucher, contentons-nous de transcrire, après Bossuet (2), ce passage de Tertullien contre Marcion et Valentin, qui prétendaient déjà que l'Église était interrompue.

« Il est impossible que le Saint-Esprit ait laissé errer toutes les églises, et n'en ait regardé aucune. Montrez-nous en donc avant vous une seule de votre doctrine. Vous disputez par l'Écriture ? Vous ne songez pas que l'Écriture elle-même nous est venue par cette suite : les Évangiles, les Épitres apostoliques et les autres Écritures n'ont pas formé les Églises, mais leur ont été adressées, et se sont fait recevoir avec l'assistance du témoignage de l'Église : *ejus testimonio existente*. L'Église les a précédées, les

(1) P. 99 et suiv.

(2) P. 108-109,

a reçues, les a transmises à la postérité avec leur véritable sens ».

Il restait aux protestants une dernière chose à faire, mais qui détruisait la foi protestante aussi bien que la catholique : c'était d'infirmer par la critique l'authenticité des Écritures ; après cela le christianisme tout entier devait périr ; le protestantisme se ruinait lui-même pour ruiner son ennemi. Mais on n'en était pas encore là au temps de Bossuet, du moins au moment où nous nous plaçons ici.

L'évêque de Meaux en est encore à faire tous ses efforts pour inspirer aux protestants la confiance dans l'Église, qui est l'héritière des promesses, et le lieu où l'on doit prendre le vrai sens des Écritures. Car elle est appliquée à conserver intacte la doctrine de Jésus-Christ, telle que les apôtres l'ont reçue de lui.

« Saint Paul disait à Timothée (1) : « Ce que vous avez ouï de moi en présence de plusieurs témoins, laissez-le à des hommes fidèles qui soient capables d'en instruire d'autres (II *Timoth.*, II, 2) ». C'est la règle apostolique, c'est par cette supposition que la doctrine doit aller de main en main ; les apôtres l'ont déposée entre les mains de leurs successeurs « en présence de plusieurs témoins » ; devant toute l'Église catholique, comme l'explique Vincent de Lérins après saint Chrysostome ; pour éviter la surprise, on ne dit rien en secret ; mais ce qui est dit devant tout le monde, passe à tout le monde de main en main ; c'est, disoit saint Chrysostome, le trésor royal qui doit être déposé en lieu public ; de pasteur à pasteur, d'évêque à évêque on se donne les uns aux autres la sainte doctrine ; il n'y a point d'interruption, et tout cela originairement vient de Jésus-Christ, qui disoit aux apôtres et à leurs successeurs : « Je suis toujours avec vous ». Dans cette succession la doc-

(1) P. 111

trine est toujours la même. C'est pourquoi la fausse doctrine, dans le style de l'Écriture, s'appelle une *autre* doctrine ; « O Timothée, dit saint Paul, dénoncez à certaines gens qu'ils n'enseignent point d'autre doctrine » (I. *Timoth.* I, 3). « L'Évangile n'est jamais autre que ce qu'il étoit auparavant (*Galat.* I, 7) ».

Ainsi, quel que soit le temps où dans la foi on dise autre chose que ce qu'on disait le jour d'auparavant, c'est toujours l'*hétérodoxie*, c'est-à-dire une « autre doctrine » qu'on oppose à « l'orthodoxie », et toute fausse doctrine se fera connoître d'abord sans peine et sans discussion par la seule innovation, puisque ce sera toujours quelque chose qui n'aura point été perpétuellement connu... Jésus-Christ ne dit pas qu'il sera avec les Apôtres et leurs successeurs à de certains jours, mais « tous les jours ».

« Par là s'entend clairement la vraie origine de *catholique* et d'*hérétique*. L'hérétique est celui qui a une opinion, et c'est ce que le mot signifie. Qu'est-ce à dire, avoir une opinion ? C'est suivre sa propre pensée et son sentiment particulier. Mais le catholique est catholique, c'est-à-dire qu'il est universel ; et sans avoir de sentiment particulier, il suit sans hésiter celui de l'Église (1) ».

Bossuet condamnait donc sans hésiter toutes les opinions particulières et toutes les nouveautés. On sait quels reproches cette doctrine rigoureuse et inflexible lui a valus, non seulement de la part des protestants, mais de tous les hommes qui se piquent de penser par eux-mêmes et de ne croire que ce qui leur est démontré par la raison et par leurs méditations personnelles. On veut voir en lui un tyran des consciences, un obstacle à tout progrès de l'esprit humain, un homme né pour

(1) P. 112.

mettre tous les autres hommes sous le joug le plus pesant qui puisse être imaginé. Mais remarquons d'abord que ce joug, quel qu'il soit, il se l'impose à lui-même allègrement et pieusement ; qu'il se fait un devoir et un honneur de ne marcher qu'en concert avec toute l'Église, et de n'avoir jamais enseigné une doctrine qui lui soit personnelle. Esprit servile et superstitieux, disent ses ennemis : esprit docile et humble, dirons-nous, amoureux de la vérité, de la paix et de la charité, et qui ne croit pas que le contentement de soi que donnent des sentiments particuliers puisse jamais compenser le mal des divisions, des contestations et des haines, sans rien dire des erreurs, qu'entraîne trop souvent l'ambition de faire prévaloir une opinion singulière. Nous savons par quels principes religieux, par quelle foi absolue en Jésus-Christ il croit trouver dans l'Église l'enseignement de la vérité infaillible ; c'est là que son cœur se repose, c'est le bien que par charité il souhaite à tous ses frères en Jésus-Christ. Quant à la gloire de se distinguer entre les hommes par les lumières de l'esprit, il la croit si vaine et si dangereuse, que le moine le plus humble n'en est pas plus détaché que lui. Que ceux qui osent condamner comme une faiblesse la modestie de cet orateur incomparable et de ce merveilleux écrivain, se donnent la satisfaction de le rabaisser au rang des esprits obéissants par indigence de pensée ou tyranniques par dureté naturelle : c'est un plaisir qu'on ne doit pas leur envier.

Certes, dans cette *Instruction pastorale*, il n'a pas ménagé les esprits superbes qui se sont élevés contre l'Église en différents temps par mépris pour les croyances du vulgaire. Il a eu soin de leur répondre que

ce *vulgaire*, méprisé par les novateurs, « c'étoit tout le clergé et tout le peuple de l'univers (1) ». Mais il leur a montré aussi par leur exemple que les esprits les plus ambitieux et les plus hautains ne sont pas exempts d'erreurs.

« Lorsqu'on s'astreint à n'inventer rien (2), et à suivre ce qu'on a trouvé établi, on n'avance ni absurdité ni rien de nouveau. Consultez l'expérience. D'où sont venues les absurdités ? De ceux qui ont suivi la ligne de la succession, ou de ceux qui l'ont rompue ? Pour ne point ici parler des marcionites, des manichéens, des donatistes, des autres anciens hérétiques ; qui sont, dans le siècle précédent, ceux qui ont outré la puissance et l'opération de Dieu jusqu'à détruire le libre arbitre, par lequel nous différons des animaux, introduire une nécessité fatale, et faire Dieu auteur du péché ? Ne sont-ce pas les prétendus réformateurs, comme nous l'avons démontré ailleurs plus clair que le jour, et de l'aveu de vos ministres ? (3) ».

Il poursuit dans le même sens une énumération véhémente des erreurs les plus choquantes qu'il a reprochées en différents ouvrages aux chefs du protestantisme ; et il résume cette sorte de réquisitoire général dans les termes suivants :

« Quelle plus grande absurdité pouvoit-on inventer ? et à moins que d'être insensible à la vérité, peut-on demeurer un seul moment dans une religion où l'on croit de tels prodiges ?...

« Ces choses sont évidentes et les plus ignorans les peuvent entendre. Mais ô malheur pour lequel nous ne répandrons jamais assez de larmes ! nos frères ne veulent pas nous écouter : souvent ils sont convaincus ; ils sentent bien en leur conscience qu'ils n'ont rien à nous répliquer. Toute leur défense est de dire : « Si nous avions nos ministres, ils sauroient bien vous

(1) P. 118.
(2) P. 119.
(3) P. 120.

répondre : « Vous réclamez vos ministres, nos chers frères ! Tous les jours nous vous faisons voir à quoi vos ministres vous ont engagés, même dans les décrets de vos synodes... » Pressés de tels argumens, vous laissez là vos ministres et vos synodes ; Que nous importe, dites-vous ? Nous nous en tenons à la seule parole de Dieu, qui nous est très claire. Vous lit-on dans l'Evangile les promesses de Jésus-Christ, où vous n'avez rien à répondre ? vous en appelez à vos ministres que vous veniez de rejeter (1). »

Il aura beau les tourner et retourner de toutes façons, il rencontrera toujours en eux une insurmontable répugnance, quand il s'agira de se rapprocher de cette Eglise qu'ils ont répudiée ; et cette résistance est bien naturelle. Que doivent donc faire ceux qui entreprennent de les conquérir?

« Voulez vous gagner les errans, aidez-les principalement par vos bons exemples (2). »

C'était assurément le meilleur et peut-être le seul moyen efficace pour les attirer. Car au reste les excuses et les défaites ne leur manquaient pas : c'était les persécutions, qui les aigrissaient ; c'était leurs ministres, dont on les privait; c'était l'Ecriture Sainte, qu'on ne leur laissait pas lire. Bossuet a réponse à tout. Mais aucune de ses exhortations ne pouvait valoir ce dernier conseil adressé aux catholiques :

« Lire l'Ecriture avec un esprit docile et soumis, pour s'en servir sans ostentation et dans l'esprit de l'Eglise, pour la réduire en pratique et prouver par nos bonnes œuvres, comme disait l'apôtre Saint Jacques, que la vraie foi est en nous. »

(1) Page 113.
(2) P. 147.

Ce sont là les exemples que l'illustre prélat donnait de sa personne, et qui certainement n'étaient pas stériles. Il les donnait encore dans les derniers temps de sa vie : car cette *Instruction pastorale* fut imprimée en 1700 : l'évêque de Meaux, âgé de 73 ans, n'avait plus que quatre ans à vivre ; et « averti par ses cheveux blancs » et par la maladie, se préoccupait plus que jamais « du compte qu'il devait rendre de son administration ». Les protestants à ramener, au milieu de tant de grandes occupations, formaient encore son principal souci. Il leur ménageait les grâces du pouvoir royal, et obtenait pour ces infortunés des faveurs dont l'intendant de sa province se plaignit quelquefois, les trouvant excessives.

Seconde Instruction pastorale sur les Promesses de Jésus-Christ.

La première Instruction fut attaquée par Basnage, et nous n'en sommes pas surpris, en considérant combien elle devait irriter tout le monde protestant par la doctrine qu'elle contenait, et par les conséquences qui en ressortaient. Bossuet répondit à Basnage par une nouvelle *Instruction pastorale*, adressée aux *nouveaux* catholiques (1) :

« Heureux qui trouve un ami fidèle, et qui annonce la justice à une oreille attentive. » C'est à cette béatitude que j'aspire dans cette *Instruction*. J'ai proposé dans la précédente les promesses de Jésus-Christ prêt à retourner au ciel..., et j'ai montré

(1) Tome XVII, p. 143.

que cette promesse, qui rend l'Église infaillible, emporte la décision de toutes les controverses qui sont nées, ou qui pourraient naître parmi les fidèles.

« Les ministres demeurent d'accord que si l'interprétation des paroles de Jésus-Christ est telle que je la propose, ma conséquence est légitime ; mais ils soutiennent que je l'ai prise dans mon esprit, et que la promesse de Jésus-Christ n'a pas le sens que nous lui donnons. Il m'est aisé de faire voir le contraire ; et si vous voulez m'écouter, mes chers frères, j'espère de la divine miséricorde de vous rendre la chose évidente. »

Rien n'est plus malaisé que d'expliquer des choses qui sont parfaitement claires pour tout le monde, excepté pour ceux qui sont résolus à ne pas les entendre. Si Basnage a cru devoir semer des difficultés sur les interprétations que Bossuet avait données aux promesses en question, c'est qu'il avait ses raisons pour cela ; mais une nouvelle explication aurait-elle paru nécessaire à Bossuet, s'il ne s'était fait un devoir de ne laisser sans réponse aucune des attaques des ministres ? Mais il n'avait aucune difficulté nouvelle à éclaircir, ou au moins nous n'en savons pas apercevoir dans les objections que le ministre lui a opposées. Cette discussion nous semble donc manquer d'intérêt, puisque nous ne voyons ni ce que Basnage introduit d'important dans la discussion, ni ce que le prélat y apporte de textes ou de pensées nouvelles à recueillir. L'un conteste la doctrine catholique par un intérêt de parti, l'autre la maintient avec sa précision ordinaire ; mais, à nos yeux, qui a lu la première *Instruction*, connaît assez bien la seconde pour ne plus s'y intéresser : la considération du nom de Bossuet nous impose seule la tâche de lire encore la seconde. Mais nous avouons que nous n'y trouvons aucun fruit ni aucune saveur. On est catholique avec Bossuet,

ou on ne l'est pas: voilà, nous semble-t-il, toute la question.

On ne peut pas demander à des hommes qui sont les ennemis nés de l'Église, de reconnaître qu'elle a toujours eu, qu'elle a et qu'elle aura toujours une assistance divine, et cela pour les condamner. Quant à des controverses plusieurs fois répétées sur des membres de phrase et des mots qui nous paraissent clairs, nous avouons que nous en avons assez. Que les ministres protestants s'arrogent tous les avantages qu'ils voudront devant Dieu et devant les hommes, nous ne nous mêlerons pas d'en juger. Nous respectons leur foi sans la partager: nous serions trop heureux s'ils en voulaient bien faire autant pour la nôtre, mais nous ne l'espérons guère. Bossuet, comme on sait, se tient le plus près possible du sens littéral des Écritures; les protestants y cherchent le sens qui paraît plausible à leur raison; ce sont deux méthodes à peu près inconciliables: celle de Bossuet prête assurément moins à l'arbitraire; mais elle oblige à croire des choses qui semblent dures à digérer; celle des protestants contente davantage les esprits qui l'emploient, mais elle ne supprime pas le mystère, et ne fait guère qu'ouvrir le champ aux interprétations personnelles les plus diverses. Ainsi, quand Jésus-Christ dit, dans l'Évangile: « Je serai toujours avec vous », Basnage veut qu'on entende: « A moins que je ne vous abandonne à vos erreurs et à vos vices »; et ainsi l'Église n'a pas le droit de se prévaloir d'une assistance continuelle et invariable, ni d'une pureté perpétuelle dans la doctrine et dans les mœurs; mais aussi la promesse de Jésus-Christ se trouve renfermer une tautologie. Les ennemis de l'Église auront donc

prise sur elle ; mais alors l'Évangile ne signifie rien. Les protestants triomphent, mais aux dépens de l'Écriture, qui est leur unique autorité. S'ils sont contents de cette méthode, c'est leur affaire.

C'est pourtant en vertu de cette méthode qu'ils accusent Bossuet de sophisme : entre eux, il est comme convenu que l'évêque de Meaux n'est qu'un orateur (ils n'osent pas lui contester ce titre), qui abuse de son éloquence pour éblouir les simples :

« M. de Meaux, écrit Basnage dans son *Traité des préjugés faux et légitimes*, sait choisir ses matières ; celle de l'Église lui a paru susceptible de tous les ornements qu'il a voulu lui donner ; et si les années ont diminué le feu de son esprit et la vivacité de son style, elles ne l'ont pas éteint. On a tâché de prévenir les effets que l'éloquence et la subtilité de ce prélat pouvaient faire dans l'esprit des peuples, en faisant... une discussion assez exacte des avantages qu'il donne à l'Église et à ses pasteurs (1) ».

Les lecteurs qui ont lu de bonne foi la première *Instruction pastorale* savent bien que Bossuet n'y a fait usage ni de subtilité ni d'éloquence, hormis cette éloquence qui réside dans les faits et dans les textes simplement exposés ; mais n'importe, on met les gens en garde comme on peut contre un adversaire d'un esprit supérieur, et l'on fait de la force du raisonnement un artifice, et un sujet de défiance, quand on n'a pas d'autre réponse à lui opposer.

Bossuet croit donc devoir, dans cette réponse, remettre sous les yeux du lecteur les paroles déjà citées de Jésus-Christ qui se trouvent dans saint Matthieu :

(1) Apud Boss., t. XVII, p. 144.

« Toute puissance m'est donnée dans le ciel et dans la terre. Allez donc et enseignez toutes les nations... Et voilà, je suis tous les jours avec vous jusqu'à la fin du monde (1). (Ch. xxviii, 18, 20) ».

Cette citation a provoqué l'indignation du ministre. « M. de Meaux, dit-il, réduit tout à un seul point de connoissance, qui est l'autorité de l'Église. Tout, dit-il, consiste à bien concevoir six lignes de l'Évangile, où Jésus-Christ a promis en termes simples, précis, aussi clairs que le soleil », d'être tous les jours avec les pasteurs de son Église jusqu'à la fin des siècles ». Le ministre s'écrie ici : « Dieu a donc grand tort d'avoir fait de si gros livres et de les avoir mis entre les mains de tout le monde ». Ce n'est pas là, sans doute, une objection bien sérieuse, mais une ironie, telle que Basnage s'en permet de temps en temps pour réfuter par l'absurde la doctrine de Bossuet. Celui-ci y répond sans peine ; mais ce que le ministre se propose surtout, est de prouver que l'assistance de Jésus-Christ n'est pas promise seulement aux pasteurs de l'Église apostolique, mais à tous les fidèles : opinion qu'il pousse jusqu'à des excès qui la rendent tout d'abord invraisemblable ; comme si Jésus-Christ avait promis son assistance continue, même à ceux qui le méconnaîtraient. Nous ne nous arrêterons pas ici à des paroles qu'il attribue faussement à son adversaire, ni à des suppositions gratuites qu'il rend volontairement ridicules. Par exemple, il prétend que pour maintenir la doctrine de Bossuet sur l'infaillibilité de l'Église, il faut croire que tous les évêques et tous les curés sont infaillibles. Or puisqu'on parle de sophis-

(1) Cité p. 145.

mes, qui est-ce qui a mis en avant celui-ci ? Est-ce l'évêque de Meaux ou le ministre Basnage ? Et il y en a chez ce dernier plus d'un du même genre, qui consiste à identifier l'Église dans son ensemble avec chaque particulier. Et encore, lorsque Jésus-Christ commande à ses disciples d'enseigner toutes les nations, les ministres font remarquer avec dérision que les Chinois n'ont pas été enseignés par les Apôtres.

« Mais, ajoutez-y, (réplique Bossuet), si vous voulez, les Terres Australes : tout le monde, malgré vous, entendra toujours ce langage populaire qui explique *par toute la terre*, le monde connu, et dans ce monde connu une partie éclatante et considérable de ce grand tout : en sorte qu'il sera toujours véritable que ce sera de ce monde que l'Église demeurera toujours composée..... »

On voit par là quel profit les ministres tiraient de leurs connaissances géographiques, qu'ils se faisaient gloire d'opposer à une prétendue ignorance des catholiques. Cette fois c'était eux qui ne voulaient pas sortir du sens littéral, quand il était raisonnable de l'interpréter plus largement.

Quel parti les mêmes personnages tiraient des chutes de tels et tels pasteurs contre la durée de l'Église ! Mais Bossuet leur répond :

« Encore que le bon exemple des pasteurs soit un excellent véhicule pour insinuer l'Evangile, Dieu n'a pas voulu attacher la marque précise de la vraie foi à la sainteté de leurs mœurs, parce qu'on ne la peut connaître, et que tel qui paraît saint n'est qu'un hypocrite, et au contraire il l'a attachée à la profession de la doctrine, qui est publique, certaine, et ne trompe pas ».

C'est Jésus lui même qui a dit : « Faites ce qu'ils vous disent, et ne faites pas ce qu'ils font ».

Évidemment les protestants n'ont pas cru que, parmi eux, on pût jamais trouver des gens d'extérieur austère qui, au fond, fussent tout autre chose que des saints ; ni des gens fort savants qui tombassent néanmoins dans l'erreur.

Mais je craindrais de fatiguer la patience du lecteur, si je prolongeais l'analyse d'un ouvrage qui, bien que toujours digne de la plume de Bossuet, ne peut plus guère nous présenter de vues nouvelles. Le ministre, irrité de voir sa secte condamnée par l'Église qu'elle condamne elle-même, ne peut supporter sans aigreur que ce catholicisme tant injurié par les réformés, s'élève si haut au-dessus d'eux par une doctrine qui a ses racines dans l'Évangile; il voudrait prendre sa revanche ; il raille à la façon d'un usurpateur déchu, qui se redresse dans l'infortune et se moque de ses ennemis vainqueurs : mais il a beau faire ; la domination de son parti est finie, et ses arguments pour la revendiquer tombent dans le vide. Cependant il est dur pour ceux qui se sont proclamés eux-mêmes l'Église de Jésus-Christ, de se voir dépossédés du privilège qu'ils s'étaient arrogé d'interpréter l'Évangile à leur guise. Ils se garderont bien de revenir à l'Église qui les rappelle ; mais ils ne pourront plus lui imposer. Les plus simples et les plus humbles des catholiques sont armés de discours au moyen desquels ils peuvent tenir tête aux plus arrogants des protestants. Si ces humbles ne gagnent rien sur leurs adversaires dans une lutte de paroles contre des hommes plus habiles qu'eux, du moins ils demeureront inébranlables dans la foi que leur cause leur inspirera, et ainsi ces hautains réformateurs rencontreront partout des adversaires fermes et bien armés. Les con-

quêtes ne seront plus pour eux aussi aisées qu'au XVIe siècle.

Remarques.

A la seconde *Lettre pastorale* l'évêque de Meaux joignit encore des *Remarques* sur le *Traité du ministre* Basnage.

Dans la première *Remarque*, il répondait au ministre, qui avait plaidé la légitimité du schisme. C'était un argument captieux que celui-ci : Jésus-Christ a montré par son exemple qu'il y a des cas où le schisme est non seulement nécessaire, mais plus que louable, puisqu'il s'était séparé de la Synagogue ; et ainsi on peut avoir la religion pour soi en demeurant seul. Bossuet n'est point embarrassé par cet argument. Le Christ était appuyé sur les prophéties, et ses miracles prouvaient sa mission. Les réformateurs ont-ils pour eux de pareilles preuves? De tels arguments n'ont guère besoin d'être développés.

Dans sa seconde *Remarque*, Bossuet discute *le fait de Paschase Radbert*, que le ministre alléguait comme un exemple d'innovation dans l'Église, puisque Paschase « était presque le seul du IXe siècle qui enseignât la présence réelle », et qu'avant lui, dit Basnage, la transsubstantiation était inconnue ». A quoi Bossuet, pour la justification de Paschase Radbert, répond que « ni sa doctrine, ni ses livres, ni sa mémoire n'ont jamais été notés d'aucune censure ; et que loin de trouver Paschase d'un côté et *presque tout le monde* de l'autre, comme le prétend le ministre, on « trouve Paschase avec tout

le monde d'un côté, et de l'autre *quelques-uns* ». Cet exemple donc est comme non avenu.

Dans la troisième *Remarque*, il s'agit du *fait des Grecs* ; et l'évêque de Meaux démontre, par les conciles d'Éphèse et de Chalcédoine, que les Grecs, avant leur schisme, ont « reconnu dans le pape une primauté venue de saint Pierre, et par conséquent d'institution divine »; et, « s'ils se sont quelquefois séparés, ils sont aussi retournés à leur devoir; » et enfin, puisque, selon le ministre, « leurs pasteurs ont pris la place des apôtres », ils n'en ont donc point interrompu la succession. Cette succession leur était donc nécessaire pour jouir de « la présence miraculeuse de Jésus-Christ ». Laissez donc là, conclut-il, vos églises, à qui elle manque si véritablement (1) ».

Enfin, l'ouvrage entier se termine par des *Remarques sur l'histoire de l'arianisme*, où l'auteur démontre qu'en dépit des persécutions de l'empereur Constance et du concile de Rimini, la succession dans l'Église ne fut jamais interrompue, quoique les ariens se fussent vantés d'avoir établi leur secte dans une possession tranquille, qui n'a pas duré au delà de la mort du persécuteur Constance, après laquelle l'Église est rentrée tout de suite dans son état naturel.

« Qu'a donc prouvé le ministre, demande Bossuet, par tout son discours et par tant de faits inutiles qu'il a encore altérés en tant de manières ? Quoi ? Qu'il y a eu de grands scandales ? C'étoit là un fait inutile : nous n'en doutons pas: nous ne prétendons affranchir l'Église que des maux dont Jésus-Christ a promis de la garantir ; et loin de la garantir « des scandales, » il a prédit au contraire que « jusqu'à la fin », il en paroîtroit dans son royaume ». Ce qu'il a promis d'empêcher, c'est l'interrup-

(1) P. 210.

tion dans la succession des pasteurs, puisqu'il a promis malgré les scandales qu'il sera toujours avec eux... »

...« En un mot, nous avouons les scandales, et nous en attendons de plus grands encore en ces derniers temps, où nous savons qu'il peut arriver « que les élus mêmes, s'il étoit possible, soient déçus ». (Matth. xxiv, 24). Mais nous nions que tous les scandales qui pourroient jamais arriver soient capables de donner atteinte à la succession des ministres des sacremens et de la parole, avec qui Jésus-Christ promet d'être tous les jours ; et aussi ne voyons-nous pas dans ces faits tant exagérés sur Libérius et sur le concile de Rimini, qu'il y ait l'ombre seulement d'une interruption semblable (1). »

Telle est la foi de Bossuet. Les ministres ses adversaires s'efforcent de le flétrir comme un évêque de cour, qui parlait bien à son aise des persécutions tandis qu'il jouissait de la faveur royale. Certes il n'a pas abusé de sa faveur, quelle qu'elle ait été, pour persécuter ces protestants qui l'injuriaient ; mais s'il faut dire de quel genre d'évêques il inspirait l'idée par ses leçons, ce n'était pas d'évêques persécuteurs, mais plutôt d'évêques confesseurs de la foi dans les temps de persécution, et de ceux qui ne se laissent jamais abattre, parce qu'ils savent, comme il disait, en qui ils ont mis leur confiance. Il eut le bonheur de n'avoir jamais à craindre pour son Église ni pour sa personne ; mais ses enseignements pourront en d'autres temps devenir salutaires à quelques-uns de ses successeurs. Personne peut-être n'égalera son éloquence ; mais personne assurément ne dépassera sa foi ni son zèle pour la défense de son Église. Tous ceux qui nourrissent contre elle de mauvais desseins sont naturellement les ennemis irréconciliables de cet Athanase et de cet Augustin.

(1) P. 221.

CHAPITRE VIII

Négociations pour la réunion des Églises catholique et protestante.

Article I. — Premières tentatives.

La plus grande œuvre religieuse que Bossuet ait conçue et entrepris d'accomplir, est celle de la réunion des deux Églises catholique et protestante. A toutes les époques de sa vie, il a travaillé à regagner des particuliers à la foi qu'il professait : c'eût été un bien autre ouvrage d'unir ensemble les deux peuples et d'effacer la différence des communions. Il en a toujours eu l'idée, et un moment il put entrevoir l'espérance de la réaliser.

Dans le temps où il était grand doyen du chapitre de Metz, en 1666, à l'âge de trente-neuf ans, nous le voyons en relations affectueuses avec le ministre Paul Ferry, dont on a déjà lu l'éloge, et dont il a réfuté le *Catéchisme général de la Réformation*, où Bossuet trouva déjà quelques-unes des théories qu'il a combattues plus tard chez d'autres ministres protestants. Les deux voisins, comme nous l'avons dit plus haut, n'en vécurent pas moins en bonne intelligence. Bossuet, à l'époque ci-dessus mentionnée, avait accès à la Cour, où il avait prêché, et où il jouissait d'une grande faveur, surtout

près de la reine mère Anne d'Autriche, dont il a prononcé l'oraison funèbre. Il eut l'occasion de rendre des services personnels au ministre Ferry, et le fit avec empressement et succès. Le ministre aussi était estimé en cour ; on y fondait sur lui des espérances pour le rapprochement des protestants, grâce à son esprit conciliant et à sa probité. Une correspondance suivie et des entretiens importants se lièrent entre le grand doyen et le ministre, avec le concours du père de Bossuet, qui était depuis longtemps l'ami de Ferry (1). Il y est question d'une grande affaire dont on parle mystérieusement, mais dont il n'est pas difficile d'entrevoir la portée. Bossuet écrit à son père (14 septembre 1666) :

« Il est vrai que plusieurs théologiens d'importance confèrent ici des moyens de terminer les controverses avec messieurs de la religion prétendue réformée, et de nous réunir tous ensemble. Il y a quelques ministres convertis, fort capables, qui donnent des ouvertures qui sont bien écoutées : ils procèdent sans passion et avec beaucoup de charité pour le parti qu'ils ont quitté ; c'est ce que vous pouvez dire à M. Ferry, et que très assurément on veut procéder chrétiennement et de bonne foi (2) ».

Il exprimait ici les sentiments de la cour. Il avait parlé au roi (3), à M. Le Tellier ; il trouvait les meilleures dispositions chez les PP. Jésuites, et nommément chez le P. Annat : l'affaire lui semblait « prendre un bon train ». Quelle affaire ? Il était bien question d'une faveur à faire au ministre Ferry, mais c'était apparemment en considération des services qu'il pouvait rendre dans le rapprochement projeté. « Il a bien pris mes pensées,

(1) Voir tome XVII, p. [illegible] et suiv.
(2) P. [illegible].
(3) P. [illegible].

écrit Bossuet, et plût à Dieu que tous eussent ses lumières et sa droiture! »

Des conférences particulières eurent lieu entre Ferry et l'abbé Bossuet. Celui-ci en rend compte dans la lettre suivante (24 août 1666) (1) :

« Nous sommes demeurés d'accord que nous étions obligés de part et d'autre de travailler de tout notre pouvoir à remédier au schisme qui nous sépare, et fermer une si grande plaie.

« Je lui ai dit que, de notre part, la disposition étoit plus grande que jamais pour s'y appliquer et en chercher les moyens.

« Que le plus nécessaire de tous étoit de nous expliquer amiablement, et que le temps et l'expérience ayant montré qu'il y avoit beaucoup de malentendu et de disputes de mots dans nos controverses, on a sujet d'espérer que par ces éclaircissements elles seront ou terminées tout à fait, ou diminuées considérablement.

« Que pour cette raison, un grand nombre de nos théologiens étoient résolus de rechercher les occasions de conférer de ces matières avec les ministres que l'on croiroit les plus doctes, les plus raisonnables et les plus enclins à la paix, et que l'ayant toujours cru tel, j'aurois grande joie que nous puissions nous ouvrir à fond, comme aussi lui de son côté en a témoigné beaucoup.

« Il nous a semblé à tous deux qu'un siècle et demi de disputes devoit avoir éclairci beaucoup de choses, qu'on devoit être revenu des extrémités, et qu'il étoit temps plus que jamais de voir de quoi nous pouvions convenir ».

C'est apparemment par un effet de ce dessein que Bossuet écrivit à Ferry un mémoire qui forme la lettre II de cette correspondance (2), *Explication de différents points de controverse;* où il semble préluder à ce qui sera plus tard l'*Exposition de la doctrine de l'Église*.

(1) T. XVII, p. 359.
(2) P. 308.

Il ne faut pas oublier que les catholiques étaient toujours devant les protestants comme des accusés qui soutenaient un procès sur leur doctrine, et qui étaient condamnés depuis longtemps par leurs adversaires avec les qualifications les plus outrageantes. Bossuet explique cette doctrine avec son égalité d'humeur ordinaire, et montre aux protestants l'inanité de leurs accusations par le simple procédé de l'exposition, qui ne laisse rien subsister des injustes imputations de ses adversaires, et met en pleine lumière l'accord des deux partis sur les principes les plus importants. Mais aussi ne rencontre-t-on point, dans cet échange d'idées, de ministre farouche, épineux et rogue, tel que ceux à qui plus tard il dut prêter le collet.

Il ne refuse cependant pas de conférer avec qui l'on voudra. « S'il avoit eu les mèmes liaisons avec vos autres contreres (écrit Maimbourg à Ferry) (1), il leur auroit parlé sans difficulté et leur auroit dit les mêmes choses, même à M. Daillé, s'il le connoissoit ; qu'il en chercheroit les occasions, et n'en perdroit aucune de s'expliquer de la même sorte avec tous ceux qui voudroient y entendre ». Qu'on ne s'imagine pas ici une sorte de chevalier errant, qui offre de rompre une lance contre tout venant ; non, sa gloire personnelle n'est pour rien dans toute cette affaire ; mais c'est un homme persuadé que tous les gens de bien désirent la paix religieuse, et qui souhaiterait de rassembler pour y travailler tous les hommes de bonne volonté.

Cet essai d'entente, qui fit ressortir aux yeux de tous la loyauté et la modération de Bossuet, autant que la

(1) P. 57.

capacité et la sagesse du ministre Ferry, n'eut cependant aucun résultat pratique. Ce dernier, tout en protestant de sa bonne volonté pour arriver à la réunion, s'en tint en définitive, avec ses collègues de Metz, à cette déclaration :

« Comme notre église est unie en une même confession de foi et de discipline avec les autres du royaume, et qu'elle n'est que particulière, elle n'a point de droit, et ne peut délibérer sur cette proposition que conjointement avec les autres églises de France ; étant prêts en ce cas de contribuer en une si bonne œuvre tout ce que la vérité et leur conscience peuvent permettre (1) ».

Il restait donc des arrière-pensées chez les mieux disposés des ministres : tous craignaient d'être engagés dans des concessions contre leur conscience. Ferry lui-même croyait devoir se laver devant ses collègues de quelques soupçons.

« Je leur avois toujours dit que je ne me séparerois jamais de mes frères et collègues; que je ne quitterois jamais rien de la vérité ; que tout ce que je leur avois promis étoit d'ouïr les adoucissements ou éclaircissements qu'ils me voudroient donner sur les controverses et explications du malentendu, et de leur en dire mon sentiment en bonne conscience et autant que la vérité le pourroit permettre, et sans aucun engagement ; et que j'avois toujours dit que cette affaire n'étoit pas pour être traitée à part, mais en une grande assemblée du clergé avec les ministres de France, convoquée avec l'avis d'un synode national ; que c'étoit l'ouvrage d'un grand roi qui n'avoit plus rien à faire à Paris sous ses yeux... (2) ».

On voit qu'outre la question de forme, il y avait chez les protestants en général une extrême répugnance à

(1) P. 350.
(2) P. 351.

renoncer aux griefs de la Réforme contre la foi catholique, et que les dissentiments que Bossuet, dans la hauteur et la largeur de son esprit, croyait faciles à effacer, ne l'étaient nullement : il y avait là autre chose que des pointilles de théologiens ; il y avait les passions qui s'étaient acharnées sur des objets souvent débattus, et qui en avaient fait des énormités : il faut compter au nombre de ces monstres : l'adoration dans la messe, l'invocation des saints, le culte des images, les prières pour les morts, etc. Les protestants zélés ne croyaient pas, au fond du cœur, pouvoir se mêler aux catholiques sans souiller la pureté immaculée de la religion réformée. Ils demeuraient toujours comme les Juifs à l'égard des Égyptiens, tant ils s'étaient remplis des haines bibliques, ayant toujours les expressions hébraïques sur les lèvres et sous la plume.

Cependant comme on savait que le roi désirait cette réunion, quelques-uns auraient bien voulu faire quelque chose pour lui être agréables, mais à la pratique, ils trouvaient toujours que c'était la chose impossible.

Un ancien ministre de Montpellier, du Bourdieu, se mit en tête de rédiger un *projet de réunion*, qu'il voulut faire présenter au roi par le duc de Noailles, commandant du Languedoc, vers 1684 (1). Mais le duc, après avoir fait examiner ce projet, trouva que ce mémoire « tendoit à rendre les catholiques huguenots, et non les huguenots catholiques (2) ». C'était bien en effet l'esprit des protestants qui, sans le dire et peut-être sans se le

(1) P. [illegible].

(2) Bossuet, à qui le duc de Noailles envoya ce projet, y fit une réponse. [illegible], t. XVII, p. [illegible]. Il ne trouva pas son compte dans le projet ni le ministre dans les demandes que l'évêque lui posa. Tout fut fini pour le moment.

déclarer à eux-mêmes, aspiraient, non pas à rentrer dans l'Église catholique, mais à la faire rentrer dans la Réforme, comme si c'était elle qui se fût séparée. On put bientôt s'en convaincre.

ART. II. — UN PROJET DE RÉUNION DES PROTESTANTS D'ALLEMAGNE A L'ÉGLISE CATHOLIQUE

Bossuet et Leibniz.

Louis XIV ne sentait pas toute sa puissance, ou il ne comprit pas par quels moyens il aurait pu sans violence hâter cette réunion des Eglises qu'il souhaitait si fort. D'autres le lui montrèrent.

Les circonstances étaient plus favorables qu'on ne le soupçonnait. S'il y avait des esprits ardents et intraitables, comme Jurieu ; il n'en manquait pas, d'autre part, même dans le protestantisme, que sollicitait un désir plus ou moins secret de fonder la paix religieuse, dont on était éloigné depuis si longtemps. Un correspondant de Paul Ferry, Théodore Maimbourg, qui deux fois quitta et reprit la foi catholique, qui combattit le livre de l'*Exposition* de Bossuet, qui fut précepteur en Angleterre d'un fils naturel de Charles II, puis se trouva initié à titre de protestant aux négociations secrètes de l'archidiacre de Metz avec le ministre Ferry ; écrit à celui-ci (le 8 septembre 1666) (1), en lui vantant la bonne foi de l'abbé Bossuet et la sécurité des relations avec lui :

1. Œuvres de Bossuet, t. XVII, p. 328.

« Il est temps de penser sérieusement à la paix, et je serais fâché que, les premières ouvertures vous en ayant été faites, vous n'eussiez pas la gloire tout entière de sa conclusion, pour couronner une aussi belle vie que la vôtre. De tous côtés on nous quitte, et ministres et gens de condition ; car je dis qu'on nous quitte, quand je sais qu'on est sur le point de nous quitter, et qu'on ne fait autre chose que chercher une belle porte pour sortir et pour se retirer. »

Si Louis XIV avait su, dès ce moment, organiser des conférences amiables et discrètes entre des hommes de bonne volonté, de savoir et d'autorité, pour aplanir les difficultés entre les deux communions ; il était possible d'amener les esprits au point où il n'aurait plus fallu qu'une déclaration solennelle pour conclure la paix déjà préparée en secret. Mais le grand roi laissa cette chose à faire à un autre souverain, l'empereur Léopold Ier, qui la fit dans l'intérêt principalement de l'Allemagne (1).

(1) On lira sans doute avec intérêt ce que Leibniz écrit sur la puissance de Louis XIV : Je ne désespère pas entièrement du soulagement des maux de l'Europe, quand je considère que Dieu peut nous le donner en tournant comme il faut pour cela le cœur d'une seule personne qui semble avoir le bonheur et le malheur des hommes entre ses mains. On peut dire que ce monarque, car il est aisé de juger de qui je parle, fait lui seul le destin de son siècle, et que la félicité publique pourrait naître en quelques heureux moments, quand il plaira à Dieu de lui donner une réflexion convenable. Je crois que pour être assez touché, il n'aurait besoin que de connaître sa puissance ; car il ne manquera jamais de vouloir le bien qu'il jugera pouvoir faire ; et si cette prudence réservée et scrupuleuse, qu'il fait paraître au milieu des plus grands succès dont un homme est capable, lui avait permis de croire qu'il dépendait de lui seul de rendre le genre humain heureux, sans que qui que ce soit eût été en état de l'empêcher et de l'interrompre, je tiens qu'il n'aurait pas balancé un moment.... Les Anges portent les princes faibles ; mais ce grand roi a besoin de comprendre toute l'étendue des siens pour faire ce qu'il peut faire.... Quel panégyrique peut-on se figurer plus magnifique et plus glorieux, que celui dont le succès serait suivi de la tranquillité de l'Europe, et même de la paix de l'Église ! (Lettre de Leibniz à Mme de Brinon, 29 sept. 1691) dans les *Œuvres de Bossuet*, éd. Vivès, t. XVIII, p. 137.

Le César germanique trouva le premier instrument dont il avait besoin dans un franciscain espagnol, Christophe de Spinola, qui de sa propre initiative entreprit de sonder, dans les cours d'Allemagne, les cœurs des protestants capables de se rallier à des projets d'accord avec les catholiques. Puis il obtint à Rome l'approbation du pape, précédée de celle d'une commission de cardinaux. L'empereur alors l'appela près de lui, le fit évêque de Neustadt, en Autriche, et lui donna un plein pouvoir « pour travailler à la réunion des protestants d'Allemagne (1) ».

Cette sorte de commission ne portait guère de dispositions ou instructions plus précises que celle-ci : « Nous donnons aussi à tous protestants nos sujets, y compris encore leurs ministres ou prédicateurs, une pleine faculté de venir trouver ledit évêque au lieu où il pourra être, et d'envoyer à lui publiquemment ou secrètement ». Ce n'était qu'une sorte de passeport.

Il n'en fallut pas plus : l'affaire marcha d'elle-même, tant les esprits étaient déjà préparés. La première démarche qui pouvait être décisive, du côté des protestants, vint de la cour de Hanovre. Là régnait une fille du malheureux électeur palatin Frédéric V ; sa sœur aînée Louise-Hollandine, ayant embrassé, après diverses aventures, le catholicisme, était devenue en France abbesse de Maubuisson.

Cette dernière princesse avait déjà mis en rapport deux hommes bien choisis pour s'expliquer sur les questions contentieuses des deux religions ; c'était Pellisson et le génie prodigieux que possédait alors

(1) *Œuvres de Bossuet*, t. XVII, p. 258.

l'Allemagne, le grand Liebniz : une correspondance du plus haut intérêt se soutint entre eux pendant plusieurs années. Un tel commerce ne pouvait demeurer sans fruit. Le vaste génie et l'immense érudition de Leibniz ne lui permettaient pas de s'enfermer dans les vues étroites des protestants fanatiques. Il était d'ailleurs naturellement enclin aux conciliations légitimes, et pouvait à lui seul tenir lieu de plusieurs théologiens. Le duc et la duchesse de Brunswick étaient eux-mêmes des princes très éclairés. C'est sous leurs auspices que l'évêque de Neustadt, ayant rencontré à Hanovre l'abbé de Lokkum, Molanus, directeur des églises consistoriales, le plus modéré des théologiens luthériens, lia partie avec lui ; et tous deux entreprirent, par la méthode d'exposition sans controverse de Bossuet, un exposé des points sur lesquels catholiques et protestants pouvaient convenir, moyennant certains éclaircissements de part et d'autre (1). De là naquit un projet de réunion qui fut rédigé en latin, et dont nous traduisons le titre : *Règles pour la réunion de toutes les Eglises chrétiennes, tirées tant de la sainte Ecriture que des prescriptions de l'Eglise universelle et de la Confession d'Augsbourg, et rédigées par quelques professeurs dans l'intérêt de la paix, et soumises aux corrections et à la piété de tous les chrétiens* (2).

C'étaient donc des membres et des professeurs de la confession d'Augsbourg, qui prenaient l'initiative des propositions pour une entente générale des deux Eglises. Leurs desseins étaient assurément pleins de

(1) Ce dessein fut approuvé du Pape Innocent XI, après l'examen d'une commission de cardinaux, qui lurent le mémoire de l'évêque de [illegible].
(2) *Œuvres*, XVII, p. 390.

droiture et de charité : mais le fond du cœur des réformés ne pouvait manquer de s'y laisser voir, en dépit de leurs excellentes intentions. Dès que les protestants se sentirent sollicités par les catholiques de rentrer dans l'unité, ils ne purent considérer cette réunion que comme une conquête qu'ils faisaient du catholicisme : ils pensèrent qu'il leur appartenait de dicter les conditions de la paix et d'imposer leurs lois aux catholiques comme à des vaincus. C'est comme les Romains faisant entrer les Albains dans leur cité. Ils veulent, il est vrai, établir l'égalité entre les partisans des deux croyances ; mais leur langage les trahit ; à chaque ligne on lit qu'à telle condition les catholiques seront *tolérés* (1) : il semble donc que ce n'est jamais que par grâce que ce peuple, qu'on suppose dompté, est souffert dans la cité religieuse qu'il s'agit de former entre eux et les anciens dissidents, qui se regardent comme la famille légitime. On leur offre bien quelques avantages (assez illusoires d'ailleurs) ; mais on en réclame bien d'autres, et l'on n'oublie pas les temporels (2) : les usurpations des princes sur les domaines ecclésiastiques de

(1) Voir par exemple, t. XVII, c. XI, p. 379-381, 438, etc.

(2) *Regulæ*, etc., *Regles* traduites en français (t. XVII, p. 387). *Dixieme règle* : « Il est d'une nécessité absolue de laisser aux princes ecclésiastiques et séculiers des deux partis, aux pasteurs de l'Eglise, aux nobles, en un mot aux laïques de quelque état et condition qu'ils soient, les prééminences, droits et rétributions dont ils ont joui par le passé et dont ils sont encore en possession, pourvu que ces choses ne soient pas contraires au droit divin, qu'on puisse les leur conserver en conscience, et qu'ils paraissent dans la disposition d'en user licitement... Secondement, la noblesse protestante sera déclarée habile à posséder beaucoup de prébendes et de principautés ecclésiastiques ; 3° les ministres protestants, non seulement conserveront les bénéfices dont ils sont pourvus, mais encore la réunion leur ouvrira la porte, et à leurs enfants, à des bénéfices sans nombre, à des prélatures dont ils pourront jouir sans être obligés de résider sur les lieux, et même à des évêchés ; 4° les catholiques romains perdront une partie de leurs biens temporels, puisqu'ils seront obligés de partager avec les protestants les bénéfices et les principautés

tout ordre seront consacrés par le pape ; on enlèvera au clergé catholique d'autres biens, pour en doter les ministres protestants ; on reconnaîtra tout le clergé réformé, quelle que soit son origine ; on consacrera tous les mariages de ses prêtres ; on considérera les *surintendants* protestants en toutes choses et en tous privilèges comme les égaux des évêques, bien qu'ils n'aient aucune institution canonique : ils auront voix au concile à convoquer, etc. ; en un mot, tout ce qui est protestant entrera bannières déployées dans la nouvelle Eglise à organiser ; et ce qui est catholique y sera, en revanche, *toléré* (1). Que dira-t-on du pape ? Les *réunisseurs* ont cru sans doute faire un prodige de tolérance et de magnanimité en conservant ce souverain tant détesté par tous les réformés ; mais à quel titre le conservent-ils ? Ils lui accordent sur tous les évêques une primauté, mais non de *droit divin* ; c'est-à-dire qu'elle lui sera déférée par les canons ecclésiastiques, lesquels apparemment en définiront les prérogatives et l'autorité. En d'autres termes, on vise à organiser une monarchie dont le pontife romain

ecclésiastiques qu'ils possèdent seuls aujourd'hui, mais en récompense leur patriarche (le pape) recouvrera son ancienne autorité par la soumission de ceux qui étaient autrefois ses enfants ».

Ce dernier trait en particulier n'est-il pas d'une belle ironie? Et les protestants ne prêchent-ils pas gratuitement aux catholiques le détachement des biens temporels? Au moins ils se présentent franchement pour les en soulager. Si l'on ignore quelle part a eue dans l'établissement de la réforme en Allemagne le désir de s'emparer des domaines ecclésiastiques, il suffit de lire le commencement de la *Guerre de trente ans* de Schiller. Qu'on parcoure aussi le récit des confiscations du roi Henry VIII en Angleterre (*Hist. des Var.*, l. VII, c. XIV).

(1) « 3° les autres erreurs des catholiques romains, sur la transsubstantiation etc., mériteront aussi d'être tolérées suivant les règles posées ci-dessus, pourvu qu'ils rejettent l'idolâtrie de la manière qu'on vient de dire ; car Luther lui-même croit que ces erreurs sont tolérables, et il dit que les questions agitées à ce sujet sont purement sophistiques » (P. [illegible]).

sera la tête, avec une hiérarchie d'archevêques et d'évêques méthodiquement subordonnés. Ce n'est plus, à vrai dire, l'Église romaine, c'en est une contrefaçon protestante.

Quant aux questions de foi et aux nombreux dissentiments des deux Églises sur la justification, sur le mérite des bonnes œuvres, etc., en un mot sur les conditions du salut, et sur quelques points particuliers du culte, comme la communion sous les deux espèces, l'invocation des saints, la prière pour les morts, le culte des images, etc ; sujets mainte et mainte fois débattus, comme nous l'avons vu, dans les controverses des deux partis ; l'abbé Molanus avait travaillé à concilier les opinions en montrant par où elles pouvaient être rapprochées ; de telle façon qu'il ne restât plus qu'à prendre, dans une assemblée commune des théologiens autorisés de l'une et de l'autre Église, une résolution ferme de considérer les deux peuples comme d'accord sur ces points-là (1). L'abbé de Lokkum *concilia* ainsi une cinquantaine de propositions, les assembla sous le titre de

(1) On se croit obligé encore ici de remarquer l'ascendant que prend le protestantisme, même quand il daigne se prêter à un accord. On verra en même temps combien est faux le portrait trop souvent reproduit de Bossuet sous la figure d'un évêque hautain et dominateur. La vérité pure est que la méthode de Bossuet lui-même, dans ces efforts si longtemps soutenus de conciliation, est toujours d'accepter au moins provisoirement les dogmes et interprétations des protestants comme la vérité même, et la doctrine de Luther comme le tribunal devant lequel le catholicisme est cité pour se défendre. Toute cette argumentation du prélat consiste à prouver que la doctrine catholique n'est pas répréhensible, puisque, bien entendue, et expliquée d'après les anciens Pères, la tradition de l'Église et les conciles, elle est identique aux oracles des docteurs de la confession d'Augsbourg. Le raisonnement, dans son ensemble, et dans mainte et mainte controverse de détail, pourrait se réduire, quoique un peu trop humblement, en ces termes : « Notre doctrine bien expliquée est identique à celle des Luthériens : donc elle est irréprochable, elle est pure, elle est sainte ; elle mérite donc que nous soyons admis dans la véritable église de Jésus-Christ par ceux qui en ont pris la garde, par les disciples de

Pensées particulières (*Cogitationes privatæ*) et les communiqua, selon l'ordre de la duchesse de Hanovre, à l'évêque de Meaux « pour être examinées en la crainte de Dieu, à condition de n'être pas encore publiées ».

Cette communication fut faite par l'entremise de Mme de Brinon, cette ci-devant supérieure de la maison de Saint-Cyr, qui avait été transportée par disgrâce à l'abbaye de Maubuisson, et placée sous l'autorité de la princesse abbesse. Cette dernière recevait de la duchesse sa sœur les envois des théologiens de Hanovre, et les faisait parvenir par Mme de Brinon, dont tout le monde estimait fort la capacité et la discrétion.

Les *Pensées particulières*, en dépit de ce qu'elles pouvaient renfermer au fond de déplaisant pour le catholicisme, ne heurtèrent pas Bossuet, dont l'esprit charitable n'y vit sans doute que les intentions chrétiennes des théologiens de Hanovre, avec une préoccupation naturelle, et après tout légitime, de placer leurs ministres dans une bonne position. Il traduisit ces *Pensées* en français (1), sous le titre de *Projet de réunion*, et donna un peu plus tard ses propres *Réflexions sur l'écrit de M. l'abbé Molanus* (2).

Dans l'intervalle et sur le même sujet s'engagea une des correspondances les plus importantes dont l'histoire

Luther ». C'est bien, en apparence, l'Église catholique qui sollicite la grâce de rentrer dans la communion du protestantisme. Peut-on se montrer non-seulement plus conciliant, mais plus prévenant ? Est-il surprenant que les protestants saisissent leurs avantages, et considèrent toujours les catholiques comme des suspects et des gens repentants, à qui ils ne font grâce qu'à grand'peine ? Voilà ce que Bossuet a gagné par sa charité. Cependant, pour le fond, il n'a abandonné ni ne diminué rien de la foi de son Église, qui lui est toujours sacrée ; voilà pourquoi les négociations ne purent aboutir.

(1) T. XVII, p. [illegible].

(2) *Ibid.*, p. [illegible].

fasse mention : importante et par la gravité du sujet, puisqu'il s'agissait de la conciliation de deux religions, et par les personnes qui soutenaient ce commerce épistolaire. Bossuet et Leibniz, qui furent tous deux sans rivaux de leur temps, l'un dans l'Eglise catholique, l'autre dans les différents ordres de la science.

Ne devait-on pas espérer qu'une négociation de paix religieuse entreprise par de tels hommes avec le zèle le plus sincère de part et d'autre, ne pouvait manquer d'aboutir aux fins souhaitées pour tous les gens de bien ? Par quel malheureux prodige ces mémorables négociations échouèrent-elles ? Nous n'en pouvons voir qu'une raison vraisemblable : c'est par l'excès des exigences des protestants. Ils voulaient bien se réunir aux catholiques, mais en les absorbant, en les pliant, en les amenant à reconnaître par le fait que c'était l'Eglise romaine qui au XVIe siècle avait eu tous les torts, et qui se résolvait enfin à faire amende honorable et à les expier par une sorte de soumission définitive et par une perpétuelle humiliation.

Les protestants ne manquent pas de répliquer que c'est l'entêtement et la roideur de Bossuet qui ont fait rompre les négociations. Il est vrai qu'il n'a pas voulu consentir à toutes les conditions qu'on prétendait lui imposer : il n'a pas pu consentir à conduire l'Église catholique humiliée et vaincue aux pieds de ses orgueilleuses rivales. Voilà son entêtement, son orgueil, son humeur de domination.

Il a tout d'abord loué cordialement les intentions de l'abbé Molanus ; il a mis le *Projet de réunion* en français, pour en faire la base d'un arrangement entre des théologiens autorisés des deux partis ; mais il a cru néces-

saire de présenter de son côté ses observations, afin qu'il ne pût y avoir de malentendu sur les choses qui étaient accordées de part et d'autre. Car les théologiens de Hanovre proposaient qu'une assemblée préliminaire fût réunie par l'empereur pour convenir des choses accordées ; après quoi un concile serait convoqué pour décider de ce qui n'aurait pas pu être concilié dans l'assemsemblée préliminaire.

Mais c'est à propos du futur concile que les dissentiments éclatèrent après une longue correspondance. Comme Leibniz fut le principal auteur des difficultés qui surgirent, c'est sous son nom que nous rapporterons les opinions dont il se fit l'interprète : car c'est au moins lui qui les a présentées et soutenues, s'il ne les a pas fait naître.

Les protestants avaient naturellement en horreur le concile de Trente : c'était celui qui avait condamné leurs doctrines. Deux vices en détruisaient, selon eux, toute l'autorité. Premièrement il n'était pas œcuménique ; secondement il avait condamné les réformateurs sans les entendre. Il fallut donc aviser pour que le futur concile ne fût pas entaché des mêmes causes de nullité.

La correspondance entre Leibniz et Bossuet avait commencé sous les meilleurs auspices. Ces deux grands hommes s'entretinrent d'abord avec la considération qu'ils se devaient mutuellement. Mais la question du concile les brouilla.

Leibniz, grand historien et grand jurisconsulte, tenait très fort à prouver que les protestants ne pouvaient être considérés comme ayant été condamnés par le concile de Trente, et qu'ils n'étaient pas hérétiques. Car, disait-il en se prenant sans doute lui-même pour

exemple, on est catholique tant qu'on a l'intention de l'être, et l'on n'est pas hérétique tant qu'on ignore invinciblement qu'une opinion que l'on professe a été définie comme une erreur par un concile. Or, on est dans une ignorance invincible par rapport au concile de Trente, puisque ce concile n'a jamais existé régulièrement et qu'il n'a jamais été reconnu. Premièrement il n'a pas été convoqué ni tenu régulièrement : on ne peut donc le considérer comme un concile universel. (L'historien érudit allègue ici des protestations qui se sont fait jour dans le sein du concile). Et en définitive, il n'a point été reconnu officiellement par les nations catholiques, et notamment par la France. C'est cependant cette assemblée illégitime qui a condamné les protestants sans les entendre ; c'est-à-dire que ceux-ci ont, contrairement au droit naturel, été jugés par leurs adversaires.

A ces reproches Bossuet répond pertinemment et point par point.

Les protestants n'ont pas été entendus ? Mais c'est qu'ils ont refusé de se présenter, quand ils ont été cités.

Ils ont été jugés par leurs adversaires ? Mais par qui ceux qui se séparent de l'Église peuvent-ils être jugés, si ce n'est par ceux qui lui sont demeurés fidèles ? Autrement il ne pourrait jamais y avoir de jugements ecclésiastiques.

Le concile de Trente n'a pas été reconnu par les puissances ? C'est une erreur : il est bien vrai qu'une partie de ses décrets n'a pas été reçue, notamment en France ; mais ce sont ceux qui ne regardent que la discipline, sur laquelle les nations peuvent varier. Mais quant à ceux qui regardent la foi, ils sont reconnus et observés partout dans le monde catholique.

Leibniz réplique par une ample et savante histoire du concile, où il nie absolument la réception des décrets du concile, soutenant que si sa doctrine est reçue dans l'Église, c'est pour cette doctrine prise en elle-même, et non comme imposée par un concile.

En somme il s'obstine à traiter ce concile comme non avenu ; et cependant il demande comme une condition de la paix à intervenir et à établir par un concile à réunir, que les actes de Trente soient suspendus, et que les anathèmes prononcés par cette assemblée soient déclarés sans effet.

Mais ici Bossuet se redresse et résiste énergiquement au nom de l'Église catholique. Sans tenir compte de cette nullité hypothétique des actes de Trente, il pose en principe que l'Église ne saurait déroger elle-même à l'autorité de ses conciles, dont l'ensemble forme une suite de doctrine qui se développe et se confirme par le temps et par l'appui que les uns prennent dans les autres, et en professant toujours que c'est le Saint-Esprit qui, selon la promesse de Jésus-Christ, parle par la voix de l'Église assemblée. L'autorité du Saint-Esprit ne saurait être discutée ni suspendue ; ou bien l'infaillibilité de l'Église n'existe plus, la tradition n'est qu'un mot, nulle doctrine ne tient plus, et la garantie de la foi devient illusoire par les changements perpétuels des opinions humaines.

Bossuet se trouvait là sur un terrain où il ne pouvait plus céder, sans abandonner tout dans la cause de l'Église. Leibniz s'obstine cependant à le pousser. Il allègue de prétendus exemples de conciles réformés les uns par les autres, un surtout sur lequel il insiste opiniâtrément. Le concile de Bâle, dit-il, est revenu en faveur

des Bohémiens, sur un décret de celui de Constance, qui avait aboli la communion sous les deux espèces. Bossuet prouve que la concession faite à Bâle n'est point du tout un démenti au décret de Constance, mais seulement une faveur accordée à une certaine nation, sous la condition préalable de la reconnaissance de l'autorité du premier de ces deux conciles, qui par conséquent n'est nullement entamée, mais plutôt consolidée.

Leibniz ne cède rien, il poursuit son procès contre le concile de Trente, et reproche durement à Bossuet de faire échouer par son inflexibilité les projets de réunion si heureusement menés jusque-là. C'est qu'en dépit de son admirable génie, Leibniz ne veut pas comprendre qu'on ne peut pas rétablir l'unité de l'Église en détruisant sa stabilité, et réunir les protestants et les catholiques dans une même foi en faisant de ceux-ci les humbles serviteurs des intérêts et des variations de ceux-là. Car c'était de cela qu'il s'agissait : il fallait que l'Eglise catholique se reniât elle-même dans le passé et pour toujours ; en un mot qu'elle devînt protestante.

En réalité, l'antagonisme était plus insurmontable qu'on ne l'avait cru. L'Église catholique croyait ouvrir des bras maternels à des enfants qui revenaient à elle ; les protestants prétendaient la forcer à se soumettre à eux. On ne pouvait donc pas s'entendre. La sage Mme de Brinon avait fort courageusement et justement écrit à Leibniz (18 avril 1692) (1) :

« Je lui dis que revenant à l'Église dans l'unique motif de se réunir à son chef, et de cesser d'être schismatique, il fallait imiter l'enfant prodigue, dire simplement : « J'ai péché, et je ne

(1) T. XVIII, p. 152.

suis pas digne d'être appelé votre enfant », ce qui serait propre à exciter notre mère à tuer le veau gras en leur faveur, c'est-à-dire à leur accorder avec charité tout ce qui ne choquerait pas la religion en chose essentielle ».

Bonne Mme de Brinon ! Conseiller aux protestants de faire acte de soumission et de piété filiale envers l'Église catholique ! Avait-elle si mal compris l'esprit hautain des enfants de Luther et de Calvin ? Même ce grand Leibniz, qui affecte tant la modestie et même l'humilité dans certaines de ses lettres, n'a au fond du cœur qu'une modestie feinte, celle des hommes chez qui le manque d'estime à l'égard des autres se déguise en politesse exagérée.

De part et d'autre on sentit qu'on ne pouvait pas aller plus avant : le commerce épistolaire cessa après s'être prolongé jusqu'en 1701, sans résultats pratiques. C'est encore à Mme de Brinon que nous emprunterons les paroles qui conviennent le mieux pour résumer l'action de Bossuet :

« Quand de tout ce que vous avez fait, écrivait-elle à l'évêque de Meaux (18 juillet 1691), il n'en résulterait que la conversion d'une âme, Dieu vous en tiendrait aussi bien compte que si vous aviez changé toute l'Allemagne, puisque vous avez assez travaillé pour que tous les hérétiques se rendent catholiques. Mais Dieu seul qui peut ruiner leur orgueil, qui les empêche de se soumettre à l'Église, à laquelle ils demandent des conditions onéreuses pour s'y rejoindre, peut donner l'accroissement à tout ce que vous avez semé ».

Quant à Leibniz, il avait laissé échapper des propos aigres contre Bossuet, comme s'il craignait d'être dupe des prestiges de son éloquence, dont on connaît pourtant la mâle simplicité, ou de se trouver compromis

par des procédés de controverse peu loyaux, dont personne n'a jamais su montrer des exemples en Bossuet. Mais c'était là les défaites de ses adversaires protestants, quand ils se sentaient trop pressés par sa logique. Pourtant on regrette de voir, par de telles échappatoires, Leibniz se placer à côté de Jurieu. Il y eut cependant des lettres dignes de ces deux antagonistes, des discussions qu'on a lieu d'admirer, tout en déplorant l'insuccès d'une si belle entreprise.

On peut bien conclure enfin que là où Bossuet et Leibniz n'ont pas pu s'accorder, tout espoir d'entente était irrévocablement perdu. Au lieu d'une heureuse unité, qu'on avait lieu d'espérer, il ne restait à attendre dans l'avenir, comme on l'a vu malheureusement depuis, que l'oppression d'un côté, et de l'autre, des ressentiments invétérés et des désirs inextinguibles de revanche, dont nous subissons encore les conséquences.

Entre les questions soulevées par la critique pénétrante de Leibniz, on peut remarquer que l'authenticité des livres de l'Écriture sainte fut débattue entre ce savant universel et le défenseur zélé de la tradition ; et cela, à propos des décisions du concile de Trente. Leibniz, abusant de sa vaste érudition, accusait cette célèbre assemblée d'avoir introduit des dogmes nouveaux, en se prononçant pour quelques livres considérés, dans des siècles antérieurs, et enfin par les protestants, comme apocryphes ou suspects, tels que la *Sagesse*, l'*Ecclésiastique*, les *Machabées*, etc., dans l'Ancien Testament; et dans le Nouveau, l'*Épître* de *saint Jacques* et l'*Épître aux Hébreux* etc. (1). Bossuet, comme toujours,

(1) Lettres du 11 et du 21 mai 1700.

justifia le concile, en alléguant des arguments tirés ingénieusement de l'histoire et de pratiques anciennes (1). Ces questions d'authenticité ont été renouvelées dans le siècle où nous sommes par des méthodes nouvelles, ainsi qu'on le sait ; mais il est bon de se rappeler que l'ébranlement causé aux bases de la foi chrétienne par la critique des sources a été inauguré par Jurieu, énergiquement continué par Leibniz ; et que Bossuet, de son côté, a donné l'exemple de l'attachement invincible aux traditions, dont la perpétuité constitue en grande partie la solidité des croyances catholiques. C'est ainsi que ces deux grands hommes de génies si différents se dressent comme deux colonnes lumineuses à la tête des deux partis opposés. On peut dire, selon les sentiments dont on est prévenu, que l'un préside à la science qui marche en avant, et l'autre à celle qui résiste et maintient ses positions. Les représentants de ces deux écoles peuvent bien s'injurier mutuellement, et même abuser de leurs avantages temporaires ; mais qui décidera définitivement de la querelle ? Ni antiquité ni nouveauté ne sont des signes certains de vérité.

(1) Lettres du 12 et du 17 août 1701.

CHAPITRE IX.

Bossuet et Richard Simon. — Conclusion.

Tandis que Bossuet faisait tous ses efforts pour rallier les protestants à la foi catholique, un danger nouveau et inattendu menaçait non seulement cette foi, mais en même temps toutes les croyances chrétiennes. C'était la critique appliquée aux fondements de la religion, cette critique savante qui, prodigieusement développée dans notre siècle, et surtout par les protestants d'Allemagne, a contribué, beaucoup plus peut-être que l'incrédulité philosophique du dix-huitième siècle, à répandre le doute sur les origines du christianisme, et à faire considérer ce qui reste dans le monde de foi religieuse comme étant la marque d'esprits rebelles aux progrès de la science (1).

L'homme par qui fut inaugurée cette critique meurtrière pour la religion fut, après des protestants tels que Jurieu, Leibniz et Bayle, un prêtre catholique, un membre de la pieuse et savante confrérie de l'Oratoire, nommé Richard Simon. S'étant appliqué à l'étude des langues anciennes et particulièrement des orientales, il se crut appelé à renouveler la science des fon-

(1) Il faut remarquer que c'est vers le même temps que le *Traité Theologico-politique* de Spinoza se répandit en France à la faveur d'une traduction française (1678).

dements de la foi chrétienne par l'examen critique des textes originaux qui sont perpétuellement allégués par l'Église comme la base de ses dogmes. Il comprit fort bien qu'une science qui repose sur des témoignages écrits, ne doit invoquer que des textes parfaitement contrôlés au moyen de la connaissance des langues originales dans lesquelles ils ont été conçus ; et que ces textes doivent être rigoureusement interprétés par l'intelligence approfondie de ces langues. Assurément cette opinion était irréprochable en elle-même, puisque rien n'est plus funeste que l'autorité accordée à un texte suspect ou mal compris, ou que des raisonnements appuyés sur des erreurs de leçon ou de traduction. La méthode de Richard Simon ne pouvait donc être que salutaire, s'il n'y eût point porté d'arrière-pensées, et s'il se fût appliqué exclusivement à bien lire et à traduire correctement les livres qui renfermaient les principes mêmes du christianisme. Malheureusement une autre ambition le possédait, ambition analogue à celle des auteurs de la Réforme, celle de convaincre d'ignorance et d'erreur les auteurs qui faisaient foi dans l'Église, et de réformer les dogmes établis, en abattant le crédit des Pères et des docteurs les plus estimés. Ajoutons que, sans l'avouer, il inclinait au fond du cœur vers certaines doctrines qualifiées d'erreur et d'hérésie par l'Église orthodoxe depuis plusieurs siècles, telles que l'arianisme, le pélagianisme et enfin le socinianisme. Quelque peu confusément, sans doute, il était anti-trinitaire ; il avait sur la grâce des sentiments hétérodoxes ; en un mot, quoique prêtre, il était réellement anti-catholique. Mais son grand savoir fit illusion à beaucoup de personnes, et les sectes

réprouvées par l'Église, quelles qu'elles fussent, se trouvèrent toutes portées à le favoriser, comme lui à les relever. Sa critique et sa connaissance des langues lui assurèrent tout d'abord une réputation qui s'est étendue jusqu'à nos jours sur des préjugés peut-être légèrement transmis. Nous avons nous-même entendu dire publiquement par un protestant, homme savant, que Bossuet n'avait rien su répondre à Richard Simon ; et personne alors n'a répliqué. Qu'entendait-on par ce mot *rien ?*

Voulait-on nier l'existence de l'ample traité qui a pour titre *Défense de la Tradition et des saints Pères*, ouvrage en *treize livres*, qui n'a pas été publié du vivant de Bossuet, et dont le dernier livre même, quoique écrit tout entier de la main de l'auteur, n'a été imprimé que de nos jours (1) ? Ou bien ce mot *rien* n'est-il qu'un jugement dédaigneux, prononcé sur la réfutation magistrale opposée par le grand évêque de Meaux à l'œuvre dangereuse de l'oratorien anti-catholique ; et veut-on dire que c'est comme si Bossuet n'avait rien fait ? Quoi qu'il en soit, sa *Défense* existe, tout le monde peut la lire, et elle est digne de la plume de son auteur. Mais pour l'estimer selon son mérite, il faut être libre des préjugés de R. Simon et des critiques de son école. Ce n'est pas tout de bien entendre le grec et l'hébreu : encore faut-il avoir approfondi les matières dont on parle ; et lorsqu'il s'agit de théologie, il faut être théologien pour avoir le droit de censurer la doctrine des interprètes accrédités des croyances de l'Église. Le propre de Richard

(1) Voir, *Œuvres complètes* de Bossuet, éd. Vivès, 1862, t. IV, *Remarques historiques*, p. III-VI.

Simon est d'attaquer l'autorité des saint Augustin, des saint Grégoire de Nazianze, des saint Jean Chrysostome, pour favoriser les opinions des pélagiens et celles des sociniens. Bossuet se trouve suffisamment armé de la science nécessaire pour combattre la critique de ce savant grammairien ; et ce ne sont pas quelques difficultés grammaticales qui peuvent l'empêcher d'avoir raison contre un prêtre catholique qui semble avoir pris à tâche de ruiner le catholicisme dans ses principaux auteurs. Il ne craint pas de se railler des prétentions élevées au nom de l'érudition grammaticale par les amis du nouveau critique. Il prévoit bien qu'on l'accusera d'être prévenu contre la science qu'il ne possède pas, et de prôner l'ignorance. Il répond à cette objection par des emprunts faits à saint Augustin (1), qui n'était certes pas ignorant dans les lettres antiques ; et de lui-même il ajoute :

« Je me réjouis, aussi bien que M. Simon, de la politesse que l'étude des belles lettres et des langues a ramenée dans le monde, et je souhaite que notre siècle ait soin de la cultiver. Mais il y a trop de vanité et trop d'ignorance à faire dépendre de là le fond de la science, et surtout de la science des choses sacrées. Et pour ce qui est de la scholastique et de saint Thomas, que M. Simon voudrait décrier à cause du siècle barbare où il a vécu, je lui dirai en deux mots, que ce qu'il y a à considérer, dans les scholastiques et dans saint Thomas, est ou le fond ou la méthode. Le fond, qui sont les décrets, les dogmes et les maximes constantes de l'École, ne sont autre chose que le pur esprit de la tradition et

(1) T. IV, p. 109-110.

des Pères : la méthode, qui consiste dans cette manière contentieuse et dialectique de traiter les questions, aura son utilité, pourvu qu'on la donne, non comme le but de la science, mais comme un moyen pour y avancer ceux qui commencent.... On voit aussi par expérience que ceux qui n'ont pas commencé par là, et qui ont mis tout leur fort dans la critique, sont sujets à s'égarer beaucoup, lorsqu'ils se jettent sur les matières théologiques. Erasme dans le siècle passé, Grotius et M. Simon dans le nôtre, en sont un grand exemple... Que le critique se taise donc, et qu'il ne se jette pas sur les matières théologiques, où jamais il n'entendra que l'écorce ».

Les adversaires de Bossuet ne manquent pas de lui reprocher qu'il se retranche derrière la théologie pour dissimuler son insuffisance dans les langues savantes ; mais en cela ils lui font tort. On voit bien qu'il était exempt de prétention sur ce point ; mais on exagère son ignorance. S'il n'était ni orientaliste ni grand helléniste, il trouvait autour de lui, ou bien il cherchait là où ils étaient tous les secours dont il avait besoin (1); et

(1) « Sans atteindre à la perfection de la science des langues, je ne dis pas un saint Augustin, un si grand génie, mais tout homme judicieux et de bon esprit peut en écoutant ceux qui les savent et en profitant de leurs travaux, et enfin par tous les secours qu'on a dans les livres, arriver à prendre le goût des langues originales, et entendre les propriétés de leurs mots jusqu'à un degré suffisant, non seulement pour comprendre, mais encore pour soutenir invinciblement la vérité. C'est ce qu'a fait saint Augustin. Il ne faut que voir comment il s'est servi du travail de saint Jérôme sur l'hébreu, et comment il en a tiré des avantages que saint Jérôme lui-même pourrait n'avoir pas tirés... Nous serions bien malheureux, si pour défendre la vérité et la légitime interprétation de l'Ecriture, surtout dans les matières de foi, nous étions à la merci des hébraïsans ou des grecs, dont on voit ordinairement en toute autre chose le raisonnement si faible ; et je m'étonne que M. Simon, qui fait tant l'habile, ait l'esprit si court qu'il veuille faire dépendre la perfection de la victoire de l'Eglise sur les pélagiens de la connaissance du grec. » (T. IV, p. 252; *Déf. de la Trad.*, partie II, liv. VII, ch. VIII.

il lui arriva même, dans sa réfutation de R. Simon, d'entendre évidemment mieux que celui-ci un mot très important de saint Paul sur le péché originel (1). N'arrive-t-il pas tous les jours, dans les divers genres de sciences, que des hommes fort habiles dans les langues anciennes ou étrangères, et qui veulent transporter en leur langue maternelle des ouvrages écrits en ces langues, se voient obligés, pour éviter toute erreur, d'appeler à leur aide des savants beaucoup moins profonds qu'eux dans l'idiome qu'il s'agit d'interpréter, mais qui ont sur eux l'avantage de connaître la matière en elle-même? On a beau entendre parfaitement le grec, on est souvent obligé de consulter un astronome, un médecin, un musicien, sur les difficultés qu'on rencontre dans les textes des anciens qui ont laissé des traités sur la médecine, sur la musique, sur l'astronomie. N'en sera-t-il pas de même s'il est question de théologie? De deux hommes également exercés à la lecture des textes grecs ou hébraïques, lequel saisira le plus sûrement la pensée d'un des premiers interprètes des croyances chrétiennes, celui qui ne lit ces écrits qu'en philologue, ou celui qui les aborde avec la connaissance profonde des éclaircissements que la doctrine a reçus par les discussions des hommes qui ont contribué à fonder l'orthodoxie? Il est

(1) Il s'agit de l'expression ἐφ' ᾧ, que les nouveaux interprètes voulaient traduire autrement que les anciens, qui disaient *in quo omnes peccaverunt*. C'est le fondement de la doctrine du péché originel, que tous les hommes ont contracté en Adam. Les nouveaux commentateurs ne voulaient pas accepter cette traduction, qui est la seule évidemment juste, et y substituaient *quatenus, quia, eo quod*, qui donnaient un tout autre sens à la doctrine de l'apôtre (Bossuet, t. IV, p. 204). Bossuet soutient l'explication consacrée, en dépit de toutes les finesses mal employées des grammairiens, et quand l'usage de la langue ne lui donnerait pas raison, l'ensemble du passage de saint Paul met son interprétation hors de doute. (Voir saint Paul, Ép. aux *Romains*, c. V, 12, et Bossuet, t. IV, p. 249, [illegible]).

vrai que, parmi les critiques, il s'en trouve d'assez défiants ou d'assez avisés pour récuser d'avance l'avis des hommes attachés à une idée qui est comme consacrée par un assentiment général; et que, pour ces critiques-là, le recours aux textes originaux est d'autant plus nécessaire que l'autorité de la tradition paraît plus imposante; mais la règle de remonter toujours aux vraies sources étant une des maximes universelles de la science, la loi est la même des deux côtés, et l'on n'exige pas une moindre étude des documents originaux chez celui qui attaque l'autorité de la tradition que chez celui qui tend à la défendre. En résumé, ni la connaissance des textes ne suffit sans la méthode pour les interpréter, ni les solutions accréditées, sans l'étude personnelle et rigoureuse de la lettre des témoignages. Des erreurs se sont établies par l'effet du temps, qui tombent devant une syllabe mieux lue; et des conjectures nouvelles et ingénieuses peuvent aussi s'évanouir devant l'accord des doctes qui ont profondément manié et remanié une matière sujette à contestation. Ainsi la grande érudition grammaticale de R. Simon formait un préjugé considérable en sa faveur; mais le grand théologien Bossuet avait bien raison de n'y déférer qu'autant que la foi des vrais docteurs ne s'opposait pas formellement aux vues hasardées par ce subtil grammairien.

R. Simon était entré en scène sous le titre modeste de commentateur. Il donna d'abord une *Histoire critique du vieux Testament* et ensuite (1689) une *Histoire critique du nouveau Testament.* Dans chacun de ses ouvrages, il ébranlait les opinions reçues touchant l'authenticité de quelques documents fondamentaux de la

foi de l'Eglise. Et enfin, enhardi par le succès des précédents ouvrages (succès obtenu surtout dans le monde non catholique), il produisit (1693) l'*Histoire critique des principaux commentaires du nouveau Testament* (Rotterdam). Cette fois il mettait en pleine lumière son dessein final plus ou moins dissimulé auparavant. C'était de discréditer, sous le nom de commentateurs, les pères grecs et romains, dont la doctrine était devenue le christianisme même. Selon lui, les Augustin, les Chrysostome, etc., avaient altéré le vrai sens de la révélation, en lui donnant des interprétations qui l'éloignaient entièrement de la parole de Dieu, et en faisaient une religion arbitraire et véritablement humaine. C'était, selon lui, (pour donner un exemple), l'opinion personnelle de saint Augustin sur la grâce que l'Eglise romaine enseignait, et non celle de Jésus-Christ et des apôtres ; et, en définitive, c'était Pélage, et non le grand évêque d'Hippone, qui avait bien entendu la parole de l'apôtre. Donc le pélagianisme, si énergiquement condamné par toute l'Eglise, était le vrai ; et l'Eglise n'avait fait qu'errer sur les traces de saint Augustin, dans la doctrine du péché mortel et de la grâce.

L'évêque de Meaux ne fut pas long à s'apercevoir des dangers que courait la foi par l'attaque de ces nouveaux critiques (car les disciples se multipliaient par l'enchantement de cette polémique d'un genre inattendu) (1) : il vit bien que c'était les idées et les instincts généraux du protestantisme, et même du socinianisme, qui s'avançaient en bataille sous l'enseigne de la critique d'é-

(1) C'est ici qu'il est bon de se reporter à la critique de Spinoza dans son *Traité Théologico-politique*, trad. Em. Saisset.

rudition grammaticale. Il essaya d'arrêter par des mesures de police royale ou ecclésiastique la diffusion des livres de R. Simon, après avoir tenté les moyens de douceur. Enfin voyant l'inutilité de ces mesures trop faibles, qui ne faisaient qu'enhardir un adversaire intrépide, il prit résolument la plume, et commença le traité de la *Défense de la Tradition et des Saints Pères*, qui l'occupa pendant presque tout le reste de sa vie, et il faut songer qu'il était alors âgé d'environ soixante-dix ans, et qu'il poursuivait dans le même temps la controverse du quiétisme contre Fénelon, et les négociations pour la réunion des deux Eglises.

« Il ne faut pas, dit-il (1), abandonner plus longtemps aux nouveaux critiques la doctrine des Pères et la tradition des églises. S'il n'y avait que les hérétiques qui s'élevassent contre une autorité si sainte, comme on connaît leur erreur, la séduction serait moins à craindre ; mais lorsque des catholiques et des prêtres, des prêtres, dis-je, ce que je répète avec douleur, entrent dans leur sentiment, et lèvent dans l'Église même l'étendard de la rébellion contre les Pères ; lorsqu'ils prennent contre eux et contre l'Eglise, sous une belle apparence, le parti des novateurs ; il faut craindre que les fidèles, séduits, ne disent comme quelques Juifs, lorsque le trompeur Alcime s'insinua parmi eux : « Un prêtre du sang d'Aaron, » de cette ancienne succession, de cette ordination apostololique à laquelle Jésus-Christ a promis qu'elle durera toujours, « est venu à nous : il ne nous trompera pas » ; et si ceux qui sont en sentinelle sur la maison d'Israël ne sonnent point de la

(1) *Preface*, tome IV des *Œuvres* (éd. Vivès), p. VIII.

trompette. Dieu demandera de leur main le sang de leurs frères, qui seront déçus faute d'avoir été avertis. »

Ne comprend-on pas le cri d'alarme poussé par le vieil évêque ? ne sent-on pas l'angoisse qui serre le cœur du vaillant athlète, lorsqu'au bout de la longue carrière où il s'est toujours tenu en armes pour la défense de l'Église catholique, il voit un nouvel ennemi plus redoutable que tous ceux qu'il a combattus jusqu'alors, menacer la foi catholique, l'attaquer à la base avec des armes jusqu'alors inconnues, ou recueillies des anciens hérésiarques, sans que personne se lève et sorte pour garder ces autels que le vieux héros ne pourra plus défendre longtemps ? Si c'est pour cela que les ennemis du catholicisme disent triomphalement que Bossuet n'a rien pu répondre à R. Simon, leur joie a quelque fondement : car ce critique est en effet le précurseur d'une nouvelle école exégétique dont Bossuet, et pour cause, n'a pu arrêter les progrès : elle a paru plus de cent ans après sa mort ; mais s'ils veulent faire entendre qu'il leur a par désespoir abandonné le champ de bataille, qu'ils ne le prétendent pas du moins avant d'avoir lu sa *Défense de la Tradition et des saints Pères*. Quand ils auront comparé sa méthode avec celle de Richard Simon, ils demeureront libres de donner leur préférence à l'oratorien protestant et socinien ; mais ils n'oseront plus dire que Bossuet n'a rien répondu. Seulement il a répondu en théologien catholique, ce qu'ils ne peuvent supporter, parce qu'ils sont juges et partie, et qu'ils ont pris depuis longtemps l'habitude de refuser au catholicisme le droit de se défendre contre la révolution anti-catholique ; comme si le droit d'attaque seul subsistait, mais non le droit de défense. C'est en effet ce

qui arrive, quand une fois l'esprit général du public a été entraîné en un sens. Quoique les erreurs ne soient pas rares dans les sentiments de la multitude, on prend l'habitude de considérer ce que tant de personnes répètent comme chose jugée ; et le parti vainqueur regarde l'opposition à ces jugements comme odieuse. Il en est surtout ainsi dans les affaires qui touchent à la religion. Bossuet est si bien le catholicisme incarné, que les ennemis de cette croyance sont nécessairement les siens. Et la principale cause de leur ressentiment implacable contre lui est que, tant qu'on pourra lire ses écrits, on ne pourra jamais soutenir sérieusement que le catholicisme est mort ; car il demeure toujours vivant dans Bossuet, dont les œuvres de controverse n'ont pas vieilli, quoique ces questions ne soient plus agitées.

C'est donc par une méthode nouvelle (sinon renouvelée des fondateurs de la Réforme), que Richard Simon a porté au catholicisme des coups très dangereux ; mais Bossuet n'en a pas été intimidé ; il en a su mesurer la portée, et il a préparé des armes aux apologistes qui se trouveront capables de s'en servir, s'il en paraît quelques-uns après lui. En attendant, il demeure commode de prononcer dédaigneusement que ce savant théologien n'a rien su répondre à la critique de Richard Simon.

S'il s'était agi d'interpréter des textes jusqu'alors à peu près inconnus, Bossuet aurait pu se sentir dans une situation défavorable à l'égard d'un homme hérissé de science philologique ; mais il s'agissait d'une autre chose. Les anciens Pères et docteurs de l'Église avaient-ils mal entendu les textes sur lesquels on raisonnait depuis les origines du christianisme ? telle était la ques-

tion : au moins c'est ainsi que Bossuet la prend contre le nouveau commentateur.

« Il croit pouvoir imposer au monde, et décider sur la foi et sur la théologie par le grec ou par l'hébreu dont il se vante » (1).

« Sans ici lui disputer l'avantage qu'il veut tirer de ces langues et sans embrasser le parti de ceux qui y excellent le plus, et qui n'avouent pas que M. Simon y ait fait autant de progrès qu'il se l'imagine (2), je me contenterai de lui faire voir dans la suite de cet ouvrage, qu'il est tout à fait novice en théologie, et non seulement qu'il prononce trop hardiment, mais encore qu'il prononce mal, pour ne rien dire de plus, sur des matières qui le passent » (3).

Cette *préface* fait prévoir une assez vive réfutation. En effet, dans les premiers chapitres, Bossuet porte une sorte de bonne humeur qui égaie le lecteur aux dépens de ce théologien téméraire, que les ennemis du catholicisme vantaient déjà comme un de ces athlètes que personne n'ose affronter, ἥρως ἀμαιμάκετος. Bossuet ne se laisse pas entraîner à des disputes grammaticales, mais allant droit au fond des choses, il donne à penser que si M. Richard Simon était un grand philologue, il n'avait du moins pas droit à un rang très élevé parmi les critiques de bon sens et d'une logique très sûre.

Dans les premiers chapitres de son ouvrage (partie A, livre I), Bossuet s'applique à faire bien saisir le caractère de l'auteur qu'il réfute et son dessein, qui en vérité, quelque cas que ses partisans fassent de lui, n'est pas

(1) Page IX.
(2) Voir ses réponses à ce sujet, Part. I, l. IV, c. XII, p. [illegible] et p. [illegible]
(3) Page IX.

tout d'abord d'une clarté parfaite : on voit assurément un auteur d'un esprit subtil et dissimulé ; mais il n'a eu garde d'exposer son plan et la méthode de ses ouvrages d'une manière simple et commode à embrasser. Il a presque toujours un autre dessein que celui qu'il affecte : quand il annonce qu'il veut défendre la tradition, ou qu'il glorifie un auteur, soyez presque sûr que c'est le contraire qu'il va faire ; et s'il paraît vouloir combattre les protestants ou les sociniens, c'est qu'en ce moment-là il insinue quelque chose en leur faveur. Cet artifice a certainement été familier à de grands polémistes ; mais Simon n'a pas la forme élégante ni peut-être la passion d'un Pascal ou d'un Voltaire, pour faire goûter la malice de leurs procédés : ce n'est pas leur fine ironie qu'on peut admirer en lui. non plus que la franchise fondamentale de leur polémique : ce qui est chez d'autres une stratégie plaisante, ne paraît guère chez lui que de la duplicité : il déguise sa marche, parce qu'il ne sent pas sa conscience bien nette.

Pourquoi d'abord se donne-t-il tant de travail à faire passer saint Augustin pour un novateur sur les matières du péché originel, de la prédestination, de la grâce, et sur tout ce qui se rattache à ces dogmes ? Quoi ? saint Augustin hérétique ou sentant l'hérésie ? Quelles vues paradoxales, et à quelle fin ? Richard Simon veut-il ruiner le crédit d'un Père dont l'autorité a été trop souvent alléguée par les réformateurs Wiclef, Luther et Calvin, et enfin par les Jansénistes ? Tout cela est-il sérieux ? Ou n'est-ce pas plutôt pour ébranler, dans la personne de saint Augustin, la doctrine de toute l'Église, par qui la sienne a été si bien embrassée; et conclure enfin qu'il n'y a pas de véritable autorité, puisque

ce Père lui-même doit paraître suspect? Pourquoi encore le mettre, contre toute raison, en opposition avec saint Jean Chrysostome, et faire ainsi de l'Église d'Orient une machine de guerre contre celle d'Occident, là où elles sont pleinement d'accord ? N'est-ce pas toujours le même dessein de tout affaiblir dans les croyances catholiques par des conflits inattendus, de tout ruiner, et de laisser la place libre au pélagianisme, au socinianisme, et d'aboutir enfin à la tolérance ou à l'indifférence universelle, comme à une conclusion inévitable? De tels desseins seraient d'une perfidie bien raffinée ; et pourtant l'on n'en peut pas supposer d'autres. R. Simon est donc l'introducteur dissimulé, non seulement du doute, mais de l'incrédulité absolue. C'est ce que Bossuet met en pleine lumière par tout son traité.

Il semble bien que l'objet capital de la haine de cet étrange oratorien est saint Augustin. Mais entraîner Bossuet dans la censure de ce Père, ce serait une entreprise qui dépasserait les forces d'un Richard Simon, fût-il le premier hébraïsant et helléniste du monde. Quel homme pourrait enseigner quelque chose à Bossuet sur saint Augustin et tout ce qui se rattache à ce Père? Au besoin il le retrouverait de mémoire, car il en est tout nourri : on n'en pourrait pas dire autant de Richard Simon, qui ne l'a guère lu. Voilà un point où l'avantage n'est pas du côté du savant orientaliste.

Voulant suivre et en quelque sorte poursuivre l'auteur des *Commentaires* dans tous les détours de ses attaques sinueuses, Bossuet relève une multitude de reproches qu'il croit devoir lui adresser, et entre autres celui de traiter les théologiens en général, et particulièrement les plus grands et les plus orthodoxes, avec un mépris

préconçu. Si ces lumières de l'Église sont en même temps de puissants orateurs et de grands écrivains, à savoir les S. Augustin, les S. Chrysostome, les S Basile, les S. Cyprien, les S. Athanase; alors ce ne sont plus, selon R. Simon, des théologiens, mais des déclamateurs et des sophistes. En un mot, il ne néglige aucun moyen ni aucun artifice pour les discréditer aux yeux du public un peu crédule qu'il veut gagner, tout en affectant de dire qu'il n'écrit que pour les savants.

Ainsi se manifeste sa double intention: éloigner de la foi catholique les érudits, ou soi-disant tels, par le prestige d'une science qui fait grand étalage; et la multitude par la séduction d'une critique libre et hardie, à qui l'autorité des plus grands noms n'impose pas, et qui dissipe aux regards de tous l'illusion de l'éloquence, autant que celle du raisonnement subtil; afin qu'en somme, désabusé des grands auteurs, chacun juge par soi-même des fondements des croyances, et ne s'en rapporte qu'aux lumières de la raison commune. Les Pères sont donc des déclamateurs, les docteurs des raisonneurs d'une subtilité captieuse; et le bon sens vulgaire est au-dessus des uns et des autres. On voit poindre ici la philosophie du XVIIIe siècle, avec sa méthode d'examen, qui consiste particulièrement à ridiculiser tout ce qui ne tombe pas tout d'abord dans l'entendement des esprits prompts et superficiels. Richard Simon se donne cependant des airs de gravité: il ne daigne pas, prétend-il, s'adresser aux femmes et aux enfants: si pourtant tel était son dessein, comment s'y prendrait-il? On a parlé de *sécularisation* de la science: qu'est-ce donc, si ce n'est pas cette assurance et ce ton de supériorité d'un écrivain qui tranche les

difficultés par ses propres décisions, en comptant sur l'assentiment facile de ceux qui, n'y pouvant pénétrer, se livrent tout d'abord aux docteurs nouveaux, qui affectent de mépriser ces difficultés comme des artifices d'imposteurs ?

Bossuet n'a donc pas perdu son temps, quand il a commencé par atténuer le crédit d'un écrivain qui ébranle celui de tous les autres. De tous? je me trompe : il a, lui aussi, des favoris, mais ce sont ceux que toute l'Eglise réprouve. S'agit-il de trouver des interprètes de la foi des chrétiens qui méritent d'être lus et pris pour modèles? Ceux qu'il choisit et recommande sont les sociniens, Crellius, Fauste Socin, et les autres. Voilà des hommes qui ont su expliquer la doctrine clairement et correctement. Ou bien c'est un diacre, Hilaire, qui a dû sa célébrité à une confusion de nom avec saint Hilaire, le célèbre évêque de Poitiers ; c'est Grotius, fort savant homme et habile critique, mais entiché des opinions sociniennes ; c'est enfin (R. Simon n'hésite pas à le proposer comme modèle) le fameux hérésiarque Pélage, que le nouveau critique, après tant de siècles et tant de condamnations, remet en honneur aux dépens de saint Augustin, lequel a terrassé lui et toute sa secte, aux applaudissements de toute l'Eglise d'Orient et d'Occident.

Tels sont les auteurs que R. Simon glorifie : voilà ceux qui ont compris et exposé la vraie doctrine, la doctrine divine de l'Ancien et du Nouveau Testament ; ceux qui ont défendu (ô prodige !), la véritable tradition, faussée par saint Augustin, qui est un insigne novateur, et qui a propagé des doctrines *humaines*, par ignorance de l'Ecriture sainte.

L'évêque de Meaux demande si on laissera passer de si audacieux paradoxes, qui ne tendent à rien de moins qu'à l'abolition complète de la foi de l'Église, consacrée par les écrits des Pères, par les décisions des conciles, par les déclarations du saint Siège. Et puisque R. Simon prétend redresser la tradition faussée par tant de décisions autorisées, il faut voir quelle elle est, venger les Pères, et expliquer à fond la foi constante de l'Église sur les points contestés, qui sont les dogmes fondamentaux de la religion.

Ainsi Bossuet se trouve engagé à donner, en forme d'explication contradictoire, une sorte d'exposition des croyances du catholicisme, un cathéchisme raisonné des principaux articles de la foi. *Sa défense de la Tradition* est donc son exposition finale de la doctrine qu'il a expliquée et défendue toute sa vie en tant d'occasions différentes ; il aurait pu l'intituler justement : *Défense du catholicisme contre R. Simon.* Et c'est là ce qu'on méconnaît, quand on prétend qu'il n'a pu répondre à ce nouveau critique. Il lui a répondu en confondant les opinions qu'il insinue sur la doctrine du péché originel, de la prédestination et de la grâce, et en montrant que ses critiques ne pèsent rien contre l'autorité constante de l'Église orthodoxe. Est-ce là ce qu'on appelle n'avoir rien répondu ? — Mais, pourra-t-on dire, ce sont des démonstrations pour ceux qui croient déjà. — Sans doute, mais ce sont aussi des faits, qui expliquent comment on est arrivé à croire ; c'est l'histoire des croyances, c'est l'histoire de dogmes qui se sont affermis d'âge en âge, opposée à la malice des critiques qui voudraient qu'aucune croyance ne demeurât stable, par la raison qu'on y découvre un progrès : sentiment convenable à

la philosophie, qui procède par la voie du changement, mais non à la religion, qui n'est rien, si elle n'est fondée sur la tradition, laquelle donne *l'impression* de l'immutabilité.

Deux esprits se discutent le monde : celui de stabilité et celui d'innovation. L'un croit qu'il y a du divin dans l'ensemble des êtres et des idées, et que c'est par là que l'univers subsiste, quoique sans cesse en mouvement ; l'autre ne connaît rien que d'humain, ou de mécanique ou de fortuit, et par conséquent ne voit que changement dans tout ce qui existe, et ne rêve que changements, que l'on qualifie du terme pompeux de progrès, sans examiner sérieusement si le changement se fait en mieux ou en pis.

Nous avons même vu de nos jours paraître un système de philosophie qui confond le divin avec le progrès, attribuant la naissance et le développement des êtres à je ne sais quelle puissance mystérieuse, qui fait avancer toutes choses vers un idéal où peut-être elles n'atteindront jamais. Cette sorte de ressort qui pousse intérieurement l'univers à l'accomplissement de destinées que personne ne connaît, s'appelle, dans cette philosophie, le Progrès. Il a si bien remplacé l'ancien Dieu créateur et organisateur, adoré par le genre humain, qu'il régit Dieu lui-même, lequel n'est plus qu'un être obscur, dans la condition du devenir. « Dieu se fait », n'hésite pas à écrire Ernest Renan, avec d'autres auteurs ; et *Dieu sera* quand tout l'ordre des faits compris dans le sein du Progrès sera universellement accompli.

Nous ne prétendons pas exposer cette doctrine très correctement, tant nous l'entendons peu. Mais elle a

cette conséquence forcée, que, pour ne pas nier le rôle de l'intelligence et de la volonté dans le développement de l'univers, c'est l'homme qui remplace Dieu. Non pas qu'on aille jusqu'à cet excès monstrueux et ridicule, de prétendre que c'est l'homme qui a fait les étoiles et l'ordre dans lequel elles se meuvent, ou les espèces vivantes, leurs organismes et les lois de leur multiplication ; mais on s'y prend autrement. Comme on ne peut nier qu'il y ait de l'intelligence dans l'univers, et qu'il faut bien en rendre compte, puisque, comme dit Montesquieu, il est absurde de supposer qu'une cause aveugle ait produit des êtres intelligents, voici ce dont on s'est avisé.

Renversant tout l'ordre de l'antique philosophie et de l'ancienne religion, au lieu de placer l'intelligence à l'origine, on l'a mise à la fin. Le Progrès, ce Dieu aveugle qui ne sait pas ce qu'il fait, et qui n'en agit que mieux, a procédé de degré en degré. Il a d'abord porté la matière informe à l'organisation, en y faisant travailler successivement les forces mécaniques, puis les forces physiques et chimiques, venues on ne sait d'où et par quel mystère (si ce n'est que tout est mystère dans ce rêve philosophique) ; et enfin, pour abréger, il a fait sortir de ce chaos l'être conscient, qui est le résumé et l'achèvement de tout, c'est-à-dire, l'Homme, en qui l'intelligence est apparue (sans origine et sans cause) ; et alors le système du monde s'est trouvé complet, sans plus de difficulté.

Telle est la genèse de l'intelligence dans le monde. L'homme est le perfectionnement et la synthèse de tout ce qui l'a précédé ; l'effet l'emporte infiniment sur la cause, puisqu'il renferme ce qu'elle ne contenait pas. C'est le renversement complet de la métaphysique.

Si Bossuet avait pu connaître ou deviner ce système de philosophie, on peut se figurer quel eût été son émoi. Quoi ? La Providence remplacée par une force impersonnelle, qui n'a ni substance propre, ni siège concevable et nommable ; qui agit dans les choses sans être ni dedans ni dehors, qui les meut, les transforme, sans être par soi-même rien de définissable ; et qui les conduit sûrement à une fin que personne n'a conçue ni déterminée, et qui se trouve être le mieux du mieux, la perfection absolue, quoique personne ne puisse entrevoir ce que c'est ? Mais d'où cette force a-t-elle pris naissance ? qui lui a tracé cette marche qu'elle accomplit infailliblement sans guide, sans dessein, sans conscience ? Pourquoi agit-elle dans le sens du bien plutôt que du mal ? En un mot, qui est-ce qui mène le Progrès, qui gouverne tout ? Car enfin ce mot de progrès n'exprime qu'une abstraction : c'est le passage d'une chose d'un état à un autre ; et ainsi ce passage, cette mutation est la loi qui gouverne ces changements d'état ? Mais pourquoi y a-t-il mutation ? Pouquoi les choses ne demeurent-elles pas toujours dans le même état ? Si c'est une condition inhérente à leur nature de se mouvoir, il faut remonter à l'origine de leur nature : il n'y a pas eu progrès apparemment avant qu'il y eût rien ; et la question de l'origine des êtres demeure toujours posée. On a donc promené notre esprit dans une multitude d'affirmations dont pas une n'est intelligible ; on s'est joué de notre raison ; et voilà le système qu'on nous donne à digérer, pour remplacer l'antique hypothèse d'un Être intelligent et tout-puissant, qui a créé toutes choses, et qui les gouverne toutes ! Admettons pour un moment qu'elles s'avancent

en effet dans la voie du progrès, c'est-à-dire qu'elles se perfectionnent sans cesse et sans fin : ce ne peut être que celui qui les a créées qui leur a tracé cette voie, qui les y maintient, et les conduit à une perfection finale dont il a le secret. Alors tout redevient intelligible, sinon complètement saisissable à l'esprit humain. Mais nous retombons dans l'ornière de la sagesse des siècles, et la philosophie nouvelle n'est plus qu'un rêve informe, qui se dissipe dans les régions nébuleuses de la fantaisie, d'où il n'est jamais bien sorti.

Mais aussi que devient cette belle conception de la merveilleuse intelligence de l'homme, venu dans le monde pour comprendre ce qui jamais n'a été perceptible pour aucun des êtres existants? Après tout, il faut nous consoler de cette déception au sujet de l'homme. Car enfin on ne nous a pas dit qu'avec cette sublime intelligence il eût reçu le pouvoir de faire tout ce qu'il peut concevoir. Il ne peut régler ni le mouvement des étoiles ni l'ordre des saisons, ni les fonctions de ses propres organes, ni les conditions de sa vie et de sa mort, ni les actes fondamentaux de son entendement ; il ne peut refaire ni les mathématiques ni la physique, ni la logique. Il est l'esclave des formes, par exemple, de raisonnement, et ne saurait faire que le contenu soit plus grand que le contenant, ou que la somme des angles d'un triangle, quel qu'il soit, ne soit pas égale à deux angles droits. Le Progrès lui-même est dénué de toute puissance dans ce domaine de la raison, comme dans celui de la physique générale. Et peut-on assurer que sa puissance soit illimitée dans le domaine moral ? Admettra-t-on jamais que la justice doive céder à l'intérêt, et non l'intérêt à la justice ? On nous promet tout dans un

avenir illimité ; on ne nous montre pas qu'aucun progrès essentiel se soit déjà réalisé dans le passé, pour nous encourager à l'espérance : on voit seulement des formes qui ont changé : mais en vertu de quelle loi ?

Bossuet pourrait donc dire : De quel homme me parlez-vous ? J'ai étudié, après tant d'autres philosophes ou écrivains religieux, l'homme tel qu'il est aujourd'hui ; et j'ai admiré et glorifié les facultés dont Dieu l'a doté ; mais j'ai vu aussi ses faiblesses irrémédiables, et j'ai reconnu que, sans le secours divin, tout ce qui se trouve de bien en lui est fragile et incertain. Je n'ai pas vu qu'il puisse se passer de Dieu ni prendre sa place.

C'est à cela pourtant, conclurait Bossuet, que vise cette philosophie nouvelle, qu'il m'est impossible de comprendre, et à laquelle je ne sacrifierai pas la part de raison dont Dieu, mon grand Dieu, m'a gratifié sous la condition de la lui soumettre. Philosophes fantastiques, poursuivez vos rêves, si bon vous semble : pour moi, je m'attacherai toujours et de plus en plus fermement à ce vaisseau solide, que Dieu nous a donné pour nous porter dans cet océan et dans ce ciel d'incertitude, d'ignorance et de folie, où je vous vois ballottés et perdus. Ce vaisseau, c'est la foi de l'Église inspirée de Dieu, que j'ai toujours défendue, où j'ai trouvé la paix au milieu des combats, et l'assurance parmi tant de doutes humains : en effet le doute, voilà ce qui vient de l'homme.

J'ai souhaité, continuerait Bossuet, d'avoir assez de forces, avec la grâce de Dieu, pour ramener le plus grand nombre possible d'hommes, tous les hommes même, à cette foi unique, toujours attaquée, jamais

vaincue, qui fait de la multitude des créatures un même cœur et une seule âme. J'ai constamment prêché la paix et l'union, et j'ai toujours vu les hommes s'efforcer de se soustraire à cette unité qui, si elle est une force, est aussi un joug. J'ai consumé ma vie à expliquer le bienfait de l'accord universel dans la foi de l'Eglise. Mais l'esprit de l'homme est tellement jaloux de son indépendance, qu'il préfère tous les maux à l'assujettissement, je dis même à l'assujettissement volontaire, à celui qui est recommandé par la raison, accepté par le cœur, récompensé par des joies ineffables. J'ai vu sans cesse renaître les oppositions, les contradictions, les révoltes de l'esprit contre le joug salutaire de l'autorité.

D'abord la Réforme de Luther et de Calvin, quoi qu'on ait pu dire pour la justifier, est avant tout et par dessus tout, un mouvement de révolte contre l'Eglise, qui avait rassemblé tant de peuples dans une même foi et dans un même culte. Après le grand schisme du XVI[e] siècle, tout ce que les pouvoirs religieux et civils ont pu entreprendre pour rétablir l'unité, a été sans cesse combattu par l'esprit de séparation, d'isolement, d'indépendance individuelle. Dans le sein même de la réformation, il est né des partis à l'infini : manifestement tout tendait à la division sans bornes, à la liberté pour chacun de se faire une foi et un culte qui n'engageât que lui seul, ou du moins qui ne le liât à personne autre que lui-même. J'ai vu, et tout le monde a vu le protestantisme se partager en tant de sectes, qu'il semblait que bientôt il y aurait autant d'églises que de croyants. Un mal si grand a provoqué de généreux efforts pour reconstituer le corps de l'Eglise par la réunion des protestants aux fidèles du catholicisme. Ces

efforts n'ont pas eu le succès qu'on en pouvait espérer, parce que l'esprit d'indépendance a prévalu sur celui d'union, c'est-à-dire de soumission à une autorité commune. Le sacrifice de cette indépendance intraitable a paru trop amer à ceux qu'il s'agissait de ramener. Ils voulaient bien de l'accord, sans consentir à l'abdication de leur sens propre, qui coûte trop à la plupart des hommes. Ils n'ont pas voulu reconnaître quelque chose de divin dans ce qui restreignait leur liberté, disons mieux, leur orgueil d'esprits affranchis.

Et quand les querelles du protestantisme ont paru s'apaiser, l'humeur indépendante s'est manifestée sous une autre forme. Cette fois ce n'était plus tel ou tel point des croyances qui donnait lieu à des difficultés particulières, qu'on pourrait accommoder avec de la bonne foi et une grande inspiration de charité chrétienne. Un prêtre catholique, abusé par une science discutable, a entrepris, on ne sait dans quel dessein plus ou moins habilement déguisé, d'ébranler d'une manière générale tout l'édifice des croyances chrétiennes. Un oratorien, M. Richard Simon (il m'en coûte de le nommer), a cru découvrir des vices dans les fondements de la tradition chrétienne, vices tels que tout l'édifice de la foi en devenait caduc. Il s'en est pris aux Pères même de l'Église, et il a jugé que ces fondateurs de la foi avaient imposé à toute la communauté chrétienne des dogmes faux, qui n'avaient de fondement que dans leur opinion individuelle ; il a ainsi inspiré aux lecteurs mal intentionnés ou superficiels des doutes sur la légitimité de nos croyances fondamentales, et il a mis ainsi tout le christianisme en doute. A l'en croire, les meilleurs interprètes de la doctrine révélée sont des

hommes que toute l'Église a condamnés comme hérétiques ; et l'édifice de nos croyances sacrées n'est qu'un ensemble d'erreurs, dont on ne pourrait plus sortir qu'en adoptant des doctrines solennellement et itérativement proscrites, telles que l'arianisme, le pélagianisme, le socinianisme. C'est dans cet amas d'erreurs que se trouverait, selon ce critique audacieux, le vrai sens des paroles divines et la révélation que nous devons suivre. Il ne s'agirait donc plus d'éclaircir quelques dogmes mal définis, mais d'abandonner entièrement la tradition de l'Église, de renier le christianisme tel que les siècles l'ont professé ; et, tournant le dos au passé, de remettre tout aux inspirations d'une science qui consiste toute en chicanes, et ne saurait rien fonder, puisque son objet et son nom est seulement la critique.

Ainsi, au lieu d'enseigner aux hommes ce qu'ils doivent croire, il faudrait attendre de chaque esprit aiguisé et contentieux qu'il déclare ce qu'il lui paraît à propos de croire. C'est l'anarchie complète des doctrines ; toute la science de la religion ne consiste plus qu'en discussions ; et chacun renchérissant sur la pénétration et la subtilité de ses prédécesseurs, il suffira qu'un dogme soit affirmé pour devenir aussitôt l'objet des censures de tous les esprits indociles et incrédules.

Donc plus d'autorité, plus de soumission, plus de foi, mais uniquement des difficultés, des contestations, et en somme plus rien qui ressemble à une Église organisée, respectée, où l'on sent la présence de Dieu dans toutes les croyances, en un mot plus de religion.

Tel est l'état (c'est toujours Bossuet que nous nous imaginons entendre), tel est l'état où nous conduit la critique nouvelle. Mais après le doute sur les dogmes

propres au christianisme, la critique ne s'arrêtera pas. Elle examinera, ébranlera toutes les plus anciennes opinions du genre humain sur Dieu, sa providence, son gouvernement : les difficultés, dont l'esprit humain est toujours fécond, feront abandonner le fond solide des croyances de la philosophie même. On trouvera des objections fondamentales sur la création, sur l'action divine dans le monde ; on en viendra (ô prodige !) à faire de l'homme, que l'on croit connaître, le successeur de Dieu même, qui a toujours été adoré comme incompréhensible. Alors le cercle sera accompli, si Dieu n'y remédie : Il ne restera à l'homme qu'à s'adorer lui-même et à se mirer dans sa raison, dans cette raison qui ne peut jamais se satisfaire, étant pleine de contradictions insolubles, et qui peut, à ce qu'on voit, changer ses systèmes de fond en comble, puisque la philosophie nouvelle est exactement l'inverse de celle des siècles passés. Ce Dieu qu'on appelait alors l'Éternel, est aujourd'hui dans l'état du devenir ; et l'homme, alors si humilié, est aujourd'hui la première de toutes les puissances, quoiqu'il ne sache pas beaucoup mieux qu'alors ce qu'il doit faire ni ce qu'il fait.

Bossuet a-t-il pressenti que des esprits éminents en viendraient là, moins d'un siècle et demi après sa mort ? Non, mais du moins il a lutté contre ce genre de progrès. Il a combattu l'esprit d'instabilité dans le protestantisme, il l'a combattu dans Richard Simon, il a offert aux esprits sages et à de très grands hommes, un point solide où ils ont joui d'un repos que l'on estimait inébranlable. Mais comme un fleuve qu'on endigue

finit par emporter les murs de sa prison, ainsi l'esprit de révolution a tout emporté chez nous ; et le monde nouveau est livré aux agitations sans fin d'une raison dominée par les passions et par l'imagination.

Le XIXe siècle a emporté et dissipé toutes les doctrines chères à Bossuet. Si ce grand homme revenait au monde, il trouverait la religion catholique effacée dans la plupart des esprits, quoique un nombre incalculable de personnes la professe et la pratique encore extérieurement ; mais qu'est-il resté de l'esprit religieux qui animait encore la société au XVIIe siécle ? Combien y a-t-il aujourd'hui de personnes qui sachent ou qui veuillent savoir le fond des croyances ? On ne dispute plus sur les dogmes ; on ne daigne pas les examiner, on se contente de les ignorer ; beaucoup de gens se piquent de les mépriser ou de les tourner en dérision sans savoir ce qu'ils contiennent ; il y en a même qui appellent liberté de conscience le droit de les insulter, et qui croient que leur conscience est violée par ce fait que d'autres qu'eux les professent : on en voit d'assez intolérants et emportés pour violenter ce petit nombre de croyants fidèles ; ceux-là prétendent que leur conscience les oblige à renverser ou à piller les édifices où ceux-ci pratiquent leur culte, comme si c'était une atteinte à leur conscience vide, que de croire quelque chose en fait de religion. Les fureurs des réformés du XVIe siècle contre les temples catholiques sont renouvelées par des hommes et des bandes qui ne professent pas plus le protestantisme que le catholicisme ; mais c'est contre ce dernier qu'ils sont animés, comme si l'on était encore au temps de Luther et de Calvin. Est-ce le protestantisme qui se venge de deux siècles d'oppres-

sion ? Mais de quoi se plaindrait-il aujourd'hui ? N'est-il pas le maître partout ? N'est-il pas respecté et favorisé par ceux-là même qui ne peuvent endurer ni comprendre aucun esprit religieux ? N'est-il pas vraisemblable que les athées de profession le favorisent, parce qu'ils y croient voir un acheminement à l'abolition du christianisme, abolition qu'ils ne se défendent pas d'appeler et de préparer par tous les moyens ? Ils font injure, nous le savons, aux plus respectables, aux plus convaincus des protestants ; mais ils ne comptent pas à tort sur leur indulgence, qu'ils prennent à tort pour approbation et complicité. Ils savent vaguement que le protestantisme a produit indirectement Voltaire et directement Rousseau ; que Richard Simon, que l'on ne connaît guère, mais qui est empreint de protestantisme, a inauguré la critique anticatholique, dont les protestants se sont emparés en ce siècle-ci dans les écoles audacieuses de l'Allemagne ; que de là est venue à pas lents cette philosophie nouvelle, qui pour ruiner plus complètement la foi catholique, a renversé toute la métaphysique, mis l'inconscience à l'origine de la création, fait de Dieu même un être inachevé, qui attend sa perfection du tout-puissant Progrès, force aveugle et impersonnelle, qui seule accomplit tout ce qui est bien, avec ou sans son associé et son ministre l'Homme, lequel est l'être suprême de ce monde nouveau, rêvé par des philosophes d'une imagination et d'une logique inconnues avant ce siècle.

Bossuet est donc vaincu après sa mort par ces puissances insurgées qu'il a combattues victorieusement pendant toute sa glorieuse vie. Mais de même qu'il est l'antipode de la philosophie moderne, il peut être encore

l'antidote de la folie qui s'est emparée du monde, et le soutien d'une multitude d'esprits solides, qui déplorent à bon titre l'anarchie des idées, la dissolution de la morale et la décomposition évidente de la société. Quand on voudra retrouver le bon sens égaré, ranimer des idées d'autant plus accessibles à l'esprit humain qu'elles ont été celles des plus grands hommes et des foules même, depuis Socrate jusqu'à nos jours, on se remettra à lire Bossuet ; et si l'on ne partage pas entièrement ses croyances sur certains articles affaiblis par le travail des derniers siècles, on sentira du moins qu'on marche avec lui sur un terrain solide, et qu'il n'y a pas de progrès souhaitable et intelligible de l'esprit humain qui ne se puisse concilier avec une doctrine si haute, si ample, et qui a satisfait tant d'admirables esprits, parmi lesquels il faut comprendre les Platon, les S. Augustin, les Descartes et les Leibniz. Qu'on fasse les réserves qu'on voudra sur chacun de ces auteurs, ils sont au moins plus intelligibles que les docteurs de l'apothéose de l'Humanité. Ils sont assurément plus conformes au génie français, qui ne peut se nourrir toujours de nuages et de paradoxes outrageants pour la raison. Car enfin, de quoi s'agit-il ? De professer qu'on ne croit plus rien que ce qu'il est impossible d'entendre, et qu'ayant rompu avec la tradition de tous les siècles et avec les lois de la raison, l'on marche résolument vers un idéal que l'esprit humain ne peut concevoir. De telles idées sont inconciliables avec la clarté et la logique du génie de Bossuet, qui est le résumé toujours simple et lumineux des qualités qui ont fait si longtemps la puissance de l'esprit français, et auxquelles on ne saurait renoncer sans préparer la déchéance de la nation. Quand même

le système religieux que Bossuet a défendu avec une foi, une persévérance et une force incomparable, serait absolument discrédité parmi les hommes, il leur resterait toujours à prendre chez lui des leçons d'amour de la vérité, de charité, de raisonnement vigoureux et de l'éloquence la plus naturelle qu'il y ait jamais eu, et qu'on est charmé de rencontrer chez un écrivain dont la prose s'élève souvent à la hauteur des plus grands poètes lyriques. Ce génie qui pouvait, sans effort, lutter avec les prophètes bibliques, aima mieux, pour l'ordinaire, ne s'adresser qu'au sens juste qui se trouve dans la plupart des hommes, voulant être entendu du plus grand nombre, qu'il désirait éclairer, et non surprendre par l'admiration. La gloire littéraire, qu'il a dédaignée, lui est venue comme par surcroît. Son âme était au-dessus des ambitions du monde, au milieu duquel il a vécu avec une parfaite connaissance des hommes, mais en visant toujours plus haut, et s'entretenant sans cesse avec *son grand* Dieu.

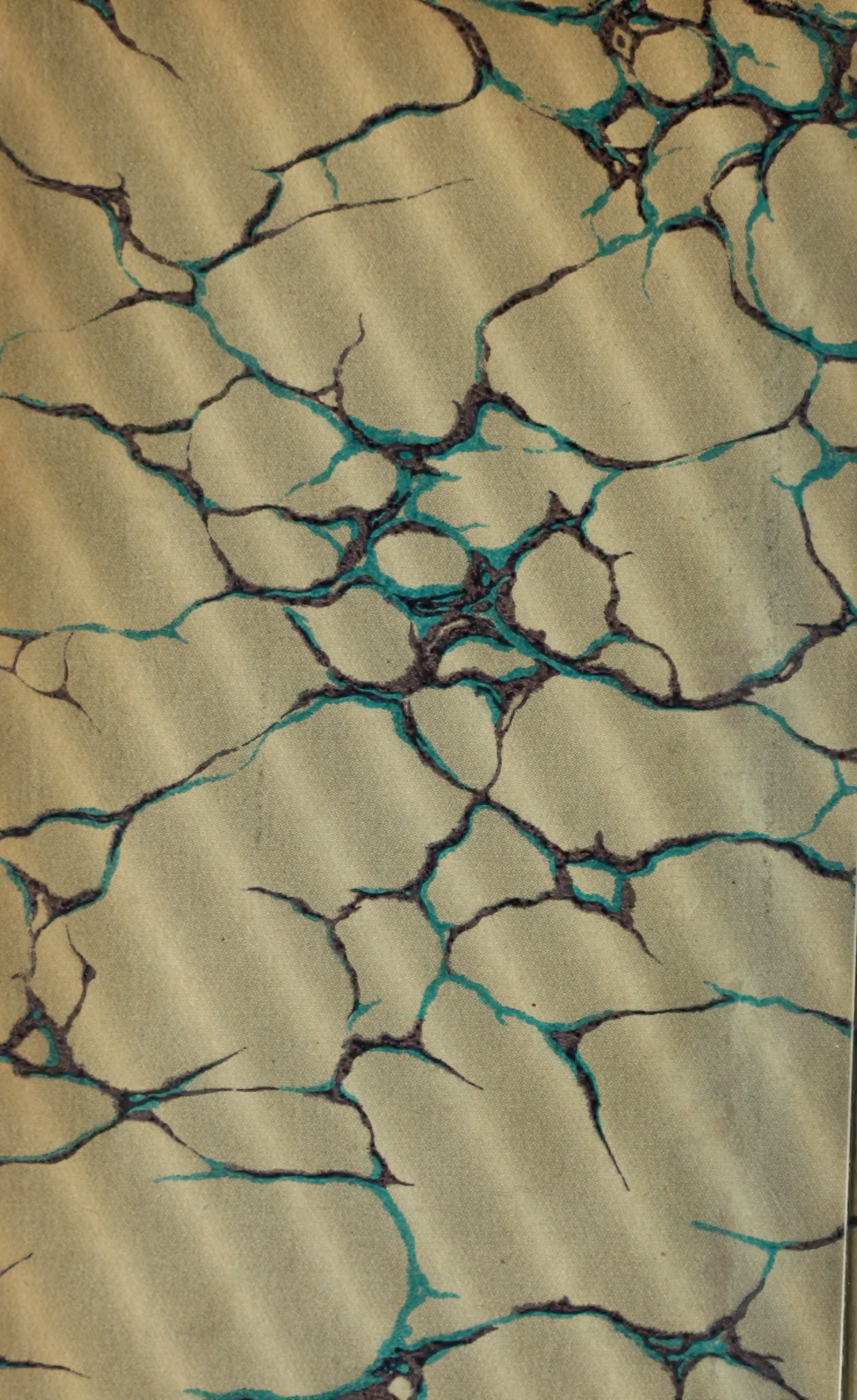
FIN

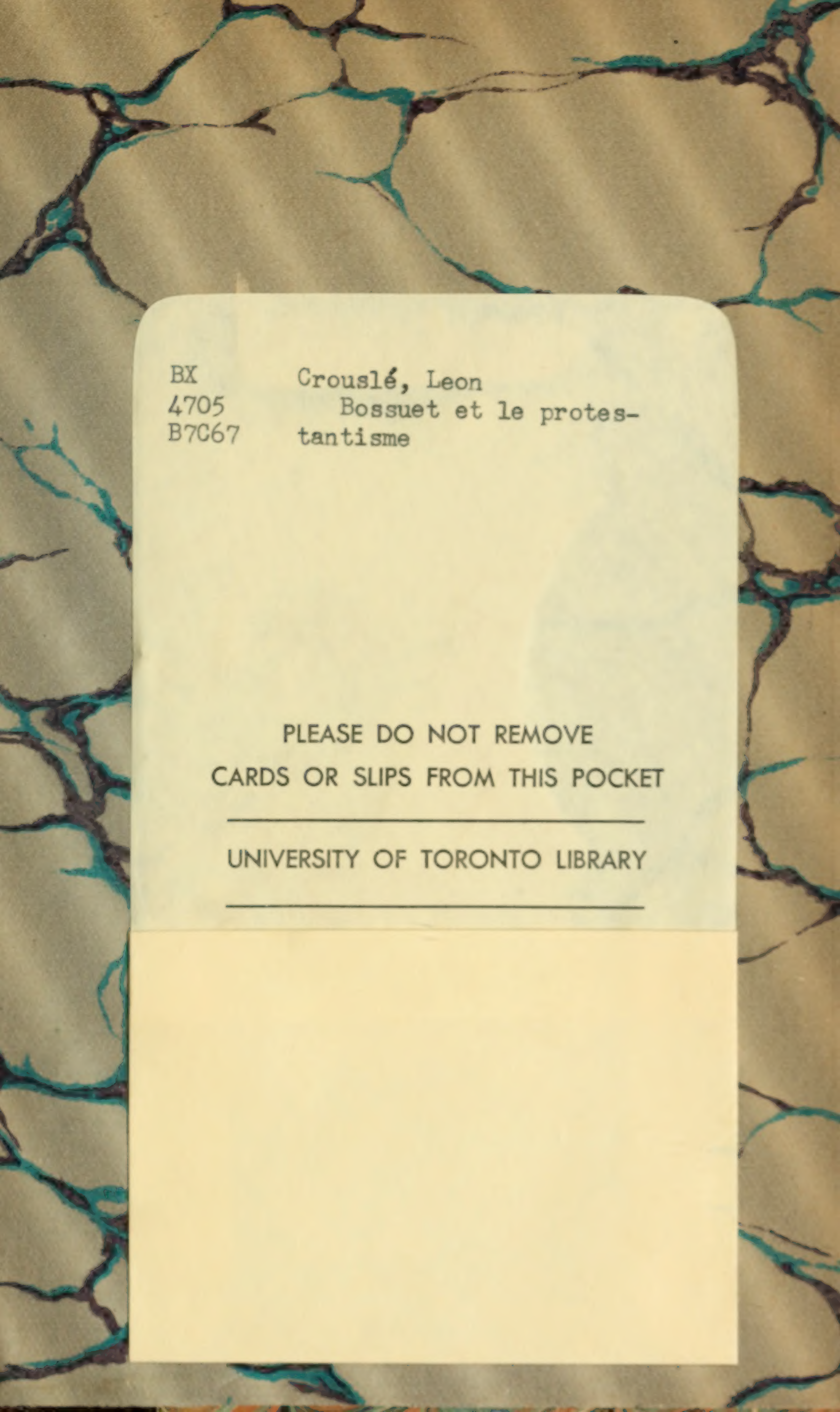
TABLE DES MATIÈRES

BOSSUET ET LE PROTESTANTISME

LE MANS. — IMPRIMERIE MONNOYER. — 11-190[illegible]

LE MANS. — IMPRIMERIE MONNOYER. — II-1901.






UTL AT DOWNSVIEW
D RANGE BAY SHLF POS ITEM C
39 16 14 22 13 005 9